

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

2014

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

RAPPORT RELATIF À L'ÉTAT ACTIONNAIRE





Fort de la conviction que l'intervention en fonds propres de la puissance publique est un élément clé de la politique industrielle nationale et du soutien à l'économie, **le gouvernement a porté, depuis son entrée en fonctions, une attention particulière à la gestion des participations de l'État.**

L'État dispose en effet d'un portefeuille de participations large, avec une présence au sein de secteurs d'activité très différents. Ce patrimoine doit être pleinement mobilisé au service d'une stratégie économique, industrielle et sociale exemplaire, garante de la préservation en France des emplois et des compétences nécessaires à notre indépendance et à notre développement.

L'année écoulée a ainsi été particulièrement riche pour l'État actionnaire.

D'une part, nous avons su concrétiser rapidement plusieurs actions fortes.

Première des soixante propositions du Président de la République, la création en décembre 2012 de la Banque publique d'investissement (BPI), puis l'achèvement de son organisation le 12 juillet dernier, permettra d'œuvrer au service du développement des territoires et de soutenir l'innovation, les filières d'avenir ainsi que la conversion écologique et énergétique de l'économie.

La décision, prise en juin 2012, de plafonner la rémunération des dirigeants des entreprises publiques dans un souci de modération, démontre la capacité de l'État actionnaire à promouvoir une gouvernance exemplaire. Ce plafonnement a été mis en œuvre par anticipation dès le quatrième trimestre 2012 par les grandes entreprises concernées.

La signature d'une charte des « PME innovantes » en décembre 2012 par les principales entreprises à participations publiques, contribuera à améliorer les relations avec les sous traitants et à favoriser l'innovation. Cette charte illustre l'exigence que nous portons de concilier la performance économique des entreprises à capitaux publics à une démarche responsable et soucieuse du tissu industriel dans son ensemble.

D'autre part, nous avons engagé une nouvelle phase de modernisation de l'actionnariat public. Pour la première fois, l'État entend se doter d'une doctrine de gestion de ses participations, dont nous avons présenté les grandes orientations au conseil des ministres du 2 août 2013. Cette doctrine se veut active et animée par le souhait de l'État de s'assurer d'un niveau de contrôle suffisant dans les entreprises à caractère structurellement stratégiques et d'accompagner le développement et la consolidation d'entreprises nationales, en particulier dans des filières stratégiquement déterminantes pour la croissance de l'économie.

Pour ce faire, l'État doit pouvoir adapter sa présence historique au capital des entreprises aux objectifs recherchés, afin de mobiliser les ressources dégagées pour investir dans des secteurs d'avenir. Les récentes cessions de titres Safran, EADS et Aéroports de Paris s'inscrivent pleinement dans cette stratégie, puisqu'elles ont permis de dégager 1,9 milliard d'euros de ressources publiques, d'investir dans la BPI, tout en préservant l'influence de l'État au sein de ces entreprises.

Cette nouvelle doctrine, par définition évolutive, s'articulera avec celle de la BPI, centrée sur des prises de participations minoritaires avec un horizon de détention souvent moins long que celui de l'État, afin de disposer d'une palette complète d'outils publics au service du développement économique.

Le gouvernement a souhaité accompagner cette réflexion, dans le cadre du projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnance diverses mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises, d'une modernisation du cadre juridique applicable à l'État actionnaire, qu'il s'agisse de règles de gouvernance ou de règles régissant les opérations en capital.

Dix ans après la création de l'Agence des participations de l'État, cinq ans après la mise en place du Fonds stratégique d'investissement, et alors que la BPI est désormais opérationnelle, **une nouvelle impulsion est donnée vers un État actionnaire plus agile, doté de capacités d'intervention renouvelées et modernisées.** C'est la mission que le gouvernement s'est assigné.

**Le ministre de l'Économie
et des Finances**

Pierre Moscovici

**Le ministre du Redressement
productif**

Arnaud Montebourg

LES CHIFFRES CLÉS	6
LES FAITS MARQUANTS	8
PANORAMA GÉNÉRAL	12
L'AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT EN QUELQUES MOTS ...	12
Incarner l'État actionnaire	12
L'État actionnaire : un portefeuille étendu et hétérogène	14
UNE PÉRIODE MARQUÉE PAR UN REDRESSEMENT DE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES SUIVIES PAR L'APE	17
Les comptes combinés 2012 reflètent des évolutions contrastées	17
Une augmentation significative en 2013 de la valeur du portefeuille coté de l'État	22
La politique de dividendes	24
CONDUIRE LES MUTATIONS DE L'ÉTAT ACTIONNAIRE	25
Formaliser une doctrine de l'État actionnaire	25
Une gestion plus dynamique du portefeuille	26
La création de BPI-Groupe et son articulation avec l'APE	27
Un approfondissement de la gouvernance	27
LA VIE DE L'AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT	30
Les femmes et les hommes de l'APE	30
Participer activement à la gouvernance des entreprises	31
PRÉSENTATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET PAR ENTREPRISE	32
Synthèse des comptes des principales entreprises à participations publiques	32
Effectifs par entreprise et par secteur	34
Présentations sectorielles et « Fiches entreprises » (voir sommaire page 35)	35
COMPTES COMBINÉS	76
Avis du groupe de personnalités indépendantes	77
Préambule	78
Bilan et compte de résultats	79
Variation des capitaux propres part du groupe	80
Tableaux de flux de trésorerie	80
Annexes	81
ANNEXES	149
Annexe 1 Présidents des conseils d'administration ou de surveillance	150
Annexe 2 Commissaires aux comptes	151
Annexe 3 Composition des conseils d'administration ou de surveillance	152
Annexe 4 Opérations dites « de respiration »	157
Annexe 5 Rémunération des dirigeants d'entreprises	158
Annexe 6 Synthèse des opérations du compte d'affectation spéciale « participations financières de l'État »	162



David Azema

Commissaire
aux participations
de l'État

L'Agence des participations de l'État entre dans sa dixième année d'existence au moment où le gouvernement exprime clairement, au travers de la création de Bpifrance ou du double rattachement aux ministres de l'Économie et des Finances et du Redressement productif, comme dans la communication au conseil des ministres du 2 août 2013 sur la modernisation de l'État actionnaire, sa volonté de faire de l'intervention en fonds propres dans les entreprises un des instruments de sa stratégie économique et industrielle pour le pays.

L'APE a consacré une part importante des douze derniers mois à mettre en œuvre ces orientations nouvelles. Elle a également poursuivi et renforcé son dialogue stratégique avec les principales entreprises de son portefeuille. Elle a enfin pleinement joué son rôle dans les instances de gouvernance des entreprises, avec un souci d'exemplarité notamment s'agissant de la prise en compte des orientations nouvelles en matière de rémunération des dirigeants.

Se préparer à une gestion plus active des participations de l'État a été au cœur de nos travaux. L'APE a ainsi élaboré, sous l'autorité des ministres, des propositions pour définir les lignes directrices de l'État actionnaire. Le Comité stratégique de l'État actionnaire annoncé par les ministres devrait être prochainement placé auprès de l'APE pour, notamment, nous aider à faire vivre cette doctrine.

Les équipes de l'APE ont contribué au sauvetage de la banque Dexia et à la mise en place du nouveau dispositif public de financement des collectivités locales autour de La Banque Postale. L'APE s'est également employée à accompagner des évolutions structurelles dans la gestion de certaines participations – par exemple en refondant la gouvernance d'EADS – et à céder certains titres dans le respect des intérêts patrimoniaux de l'État – Safran, EADS, ADP – sans jamais cependant remettre en cause le niveau de contrôle stratégique souhaité par le gouvernement. La combinaison de ces actions a permis à l'APE d'accroître la capacité d'intervention du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » de 1,6 milliard d'euros tout en générant 319 millions d'euros d'impôts pour l'État. Ces montants ont déjà été partiellement utilisés au service de la politique industrielle du pays.

Les ressources nouvelles ainsi dégagées pourront en particulier être utilisées par Bpifrance vis à vis de laquelle l'APE s'est engagée à apporter 1,53 milliard d'euros de fonds propres aux côtés de la CDC. Bpifrance que les équipes de l'APE ont contribué à constituer avec enthousiasme et qui constitue désormais un outil central de la politique de l'État actionnaire.

L'APE a organisé la poursuite du dialogue stratégique entre les ministres et les entreprises majoritairement détenues. Ce dialogue révèle souvent, pour la plupart des entreprises du portefeuille intervenant dans des secteurs régulés, de très importants défis pour les années à venir. L'APE entend s'outiller plus que par le passé pour mieux accompagner les entreprises de son portefeuille face à ces défis.

L'APE a également participé à de nombreuses procédures de choix de dirigeants notamment en participant aux comités constitués à cet effet. Ce travail de préparation de la décision gouvernementale ou de participation aux instances de désignation dans les entreprises non contrôlée est une des responsabilités les plus cruciales de l'actionnaire. Nous nous sommes efforcés de professionnaliser ce processus, démarche qui a abouti à l'annonce par les ministres de la décision de mettre en place un comité des nominations de l'État actionnaire.

Enfin l'APE a consacré une partie non négligeable de l'année écoulée à veiller à la bonne transposition des règles nouvelles en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux des entreprises publiques. En légère avance de phase sur la révision du code de gouvernement des entreprises cotées AFEP-MEDEF, elle a également encouragé l'entrée de représentants des salariés dans les comités des nominations et des rémunérations.

Enfin, les petites équipes de l'APE se sont enfin engagées avec ambition dans un processus d'amélioration continue de ses processus, pour permettre une gestion plus active et plus performante des participations de l'État, au service de la stratégie industrielle et financière du gouvernement. Je tiens ici à les en remercier chaleureusement.

LES CHIFFRES CLÉS

L'APE assure le suivi de
71 entreprises,
dont **60** entrent
dans le périmètre de
combinaison 2012

4 opérations de cessions ont été
réalisées entre septembre 2012
et septembre 2013, pour
un **montant global** de **1,9 Md€**
(Safran, EADS et ADP)

11 Ces entreprises se répartissent en
grands secteurs d'activité,
avec une très nette dominance du secteur
énergie
40 % du chiffre d'affaires 2012

La valeur du portefeuille
côté en bourse représente
68,6 Md€ au
1^{er} septembre 2013, soit une
progression de **14 %**
en un an

Le montant des
dividendes versés
en 2012 s'établit à **4,6 Md€**
y compris les dividendes perçus en actions

PRINCIPAUX RÉSULTATS DES COMPTES COMBINÉS

Au 31 décembre 2011
(comptes retraités)

- EBITDA de **27,7 Md€**
- Résultat opérationnel de **11,7 Md€**
- Résultat financier de **- 6,6 Md€**
- Résultat net de l'ensemble combiné
5,9 Md€
- Capacité d'autofinancement de
21,1 Md€
- Endettement net de **105,4 Md€**

Au 31 décembre 2012

- EBITDA de **27,6 Md€**
- Résultat opérationnel de **13,6 Md€**
- Résultat financier de **- 6,1 Md€**
- Résultat net de l'ensemble combiné
6 Md€
- Capacité d'autofinancement de
21 Md€
- Endettement net de **117,8 Md€**

Le chiffre d'affaires

(périmètre de combinaison)

s'établit à

145 Md€

pour 2012

et les **capitaux propres** à

96,3 Md€

(hors intérêts minoritaires)

Le taux de féminisation

des administrateurs

représentant l'État au

1^{er} septembre 2013 est de

26,6 %

L'État participe à la nomination de

936 administrateurs

qui siègent actuellement aux conseils d'administration et de surveillance des entreprises du périmètre de l'APE, dont

366 administrateurs

représentant l'État

Les entreprises du périmètre de l'APE rassemblaient

1 716 536 emplois

au 31 décembre 2012

(en moyenne annuelle)

En 2012, l'APE a directement participé à

329 réunions de conseils d'administration ou de surveillance, ainsi qu'à

320 comités spécialisés, dont

171 comités d'audit

L'APE compte

au 1^{er} septembre 2013

51 personnes dont

29 cadres dirigeants et chargés d'affaires

Les frais de gestion représentent aujourd'hui **0,01 %** du portefeuille sous gestion et concernent pour l'essentiel la masse salariale (**5,2 M€**) et le recrutement de conseils (**5 M€**)

30 octobre 2012

Lancement de la réforme ferroviaire

La réforme du secteur ferroviaire poursuit un triple objectif : mieux répondre d'abord aux besoins des usagers avec une évolution à la fois industrielle et opérationnelle de la SNCF et de RFF, maîtriser la dérive de l'endettement et mettre en place un cadre social harmonisé entre ses différents acteurs pour permettre une concurrence équitable. Pour ce faire, la création d'un groupe public ferroviaire est prévue, au sein duquel un nouvel établissement public assurera la coordination d'un opérateur de mobilités et d'un gestionnaire de réseau unifié. Le projet de loi sur la réforme a été soumis pour avis à l'Autorité de la concurrence et pour examen au conseil d'État en août 2013.

5 décembre 2012

Signature d'un nouveau pacte d'actionnaire EADS

La volonté affichée de Daimler et Lagardère, actionnaires historiques, de se retirer du capital d'EADS a conduit à réformer la gouvernance et la structure actionnariale du groupe. Un nouveau concert d'actionnaires, détenant 28 % des droits de vote, est constitué entre les États français (12 % via Sogepa), allemand (12 % via KfW) et espagnol (4 % via la SEPI) avec la signature d'accords pour préserver les intérêts stratégiques des États au sein du groupe.

7 décembre 2012

Achat de titres Areva auprès du CEA

L'État a acheté auprès du CEA 4,15 % du capital d'Areva pour environ 214 M€. Cette opération contribue au financement du démantèlement des installations nucléaires du CEA, en complément des subventions budgétaires allouées à cet effet.

Cette opération de reclassement au sein du portefeuille public n'a aucune incidence sur la part de détention publique du capital d'Areva.

18 décembre 2012

Signature de la Charte « PME innovantes »

Dans le prolongement du pacte national pour la croissance, les dirigeants des principales entreprises à capitaux publics ont signé, en présence d'Arnaud Montebourg et de Fleur Pellerin, une charte dans laquelle ils s'engagent à développer l'innovation et à soutenir les PME innovantes de leur filière.

La charte s'appuie notamment sur le référentiel des bonnes pratiques construit par l'association Pacte PME et sur les initiatives mises en place chez certaines entreprises. En donnant de la visibilité à ces démarches exemplaires, la charte a vocation à stimuler l'innovation dans un esprit gagnant-gagnant pour les entreprises signataires et pour l'ensemble de leurs fournisseurs et à produire plus largement un effet d'entraînement.

28 décembre 2012

Liquidation de l'Entreprise minière et chimique (EMC)

Créée en 1967 par le regroupement des Mines domaniales de potasse d'Alsace et de l'Office national industriel de l'azote, l'Épic Entreprise minière et chimique (EMC) avait diversifié au fil des années ses activités dans les secteurs de la chimie, des engrais et de l'alimentation animale pour devenir une *holding* détenant des participations dans plus de 180 sociétés.

La cessation de son activité minière avait conduit à sa dissolution et à sa mise en liquidation à compter du 1^{er} janvier 2006. Clôturée le 28 décembre 2012, la liquidation s'est traduite par la remontée dans les comptes de l'État de 79 M€ de trésorerie.

31 décembre 2012

Recapitalisation de Dexia

Dans le cadre d'un plan de résolution ordonnée, autorisé par la Commission européenne le 28 décembre 2012, qui repose sur la vente des franchises commerciales viables et le portage à maturité des actifs résiduels, les États belge et français ont participé à une augmentation de capital de 5,5 Md€ (dont 2,6 Md€ pour l'État français), sous la forme d'actions de préférence, calibrée pour absorber les pertes et reconstituer des fonds propres suffisants pour la mise en œuvre de l'extinction, compte tenu du plan d'affaires présenté à la Commission.

La gouvernance du groupe résiduel a été modifiée afin de mieux refléter la nouvelle structure actionnariale de Dexia; l'État français dispose désormais de 45 % du capital (50,1 % étant détenu par l'État belge) et de deux représentants au conseil d'administration.

31 janvier 2013

Création de la Sfil

Le 31 janvier 2013, la société de financement local (Sfil), un nouvel établissement de crédit détenant Dexia Municipal Agency (rebaptisée Caffil), a été achetée à Dexia SA pour 1 € par l'État (75 %), la Caisse des dépôts (20 %) et La Banque Postale (5 %). Cette opération a permis de recréer un pôle de financement des collectivités locales destiné à contribuer à combler le déficit durable d'offre lié au retrait de Dexia, qui représentait environ 40 % de ce marché.

En pratique, Caffil est une société de crédit foncier qui refinance par l'émission d'obligations foncières des prêts aux collectivités locales commercialisés par une coentreprise créée au printemps 2013 entre La Banque Postale et la Caisse des dépôts. Caffil a réalisé une première émission en juillet 2013 (1 Md€) à des conditions financières satisfaisantes.

21 février 2013

Premier conseil d'administration de Bpifrance

Bpifrance a été créée le 31 décembre 2012 afin de rassembler au sein d'une organisation homogène et fluide les activités publiques de financement et d'investissement en fonds propres au service des PME et ETI françaises et de la doter d'une gouvernance et de moyens renforcés.

Bpifrance est détenue à parité par l'État *via* l'Épic BPI-Groupe et par la Caisse des dépôts et consignations, qui lui ont notamment apporté les actifs suivants :

- 100 % du capital du FSI (qui porte les participations en fonds propres directes et indirectes de Bpifrance), devenu Bpifrance Participations ;
- 100 % du capital de CDC entreprises, devenu Bpifrance Investissement ;
- 90 % du capital d'Oséo, devenu Bpifrance Financement.

26 mars 2013

Cession de 3,12 % du capital de Safran

Le 26 mars 2013, l'APE a engagé la cession de 3,12 % du capital de Safran, au travers d'une procédure de constitution accélérée d'un livre d'ordre. Cette cession, qui a constitué la première opération de marché de l'APE depuis 2007, s'inscrit dans le cadre d'une politique de gestion active des participations de l'État. Avec un prix de cession de 34,50 € par action, l'opération a rapporté 448,5 M€. Au terme de cette opération, l'État reste le premier actionnaire de Safran avec 27 % du capital, disposant d'une influence identique au sein des organes de gouvernance de la société.

28 mars 2013

Air France KLM : souscription par l'État d'actions Océane

Afin de conserver un niveau de trésorerie mobilisable élevé ces prochaines années, Air France-KLM a procédé en mars 2013 à l'émission d'obligations convertibles en actions, d'un montant de 550 M€ et dont l'échéance est fixée au 15 février 2023. L'opération financière permet également de renforcer à moyen terme les fonds propres du groupe, en diminution sur le dernier exercice (5 Md€ fin 2012 contre 6,1 Md€ fin 2011). L'État a souscrit à cette émission à hauteur de la totalité de ses droits, soit 15,9 %.

15 avril 2013

Augmentation du capital de La Poste pour 267 M€

L'État, la CDC et La Poste ont signé en février 2011 un contrat de souscription matérialisant l'engagement irrévocable des deux actionnaires à souscrire et libérer un montant total d'augmentation de capital de 2,7 Md€. Les deux premières tranches de 1 050 M€ chacune ont été versées respectivement le 6 avril 2011 et le 5 avril 2012. Le 15 avril 2013, l'État et la CDC ont souscrit 100 millions d'actions ordinaires nouvelles, entraînant le versement de 600 M€ (dont 267 M€ par l'État, actionnaire à 73,7 %) au groupe La Poste, et finalisant le versement de l'augmentation de capital. Cet apport de capitaux publics doit permettre à La Poste de poursuivre la modernisation de son outil industriel et de financer le développement des métiers du groupe, tout en maintenant une structure financière saine.

16 et 25 avril 2013

Cession de 3,7 % du capital d'EADS

Conformément aux accords du 5 décembre 2012 relatifs à la reconstitution du capital d'EADS, deux opérations de cessions ont ramené la participation de la Sogepa à 12 % des droits de vote. Ces opérations, qui s'inscrivent dans le cadre d'une politique de gestion active des participations de l'État, ont rapporté à l'État 1,19 Md€.

24 avril 2013

Acquisition d'une action dans Dassault Aviation

L'acquisition par l'État d'une action Dassault Aviation a scellé le pacte d'actionnaire négocié dans le cadre des accords du 5 décembre 2012 sur la reconstitution du capital d'EADS. En permettant notamment à l'État de faire entendre sa voix à l'occasion des assemblées générales de Dassault Aviation, cette action renforce les intérêts stratégiques de l'État dans le secteur de la défense.

Mai 2013

Lancement d'un rapprochement entre Giat Nexter et SNPE

Les entreprises publiques Giat Nexter et SNPE annoncent qu'elles engagent leur rapprochement avec le soutien de l'État. Le rachat de SNPE, dont le principal actif est la société munitionnaire Eurengo, par Giat Industries, société *holding* de Nexter, permettra de consolider la filière munitionnaire française en regroupant les activités complémentaires des deux groupes.

30 juin 2013

Cession de 9,5 % du capital d'ADP

L'État et le FSI ont cédé conjointement 9,5 % du capital d'Aéroports de Paris (ADP) le 30 juin 2013, au terme d'un processus d'appel d'offres. Cette opération a dégagé un produit de cession de 738 M€, dont 303 M€ pour l'État, soit un prix par action de 78,50 €. Ce prix représente une prime de 5 % sur le cours de bourse à la date de remise des offres et de plus de 13 % sur le cours à la date de l'annonce de l'opération, ce qui constitue un résultat inédit pour une transaction minoritaire. Les deux investisseurs retenus – Crédit Agricole Assurances pour 4,81 % du capital et Vinci pour 4,69 % du capital – se sont engagés à conserver ces titres pour une durée minimale d'un an et à ne pas dépasser le seuil de participation de 8 % pour une durée de cinq ans. Ils pourront chacun bénéficier d'un siège au conseil d'administration de la société. L'État conserve la majorité du capital d'ADP avec une participation de 50,63 % et assure ainsi la stabilité et l'équilibre de son actionnariat afin de préserver ses intérêts de long terme, tandis que le FSI s'est désengagé totalement.

12 juillet 2013

Achèvement du processus de création de Bpifrance (closing)

Finalisation des apports en titres, afin de doter la société anonyme BPI-Groupe, par l'État, le Fonds stratégique d'investissement et la Caisse des dépôts et consignations.

Suite à ces apports, une augmentation de capital d'un montant total de 3,066 Md€ a été réalisée, à parité par l'État et la CDC, et libérée pour un quart le 12 juillet.

2 août 2013

Communication au conseil des ministres sur la modernisation de l'État actionnaire

Pierre Moscovici et Arnaud Montebourg annoncent le lancement d'une nouvelle phase de modernisation de l'actionnariat public, levier stratégique au service des politiques publiques.

4 septembre 2013

Présentation au conseil des ministres des mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises

Le projet de loi d'habilitation relatif à la simplification et la sécurisation de la vie des entreprises, présenté par Pierre Moscovici, comprendra notamment un volet sur la mise en œuvre des orientations retenues à l'été par le Gouvernement pour rendre plus efficace la gestion des participations de l'État.



L'AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT EN QUELQUES MOTS ...

L'Agence des participations de l'État a pour mission d'incarner l'État actionnaire. Présente dans les organes sociaux, en dialogue constant avec les entreprises, l'APE propose aux ministres une politique actionnariale de long terme sous ses aspects économiques, industriels et sociaux.

12

Incarner l'État actionnaire

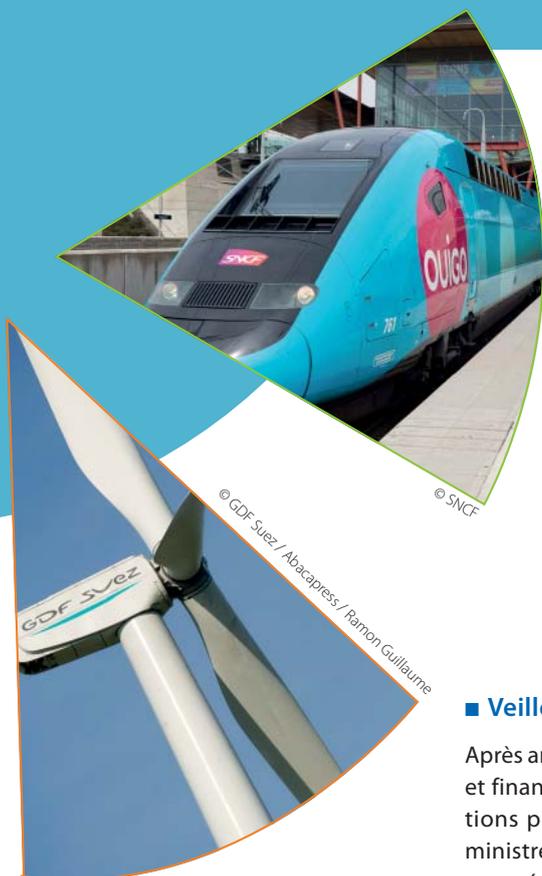
La professionnalisation et l'identification de la gestion des participations de l'État résultent de trois étapes majeures.

La création en septembre 2004 de l'Agence des participations de l'État, au sein de la direction générale du Trésor, conformément aux recommandations du rapport Barbier de La Serre du 24 février 2003, a renforcé la centralisation du contrôle des entreprises publiques et favorisé la coordination interministérielle (décret du 9 septembre 2004 portant création de l'APE).

La nomination en septembre 2010 d'un commissaire aux participations de l'État, rattaché directement au ministre chargé de l'Économie, consacre pleinement la fonction d'État actionnaire au niveau institutionnel.

Depuis mai 2012, le ministre de l'Économie et des Finances et le ministre du Redressement productif ont autorisé sur l'APE. Les modalités d'exercice de cette autorité conjointe sont précisées par





l'arrêté du Premier ministre en date du 29 juin 2012.

Près de dix ans après la création de l'APE, le Gouvernement a engagé, à l'été 2013, une nouvelle phase de modernisation de l'actionnariat public.

■ Exercer l'intégralité de la fonction d'actionnaire

Au sein de l'État, où les responsabilités sont multiples, l'APE incarne la fonction d'actionnaire. Ce rôle se distingue des autres leviers mis en œuvre par l'État, qu'il s'agisse de l'action régulatrice, de la politique fiscale, de la commande publique ou de l'aide à l'export.

L'APE porte la voix de l'État lors des assemblées d'actionnaires et se prononce notamment sur la composition des conseils. Elle participe activement aux organes sociaux des entreprises et assure la cohérence des positions des représentants de l'État qui en sont membres.

Elle instruit les autorisations et appréciations prévues par les lois et décrets en vigueur.

■ Veiller aux intérêts de l'État...

Après analyse de la situation économique et financière des entreprises à participations publiques, l'Agence propose aux ministres, en sollicitant si nécessaire les compétences des administrations intéressées, la position de l'État actionnaire.

L'Agence examine tout au long de l'année les principaux programmes d'investissement et de financement ainsi que les grands projets d'acquisition ou de cession.

Dans une logique d'investisseur avisé, l'APE défend, au sein des conseils ou comités spécialisés, les orientations susceptibles d'accroître dans le long terme la valeur des participations de l'État.

Sur le plan financier, l'État assume pleinement ses responsabilités d'actionnaire. Lorsque cela est nécessaire, il procède au renforcement des fonds propres des entreprises de son périmètre. Ainsi, La Poste, suite à sa transformation en société anonyme en février 2010, et conformément aux engagements pris avec la Caisse des dépôts et consignations, a bénéficié d'une augmentation de capital de 2,7 Md€, dont 1,2 Md€ apportés par l'État, et qui s'est achevée en avril 2013. De même, l'État a souscrit en mars 2013 à l'émission d'obligations convertibles en actions d'Air France-KLM à hauteur de la totalité de ses droits pour un montant de 87,3 M€.

L'APE met ainsi en œuvre l'ensemble des opérations de l'État liées à la gestion de ses participations financières et qui ont une nature patrimoniale (achat et souscription de titres, dotation en fonds propre, augmentation de capital, avance d'actionnaires, cession, réduction de capital, etc.).

■ ... dans une logique patrimoniale de long terme

Investisseur de long terme, l'État actionnaire ne saurait privilégier un rendement immédiat au détriment d'une logique industrielle et sociale visant à assurer le développement de l'entreprise à moyen et long terme. Au-delà des effets de la conjoncture économique, l'APE doit veiller à ce que le patrimoine actionnarial de l'État s'accroisse pour les générations futures.

À cette fin, l'APE veille à construire un dialogue stratégique avec les entreprises et conseille les ministres sur la position de l'État actionnaire.

En sa qualité d'actionnaire, l'État s'attache à promouvoir une stratégie industrielle globale, anticipant les enjeux stratégiques des entreprises et menant une réflexion sectorielle au sein des filières.

L'APE se montre particulièrement vigilante sur les questions de ressources humaines des entreprises de son périmètre, qui font l'objet de débats spécifiques au sein des conseils d'administration : rémunération des dirigeants, égalité hommes-femmes, gestion des personnels, qualité de vie au travail, développement des contrats en alternance...

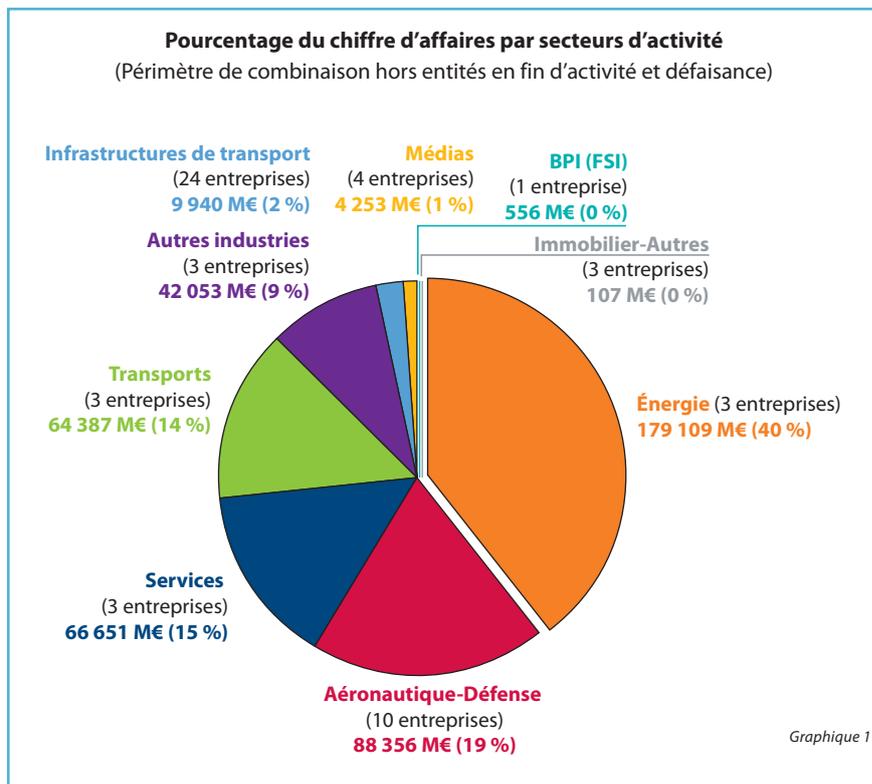
En outre, l'APE organise périodiquement des entretiens avec les directions des ressources humaines des principales entités de son périmètre. Ils permettent d'échanger sur les grands enjeux RH des entreprises : emploi, égalité, questions sociales, responsabilité sociétale, etc.

Pour autant, il n'appartient pas à l'APE de se substituer aux administrations en charge, par exemple, de définir et mettre en œuvre des politiques publiques à destination de l'ensemble des entreprises ou de la régulation sectorielle. Celles-ci sont en général représentées par des commissaires du Gouvernement.

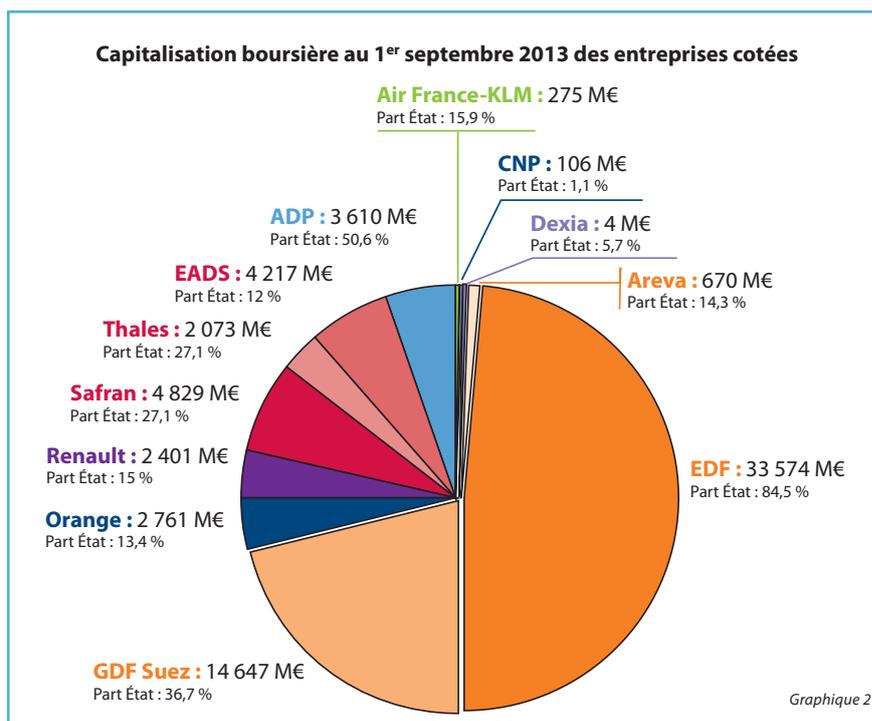
L'État actionnaire : un portefeuille étendu et hétérogène

Produit d'une stratification historique, le portefeuille détenu, directement ou non, par l'État est aujourd'hui à la fois étendu et très divers, tant au regard des secteurs d'activité concernés que du poids de l'État au sein des entreprises ou des formes juridiques existantes.

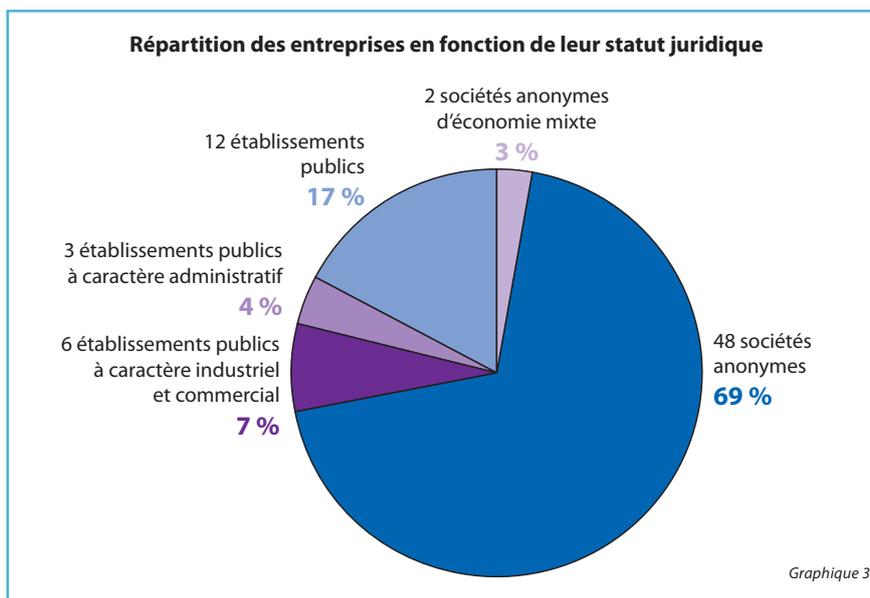
Avec 71 entreprises relevant de son périmètre, l'APE est présente dans des secteurs aussi différents que l'aéronautique, la défense, l'énergie, les transports, les services (notamment bancaires) ou l'audio-visuel. L'État actionnaire est également en charge de plusieurs défaisances ou entités en extinction. En termes de valorisation, le portefeuille de l'État actionnaire est marqué par la prédominance du secteur de l'énergie, qui représente 71 % de la capitalisation boursière.



Parmi les douze entreprises cotées (graphique 2), les niveaux de détentions sont extrêmement variables, comme la liberté laissée, ou non, de les faire varier : le législateur a fixé un seuil de détention publique de 50 % pour ADP et de 100 % pour RTE. De même, la loi prévoit un seuil minimum de 70 % pour EDF et d'un tiers pour GDF Suez.



Si les sociétés anonymes sont très largement majoritaires au sein du portefeuille de l'État actionnaire (près de 70 %), d'autres formes de statuts juridiques existent (*graphique 3*) avec six établissements publics à caractère industriel et commercial (RATP, RFF, Monnaie de Paris, etc.), trois établissements publics à caractère administratif (Caisse nationale des autoroutes, EPFR, EPRD), douze établissements publics (principalement des ports) et deux sociétés anonymes d'économie mixte (Semmaris et La Française des Jeux).



Constitué au fil du temps, le portefeuille de l'État actionnaire évolue régulièrement, au rythme des cessions ou des prises de participations. Depuis septembre 2012, deux nouvelles entités ont ainsi intégré le périmètre de l'APE :

- la Société de financement local (Sfil), dont la création en janvier 2013 s'inscrit dans le cadre du plan de résolution ordonnée de Dexia et répond aux difficultés structurelles de financement rencontrées par le secteur public local depuis le retrait de la banque franco-belge ;
- La Banque publique d'investissement (Bpifrance), créée en décembre 2012 afin de rassembler au sein d'une organisation

homogène et fluide les activités publiques de financement et d'investissement en fonds propres au service des PME et ETI françaises et de la doter d'une gouvernance et de moyens renforcés.

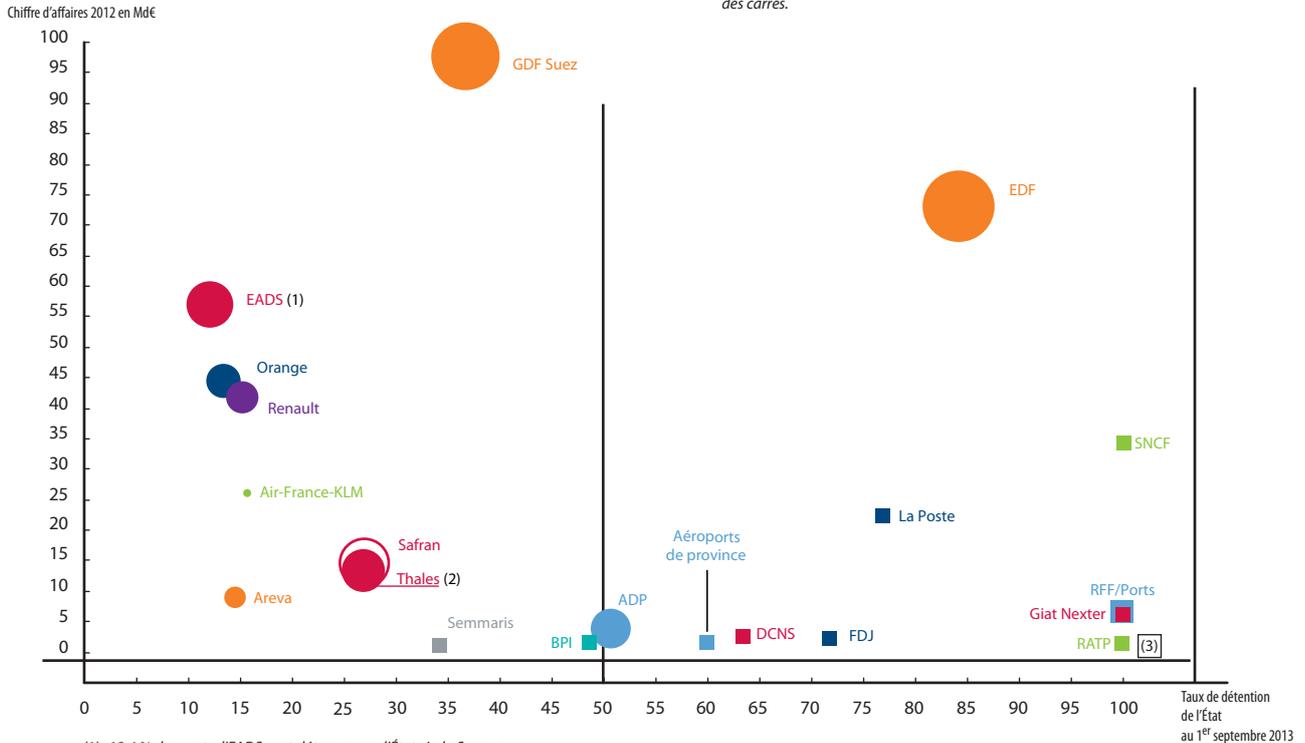
À l'inverse, la liquidation judiciaire de l'Entreprise minière et chimique (EMC) prononcée en décembre 2012 et la dissolution de l'Établissement public de réalisation et de défaisance (EPRD) le 28 juillet 2013 sont venues réduire le portefeuille.

Enfin, les dénominations sociales de France Télécom et de l'Audiovisuel extérieur de la France (AEF) ont évolué à l'été 2013 et sont respectivement devenues Orange et France Médias Monde.

Les principales participations de l'État

■ Énergie
■ Aéronautique-Défense
■ Services
■ Transports
■ Autres industries
■ Infrastructures de transport
■ Médias
■ Participations détenues par la BPI
■ Immobilier-Autres

Au sein de chaque secteur, les entreprises cotées sont représentées par des cercles dont la taille est proportionnelle au niveau de capitalisation boursière (part de l'État). Les entreprises non cotées sont représentées par des carrés.



(1) 12,4 % des parts d'EADS sont détenues par l'État via la Sogepa.

(2) 27,08 % des parts de Thales sont détenues par l'État via TSA.

(3) Principales entreprises détenues à 100 % par l'État et dont le chiffre d'affaires est compris entre 150 M€ et 3 Md€ : La Monnaie de Paris, Imprimerie Nationale, LFB, France Médias Monde, France Télévisions, Radio France.

ENTITÉS RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT

Décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 modifié portant création du service à compétence nationale « Agence des participations de l'État », ainsi que leurs filiales et participations

Agence pour la diffusion de l'information technologique (Adit).	Défense conseil international (DCI).	Orange.	Société de valorisation foncière et immobilière (Sovafim).
Aéroport de Bâle-Mulhouse.	Électricité de France (EDF).	Ports autonomes et grands ports maritimes.	Société de gestion de garanties et de participations (SGGP).
Aéroports de Paris (ADP).	Établissement public de financement et de restructuration (EPFR).	Radio France.	Société de gestion et participations aéronautiques (Sogepa).
Aéroports de province demeurant de la responsabilité de l'État.	Eramet.	Régie autonome des transports parisiens (RATP).	Société des chemins de fer luxembourgeois.
Air France-KLM.	European Aeronautic Defence and Space company (EADS N.V.).	Renault SA.	Société financière de radiodiffusion (Sofirad).
Areva.	France Médias Monde.	Réseau ferré de France (RFF).	Société française d'exportation de systèmes avancés (Sofresa).
Arte France.	Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin (FDPITMA).	Safran.	Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF).
Banque publique d'investissement (BPI Groupe).	France Télévisions.	Semmaris.	Imprimerie Nationale.
Caisse nationale des autoroutes.	GDF Suez.	Société de financement local (Sfil).	Société internationale de la Moselle.
Casino d'Aix-les-Bains.	Giater Industries.	Société concessionnaire française pour la construction et l'exploitation du tunnel routier sous le Mont-Blanc (ATMB-Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc).	Société nationale des chemins de fer français (SNCF).
Charbonnages de France (CDF).	Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB).	Société nationale maritime Corse-Méditerranée (SNCM).	SNPE.
Civipol conseil.	La Française des Jeux.	Société de prise de participation de l'État (SPPE).	Thales.
CNP-Assurances.	La Monnaie de Paris.		TSA.
Compagnie générale maritime et financière (CGMF).	La Poste.		
Dexia.	Odas.		
DCNS.			

Et, par ailleurs, les participations dans les entreprises dont l'État détient moins de 1 % du capital.

UNE PÉRIODE MARQUÉE PAR UN REDRESSEMENT DE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES SUIVIES PAR L'APE

Les comptes combinés 2012 reflètent des évolutions contrastées

Le périmètre de combinaison, rappelé en note 32 des comptes combinés, comprend 60 entités au titre de l'exercice 2012, contre 58 en 2011. Deux entités sont entrées dans le périmètre, l'aéroport international de la Martinique Aimé Césaire, détenu à 60 % par l'État, ainsi que le Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin (FDPITMA), établissement public détenu à 100 % par l'État. Ces sociétés sont intégrées par intégration globale.

Par ailleurs, le compte de clôture de liquidation de l'Entreprise minière et chimique (EMC) a été déposé le 30 novembre 2012 et approuvé par arrêté du 28 décembre 2012. Ce dernier définit également les modalités du transfert à l'État des derniers actifs et passifs de l'entreprise.

Enfin les principales opérations de périmètre, au sein des entreprises combinées, concernent :

• EDF – Prise de contrôle d'Edison :

EDF a pris le contrôle d'Edison le 24 mai 2012 en acquérant la totalité de la participation de Delmi dans Transalpina di Energia (TdE) (50 %) pour un montant total de 784 M€. Au terme de cette opération, EDF détenait 78,96 % du capital et 80,64 % des droits de vote d'Edison. EDF a ensuite lancé une offre publique obligatoire sur le solde des actions ordinaires : à l'issue de l'offre publique obligatoire, EDF détenait 99,5 % des actions ordinaires d'Edison.

• ADP – Acquisition de 38 % de TAV Airports et de 49 % de TAV Construction :

Aéroports de Paris (ADP) a acquis, le 16 mai 2012, 38 % de TAV Havalimanları Holding A.S. (« TAV Airports ») et 49 % de TAV Yatirim Holding A.S. (« TAV Investment », propriétaire de TAV Construction, société non cotée). Opérateur aéroportuaire de premier plan en Turquie, TAV Airports opère sur 12 aéroports dans 9 pays, dont l'aéroport d'Istanbul Ataturk qui a accueilli près de 45 millions de passagers en 2012.

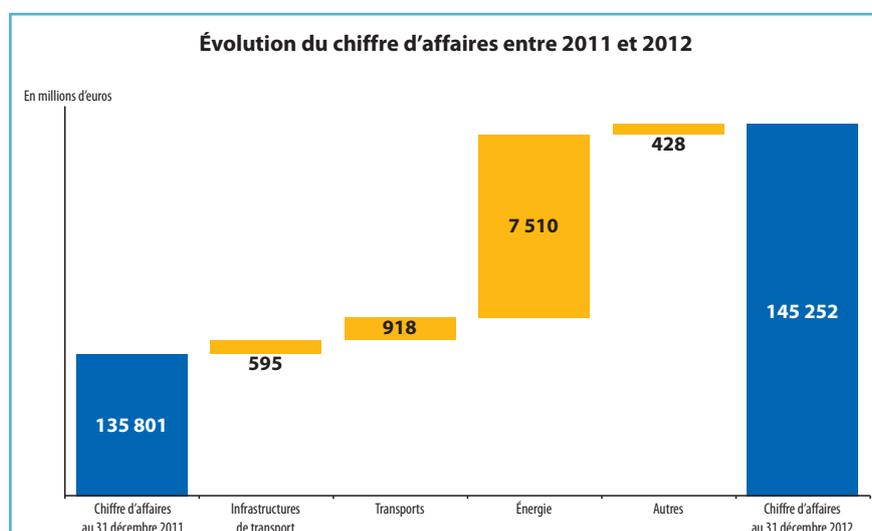
■ Compte de résultat

L'exercice 2012 est marqué par la progression du chiffre d'affaires de 7 %, progression qui se retrouve amplifiée au niveau du résultat opérationnel : + 16,4 %

compte tenu de deux éléments contraires, à savoir une faible augmentation de l'EBI-TDA (secteur Énergie + 0,5 Md€; secteur Transports - 0,5 Md€) et une réduction sensible des dépréciations enregistrées sur les actifs miniers d'Areva et TGV de la SNCF. Le résultat net est quasi identique à celui de l'exercice précédent, après prise en compte des résultats défavorables des sociétés mises en équivalence.

■ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires augmente de 9,4 Md€ entre 2011 et 2012, tiré par la croissance significative de 7,5 Md€ du chiffre d'affaires du secteur Énergie (dont 7 Md€ liés à EDF avec + 4 Md€ de croissance organique et 2,9 Md€ d'effet de périmètre lié essentiellement à l'acquisition d'Edison) et, dans une moindre mesure, par les augmentations de chiffre d'affaires de + 0,9 Md€ sur le secteur Transports (SNCF + 1,2 Md€, dont 1 Md€ de croissance organique) et de + 0,6 Md€ sur le secteur Infrastructures de transport.



■ Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'améliore de 1,9 Md€ entre 2011 et 2012. Cette variation est le résultat d'un EBITDA quasi constant entre 2011 et 2012 à 27,6 Md€ et d'une diminution significative entre les deux exercices de la constitution de provisions pour risques. Sur l'exercice 2011, d'importantes dépréciations avaient été enregistrées sur des actifs spécifiques tels que les actifs mines d'Areva (1,5 Md€), sur une usine de conversion de minerais d'Areva (0,9 Md€) et sur les actifs TGV France et Europe de la SNCF (0,7 Md€).

En conséquence, pour les raisons évoquées ci-dessus, le taux de marge – EBITDA/Chiffres d'affaires diminue de 1,4 point pour s'établir à fin 2012 à 19 %.

Cette baisse globale du taux de marge est ainsi tirée par le secteur énergie (hausse de l'EBITDA de 0,5 Md€ pour une croissance du chiffre d'affaires de 7,5 Md€) et s'explique principalement par le chiffre d'affaires d'EDF.

■ Résultat financier

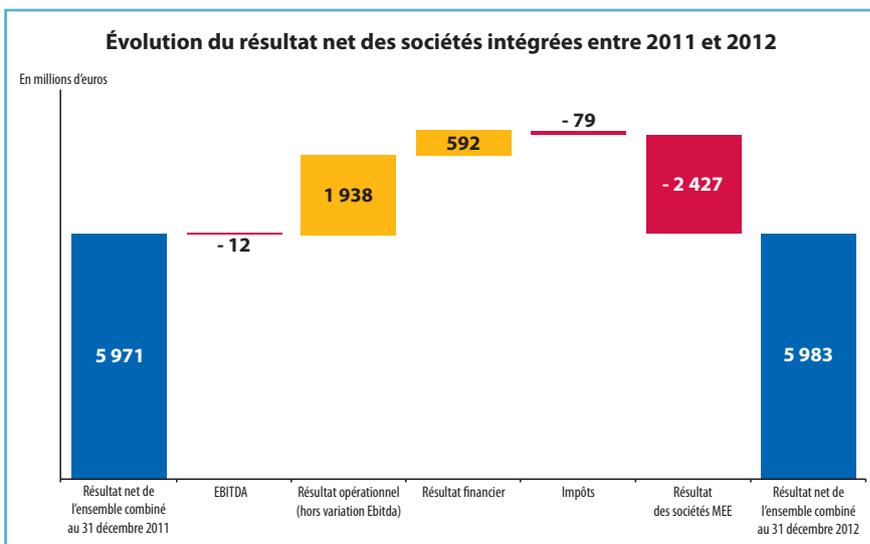
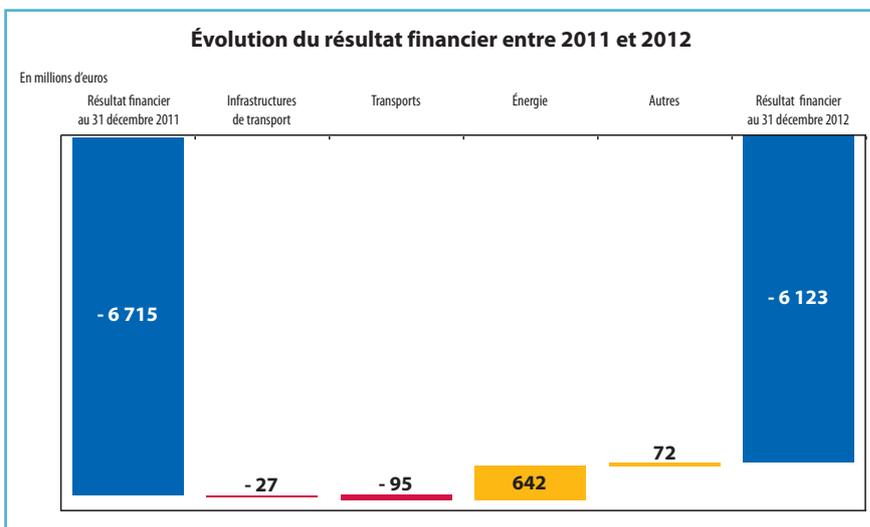
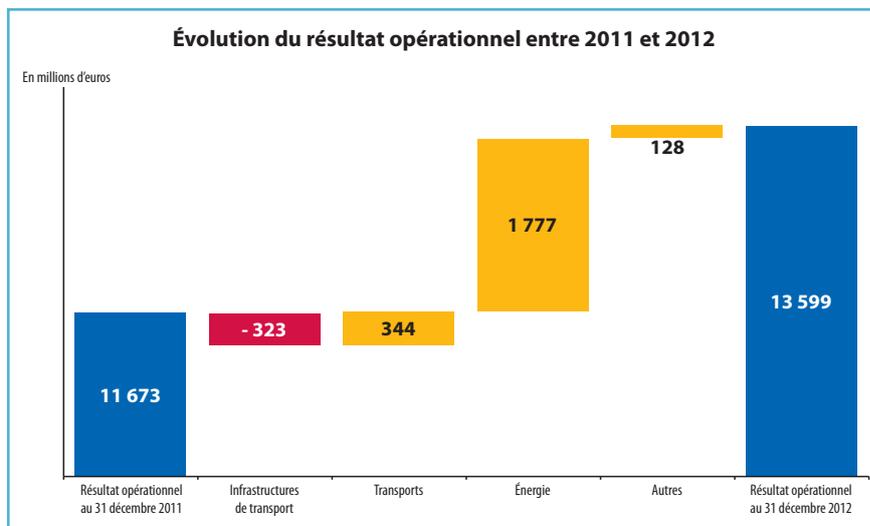
L'amélioration du résultat financier (0,6 Md€) est le résultat de :

- l'augmentation du coût de l'endettement financier, lié pour l'essentiel à l'augmentation de l'endettement financier sur l'exercice (0,2 Md€) ;
- la hausse des effets de l'actualisation des provisions pour aval du cycle nucléaire, déconstruction et derniers cœurs (0,1 Md€) ;
- l'amélioration sensible des produits sur actifs financiers et actifs disponibles à la vente sur l'exercice 2012 (0,9 Md€), en raison de la comptabilisation en 2012 sur EDF d'un produit de 0,6 Md€ au titre des coûts de portage de la CSPE.

■ Résultat net part du groupe

Le résultat 2012 est identique à celui de l'exercice précédent, à 6 Md€, avec une sensible amélioration des entités contrôlées et une dégradation des entités mises en équivalence.

Le résultat net des sociétés mises en équivalence diminue de 2,4 Md€ pour s'établir à 1 Md€ à fin 2012. Cette diminution résulte essentiellement de la détérioration des résultats des sociétés détenues en direct et concerne essentiellement : le FSI



à hauteur de - 1,4 Md€ (pour un résultat de - 1 Md€ en 2012), GDF Suez pour - 0,9 Md€ (pour un résultat de 0,6 Md€ en 2012).

■ Tableau de flux de trésorerie

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement est quasiment stable entre les exercices 2011 et 2012, à 21 Md€.

Cette stabilité résulte principalement de l'augmentation de la capacité d'autofinancement d'EDF (+ 1,1 Md€) contrebalancée par la diminution de la capacité d'autofinancement de la SNCF (- 0,5 Md€), de La Poste (- 0,4 Md€) et d'Areva (- 0,3 Md€).

Investissements

Les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 33 Md€ à fin 2012 en progression de + 2,2 Md€ par rapport à 2011. Elles se composent pour moitié des acquisitions réalisées par EDF au titre de l'exercice 2012 pour 16 Md€ (contre 14 Md€ à fin 2011), relatives principalement aux immobilisations en concessions de la distribution publique d'électricité en France pour 4 Md€, aux immobilisations de production et autres immobilisations du domaine propre (hors immobilisations en cours et financées par location financement) pour 7 Md€ et résultant des mouvements de périmètre liés à la prise de contrôle d'Edison pour 1,5 Md€.

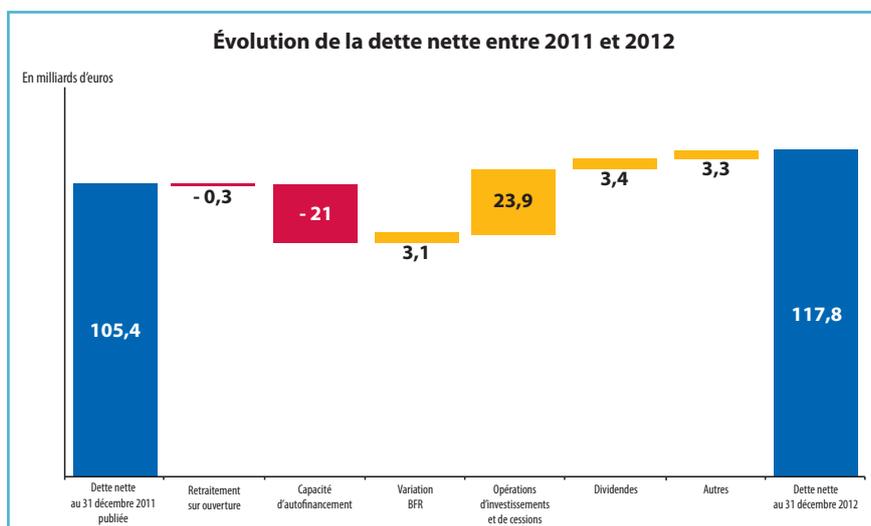
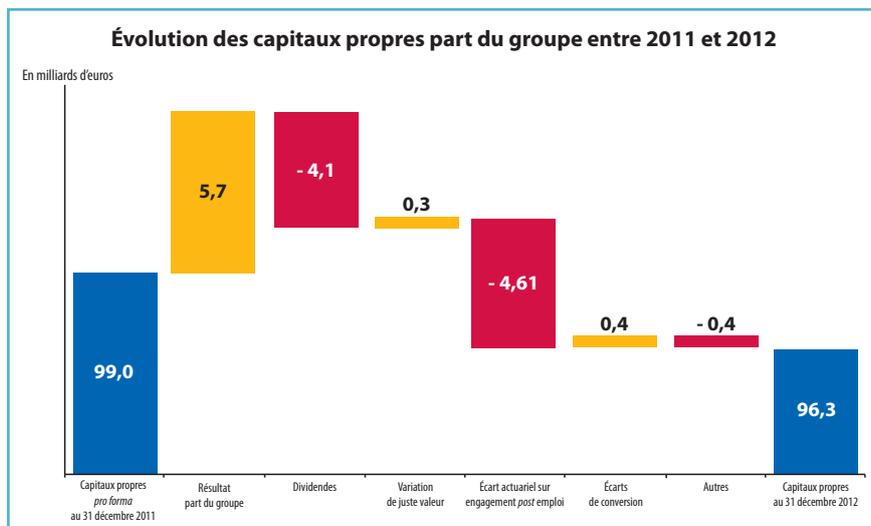
L'autre moitié des acquisitions résulte principalement des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles des entités Areva, RFF et SNCF, pour respectivement 2,1 Md€, 4,3 Md€ et 2,2 Md€, hors variation des actifs financiers pour 2,4 Md€ (Areva + 1,8 Md€ de fonds dédiés, SNCF + 0,6 Md€ d'actifs de location financement).

■ Bilan

Capitaux propres

Les capitaux propres part du groupe de l'ensemble combiné diminuent de 2,7 Md€ et s'établissent à 96,3 Md€ à fin décembre 2012.

Cette variation est principalement due au résultat part du groupe de la période de 5,7 Md€, au versement d'un dividende part du groupe (- 4,1 Md€) et aux effets négatifs des écarts actuariels sur l'exercice (- 4,6 Md€, dont - 4 Md€ portés par EDF qui a adopté la méthode du Sorie).



Par ailleurs, notons que l'ensemble des autres variations sur les capitaux propres demeurent limitées : absence de mouvement significatif sur le capital et le périmètre, variation de juste valeur sur instruments financiers (- 0,3 Md€), variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente (+ 0,6 Md€) et écarts de conversion (+ 0,4 Md€).

■ Endettement net

L'endettement net augmente de 12,4 Md€ sur la période, passant de 105,4 Md€ à 117,8 Md€.

Cette variation s'explique essentiellement par les flux d'investissements nets (23,9 Md€), l'augmentation du besoin en fond de roulement (3,1 Md€) et les dividendes versés aux actionnaires et aux minoritaires (3,4 Md€) qui ne sont pas totalement compensés par la génération de la capacité d'autofinancement (21 Md€).

En conséquence, le ratio dette nette sur EBITDA, qui mesure la soutenabilité de l'endettement – à savoir le nombre d'années nécessaire à l'ensemble combiné pour rembourser ses dettes – augmente de 0,5 point entre 2011 et 2012 pour s'élever à 4,3 à fin décembre 2012. Cette augmentation est principalement liée à l'opération d'EDF de montée au capital d'Edison, avant prise en compte de l'affectation de la créance CSPE aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges nucléaires de long terme intervenue sur l'exercice 2013.

Le ratio dette nette sur capitaux propres, qui mesure la solidité bilancielle de l'ensemble combiné, augmente, passant de 1,06 en 2011, après retraitement, à 1,22 en 2012, compte tenu de l'augmentation de la dette nette sur des capitaux propres en diminution.

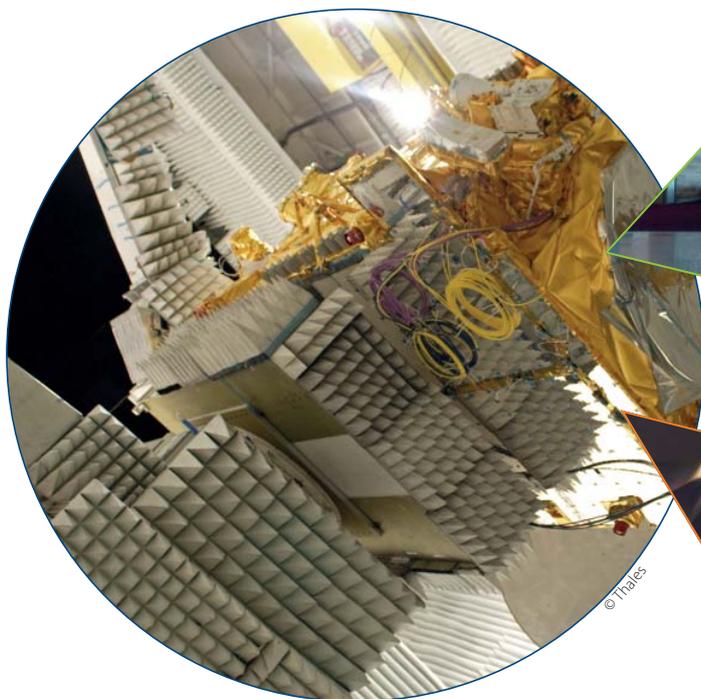
■ Ratios financiers sur l'ensemble combiné

ENSEMBLE COMBINÉ						
	Cible 2012 PLF 2013	2012	2011 retraité	2011	2010 retraité	2010
Rentabilité opérationnelle des capitaux employés	> 7 %	8,40 %	7,40 %	7,30 %	7,40 %	7,20 %
<i>Résultat opérationnel (1)</i>		13 598	11 673	11 450	11 191	11 177
<i>Capitaux employés (2)</i>		161 503	158 210	157 174	150 465	155 451
Rentabilité financière des capitaux propres	> 4,5 %	5,90 %	5,90 %	5,70 %	7,70 %	7,70 %
<i>Résultat net</i>		5 690	5 867	5 798	7 886	7 886
<i>Capitaux propres (part du groupe)</i>		96 340	98 996	102 097	102 707	102 704
Marge opérationnelle	> 8,5 %	9,40 %	8,60 %	8,50 %	8,30 %	8,30 %
<i>Résultat opérationnel (1)</i>		13 598	11 673	11 450	11 191	11 177
<i>Chiffre d'affaires (1)</i>		145 252	135 801	134 342	134 035	134 295
Dette nette / EBITDA	< 4	4,3	3,8	3,8	3,9	4
<i>Dette nette (3)</i>		117 739	105 033	105 025	102 198	102 198
<i>EBITDA (1)</i>		27 658	27 670	27 447	26 029	25 475
Dette nette / capitaux propres		1,22	1,06	1,03	1	1
<i>Dette nette (3)</i>		117 739	105 033	105 025	102 198	102 198
<i>Capitaux propres (part du groupe)</i>		96 340	98 996	102 097	102 707	102 704

(1) Retraitement de DCNS d'intégration globale à mise en équivalence fin 2011, pour la cohérence des indicateurs.

(2) Les capitaux employés sont constitués des immobilisations d'exploitation et du besoin en fonds de roulement (BFR = stocks et créances clients - dettes d'exploitation).

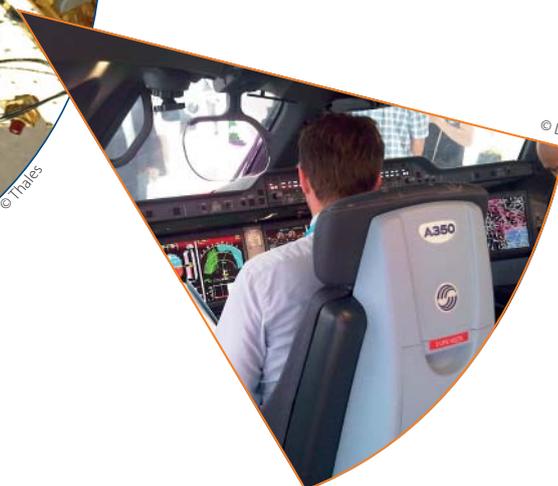
(3) La dette nette correspond à l'endettement brut diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.



© Thales



© DR



© DR

ÉVOLUTIONS SECTORIELLES

	Aéronautique Défense		Infrastructures de transport		Transports		Énergie		Services		Médias	
	2012	2011 retraité	2012	2011 retraité	2012	2011 retraité	2012	2011 retraité	2012	2011 retraité	2012	2011 retraité
Rentabilité opérationnelle des capitaux employés	3,00 %	12,70 % (a)	5,20 %	6,60 %	7,70 %	5,90 %	12,20 %	9,70 %	1,60 %	1,20 %	4,20 %	1,10 %
Résultat opérationnel	146	540	2 302	2 625	1 725	1 381	8 364	6 587 (g)	985	805	20	6
Capitaux employés	4 866	4 238	44 003	40 061 (c)	22 471	23 528	68 463	67 564	62 608	65 017 (l)	480	523
Rentabilité financière des capitaux propres	15,40 %	18,50 %	9,50 %	17,60 %	4,50 %	3,80 %	7,10 %	3,70 %	6,20 %	9,80 %	1,80 %	2,10 %
Résultat net part du groupe	915	963	494	909 (d)	489	391	3 800	2 122 (h)	713	1 093	11	13
Capitaux propres part groupe	5 943	5 207 (b)	5 202	5 164	10 800	10 406	53 372	56 988 (i)	11 429	11 131	617	607
Marge opérationnelle	12,40 %	13,70 %	23,50 %	24,90 %	4,50 %	3,80 %	10,50 %	9,10 %	5,50 %	4,60 %	0,50 %	0,10 %
Résultat opérationnel	146	540	2 302	2 625	1 725	1 381	8 364	6 587	985	805	20	6
Chiffre d'affaires	1 176	3 955	9 794	10 524	38 686	36 058 (f)	79 553	72 107 (j)	17 919	17 501	4 178	4 042
Dettes nettes / EBITDA	- 6,6	- 1,4	8,3	7,4	3,6	3,5	3,6	3	1,4	2	- 0,5	- 0,3
Dettes nettes	- 1 045	- 934	35 862	31 555 (e)	16 190	17 354	58 072	47 069 (k)	3 223	4 297 (m)	- 114	- 61
EBITDA	158	647	4 295	4 271	4 436	4 905	16 204	15 675	2 235	2 135	227	212
Dette nette/capitaux propres part groupe	- 0,2	- 0,2	6,9	6,1	1,5	1,7	1,1	0,8	0,3	0,4	- 0,2	- 0,1
Dettes nettes	- 1 045	- 934	35 862	31 555	16 190	17 354	58 072	47 069	3 223	4 297	- 114	- 61
Capitaux propres part groupe	5 943	5 207	5 202	5 164	10 800	10 406	53 372	56 988	11 429	11 131	617	607

(a) La dégradation du ratio à fin 2012 s'explique par la diminution du résultat opérationnel dû à la mise en équivalence de DCNS (- 203 M€) conjugué à l'augmentation des capitaux employés avec une croissance des titres mis en équivalence chez Safran et EADS.

(b) Augmentation liée aux résultats réalisés par Safran et EADS en 2012.

(c) Augmentation des immobilisations corporelles du domaine propres chez RFF (+ 4,1 M€) et progression chez ADP de titres mis en équivalence avec les acquisitions de TAV Airports (667 M€) et TAV Construction (38 M€).

(d) Diminution des résultats nets principalement chez RFF (- 220 M€) et chez SFTRF (232 M€) avec un exercice 2011 qui avait été marqué par une reprise de provision de 240 M€ sur les actifs concédés.

(e) L'augmentation s'explique principalement par la progression de l'endettement long terme chez RFF ainsi que par l'augmentation de l'endettement net chez ADP de + 36 %.

(f) Augmentation du CA de SNCF, croissance organique des branches Proximités (+ 466 M€) et Infra (+ 330 M€) et effets de change et périmètre positifs (263,5 M€ et + 92 M€).

(g) La progression s'explique par un résultat opérationnel redevenu positif de 118 M€ contre (1 923 M€) chez Areva même si ce dernier reste pénalisé par les provisions supplémentaires dotées sur des projets difficiles et par des dépréciations d'actifs.

(h) Amélioration du résultat net principalement chez Areva (+ 2,3 M€) du fait de l'absence de comptabilisation de pertes de valeurs (contre 1,5 M€ en 2011 sur Uramin), compensée par la baisse de résultat chez GDF-SUEZ marqué par des pertes de valeurs constatées principalement sur des actifs européens.

(i) Forte diminution principalement liée au changement de comptabilisation des écarts actuariels chez EDF (- 2 087 M€).

(j) Amélioration du chiffre d'affaires chez EDF, qui s'élève à 73 Md€ en 2012, en croissance de 7,4 Md€ (+ 11,4 %). Hors effets de change (0,7 Md€), résultant de l'appréciation de la livre sterling face à l'euro, et hors effet de périmètre (0,3 Md€) lié pour l'essentiel à la prise de contrôle d'Edison, la croissance organique s'établit à + 5,8 %.

(k) Progression de l'endettement net chez EDF à hauteur de + 8,3 Md€, dont 3,3 Md€ liés aux opérations de montée au capital d'Edison et TdE.

(l) Variation provenant principalement des actifs financiers détenus à des fins de transaction dans le portefeuille d'obligations et autres titres à revenus variables chez LBP à hauteur de 4 Md€.

(m) Diminution de la dette nette du groupe La Poste à hauteur de 1,08 Md€ en 2012.

Guide méthodologique sur les indicateurs sectoriels

- Les agrégats « chiffre d'affaires », « résultat opérationnel », « EBITDA » et « capitaux employés » sont calculés pour les entités comptabilisées dans la combinaison par intégration globale ; les agrégats « résultat net » et « capitaux propres » incluent également les quotes-parts des entités comptabilisées par mise en équivalence.

- Périmètre des secteurs analysés : l'analyse sectorielle présentée ci-dessus porte sur les principaux secteurs d'activité du périmètre.

- Impact des éliminations des flux intersecteurs et interentreprises : les

agrégats présentés reprennent les données chiffrées des notes annexes aux comptes combinés, toutefois retraitées des éliminations de flux intersecteurs (par exemple sur les segments Transports/Infrastructures de transport entre SNCF et RFF).

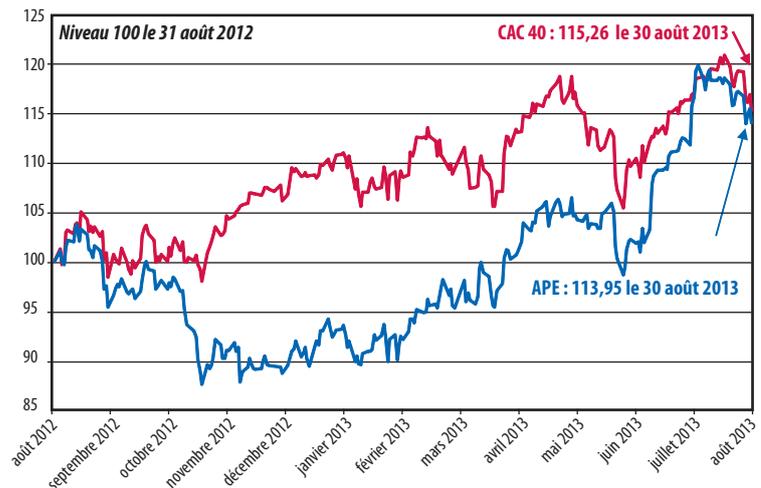
Pour cette raison, l'addition des données sectorielles ne conduit pas toujours aux données combinées.

- Le chiffre d'affaires du secteur « Services » inclut le produit net bancaire de La Banque Postale.

Une augmentation significative en 2013 de la valeur du portefeuille coté de l'État

En un an la valeur du portefeuille coté de l'APE est passée de 60 235 M€ le 31 août 2012 à 68 638 M€ le 30 août 2013, soit une hausse de 13,95 %, en ligne avec celle enregistrée par l'indice CAC 40 (15,96 %). Cette évolution du portefeuille recouvre toutefois deux périodes distinctes : un recul sur les quatre derniers mois de 2012 et une progression très supérieure à celle des autres valeurs de la cote en 2013 (27,48 % contre 8,04 % pour le CAC 40).

Évolution du portefeuille coté de l'APE comparé au CAC 40

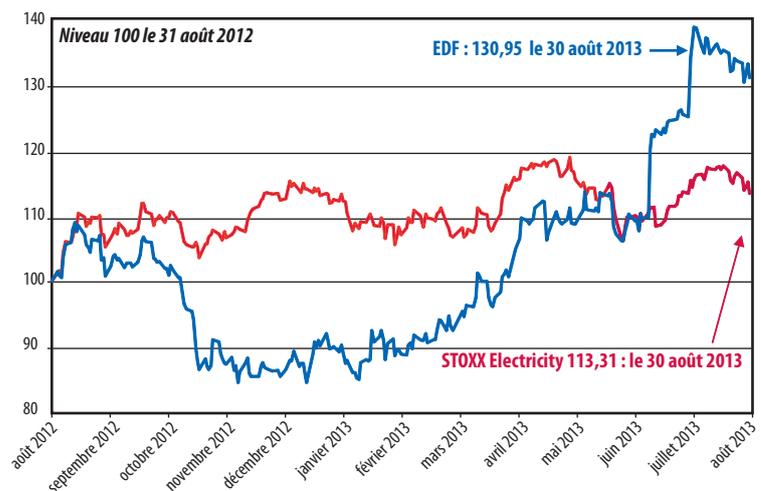


22

Comme les années précédentes, les variations de la valeur du portefeuille s'expliquent par sa composition très typée et, en particulier, la forte pondération du secteur énergétique et de l'aéronautique. Les gains réalisés sont principalement le fait de six entreprises :

- EDF (plus de 48 % de la valeur du portefeuille en août 2013) progresse très fortement au cours des huit premiers mois de 2013 (+ 51,65 % contre 8,04 % pour le CAC 40 et 0,69 % pour l'indice sectoriel Stoxx des producteurs d'électricité cotés). Le titre bénéficie de la forte visibilité de ses résultats et de ses tarifs ainsi que d'un effet de rattrapage après plusieurs années marquées par les incertitudes du secteur nucléaire ;

Évolution du cours de l'action EDF comparé à son benchmark européen



- Les trois sociétés du secteur aéronautique-défense connaissent également une très forte progression, bien au-delà de leur indice sectoriel européen, EADS, Safran et Thales voyant leur cours varier de respectivement 43,82 %, 50,83 % et 81,09 % en un an à comparer aux 30,46 % du Stoxx aéronautique/défense. Les résultats de ces entreprises sont portés par les commandes civiles dans une phase continue d'augmentation et, pour EADS, par les effets bénéfiques de la recomposition de son capital ;
- Aéroports de Paris voit son cours augmenter de 26,52 % sur la période janvier-août 2013 ;
- Renault progresse de 45,51 %, bien plus que ses comparables européens (32,38 % pour le Stoxx automobile) en raison des bonnes performances à l'international et de la dynamique de l'alliance avec Nissan.

En 2013, sur les huit premiers mois, les quatre plus fortes hausses des titres composant le CAC 40 étaient réalisées par des sociétés du portefeuille de l'État : Renault, Safran, EADS et EDF.

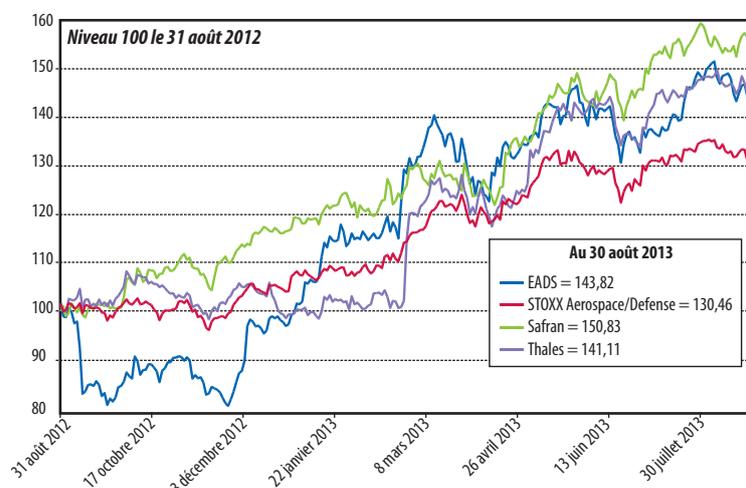
Dans ce contexte, l'État a monétisé en 2013, dans des conditions favorables d'un point de vue patrimonial, une fraction de sa participation dans les sociétés suivantes :

- Safran, à hauteur de 3,12 % du capital pour une recette de 448,5 M€ ; cette cession constitue la première opération de marché de l'APE depuis 2007 ;
- EADS, par successivement un apport au programme de rachat d'actions puis la cession d'un bloc pour un montant cumulé 1 193 M€ ; ces opérations ont donné lieu à un versement de 874 M€ sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » (CAS PFE), notamment à travers une réduction de capital, le solde (319 M€) étant affecté au paiement de l'impôt ;
- Aéroports de Paris, en transférant au secteur privé 3,9 % du capital par appel d'offres, pour une valeur de 303 M€, conjointement avec le FSI qui en cédait 5,6 %.

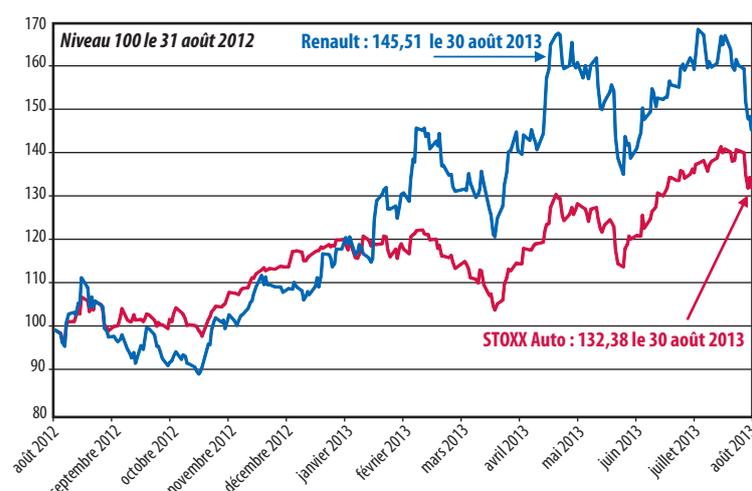
L'ensemble de ces cessions s'est traduit pour l'État par une recette de 1 945 M€, dont 1 626 M€ versés sur le CAS PFE⁴. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une gestion active de ses participations. Les principales évolutions sont retracées dans l'annexe « synthèse des opérations du CAS PFE ».

4 - Voir article 48 de la loi n° 2005-1719 du 30/12/2005 de finances pour 2006.

Évolution du cours des actions du secteur aéronautique-défense comparé à son benchmark européen



Évolution du cours de l'action Renault comparé à son benchmark européen



	Évolution sur un an (au 30 août 2013)	Benchmark sectoriel européen	Huit premiers mois 2013	Benchmark sectoriel européen
CAC 40	15,26 %		8,04 %	
Portefeuille APE	13,95 %		27,48 %	
Aéroports de Paris	17,20 %	20,26 %	26,52 %	11,32 %
Air France-KLM	42,09 %	68,78 %	- 18,63 %	27,81 %
Areva	- 4,77 %	17,85 %	- 3,51 %	9,05 %
CNP	38,78 %	28,66 %	15,30 %	13,94 %
EADS	43,82 %	30,46 %	47,81 %	25,30 %
EDF	30,95 %	13,31 %	51,65 %	0,69 %
GDF Suez	- 16,22 %	- 10,55 %	5,30 %	- 2,41 %
Orange	- 30,19 %	1,75 %	- 7,95 %	12,27 %
Renault	45,51 %	32,38 %	32,92 %	15,75 %
Safran	50,83 %	30,46 %	28,90 %	25,30 %
Thales	81,09 %	30,46 %	42,05 %	25,30 %

La politique de dividendes

DIVIDENDES PERÇUS PAR L'ÉTAT ACTIONNAIRE (EN Md€, PAR EXERCICE BUDGÉTAIRE)

Exercice budgétaire	2004	2005	2006	2007 (*)	2008 (*)	2009 (*)	2010 (*)	2011 (*)	2012 (*)	Prévision 2013 (*)
Dividendes en numéraire (**)	1,2	1,4	2,9	4,8	5,6	3,3	4,3	4,4	3,2	4,3
Dividendes en actions	-	-	-	-	-	2,2	0,1	-	1,4	0,2
TOTAL	1,2	1,4	2,9	4,8	5,6	5,5	4,4	4,4	4,6	4,5

(*) Y compris acomptes sur dividendes.

(**) L'article 21 de la Loi Organique aux Lois de Finances prévoit que les opérations de nature patrimoniale liées à la gestion des participations financières de l'État, à l'exclusion de toute opération de gestion courante, sont, de droit, retracées sur un unique compte d'affectation spéciale (CAS PFE). Les dividendes versés en numéraire par les entreprises à participations publiques sont identifiés parmi les recettes non fiscales et directement imputés sur le budget général.

L'État actionnaire promeut une politique de dividendes responsable, lisible et régulière, dans l'intérêt patrimonial de l'État et de la capacité des entreprises à se développer sur le long terme.

En 2012, le portefeuille a dégagé 4,6 Md€ de dividendes, y compris les dividendes versés en actions par GDF Suez et le FSI, pour un montant total de 1,4 Md€. Ces montants, reçus pour l'essentiel au titre de l'exercice 2011, se situent à un niveau comparable à celui enregistré l'année précédente (soit 4,4 Md€).

La prévision 2013 actualisée est conforme avec les montants inscrits en LFI (4,3 Md€ en numéraire). Cette stabilité des recettes ne prend pas en compte le versement cette année d'une fraction de dividendes d'EDF sous forme de titres (0,2 Md€).

Les principaux contributeurs concernés sont EDF, GDF Suez, Orange, SNCF, La Poste, Safran et ADP qui représentent près de 90 % du montant total.

Si l'on concentre l'observation sur les seules entreprises cotées, on observe un rendement de 6 %, correspondant au rapport entre les dividendes reçus, soit 3,7 Md€ en 2012, et près de 60 Md€ de valorisation boursière des titres détenus par l'État. Ce taux se situe au dessus du taux de rendement du CAC 40 (3,5 %) en raison notamment de la composition sectorielle du portefeuille de l'APE, marquée par une forte présence des secteurs énergie et télécommunication, qui traditionnellement ont des politiques de distributions plus élevées que les autres entreprises.

Compte tenu du contexte économique et financier, le montant des dividendes devrait être ajusté en 2014. À titre conservatoire, le PLF a été construit avec un chiffre prévisionnel de 3,2 Md€, avec l'hypothèse qu'aucun versement de dividendes ne se fera sous forme de titres. Cette évolution des produits des participations de l'État à la baisse, de l'ordre de - 1 Md€, tient compte principalement d'anticipation de risques nécessitant un accroissement prévisionnel du besoin de provisions.



© DR



Eramet © DR

CONDUIRE LES MUTATIONS DE L'ÉTAT ACTIONNAIRE

Formaliser une doctrine de l'État actionnaire

Près de dix ans après la création de l'Agence des participations de l'État, l'environnement et les enjeux économiques auxquels est confronté l'État dans l'exercice de ses missions d'actionnaire ont fortement évolué. Les contraintes budgétaires, les problématiques de désindustrialisation, les besoins technologiques et d'investissement issus des enjeux des grandes transitions économiques, notamment énergétique et numérique, doivent conduire à une réflexion sur la modernisation de l'État actionnaire.

L'APE a eu pour mission de formuler des propositions qui ont conduit à une première étape : la communication relative à la modernisation de l'État actionnaire présentée en conseil des ministres le 2 août 2013 par le ministre de l'Économie et des Finances et le ministre du Redressement productif. Alors que la banque publique d'investissement est aujourd'hui en place, cette communication réaffirme l'importance de l'actionnariat public comme levier stratégique au service des politiques publiques et a pour but d'actualiser les objectifs de l'État actionnaire et d'adapter les moyens et le cadre juridique de son action, afin de renforcer l'efficacité de son intervention.

L'État actionnaire souhaite se doter d'une doctrine générale de gestion de ses participations, offrant un cadre stratégique clarifié aux opérations de cession et d'investissement futures. À cet égard, il sera rappelé que la présence, en tant qu'investisseur avisé de long terme, de l'État au capital des entreprises joue un rôle de protection et de développement des intérêts économiques et patrimoniaux du pays en veillant à la mise en œuvre d'une stratégie économique, industrielle et sociale exemplaire, garante de la préservation sur le territoire national des emplois et des compétences, en accompagnant leur croissance et leur développement.

Souhaitant maintenir la présence de l'État au capital d'entreprises en situation de monopole naturel ou économique, chargées de services publics essentiels ou porteuses d'intérêts stratégiques liés à la défense et à la sécurité nationale ou encore de compétences clefs dans la filière nucléaire, l'État actionnaire pourra également mobiliser, si nécessaire, les ressources publiques en capital pour financer l'investissement sans recourir à l'endettement, au service de nouveaux acteurs économiques porteurs de projets innovants et structurants pour le pays et disposer de capacités d'interventions défensives.

L'intervention directe de l'État sera enfin centrée sur la participation dans de grandes entreprises, le cas échéant majoritaire et généralement assortie d'un objectif de présence à très long terme.

Afin d'éclairer l'APE sur l'actualisation et la mise en œuvre de ces orientations, un comité stratégique de l'État actionnaire sera créé.

Une gestion plus dynamique du portefeuille

Les ressources publiques en capital pour financer l'investissement doivent pouvoir être mobilisées sans recourir à l'endettement, au service de nouveaux acteurs économiques porteurs de projets innovants et structurants pour le pays et, le cas échéant, au service d'interventions défensives.

À cette fin, l'État pourrait réduire les niveaux historiques de participations publiques dans certaines entreprises dès lors que le niveau de contrôle ou d'influence de l'État actionnaire n'en serait pas significativement affecté ou

que d'autres instruments (réglementation, régulation...) permettraient d'atteindre les objectifs recherchés et que de telles opérations seraient patrimoniallement avisées.

Les récentes cessions par l'État de titres de Safran (3,12 %), d'EADS (3,7 %) et d'Aéroports de Paris (9,5 % conjointement avec le FSI) s'inscrivent dans cette stratégie de gestion active des participations de l'État, qui doit permettre de préserver les intérêts patrimoniaux et stratégiques de l'État tout en dégageant des ressources en fonds propres pour les investir dans de nouveaux secteurs porteurs de développement économique.

Cette gestion se fait dans le respect de la réglementation communautaire qui distingue les interventions financières de l'État des simples aides d'État (article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

Le projet de modernisation de l'État actionnaire n'entend toutefois pas bouleverser la dimension de son portefeuille de participations, dont la taille actuelle peut être estimée à environ 100 Md€⁵, en vue de poursuivre ses objectifs stratégiques, financiers et patrimoniaux.

Les quatre opérations de cessions, réalisées entre septembre 2012 et septembre 2013, ont ainsi permis de dégager 1,9 Md€ de ressources (1 623 M€ versés au CAS PFE et 319 M€ affecté aux impôts).

5 - Dont un peu plus de 10 Md€ de participations de l'État dans la BPI et environ 68,6 Md€ de titres cotés au 1^{er} septembre 2013

PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS COTÉES DE L'ÉTAT LE 30 AOÛT 2013

	Capitalisation boursière (en M€)	Taux de participation de l'État	Valeur de la participation (en M€)	Taux de participation non cessible	Dont valeur cessible (en M€)	Évolution sur	
						Un an	2012
CAC 40						15,7 %	15,2 %
Portefeuille coté APE			68 638		24 192	12,4 %	- 14,5 %
ADP	7 308	50,63 %	3 700	50,0 %	46	17,2 %	10,1 %
Air France-KLM	1 710	15,88 %	271		271	42,1 %	76,2 %
Areva*	4 740	14,33 %	679	50,0 %	679	- 4,8 %	- 32,8 %
CNP	9 187	1,11 %	102		102	38,8 %	21,2 %
EADS	34 209	12,04 %	4 118		4 118	43,8 %	22,2 %
EDF	39 432	84,49 %	33 314	70,0 %	5 712	30,9 %	- 25,6 %
GDF Suez	39 570	36,71 %	14 527	33,3 %	1 337	- 16,2 %	- 26,3 %
Orange	20 333	13,45 %	2 734		2 734	- 30,2 %	- 31,3 %
Renault	15 993	15,01 %	2 400		2 400	45,5 %	51,8 %
Safran	17 521	27,08 %	4 745		4 745	50,8 %	40,5 %
Thales	7 543	27,08 %	2 043		2 043	41,1 %	7,6 %

* Limite réglementaire pour le CEA.

La création de BPI-Groupe et son articulation avec l'APE

Première des soixante propositions du Président de la République, la création de la banque publique d'investissement doit permettre d'œuvrer au service du développement des territoires et soutenir l'innovation, les filières d'avenir ainsi que la conversion écologique et énergétique de l'économie.

Dans ce contexte, Bpifrance a été créée le 31 décembre 2012 afin de rassembler au sein d'une organisation homogène et fluide les activités publiques de financement et d'investissement en fonds propres au service des PME et ETI françaises et de la doter d'une gouvernance et de moyens renforcés.

Bpifrance est détenue à parité par l'État via l'Épic BPI-Groupe et par la Caisse des dépôts et consignations, qui lui ont notamment apporté les actifs suivants :

- 100 % du capital du FSI (qui porte les participations en fonds propres directes et indirectes de Bpifrance) devenu Bpifrance Participations ;

- 100 % du capital de CDC entreprises, devenu Bpifrance Investissement ;
- 90 % du capital d'Oseo, devenu Bpifrance Financement.

Le premier conseil d'administration de Bpifrance s'est tenu le 21 février 2013 et l'achèvement du processus de création (*closing*) s'est concrétisé le 12 juillet avec la finalisation des apports en titres et la mise en œuvre d'une augmentation de capital.

S'agissant des activités d'investissement, l'APE et Bpifrance Participations ont des logiques d'intervention distinctes et complémentaires.

En complémentarité de la politique d'intervention de la BPI, l'intervention directe de l'État sera enfin centrée sur la participation dans de grandes entreprises, le cas échéant majoritaire et généralement assortie d'un objectif de présence à très long terme. Bpifrance Investissement intervient principalement dans les petites et moyennes

entreprises et dans les entreprises de taille intermédiaire, ainsi que dans les grands groupes dans une perspective de stabilisation de l'actionnariat. Dans chaque intervention, Bpifrance Investissement privilégie une détention minoritaire avec un horizon à moyen et long terme, entre huit et dix ans et avec un ticket moyen de 20 M€.

Au-delà, la volonté commune à l'APE et à Bpifrance de coopérer étroitement en termes de veille, le comité stratégique et d'orientation de l'État actionnaire annoncé par les ministres permettra d'assurer la bonne articulation et la complémentarité entre les stratégies de l'APE et de la BPI.

Un approfondissement de la gouvernance

Alors que la gouvernance économique du secteur privé se modernise, à l'instar de la révision du code Afep Medef présentée au Président de la République en juin dernier, l'État actionnaire doit continuer à améliorer la gouvernance dans les entreprises à participations publiques, comme l'a illustré la décision de plafonner la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans les entreprises où l'État est majoritaire. Pour ce faire, l'État entend clarifier et mieux distinguer son rôle d'actionnaire de ses autres fonctions, celles de client, régulateur.

Le Gouvernement a ainsi engagé une réflexion sur la modernisation du cadre juridique applicable à l'État actionnaire en vue de disposer d'une capacité d'influence renouvée et clarifiée aux assemblées générales et dans les instances de gouvernance des sociétés dans lesquelles il détient des participations. Tout en garantissant la spécificité de la représentation des salariés au sein des entreprises publiques et le même

niveau de contrôle et de protection des intérêts de l'État, de telles mesures de simplification devront avoir pour objectif de rendre plus lisible et plus efficient le cadre juridique des sociétés à participations publiques, en recherchant un rapprochement avec le droit commun des sociétés lorsque l'existence d'une distinction n'est pas justifiée. Le projet de loi d'habilitation, déposé par le Gouvernement, de prendre par ordonnances diverses mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises, comporte à cet effet un article relatif à la modernisation de l'État actionnaire.

Enfin, le pouvoir de l'actionnaire s'exprime principalement dans le choix des dirigeants et administrateurs des sociétés. Quinze entreprises dans lesquelles l'État détient une participation – majoritaire ou minoritaire – ont vu le mandat de leurs dirigeants (PDG, Président du conseil de surveillance, du conseil d'administration, du directoire) arriver à terme

entre septembre 2012 et 2013. Dans ce contexte, quatre mandats ont été renouvelés (Aéroport de Bâle, Civipol Conseil, SGGP et SNCF) alors qu'un nouveau dirigeant a été nommé dans onze entreprises (Aéroports de Paris, aéroport de Lyon, Air France KLM, Areva, ATMB, DCI, EADS, ERDF, France Médias Monde, La Poste et Thales). Par ailleurs, les dirigeants de la BPI et de la Sfil ont été nommés lors de la constitution de ces entités.

L'APE veille à anticiper ces échéances et, pour être en mesure de prendre les meilleures décisions pour la gouvernance de ces entreprises, à s'appuyer sur un processus le plus ouvert possible.

La création auprès de l'APE d'un comité des nominations de l'État actionnaire, annoncée par la communication des ministres du 2 août, permettra d'éclairer les décisions et positions du gouvernement relatives à ces nominations et en renforcer ainsi la professionnalisation.

Dans le respect des organes de gouvernance des entreprises concernées, le comité des nominations pourra formuler des propositions aux autorités de nomination, notamment pour les entreprises où l'État est majoritaire.

■ Promouvoir les recommandations du code Afep-Medef au sein des entreprises du périmètre de l'APE

Suite à la révision du code Afep-Medef en juin 2013, l'Agence des participations de l'État a demandé à chacune des entreprises cotées de son périmètre de présenter au conseil leur analyse des implications possibles de ces nouvelles recommandations. Cette demande fera l'objet d'un suivi attentif.

■ Application du décret du 26 juillet 2012 relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques

Le principal texte de référence en matière de rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques est le décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social. Régissant l'ensemble des établissements publics industriels et commerciaux, entreprises et sociétés nationales, sociétés d'économie mixte et sociétés anonymes dans lesquelles l'État détient la majorité du capital social. Ce décret institue un contrôle ministériel sur les rémunérations des dirigeants de l'ensemble de ces entreprises.

Ce texte a été modifié par le décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques, qui a plafonné la rémunération annuelle d'activité de ces derniers à 450 000 euros bruts. En outre, un arrêté du 15 octobre 2012 a soumis un certain nombre de filiales d'entreprises publiques relevant du périmètre de l'Agence des participations de l'État aux dispositions de l'article 3 du décret du 9 août 1953.

L'APE a veillé à la stricte application de ces nouvelles mesures de plafonnement de la rémunération et a invité les entreprises publiques concernées à les appliquer dès le quatrième trimestre 2012 (Cf. tableau en annexe – pages 158 à 161).

■ Professionnaliser le recrutement des administrateurs

La capacité à identifier et à recruter au sein de chaque conseil les profils d'administrateurs les plus adaptés constitue un élément majeur de la mission de l'État actionnaire.

Une première difficulté tient à la taille particulièrement étendue de la population concernée : aujourd'hui 936 administrateurs siègent en effet dans les conseils d'administration ou de surveillance des entreprises à participations publiques, dont 366 représentants de l'État.

Le second enjeu est de constituer et surtout d'actualiser un vivier de candidats susceptibles d'exercer des mandats d'administrateurs.

Dans le respect des organes de gouvernance des entreprises considérées, l'APE a ainsi souhaité poursuivre la professionnalisation du recrutement et de la gestion des administrateurs au sein des entreprises relevant de sa compétence et a sélectionné un prestataire dans le cadre d'un appel d'offre.

Ce dispositif permettra d'éclairer les travaux du comité des nominations de l'État actionnaire.

■ Renforcer la mixité au sein des conseils d'administration et de surveillance

La loi du 27 janvier 2011 a instauré une obligation de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance des grandes entreprises, cotées ou non, publiques ou privées.

En janvier 2014, à l'échéance d'une période intermédiaire de trois ans à compter de la promulgation de la loi, les entreprises concernées seront tenues de respecter un quota minimum de 20 % femmes, puis de 40 % à l'horizon de janvier 2017. Les conseils d'administration ou de surveillance qui ne compteraient aucune femme devraient en nommer une au plus tard dans les six mois. À défaut, la loi prévoit des sanctions comme la nullité des nominations ou la suspension des jetons de présence.

La plupart des entreprises à participations publiques entrent dans le champ d'application de cette loi et le respect de cet objectif est une préoccupation majeure, lors du renouvellement des conseils d'administration ou de surveillance.

Le taux de féminisation de ces conseils apparaît ainsi en nette progression, avec 20,7 % au 1^{er} septembre 2013 pour les 71 entreprises du périmètre de l'APE contre 16,5 % en 2012. Pour les seuls administrateurs représentant l'État, ce taux s'établit à 26,6 %. De fortes disparités existent par ailleurs d'un secteur d'activité à l'autre : les femmes sont davantage présentes dans les secteurs de l'énergie ou des médias (30 %). À l'inverse, le secteur de l'aéronautique et de la défense (17,7 %) ou des infrastructures de transport (16,4 %) disposent des conseils avec le moins de femmes. Enfin, le taux de féminisation est sensiblement plus élevé au sein des entreprises cotées : 27,5 % (contre 28,1 % pour les entreprises du CAC 40*) et 33,3 % pour les seuls administrateurs représentant l'État.

Au regard du taux intermédiaire de 20 % qui devra être atteint au 1^{er} janvier 2014, 36 entreprises respectent d'ores et déjà cette cible et 6 ne comptent aujourd'hui aucune femme parmi leur conseil d'administration ou de surveillance.

* Source communiqué de presse de Capitalcom du 5 juin 2013.

PARITÉ DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE DE L'APE

(Hors administrateurs salariés et censeurs)

Entreprises	Part directe de l'État (en %)	Taux de féminisation des représentants de l'État	Taux de féminisation des administrateurs
Global - toutes entreprises (1) :			
		26,6 %	20,7 %
Global - entreprises cotées (2) :			
		33,3 %	27,5 %
Par entreprise cotée			
EDF	84,4	16,7 %	18,2 %
GDF Suez	36,7	50,0 %	28,6 %
Safran	27,1	50,0 %	38,5 %
Thales	27,1	20,0 %	21,4 %
Air France - KLM	15,9	66,7 %	41,7 %
Renault	15	0,0 %	12,5 %
Areva	14,3	40,0 %	45,5 %
Orange	13,5	0,0 %	30,0 %
EADS (3)	12	NA	0,0 %
CNP Assurances	1,1	0,0 %	29,4 %
Aéroports de Paris	54,5	33,3 %	41,7 %
Dexia (3)	44,4	100,0 %	25,0 %
Global - entreprises non cotées (2) :			
		25,50 %	19,4 %
Par principale entreprise non cotée			
France Télévisions	100	40,0 %	30,8 %
Giat Industries - Nexter	100	0,0 %	16,7 %
Grand port maritime de Dunkerque (3)	100	0,0 %	0,0 %
Grand port maritime de Marseille (3)	100	20,0 %	7,7 %
Grand port maritime du Havre (3)	100	16,7 %	7,7 %
Imprimerie Nationale	100	33,3 %	16,7 %
La Monnaie de Paris	100	37,5 %	33,3 %
LFB	100	40,0 %	27,7 %
Port autonome de Paris (3)	100	0,0 %	11,1 %
RFF	100	28,6 %	27,3 %
SNCF	100	28,6 %	33,3 %
La Poste	77,1	37,5 %	33,3 %
Sfil	75	0,0 %	30,0 %
La Française des Jeux	72	33,3 %	25,0 %
DCNS	63,6	16,7 %	25,0 %
Aéroport de Toulouse-Blagnac	60	12,5 %	6,7 %
Aéroports de la Côte d'Azur	60	25,0 %	20,0 %
Aéroports de Lyon	60	37,5 %	20,0 %
Aéroport Bâle - Mulhouse - Fribourg (3)	50	NA	6,7 %
BPI-Groupe	50	41,7 %	36,8 %
Semmaris (3)	34,4	40,0 %	17,6 %

(1) Calcul prenant en compte l'ensemble des 71 entreprises du portefeuille.

(2) Calcul prenant en compte l'ensemble des entreprises de la catégorie.

(3) Société du périmètre de l'APE non soumise à la loi du 27 janvier 2011.

LA VIE DE L'AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT

Les femmes et les hommes de l'APE

Pour l'exercice de ses missions, l'APE dispose d'une équipe resserrée avec, au 1^{er} septembre 2013, un effectif de 29 cadres dirigeants et chargés d'affaires, fonctionnaires pour l'essentiel, et d'agents contractuels notamment au sein des pôles d'expertise (financier, ressources humaines, juridique, audit et comptabilité). S'ajoutent par ailleurs une vingtaine d'agents dans les fonctions support et les secrétariats, soit un total de 51 personnes dont 24 femmes et 27 hommes. Le taux de féminisation de l'encadrement supérieur est de 60 % alors que celui des chargés d'affaires juniors est inférieur à 30 %.

Au cours des 12 derniers mois, l'effectif moyen s'est élevé à 49 personnes, en raison des vacances de poste et du taux de *turn over* qui est de 26 % (50 % pour les profils les plus juniors). L'âge moyen des cadres dirigeants et chargés d'affaires est de 40 ans.

Les chargés d'affaires, dont 20 % ont une expérience de l'entreprise, exercent en moyenne une activité professionnelle depuis huit ans. Cette durée est de l'ordre de trois ans pour les juniors, qui représentent 55 % de cette catégorie.



L'équipe de direction

De gauche à droite, Claire Cheremetinski, David Azema, Antoine Saintoyant, Solenne Lepage et Astrid Milsan.

Participer activement à la gouvernance des entreprises

La participation des représentants de l'État aux organes sociaux des entités de son périmètre est un élément fondamental de la mission de l'État actionnaire. La qualité de la gouvernance de celles-ci, que l'État actionnaire a contribué à faire progresser, constitue un point d'attention permanent.

L'État a participé activement aux organes sociaux et comités spécialisés des entreprises de son périmètre d'activité. Les représentants de l'État actionnaire ont ainsi participé à 329 réunions de conseils d'administration ou de surveillance en 2012 et 150 réunions comparables au premier semestre 2013.

S'agissant des comités spécialisés, des comités d'audit sont systématiquement mis en place dans lesquels les représentants de l'État actionnaire ont siégé à 171 reprises en 2012 et 78 au cours du premier semestre 2013. L'État actionnaire veille également à la création d'autres comités (stratégie, rémunérations) partout où cela est pertinent.

L'État actionnaire a pour mission la professionnalisation des administrateurs représentant l'État. Les membres du comité de direction de l'APE, ainsi que le secrétaire général et les responsables des pôles audit-comptabilité et ressources humaines, sont membres de l'Institut français des administrateurs (IFA).

L'APE veille à la bonne gouvernance des entreprises à participations publiques et s'assure que ses agents soient en mesure d'exercer efficacement leurs responsabilités. En étroite liaison avec l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) du ministère, l'Institut français des administrateurs (IFA) et Ernst & Young, l'Agence a élaboré et mis en place un programme de formation destiné aux administrateurs représentant l'État.

Un séminaire initial de deux journées est complété par deux modules spécialisés dédiés à la gouvernance de la rémunération et aux comités d'audit. Ces sessions sont ouvertes à tous les représentants de l'État et les nouveaux agents rejoignant l'APE sont tenus d'y participer. Elles sont conjointement animées par des professionnels de la formation et des agents de l'APE. Elles offrent aux administrateurs représentant l'État un référentiel commun et un cadre favorisant les échanges d'expérience. Les administrateurs disposent ainsi des compétences et des outils nécessaires à l'exercice efficace de leurs mandats (bases juridiques, responsabilité, analyse des risques, pratiques du marché, etc.).

Au cours de la période octobre 2012 - septembre 2013, cette formation a accueilli 104 stagiaires, pour une durée cumulée de 916 heures.



Au 31 décembre 2012 en millions d'euros	Capital détenu par l'État en %*	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat net (part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Dettes financières nettes	Capacité d'autofinancement**	Dividendes versés à l'État en 2012***
FSI-apporté à la BPI le 12/07/2013	49,00	556	- 2 072	- 2 055	18 371	- 794	- 57	151,6
ÉNERGIE								
GDF Suez	36,71	97 038	7 133	1 550	59 745	42 725	14 602	1 244,2
EDF	84,44	72 729	8 245	3 316	25 858	41 575	13 627	1 795,4
Areva	14,33	9 342	118	- 99	5 174	3 948	404	0,0
TOTAL ÉNERGIE		179 109	15 496	4 767	90 777	88 248	28 633	3 039,6
INDUSTRIES DE DÉFENSE								
EADS	0,00	56 480	2 131	1 228	10 409	- 6 305	5 068	0,2
Thales	0,06	14 158	915	536	4 577	- 1 528	1 346	0,0
Safran	30,20	13 615	1 214	1 302	6 063	982	1 702	85,6
DCNS	63,58	2 934	184	164	1 102	- 1 676	332	85,7
Giat Industries - Nexter	100,00	736	100	94	415	- 810	94	86,6
SNPE	100,00	250	- 4	- 31	250	- 102	- 1	0,0
DCI	49,90	183	22	14	204	- 69	8	0,0
Sogea	99,99	0	0	81	1 423	- 10	0	0,0
Sogepa	99,99	0	0	53	1 670	0	0	26,3
TSA	100,00	0	0	142	1 378	- 3	41	36,3
TOTAL INDUSTRIES DE DÉFENSE		88 356	4 562	3 583	27 491	- 9 521	8 590	320,7
SERVICES								
Orange	13,45	43 515	4 063	820	24 306	30 545	10 689	491,5
La Poste	77,12	21 658	816	479	7 470	3 460	1 939	111,4
Française des Jeux	72,00	1 478	166	123	664	- 995	219	60,6
TOTAL SERVICES		66 651	5 045	1 422	32 440	33 010	12 847	663,5
TRANSPORTS								
SNCF	Épic	33 820	1 196	383	7 310	7 346	1 975	199,1
Air France - KLM	15,88	25 633	- 880	- 1 192	4 924	5 966	802	5,1
RATP	Épic	4 934	515	285	2 660	5 135	865	0,0
TOTAL TRANSPORTS		64 387	831	- 524	14 894	18 447	3 642	204,2
AUTRES INDUSTRIES								
Renault	15,01	41 270	122	1 772	24 292	- 1 724	2 719	51,5
LFB	100,00	466	10	4	235	80	32	0,0
La Monnaie de Paris	Épic	162	20	11	178	78	16	8,9
Imprimerie Nationale	100,00	155	23	27	65	- 53	31	0,0
TOTAL AUTRES INDUSTRIES		42 053	175	1 814	24 770	- 1 619	2 798	60,4
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT								
RFF	Épic	5 556	1 422	2	- 1 363	33 627	2 046	0,0
Aéroports de Paris	54,54	2 640	642	341	3 732	3 003	807	90,8
Aéroports de la Côte d'Azur	60,00	205	27	13	169	143	57	2,2
Aéroports de Lyon	60,00	154	19	10	37	86	43	2,8
Aéroport de Toulouse - Blagnac	60,00	115	9	2	63	108	28	1,2
Aéroport de Bâle - Mulhouse - Fribourg	50,00	107	22	16	131	34	37	0,0
Aéroport de Bordeaux - Mérignac	60,00	59	11	8	43	- 3	17	1,8
Aéroport de La Réunion - Roland Garros	60,00	51	8	3	39	21	9	0,8
Aéroport de la Martinique - Aimé Césaire	60,00	41	3	12	45	3	9	0,0
Aéroport de Montpellier - Méditerranée	60,00	23	3	5	7	6	7	0,9
Aéroport de Strasbourg - Entzheim	60,00	22	1	1	12	13	3	0,0
Sous-total aéroports		3 417	745	411	4 278	3 414	1 017	100,5
Grand port maritime du Havre	Épic	178	28	0	614	243	34	2,8
Grand port maritime de Marseille	Épic	136	- 2	6	371	149	14	1,4
Port autonome de Paris	Épic	84	17	19	531	14	38	14,6
Grand port maritime de Dunkerque	Épic	77	12	19	223	34	31	10,5
Grand port maritime Nantes St Nazaire	Épic	63	- 7	- 6	112	45	8	0,0
Grand port maritime de Rouen	Épic	62	0	10	196	- 13	14	10,2
Grand port maritime de Bordeaux	Épic	35	0	0	113	- 3	3	0,0
Grand port autonome de la Guadeloupe	Épic	35	3	3	114	- 6	13	3,3
Grand port maritime La Rochelle	Épic	20	3	3	98	- 22	7	1,9
Sous-total grands ports maritimes		690	54	54	2 372	441	162	44,7
ATMB	0,00	167	76	43	216	119	61	0,0
SFTRF	0,00	108	28	0	- 53	1 169	36	0,0
FDPITMA	Épa			0		0		0,0
CNA	EP	2	0	0	0	10 752	0	0,0
Sous-total secteur routier		277	104	43	163	12 040	97	0,0
TOTAL INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT		9 940	2 325	510	5 450	49 522	3 322	145,2

Au 31 décembre 2012 en millions d'euros	Capital détenu par l'État en %*	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat net (part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Dettes financières nettes	Capacité d'autofinancement**	Dividendes versés à l'État en 2012***
MÉDIAS								
France Télévisions	100,00	3 186	9	2	556	98	102	0,0
Radio France	100,00	650	0	3	39	- 62	20	0,0
France Média Monde	100,00	255	5	4	7	- 78	- 10	0,0
Arte France	25,00	162	2	2	27	- 75	- 42	0,0
TOTAL MÉDIAS		4 253	16	11	629	- 117	70	0,0
SERVICES FINANCIERS								
Dexia	44,40	na	- 1 448	- 2 866	2 856	na	- 3 924	0,0
SPPE	100,00	0	0	- 38	49	- 40	0	0,0
TOTAL SERVICES FINANCIERS		0	- 1 448	- 2 904	2 905	- 40	- 3 924	0,0
IMMOBILIER - AUTRES								
Semmaris	33,34	94	12	10	80	- 12	35	1,6
Sovafim	100,00	13	8	6	163	- 54	3	0,0
Sofired-apporté à la BPI le 12/07/2013	100,00	0	- 2	0	48	- 32	1	0,0
TOTAL IMMOBILIER - AUTRES		107	18	16	291	- 98	39	1,6
ENTITÉS EN FIN D'ACTIVITÉ - DÉFAISANCE								
Charbonnages de France	Épic	0	- 1	- 1	31	- 46	- 69	0,0
Entreprise minière et chimique - liquidation 28/12/2012	Épic	0	0	0	0	0	0	0,0
EPFR	Épa	0	8	- 2	- 4 399	- 4 314	10	0,0
SGGP	99,99	0	0	0	159	- 164	8	0,0
TOTAL ENTITÉS EN FIN D'ACTIVITÉ - DÉFAISANCE		0	7	- 3	- 4 209	- 4 524	- 51	0,0
TOTAL COMPTES SOCIAUX PUBLIÉS		455 412	26 403	9 503	210 953	172 514	59 833	4 586,8
Neutralisation des sociétés mises en équivalence		- 295 400	- 12 844	- 4 151	- 154 000	- 68 275	- 37 275	
Homogénéisation		233	45					
Retraitements des subventions investissement, amortissements de caducité et autres					826			
Retraitements de consolidation, élimination intragroupes		- 9 473	- 5	338	38 561	13 557	- 1 512	
Sous-total retraitements et homogénéisation		- 304 640	- 12 804	- 3 813	- 114 613	- 54 718	- 38 787	
TOTAL COMPTES COMBINÉS****		150 772	13 599	5 690	96 340	117 796	21 046	

* Il s'agit du capital détenu directement par l'État, à distinguer des autres participations détenues par le secteur public hors État.

** Après intérêts et impôts.

*** Ensemble des dividendes versés en 2012, quel que soit l'exercice de rattachement, y compris la valorisation des dividendes versés en actions.

**** Chiffre d'affaires plus produits nets bancaires (La Poste).

EFFECTIFS PAR ENTREPRISE ET PAR SECTEUR (en ETP)

		2010	2011	2012
FSI (apporté à la BPI le 12 juillet 2013)				
		55	55	68
Énergie				
		420 602	418 250	420 496
GDF Suez	d	213 987	218 905	219 253
EDF		158 764	151 804	154 730
Areva	b	47 851	47 541	46 513
Aéronautique - Défense				
		257 618	278 770	286 516
EADS	b	121 691	133 115	140 405
Thales	b	63 734	68 325	65 992
Safran		53 407	59 805	62 558
DCNS		12 226	12 657	12 994
Giat Industries - Nexter		3 011	2 921	2 809
SNPE	b	2 912	1 265	1 021
DCI		637	682	737
Sogead				0
TSA				0
Services				
		439 352	435 798	436 725
Orange		161 392	165 533	163 545
La Poste		276 555	268 822	266 618
Française des Jeux		1 405	1 443	1 549
CNP Assurances				4 842
Adit				119
Civipol conseil				52
SPPE		0	0	0
Transport				
		390 949	401 524	403 854
Air France-KLM		102 182	102 012	100 744
RATP	b	47 789	54 422	53 767
SNCF	b	240 978	245 090	249 343
Autres industries				
		127 648	131 299	130 038
Renault	b	124 749	128 322	127 086
LFB		1 835	1 931	1 887
La Monnaie de Paris	b	498	468	481
Imprimerie Nationale	b	566	578	584
Infrastructures de transport				
		18 709	18 300	18 193
Ferroviaire				
RFF	b	1 299	1 410	1 495
Aéroportuaire				
Aéroports de Paris	a	9 550	9 092	9 035
Aéroports de la Côte d'Azur		573	580	586
Aéroports de Lyon		502	505	496
Aéroport de Toulouse-Blagnac		293	297	293
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	b	193	198	196
Aéroport de la Réunion-Roland Garros			254	275
Aéroport de Montpellier-Méditerranée		92	91	90
Aéroport de la Strasbourg-Entzheim			83	86
Aéroport de Bâle-Mulhouse				285
Aéroport de La Martinique-Aimé Césaire				126
Portuaire				
Grand port maritime du Havre		1 391	1 241	1 171
Grand port maritime de Marseille		1 471	1 379	1 051
Port autonome de Paris		233	239	241
Grand port maritime de Dunkerque		450	404	396
Grand port maritime de Nantes - St Nazaire		695	662	561
Grand port maritime de Rouen		541	494	467
Grand port maritime de Bordeaux		403	372	357
Grand port maritime de La Rochelle	c	132	106	97
Grand port maritime de La Guadeloupe		149	151	150
Routier				
ATMB		446	446	442
SFTRF		296	296	297
Caisse Nationale des Autoroutes				0
Médias				
		17 067	17 105	17 044
France Médias Monde		1 553	1 415	1 253
France Télévisions		10 732	10 925	11 031
Radio France		4 218	4 199	4 188
Arte		564	566	572
Services financiers				
		27 148	22 461	3 373
Dexia	b	27 148	22 461	3 373
SPPE		0	0	0
Immobilier - Autres				
		213	209	228
Semmaris		213	209	207
Sofired-apporté à la BPI le 12 juillet 2013				5
Sovafim				16
Entités en fin d'activité - Défaillance				
SGGP				1
EPFR				0
Entreprise minière et chimique (EMC)				0
Charbonnages de France				0
Total		1 699 361	1 723 771	1 716 536

a - Effectifs 2010 retraités suite à la cession d'Alyzia.

b - Effectifs fin de période.

c - Effectifs payés.

d - Effectifs en moyenne annuelle.

BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT (BPI)	36
Bpifrance (FSI apporté à la BPI le 12 juillet 2013)	36
ÉNERGIE	38
Panorama sectoriel	39
GDF Suez	40
EDF (Électricité de France)	41
Areva	42
AÉRONAUTIQUE - DÉFENSE	43
Panorama sectoriel	43
EADS	44
Thales	45
Safran	46
DCNS	47
Nexter Systems - Giat Industries	47
SERVICES	48
Panorama sectoriel	49
Orange	50
La Poste	51
Française des Jeux	52
TRANSPORTS	53
Panorama sectoriel	53
SNCF	54
Air France-KLM	55
RATP	56
AUTRES INDUSTRIES	57
Renault	58
LFB (Laboratoire français de biotechnologie)	59
La Monnaie de Paris	59
Imprimerie Nationale	60
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	61
Panorama sectoriel	61
<i>Secteur ferroviaire</i>	
Réseau ferré de France (RFF)	62
<i>Secteur aéroportuaire</i>	
Aéroports de Paris	63
Aéroports de la Côte d'Azur	64
Aéroports de Lyon	64
Aéroport de Toulouse-Blagnac	65
<i>Secteur portuaire</i>	
Grand port maritime du Havre	66
Grand port maritime de Marseille	66
Grand Port maritime de Dunkerque	67
MÉDIAS	69
Panorama sectoriel	69
France Télévisions	71
SERVICES FINANCIERS	72
Dexia/SFIL	73
La Banque Postale (voir fiche de La Poste)	
IMMOBILIER - AUTRES	74
Semmaris	75



FICHE D'IDENTITÉ

- Bpifrance intervient auprès d'un spectre très large d'entreprises, allant des *start-up* aux grandes entreprises, en passant par les ETI, et constitue le grand partenaire public des PME tout au long de leur développement. La BPI a également la possibilité de stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises.
- Les interventions de la BPI prennent plusieurs formes :
 - le financement de l'innovation (sur crédits dotations budgétaires de l'État et des régions) sous la forme de subventions et avances remboursables (environ 745 M€ en 2012 pour 2 500 dossiers) ;
 - la garantie de prêts et, le cas échéant, d'investissements en fonds propres (3,5 Md€ de financements garantis en 2012 pour 50 000 dossiers) ;
 - le cofinancement, aux côtés des banques de la place, de prêts bancaires à moyen et long terme visant à financer le développement (investissement, développements à l'export, etc.) des PME et ETI (4,7 Md€ de cofinancement en 2012 pour 5 000 dossiers) ;
 - l'investissement en fonds propres, et en quasi-fonds propres, directement et *via* des fonds partenaires, dans les PME, les ETI et les grandes entreprises (environ 1,5 Md€ en 2012 investis dans 1 000 entreprises) ;
 - la distribution de l'ensemble des soutiens financiers à l'export.
- Bpifrance mobilise environ 2 000 salariés dont 60 % en régions pour une moyenne d'âge de 44 ans et un taux de féminisation de 61 %.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 31 juillet 2012 : M. Bruno Parent remet son rapport de préfiguration de la Banque publique d'investissement.
- 17 octobre 2012 : annonce du nom du directeur général de Bpifrance, Nicolas Dufourcq.
- 31 décembre 2012 : promulgation de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement.
- 21 février 2013 : premier conseil d'administration de Bpifrance.
- 25 juin 2013 : signature de la documentation afférente à la constitution de Bpifrance (*signing*).
- 12 juillet 2013 : achèvement du processus de création de Bpifrance (*closing*).

Bpifrance a été créée par l'État et la Caisse des dépôts (CDC) le 12 juillet 2013, à travers le rapprochement des principales structures publiques de financement des entreprises : Fonds stratégique d'investissement, société de gestion CDC Entreprises et banque Oséo. Elle est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et les régions. Détenue à parité par l'État (via l'Épic BPI-Groupe) et la CDC, Bpifrance a été dotée de 21 Md€ par ses deux actionnaires.

Bpifrance a été créée en 2013 par constitution d'une *holding* tête de groupe, la SA BPI-Groupe, bientôt renommée SA BPI France, puis par l'apport à cette dernière par l'État et la CDC de quelques 21 Md€ d'actifs dont le FSI, CDC Entreprises et Oséo.

La gouvernance, définie par les actionnaires dans un pacte et traduite dans la documentation du groupe (statuts, règlements intérieurs...), s'appuie sur un conseil d'administration constitué de quinze membres, dont le directeur général, quatre administrateurs représentant l'État, quatre administrateurs proposés par la CDC, dont le directeur général de cette dernière qui est président de Bpifrance, deux administrateurs représentant les régions, deux administrateurs personnalités qualifiées et deux administrateurs représentant les salariés. Les principales filiales de Bpifrance sont, d'une part, le pôle investissement (ex-FSI et ex-CDC Entreprises), et d'autre part, le pôle financement (ex-Oséo). Leurs conseils d'administration sont constitués du directeur général de Bpifrance, président de ces filiales, de trois administrateurs représentant l'État, de trois administrateurs représentant la CDC, de trois administrateurs indépendants (dont un administrateur proposé par les actionnaires minoritaires pour le conseil de Bpifrance Financement) et, pour Bpifrance Financement, de deux administrateurs représentant les salariés.

L'activité de Bpifrance reste divisée selon les métiers historiques des sociétés FSI, CDC Entreprises et Oséo qui ont été fusionnées en son sein. Les investissements directs dans les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et grandes entreprises s'élèveront à environ 1,4 Md€ en 2013, soit une hausse de 20 % par rapport à 2012, pour une vingtaine d'investissements. Les désinvestissements restent limités (environ 230 M€ en 2013 en valeur nette comptable) mais devraient continuer de matérialiser des plus-values significatives (+ 80 M€).

Les investissements dans des PME devraient également connaître un fort ressaut en 2013 avec un montant investi en hausse de 30 % à environ 540 M€, dont 90 M€ au titre du programme d'investissements d'avenir et 450 M€ sur fonds propres.

L'activité de financement en bas de bilan des PME et petites ETI représente 16 Md€ d'encours de financement, 12 Md€ d'encours de garantie et 1,5 Md€ d'encours d'aide à l'innovation pour environ 20 000 clients chaque année. Cette activité s'appuie sur 3 Md€ à 4 Md€ de refinancements sur les marchés chaque année (notation Aa1).

L'exercice 2012 reconstitué consolidé de Bpifrance a été marqué par de fortes dépréciations constatées au niveau du pôle fonds propres (ex-FSI ; - 2,9 Md€), dont celle de la participation au capital d'Orange (ex-France Télécom) à hauteur de 1,9 Md€, et dégage donc un résultat négatif consolidé reconstitué de - 2 Md€.

Bpifrance présentera à l'automne 2013 son premier plan stratégique à moyen terme.

Investissements engagés par ou pour le FSI

En millions d'euros	2009	2010	2011	2012	TOTAL	Nombre d'entreprises
Investissements directs hors FCID	666	1 637	478	1 121	3 902	53
Fonds de co-investissement direct (FCID)	63	38	27	46	174	25
TOTAL investissements directs	729	1 676	506	1 166	4 076	78
Fonds créés	185	277	218	144	825	189
FMEA 1	143	106	93	35	376	20
FMEA 2		7	13	7	27	12
Fonds Bois	2	5	6	5	17	8
FCDE	5	43	27	1	76	14
Innobio	6	22	8	22	58	11
OC+ A	19	62	45	29	155	37
OC+ B	10	32	27	46	115	87
TOTAL hors fonds partenaires -						
FSI France Investissement	914	1 953	724	1 311	4 901	267
Fonds partenaires - FSI France Investissement (hors activités détaillées <i>supra</i>)	500	500	1 000	ND	2 000	1 286
TOTAL	1 414	2 453	1 724	1 311	6 901	1 553

Pour en savoir plus :
www.bpifrance.fr

Principaux investissements engagés par le FSI directement ou via les fonds créés (hors FSI France Investissement)

En millions d'euros	2009	2010	2011	2012	TOTAL	Taille
ERAMET				764	764	GE
ST MICROELECTRONICS		696			696	GE
VALLOUREC 1 ET 2		352	20,9		372,9	GE
CGG VERITAS		177	16,7	52,1	245,8	GE
GEMALTO	176				176	GE
LIMAGRAIN		150			150	GE
CMA CGM					0	GE
TECHNIP	92	20			112	GE
ALCAN EP / CONSTELLUM		44			44	GE
NEXANS	58		10		68	GE
SEQUANA				53	53	GE
BULL			29		29	GE
VALÉO	24				24	GE
SCHNEIDER R		12,1			12,1	GE
PAPREC				101,3	101,3	ETI
CEGEDIM	118				118	ETI
NGE			80		80	ETI
SOITEC			79,3		79,3	ETI
MERSEN	25	5	40,7		70,7	ETI
DAHER	69				69	ETI
TECHNICOLOR					0	ETI
SICLAÉ		50			50	ETI
TOCKHEIM				50	50	ETI
ALTRAD			46		46	ETI
GRIMAUD		40			40	ETI
PARISOT						
(WINDHURST INDUSTRIES)		14	8	8,1	30,1	ETI
NOVASEP			25	6	31	ETI
NTL HOLDING						
(TRANSLOHR)				24,4	24,4	ETI
FARINIA	20,5				20,5	ETI
AVANQUEST	20				20	ETI
ALTIS			20		20	ETI
CARSO		19			19	ETI
MECADEV (MÉCACHROME)	15		2,2		17,2	ETI
RIOU GLASS						
(VITTAL FINANCES)				15,3	15,3	ETI
VERGNET			13		13	ETI
MÄDER		11			11	ETI
STENTYS				10,7	10,7	ETI
DE DIETRICH PS			10,3		10,3	ETI
AD INDUSTRIE			10		10	ETI
GRUAAU		9,7			9,7	ETI
GORGE			8		8	ETI
QOSMOS			7,3		7,3	ETI
ALTIA INDUSTRIE				5,2	5,2	ETI
CELLECTIS			25		25	PME
NICOX	24,5				24,5	PME
CERENIS		20			20	PME
DBV TECHNOLOGIES				15,3	15,3	PME
INSIDE SECURE		7,5		5	12,5	PME
NATUREX					0	PME
INNATE PHARMA	11				11	PME
TINUBU SQUARE			11		11	PME
VIIDEO				10,2	10,2	PME
ERCOM			10		10	PME
CYLANDE		10			10	PME
SUPER SONIC IMAGINE					0	PME
DAILYMOTION	7,5				7,5	PME
CASCADIA (SKYBLOG)			6		6	PME
3S PHOTONICS	5				5	PME
TOTAL GE	350	1 451,1	76,6	869,1	2 746,8	
TOTAL ETI	267,5	148,7	349,8	221	987	
TOTAL PME	48	37,5	52	30,5	168	
TOTAL	666	1637	478	1121	3 902	



© Areva



© GDF Suez - Da Costa Noah



© EDF

PANORAMA SECTORIEL

ÉNERGIE

Au plan mondial, le paysage énergétique est en pleine recomposition avec l'exploitation à grande échelle des gaz et pétrole non conventionnels aux États-Unis. Selon l'AIE (World Energy Outlook 2012) ce pays, qui bénéficie actuellement de prix du gaz sensiblement inférieurs à ceux de l'Europe et plus encore de l'Asie, devrait devenir le premier producteur de gaz devant la Russie d'ici à 2017 et un exportateur net d'hydrocarbures vers 2020.

Cette révolution a d'ores et déjà des conséquences importantes en Europe. Les exportations de charbon américain (plus onéreux que le gaz aux États-Unis), combinées avec le faible prix actuel du CO₂ et le déploiement des énergies renouvelables, dégradent la compétitivité des centrales à gaz européennes, dont plusieurs ont été mises sous cocon ces derniers mois. Les prix du gaz ont continué à croître en Europe en 2012, ce qui a contribué à faire légèrement reculer la consommation.

Le secteur des énergies nouvelles et renouvelables a continué à se développer en Europe mais a connu une année difficile, du fait de la révision de certains mécanismes de subvention ainsi que des perspectives du marché global du solaire à concentration et, pour les fournisseurs, de la pression à la baisse sur le prix des panneaux photovoltaïques du fait de la production asiatique à bas coût.

Le développement de l'industrie nucléaire a connu des évolutions contrastées en 2012. Aucun nouveau projet n'est prévu à court terme aux États-Unis dans un contexte de prix du gaz très attractif.

En revanche, le Japon semble décidé à poursuivre l'exploitation de ses centrales depuis la victoire de M. Shinzo Abe aux élections législatives de février 2013, tandis que plusieurs projets continuent de progresser en Europe (notamment au Royaume-Uni) ainsi que dans les pays émergents.

En France, la consommation totale d'électricité hors effets climatiques a baissé de 1,7 %, poursuivant la tendance continue depuis 2006 (sauf + 0,6 % en 2011) avec, du fait de la crise économique, une diminution de la consommation des secteurs industriels partiellement compensée par la progression de la consommation résidentielle. Le développement subventionné des énergies renouvelables a pesé sur l'évolution des prix de gros.

Enfin, en France, la première conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012 a engagé le débat sur la transition énergétique et notamment l'évolution du mix de production électrique. Le Gouvernement s'appuiera sur les conclusions de ce débat, présentées le 18 juillet 2013, pour élaborer un projet de loi sur la transition énergétique qui sera soumis au Parlement en 2014. Cette transition énergétique nécessitera des investissements massifs tant dans la maîtrise de l'énergie et les moyens de production renouvelables que dans les réseaux électriques. Ces derniers devront en effet s'adapter pour permettre l'intégration des énergies renouvelables décentralisées, la gestion de leur intermittence et le développement des réseaux intelligents.

GDF SUEZ

FICHE D'IDENTITÉ

- GDF Suez est une SA issue de la fusion en 2008 des sociétés Gaz de France et Suez. L'État détient 36,7 % du capital, les autres actionnaires détenant chacun moins de 5 %. Le groupe est un industriel de référence dans les métiers du gaz, de l'électricité ainsi que des services à l'énergie et à l'environnement.
- Il compte 219 200 collaborateurs et a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 97 Md€ (y compris Suez Environnement).

GDF Suez a poursuivi en 2012 son développement dans les marchés à forte croissance, avec l'acquisition en juin 2012 des 30 % restants d'International Power (IP), la mise en service de 6 GW de capacités et la signature de nouveaux contrats GNL avec des acteurs asiatiques. En réaction à la baisse des marges en Europe, le groupe a cédé ou fermé 7 GW de capacités principalement dans cette zone, conclu la vente de sa participation dans le gazier slovaque SPP et poursuivi les renégociations de ses contrats d'achat de gaz. Enfin, le groupe a annoncé le développement de deux nouveaux champs gaziers en mer du Nord (Cygnus et Juliet).

Les résultats financiers sont contrastés. L'EBITDA du groupe progresse dans toutes les branches (à l'ex-

L'EBITDA du groupe GDF Suez a continué de progresser pour atteindre 17,0 Md€ (+ 3 %). Cependant, le résultat net part du groupe (1,6 Md€) est en repli de 61 % en raison de dépréciations importantes en Europe. L'année a été marquée par le rachat du solde du capital d'International Power (30 %) qui n'avait pas été acquis en 2011, ce qui traduit la priorité accordée au développement dans les pays émergents, par l'annonce du recentrage sur l'énergie (fin du pacte Suez Environnement (SE) en juillet 2013 se traduisant par la perte de contrôle et la déconsolidation) et enfin par le lancement d'un nouveau plan de performance.

ception de SE) pour atteindre 17,0 Md€ (+0,5 Md€), grâce au rattrapage tarifaire effectué en France et au climat plus froid que l'année précédente. Cependant, si l'on exclut ces deux effets, l'EBITDA est en repli sous l'effet conjugué de la baisse des marges dans le gaz et l'électricité en Europe et de l'arrêt temporaire des réacteurs nucléaires de Doel 3 et Tihange 2, qui ont redémarré en juin 2013. Le résultat net récurrent du groupe progresse de 11 % et atteint 3,8 Md€, tandis que le résultat net se dégrade à 1,6 Md€ (- 61 %) en raison de dépréciations de 2,5 Md€ concentrées à 85 % sur les marchés européens.

Le groupe a annoncé en novembre 2012 son recentrage sur l'énergie à travers le non-renouvellement

à l'été 2013 du pacte d'actionnaires de SE, qui n'est donc désormais plus consolidé globalement. Le groupe a au même moment revu à la baisse ses perspectives financières pour les prochaines années compte tenu des difficultés rencontrées en Europe. GDF Suez vise désormais un résultat net récurrent entre 3,1 et 3,5 Md€ en 2013 comme en 2014. La dette nette, qui avait augmenté à 43,9 Md€ (2,6 x EBITDA) sous l'effet de l'opération IP (+ 8,8 Md€) doit redescendre autour de 30 Md€ fin 2014 sous l'effet conjugué de la déconsolidation de SE et du plan de cessions 2013-2014 de 11 Md€ en cours d'exécution. Un plan de performance de 4,5 Md€ à l'horizon 2015 visant à améliorer le compte de résultat (pour 3,5 Md€) et les *cash-flows* (pour 1 Md€) a également été lancé.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 2012

- août : annonce des développements gaziers Cygnus et Juliet.
- octobre : choix du dividende en actions par 78 % des actionnaires (dont l'État).
- décembre : annonces du plan d'économies Perform 2015 et de la non-reconduction du pacte Suez Environnement ; réforme du mode d'évolution des tarifs du gaz en France.

■ 2013

- Janvier : cession de SPP.
- Avril : mise en service de 3 GW électriques au Moyen-Orient ; GDF Suez associé à l'offre nucléaire japonaise en Turquie.
- Juin : redémarrage des réacteurs de Doel 3 et Tihange 2.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2011	2012
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	36,01	36,71
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	3,1	2,9
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	17 130	13 796
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	90 673	97 038
	Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	9 684	7 133
	Résultat financier	- 2 606	- 2 756
	Marge brute d'autofinancement (avant impôt et résultat financier)	16 117	16 612
	Résultat net - part du groupe	4 003	1 550
	Résultat net de l'ensemble consolidé	5 420	2 755
II - Autres actifs non courants	Total des actifs non courants	149 902	145 159
	dont écart d'acquisition net	31 362	30 035
	dont immobilisations incorporelles nettes	13 226	13 020
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	62 930	59 745
	Intérêts minoritaires	17 340	11 462
IV - Autres informations	Dividendes et acomptes versés au cours de l'exercice par GDF Suez	3 228	3 360
	Provisions pour risques et charges	16 183	17 697
	Dettes financières nettes hors effets des instruments financiers	36 990	42 725
V - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	6,0 %	2,8 %
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	6,8 %	3,9 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	46,1 %	60,0 %
VI - Informations complémentaires	Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	6 750	7 177
	Actifs dédiés aux obligations nucléaires	1 261	1 429

Pour en savoir plus :
www.gdfsuez.com



FICHE D'IDENTITÉ

- La loi n° 2004-803 du 9 août 2004 a permis la transformation d'EDF en société anonyme. Son capital a été ouvert le 21 novembre 2005. La participation de l'État au capital s'établit à 84,44 % au 1^{er} juillet 2013.
- Au 31 décembre 2012, le groupe EDF comptait 154 730 salariés en ETP.
- La puissance électrique installée du groupe EDF (capacité nette) s'élève à 139,5 GW à fin 2012, dont 74,7 GW de nucléaire, 37,8 GW de thermique et 27 GW d'hydraulique et de renouvelables.

Sur le plan opérationnel, EDF a affiché une augmentation globale de la production d'électricité de 2,3 % à 643 TWh en 2012. Le groupe a investi 11,8 Md€ en 2012, soit une hausse de 12 % par rapport à l'année précédente. EDF a aussi finalisé en 2012 la prise de contrôle du deuxième énergéticien italien Edison, dont l'année aura été marquée par le succès des arbitrages obtenus sur les contrats d'approvisionnement en gaz en Lybie et au Qatar. Par ailleurs, dans le cadre de la décision d'investissement dans le nouveau nucléaire au Royaume-Uni, EDF Energy a franchi des étapes majeures sur son projet Hinkley Point C : l'autorité de sûreté nucléaire britannique a certifié l'organisation d'EDF pour construire et exploiter le site, et, en fin d'année, la conception du réacteur nucléaire EPR.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 6 avril 2012 : le consortium européen mené par le groupe EDF a été élu lauréat de l'appel d'offres éolien *offshore* français pour les projets de Saint-Nazaire, Courseulles-sur-Mer et Fécamp.
- 24 mai 2012 : EDF prend le contrôle d'Edison Spa.
- 13 décembre 2012 : Dans la perspective du projet Hinkley Point C, les autorités britanniques certifient la conception du réacteur nucléaire EPR conçu par EDF et Areva.
- 14 janvier 2013 : EDF a annoncé avoir trouvé un accord avec les pouvoirs publics sur le remboursement de la créance CSPE.
- 24 janvier 2013 : EDF lève plus de 6 Md€ avec ses premières émissions hybrides.

Dans un contexte difficile marqué par un environnement économique et énergétique dégradé, le groupe EDF a réalisé une année 2012 conforme à ses engagements. À la fin 2012, EDF enregistrait ainsi une croissance organique de son EBITDA de 4,6 %, affichait un ratio « endettement net/EBITDA » de 2,4x *pro forma* et avait versé un dividende de 1,25 € par action, respectant ainsi l'ensemble des objectifs que le groupe s'était fixés.

Sur le plan financier, le début de l'année 2013 a été marqué par l'accord avec l'État sur la résolution du déficit de CSPE (compensation du service public de l'électricité) suivi de l'affectation de la créance correspondante de 4,9 Md€ aux actifs dédiés, conduisant le taux de couverture des engagements nucléaires à 100 % dès 2013. De ce fait, EDF a pu céder pour 2,4 Md€ d'actifs financiers qui y étaient jusqu'alors affectés et réduire d'autant son endettement financier net. EDF a en outre procédé à une importante émission hybride avec près de 6,2 Md€ levés sur trois devises.

Les résultats financiers de l'exercice 2012 sont conformes aux engagements financiers du groupe. L'EBITDA s'élève à 16 084 M€ en hausse organique

de 4,6 % par rapport à 2011 grâce aux bonnes performances de la France, de l'Italie et, dans une moindre mesure, du segment « Autres activités ». Le résultat net part du groupe s'élève à 3 316 M€, en hausse de 5,3 % par rapport à l'an passé. L'endettement financier net s'élève à 39,2 Md€ en données *pro forma* de l'affectation de la créance CSPE*, correspondant à un ratio EFN/EBITDA de 2,4x, en dessous de la limite maximale de 2,5x qu'avait fixée la direction du groupe.

Pour 2013, le groupe s'est donné un objectif de croissance organique de l'EBITDA hors Edison compris entre 0 % et 3 %, de ratio EFN/EBITDA compris entre 2x et 2,5x, et de taux de distribution compris entre 55 % à 65 % du résultat net courant.

* Contribution au service public de l'électricité.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2011	2012
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	84,44	84,44
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	29 351	21 826
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	65 307	72 729
	Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	8 286	8 245
	Résultat financier	- 3 780	- 3 362
	Flux de trésorerie nets générés par l'exploitation	11 451	13 144
	Résultat net - part du groupe	3 010	3 316
	Résultat net de l'ensemble consolidé	3 246	3 557
II - Autres actifs non courants	Total des actifs non courants	163 026	181 792
	dont écart d'acquisition net	11 648	10 412
	dont immobilisations incorporelles nettes	4 702	7 625
	dont titres mis en équivalence	7 684	7 555
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	30 570	25 858
	Intérêts minoritaires	4 337	4 854
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	2 122	2 125
	Provisions pour risques et charges	55 528	65 582
	Dettes financières nettes	33 285	41 575
V - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	5,0 %	4,9 %
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	9,3 %	11,6 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	95,4 %	135,4 %
VI - Informations complémentaires	Immobilisations mises en concession de distribution publique d'électricité en France	45 501	45 919
	Passifs spécifiques des concessions	41 769	42 551
	Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	18 477	20 126
	Actifs dédiés aux obligations nucléaires	15 601	17 626

Pour en savoir plus :
www.edf.com



Areva est un spécialiste intégré du nucléaire, présent dans le cycle du combustible à l'amont (fabrication de combustible) et à l'aval (recyclage du combustible), dans la construction et la maintenance des centrales nucléaires. Areva est aussi présent dans les énergies renouvelables, en particulier l'éolien offshore et le solaire à concentration. Son chiffre d'affaires 2012 consolidé s'est établi à 9 342 M€, sa marge brute à 942 M€ (10,1 % du chiffre d'affaires) et ses effectifs à 46 513 salariés.

FICHE D'IDENTITÉ

- Areva SA est une société anonyme cotée à directoire et conseil de surveillance créée le 3 septembre 2001.
- Ses principaux actionnaires au 31 juillet 2013 sont le CEA (68,8 %), l'État (14,3 %), Kia (4,8 %) et la BPI (3,3 %). Le public détient 4 % du capital.
- Ses activités comprennent l'extraction d'uranium naturel (15 % du CA), la conversion, l'enrichissement et la fabrication de combustible nucléaire (22 % du CA), la conception, la construction et la maintenance des centrales nucléaires (37 % du CA), le retraitement et le recyclage des combustibles usés (19 % du CA) et la fourniture de solutions pour la production d'énergies renouvelables (6 % du CA).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 2012

- 9 février : l'Autorité de sûreté nucléaire française (ASN) a remis un avis positif sur les options de sûreté du réacteur Atmea1.
- 10 février : Areva et EDF ont conclu un partenariat pour la fourniture d'uranium naturel sur la période 2014-2030.
- 6 avril : Areva, en consortium avec Iberdrola et Eole-Res a remporté le champ de Saint-Brieuc, où 100 éoliennes offshore de 5 MWe seront construites.
- 16 mai : la cession au FSI de la participation d'Areva dans Eramet pour 776 M€ a été finalisée.
- 7 juin : l'usine d'enrichissement Georges Besse d'Eurodif a cessé sa production après 33 ans d'activité ininterrompue.
- 11 juin : Areva a cédé à Cameco sa participation de 28 % dans le projet minier Millennium pour 150 millions de dollars canadiens (environ 115 M€).
- 28 août : Areva a cédé sa participation de 63 % dans La Mancha pour environ 315 millions de dollars canadiens.
- 13 décembre : les autorités de régulation nucléaire britanniques ont validé la conception de l'EPR™ qui est ainsi le seul réacteur de troisième génération à avoir cette certification au Royaume-Uni.

Dans la mine, Areva a atteint un record de production de 9 762 tonnes d'uranium (part consolidée financièrement), ce qui en fait le deuxième producteur mondial (16 %) derrière Kazatomprom (17 %). Dans l'amont, la montée en cadence de l'usine d'enrichissement GBII s'est poursuivie, et d'importants contrats commerciaux ont été conclus, par exemple avec Enec (Émirats arabes unis) pour 400 M€. Dans l'activité « Réacteurs et services », les trois chantiers de réacteurs EPR ont progressé, en particulier à Taishan qui bénéficie du retour d'expérience des deux premiers chantiers à Flamanville et en Finlande. L'activité de services à la base installée a été soutenue avec le déploiement de l'offre Safety Alliance afin d'améliorer la sûreté des centrales en activité. L'aval a cru avec l'activité dans le recyclage (La Hague et Melox) et le développement de projets internationaux (au Royaume-Uni, au Japon et aux États-Unis). L'activité « Énergies renouvelables » a presque doublé son chiffre d'affaires contributif, à 572 M€ contre 297 M€ en 2011. Enfin, les cessions d'actifs réalisées, principalement Eramet et La Mancha, ont permis d'atteindre dès août 2012 l'objectif plancher de 1,2 Md€ de produits de cessions sur la période 2012-2013.

Les résultats 2012 d'Areva sont en amélioration :

- le carnet de commandes a été renouvelé (45 M€) ;
- le chiffre d'affaires progresse de 5 % par rapport à 2011, grâce notamment aux énergies renouvelables ;
- l'excédent brut d'exploitation (EBE) se redresse, passant de 420 M€ en 2011 à 1 007 M€ (hors effet positif des cessions) ;
- la *cash-flow* opérationnel libre, qui s'établit à - 854 M€ contre - 1 366 M€ en 2011, s'améliore sous le double effet de la hausse de l'EBE et d'une optimisation du BFR ;
- l'endettement du groupe ressort à 4 Md€ environ, grâce au plan de cessions mis en œuvre.

La trajectoire fixée en décembre 2011 a donc été confirmée. L'année 2013 doit permettre le retour à l'équilibre du *cash-flow* opérationnel libre du groupe.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2011	2012
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	10,2	14,33
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	78,5	74,4
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	744	704
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	8 872	9 342
	Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	- 1 923	118
	Résultat financier	- 548	- 324
	Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts	683	404
	Résultat net - part du groupe	- 2 424	- 99
	Résultat net de l'ensemble consolidé	- 2 567	- 75
II - Autres actifs non courants	Total des actifs non courants	20 334	22 107
	dont écart d'acquisition net	4 239	3 998
	dont immobilisations incorporelles nettes	2 929	2 961
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	6 061	5 174
	Intérêts minoritaires	545	382
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
	Provisions pour risques et charges	9 606	11 082
	Dettes financières nettes	3 547	3 948
V - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	- 28,9 %	- 0,8 %
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	- 38,9 %	- 1,3 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	53,7 %	71,1 %
VI - Informations complémentaires	Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	6 026	6 331
	Actifs dédiés aux obligations nucléaires	5 287	5 695

Pour en savoir plus :

www.aveva.com

PANORAMA SECTORIEL

AÉRONAUTIQUE-DÉFENSE

L'année 2012 et le premier semestre de 2013 ont été marqués par les bons résultats des entreprises du secteur de l'aéronautique et de défense. L'aéronautique civile est restée très dynamique et a largement compensé les moindres perspectives du secteur de la défense. Le marché de la défense est en effet caractérisé par :

- la stagnation des budgets occidentaux et européens, avec l'absence de nouveau programme significatif de renouvellement d'équipements ;
- l'évolution des pratiques commerciales à l'export marquées par la demande de transferts de production et de technologie, la concurrence croissante des industriels américains et des pays émergents. Au niveau français, si les industriels de défense ont maintenu de bonnes performances, ils doivent désormais prendre en compte dans leur stratégie la réduction des dépenses d'équipement (cf. loi de programmation militaire 2014-2019).

Les sociétés cotées du secteur, dans lesquelles l'État détient directement Safran ou indirectement EADS via Sogepa, et Thales via TSA, des participations ont enregistré une croissance forte de la valeur de leurs titres entre début 2012 et le 31 juillet 2013 : de 23,5 à 44 € par action (+ 87 %) pour Safran, de 24,50 € à 44,80 € par action (+ 83 %) pour EADS et de 24,4 à 37,80 € par action (+ 59 %) pour Thales. La part de la défense dans le mix d'activités d'aéronautique civile et de défense est plus importante chez Thales, ce qui peut donner un élément d'analyse de la moindre performance relative du titre Thales, qui reste toutefois remarquable.

Au cours de cette période, EADS a fait la une de l'actualité en proposant un rapprochement avec le groupe britannique de défense BAE Systems, projet abandonné le 10 octobre 2012, puis avec la recomposition de son capital rendue nécessaire par le retrait de ses actionnaires fondateurs industriels, Daimler côté allemand et Lagardère côté français. L'accord du 5 décembre 2012 a permis de recomposer le capital de la société entre les actionnaires historiques publics, l'État français via Sogepa et l'État espagnol via la Sociedad Estatal de Participaciones Industriales (Sepi) d'une part, et l'État allemand via l'institution financière publique KfW d'autre part, et de mettre en place un nouveau concert tripartite d'actionnaires de référence détenant 28 % des droits de vote de l'entreprise (12 % pour la France, 12 % pour l'Allemagne et 4 % pour l'Espagne). En avril 2013, l'État a par ailleurs signé avec l'entreprise un accord spécial de défense visant à améliorer encore la protection de ses intérêts stratégiques de défense portés par le groupe et également signé un pacte d'actionnaires relatif à la participation d'EADS de 46 % au capital de Dassault Aviation. Fin juillet 2013, enfin, près d'un an après l'abandon du

projet de rapprochement avec BAE Systems, EADS a annoncé les nouvelles orientations de sa stratégie, recentrée sur le secteur aéronautique et spatial et illustrée par la proposition de changement de nom du groupe, qui serait renommé Airbus, marque emblématique du groupe. Thales a, de son côté au cours de cette période, également engagé une réflexion stratégique à la suite de la succession en décembre 2012 de Luc Vigneron par Jean-Bernard Lévy. Safran, enfin, a poursuivi le développement de sa position de groupe de haute technologie, équipementier de premier rang en aéronautique, espace, défense et sécurité.

S'agissant des trois sociétés du secteur de la défense non cotées et détenues majoritairement par l'État, DCNS dans le secteur naval, Nexter dans le secteur terrestre (détenue via la société Giat Industries) et SNPE dans le secteur des poudres et explosifs, chacune a poursuivi la mise en œuvre au cours de la même période de sa stratégie dans un contexte toutefois de baisse prévisible des commandes publiques en Europe et de montée en puissance de nouveaux concurrents, notamment issus des pays émergents. Après la cession en avril 2011 à Safran de SME, son principal actif, qui a permis la rationalisation de la filière française de propulsion solide et la constitution d'Herakles, SNPE a poursuivi sa stratégie de réalisation de ses actifs, cédé en juillet 2013 la participation de 27,6 % qu'elle détenait au capital de la société chimique belge Tessenderlo et annoncé, en mai 2013, qu'elle avait engagé des discussions en vue de son rapprochement avec Giat Industries. DCNS a poursuivi le développement du volet de diversification dans le secteur des énergies marines renouvelables de sa stratégie, la société prenant notamment en mars 2013 le contrôle de la société de conception et de fabrication d'hydroliennes Open Hydro dans laquelle elle avait pris une participation minoritaire en janvier 2011. Elle a également conclu en mai 2013 un partenariat, dénommé Kernship, avec le chantier naval Piriou en vue du développement de navires armés de moins de cent mètres. Nexter, enfin, a poursuivi en 2012 la mise en place de son plan « Grand Large » visant à améliorer la compétitivité export de ses produits, créé une filiale dans le domaine de la robotique et engagé une revue de ses activités, plus de cinq ans après la mise en place de la filialisation des activités du groupe et le retour à la rentabilité.

Pour chacune de ces sociétés, les contraintes sur les budgets de défense en Europe, au premier rang desquels celles du client national, la montée en puissance de nouveaux concurrents, notamment issus des pays émergents et la problématique de la consolidation des secteurs navals et terrestres en Europe constituent les défis qu'elles devront relever.



L'année 2012 a été marquée par le projet de rapprochement entre EADS et BAE System, qui n'a finalement pas abouti, et par la mise en place d'une nouvelle gouvernance simplifiée et normalisée préservant les intérêts stratégiques de l'État. L'année passée confirme également la poursuite de la croissance d'EADS, portée par le marché aéronautique civil.

FICHE D'IDENTITÉ

- EADS, société anonyme de droit néerlandais, est un des leaders mondiaux de l'aéronautique, de l'espace et de la défense. Ses principales filiales sont Airbus, Astrium, Cassidian et Eurocopter.
- L'entreprise a annoncé, le 31 juillet 2013, que le groupe sera renommé Airbus Group et que ses filiales seront réorganisées et changeront de nom en 2014.
- Suite à la restructuration de son actionnariat, la société est détenue à hauteur d'environ 28 % par un concert composé des États français (12 %), allemand (12 %) et espagnol (4 %).
- En 2012, EADS a réalisé un chiffre d'affaires de 56 Md€, dont 21 % dans le secteur de la défense, et employait 140 405 personnes, dont 52 147 en France.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mai 2012 : Airbus annonce avoir identifié une solution technique pérenne pour les microfissures identifiées en janvier sur les ailes des A380.
- 12 septembre 2012 : annonce du projet de rapprochement entre EADS et BAE Systems.
- 5 décembre 2012 : signature des accords relatifs à la mise en place de la nouvelle gouvernance d'EADS.
- 27 mars 2013 : approbation par l'assemblée générale d'EADS des résolutions relatives à la mise en place de la nouvelle gouvernance.
- Avril 2013 : l'État cède 3,7 % du capital d'EADS pour un montant total de 1,19 Md€, afin d'amener sa participation autour de 12 %.
- 5 juin 2013 : lancement par Ariane 5 du vaisseau ravitailleur européen ATV-4.
- 14 juin 2013 : premier vol de l'A350 XWB.
- 23 juin 2013 : Airbus annonce avoir enregistré 466 commandes lors du salon du Bourget.
- 31 juillet 2013 : EADS annonce son changement de nom et la réorganisation d'une partie de ses filiales.

L'année 2012 a été marquée par le projet avorté de rapprochement entre EADS et BAE Systems, qui aurait conduit à la constitution en Europe du leader mondial du secteur de l'aéronautique et de la défense avec un chiffre d'affaires combiné de plus de 70 Md€.

Les leçons de cet échec et la volonté affichée de Daimler et de Lagardère, actionnaires historiques du groupe, de se retirer à court-moyen terme du capital d'EADS ont conduit à la mise en place d'une nouvelle gouvernance et d'une nouvelle structure actionnariale, basée en particulier sur la constitution d'un nouveau concert d'actionnaires composé des États français (12 % du capital), allemand (12 %) et espagnol (4 %). Cette nouvelle structure doit permettre, tout en normalisant et en simplifiant la gouvernance du groupe, de préserver les intérêts stratégiques des États au sein de la société.

En 2012, les prises de commandes du groupe EADS, toutes divisions confondues, se sont maintenues à un niveau important à 103 Md€, contre 131 Md€ en 2011, portant le carnet de commandes à 567 Md€ fin 2012, soit près de dix ans de chiffre d'affaires. Elles sont principalement portées par

les commandes d'Airbus dans le domaine civil (833 appareils pour 86 Md€), qui bénéficie notamment du succès de l'A320 Neo et de l'A350 XWB qui a réalisé son premier vol le 14 juin 2013. L'année 2013 devrait être marquée par une forte hausse des prises de commandes pour Airbus, qui avait d'ores et déjà enregistré 722 commandes nettes à l'issue du premier semestre.

Le chiffre d'affaires du groupe a également fortement augmenté en 2012 à 56 Md€ (+ 15 %), largement du fait d'Airbus (+ 17 % à 38,6 Md€) avec la livraison de 614 appareils en 2012 contre 558 en 2011. Le groupe bénéficie également des contributions positives d'Astrium (+ 17 % à 5,82 Md€) et d'Eurocopter (+ 16 % à 6,24 Md€), portées pour chacune de ces divisions par leur développement dans le domaine des services, tandis que le chiffre d'affaires de Cassidian reste stable (- 1 % à 5,74 Md€).

Les marges d'EADS se sont également accrues en 2012 avec un EBIT s'élevant à 2,19 Md€ (+ 29 %), bien que pénalisées par les coûts engendrés par la découverte de microfissures au niveau des ailes de l'A380 et du report au deuxième semestre 2014 de la livraison de l'A350 XWB.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2011	2012
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	0,06	0,06
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	14,9	14,8
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	2 964	3 620
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	49 128	56 480
	Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel (avant résultat financier et impôt)	1 613	2 131
	Résultat financier	- 220	- 453
	Capacité d'autofinancement (brute opérationnelle)	5 322	5 068
	Résultat net - part du groupe	1 033	1 228
	Résultat net de l'ensemble consolidé	1 037	1 229
II - Autres actifs non courants	Total des immobilisations nettes - actifs non courants	45 455	46 773
	dont écart d'acquisition net	10 760	11 003
	dont titres mis en équivalence	2 677	2 662
	dont impôts différés actifs	4 309	4 518
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	8 850	10 409
	Intérêts minoritaires	20	25
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	178	369
	Provisions pour risques et charges	14 985	15 861
	Dettes financières nettes	- 4 452	- 6 305
V - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	2,1 %	2,2 %
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	11,7 %	11,8 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Thales est un leader mondial des hautes technologies pour les marchés de la défense et de la sécurité, de l'aérospatial et du transport. Son portefeuille est équilibré entre activités civiles et militaires. Le groupe poursuit en 2012 le redressement de sa rentabilité en cohérence avec la guidance annoncée au marché.

FICHE D'IDENTITÉ

Fort de 66 000 collaborateurs dans 50 pays, Thales dispose de moyens importants pour créer et déployer des équipements, des systèmes et des services pour répondre aux besoins de sécurité les plus complexes. Son implantation internationale développée lui permet d'agir auprès de ses clients partout dans le monde. Thales est une société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française.

L'État ne détient en direct que 2 060 actions Thales (dont une action spécifique). La participation consolidée de l'État dans Thales au 30 juin 2012 est détenue par la société TSA, détenue à 100 % par l'État. À la date du 31 décembre 2012, le capital et les droits de vote de la société sont répartis de la façon suivante :

- État/TSA : 27,08 % et 37 % respectivement ;
- Dassault-Aviation : 25,96 % et 29,50 % respectivement ;
- Flottant 46,96 % et 33,49 % respectivement ;
 - dont salariés 3,05 % et 3,99 % respectivement ;
 - dont autocontrôle 1,38 % et 0 % respectivement.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 6 septembre 2012 : Orange, Thales, et le groupe Caisse des dépôts annoncent le démarrage de Cloudwatt, leur société commune d'infrastructure de *cloud computing*.
- 4 décembre 2012 : Sagem et Thales renforcent le pôle technologique infrarouge de leur filiale commune Sofradir.
- 20 décembre 2012 : Jean-Bernard Lévy est nommé président directeur général de Thales.
- 4 février 2013 : nominations au comité exécutif du groupe, consécutives à la nomination d'un nouveau PDG.

Alors que le fléchissement des marchés de défense européens se confirme à la veille de la présentation de la prochaine loi de programmation militaire, les résultats opérationnels de Thales ont poursuivi leur redressement en 2012. Le groupe bénéficie désormais d'une bonne visibilité sur ses perspectives opérationnelles, la nouvelle direction générale nommée fin 2012 se montrant confiante dans la poursuite de l'amélioration de la rentabilité.

Outre la poursuite de la mise en œuvre du plan de compétitivité Probasis, l'exercice 2012 a été marqué pour Thales par la nomination d'un nouveau PDG le 20 décembre 2012, consécutive à la démission de Luc Vigneron. Jean-Bernard Lévy a été chargé de poursuivre le développement du groupe et le renforcement de sa compétitivité et a, dans ce cadre, présenté au conseil d'administration du groupe réuni le 2 juillet 2013 un nouveau plan stratégique.

Hors DCNS, les prises de commandes de l'exercice 2012 sont en baisse de 6 %, à 12,6 Md€, en raison de l'absence de grand contrat, alors que 2011 avait vu la conclusion d'un contrat de modernisation

des Mirage 2000 indiens de plus de 1 Md€. Les revenus 2012 sont stables, à 13,2 Md€, pour un ratio *book-to-bill* de 0,95 conforme à la guidance annoncée au marché par le groupe (ratio légèrement inférieur à 1).

Alors que 2011 avait bénéficié de recettes exceptionnelles induites par la conclusion d'un avenant au contrat de développement du *flight management system* de l'A400M, le résultat opérationnel courant progresse en 2012 de 20 %, à 816 M€, soit 6 % des revenus (927 M€ en données ajustées, 6,5 % des revenus), une rentabilité conforme à la guidance de 6 % annoncée au marché pour 2012. Cette performance résulte principalement d'une amélioration de la performance opérationnelle, d'une meilleure maîtrise des coûts et d'une diminution des charges de restructuration. Le résultat net s'établit à 585 M€ (données ajustées) soit 4,13 % des revenus, en hausse de 13 % par rapport à 2011 (517 M€). La poursuite des efforts d'amélioration des performances devrait conduire le groupe à afficher une nouvelle progression de son résultat opérationnel courant, qui devrait s'inscrire en augmentation de 5 à 8 % par rapport à 2012.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2011	2012
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	0,0	0,0
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	27,08	27,08
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	1 435	1 438
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	13 028	14 158
	Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	726	915
	Résultat opérationnel (données <i>pro forma</i> ajustées)	742	913
	Résultat opérationnel (données <i>pro forma</i> ajustées)	749	927
	Résultat financier	-58	-67
	Résultat financier (données <i>pro forma</i> ajustées)	-64	-41
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	1 242	1 346
	Résultat net - part du groupe	512	536
	Résultat net de l'ensemble consolidé	512	536
	Résultat net de l'ensemble consolidé (données <i>pro forma</i> ajustées)	517	585
II - Autres actifs non courants	Total des immobilisations nettes - actifs non courants	7 761	7 736
	dont écart d'acquisition net	3 787	3 411
	dont immobilisations incorporelles nettes	744	1 172
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	4 120	4 577
	Intérêts minoritaires	10	10
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	64	155
	Provisions pour risques et charges (y compris avantages au personnel)	2 114	2 111
	Dettes financières nettes	- 906	- 1 528
V - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	3,9 %	3,8 %
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	12,4 %	11,7 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	- 21,9 %	- 33,3 %



Safran est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'aéronautique, de la défense et de la sécurité, qui s'appuie sur des positions technologiques et commerciales fortes, un fort investissement en R&D (1,6 Md€ en 2012, soit 12 % du chiffre d'affaires), une situation financière saine et une haute capacité d'autofinancement. Au terme d'une cession réalisée le 27 mars 2013 et portant sur 3,12 % du capital, l'État reste le premier actionnaire avec une participation de 27,08 %.

FICHE D'IDENTITÉ

- Safran, né de la fusion en mai 2005 des sociétés Sagem et Snecma, est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'aéronautique, de la défense et de la sécurité. Il emploie environ 62 500 salariés dans plus de 58 pays et a réalisé un chiffre d'affaires global d'environ 13,6 Md€ en 2012 (dont 80 % à l'international).

- La société de tête du groupe, cotée au compartiment A - CAC40 (Saf-Nyse-Euronext), est une société anonyme à conseil d'administration depuis avril 2011 au capital social de 83 405 917 €. Au 31 décembre 2012, le capital de la société est réparti comme suit :
 - Secteur public : 54,07 % ;
 - État : 30,20 % * ;
 - FCPE Salariés : 8,07 % ;
 - Salariés et anciens : 3,06 % ;
 - Club Sagem : 4,33 % ;
 - Autodétention : 0,27 %.

* Réduit à 27,08 % suite à l'opération du 27 mars 2013.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 5 mars 2012 : sélection de Safran par le service d'État chilien pour la production des documents et la gestion de l'identité du pays.

- 30 avril 2012 : création d'Herakles regroupant les activités de Snecma propulsion solide (SPS) avec SNPE matériaux énergétiques (SME) afin d'intégrer le développement et la production des moteurs à propulsion solide avec le développement et la production des propergols qui les alimentent.

- 23 juillet 2012 : création d'Optrolead, coentreprise détenue à parts égales avec Thales dans le domaine de l'optronique. Optrolead assurera la commercialisation de systèmes optroniques futurs, notamment au profit des armées.

- 16 décembre 2012 : signature d'un accord définitif pour l'acquisition des activités de systèmes électriques de Goodrich (Goodrich Electrical Power Systems - GEPS), une opération qui donnera naissance à un des leaders mondiaux des systèmes électriques aéronautiques.

Dans le secteur aéronautique, 2012 est une nouvelle année record, au travers du succès du moteur civil CFM56 et de son successeur Leap, en coopération avec GE au travers de la JV CFM, portant le carnet de commandes à sept années de production. Le moteur Silvercrest a été sélectionné par Cessna pour son nouvel avion d'affaires. Dans la propulsion spatiale, Safran a créé Herakles, finalisant le regroupement de Snecma Propulsion Solide avec SNPE Matériaux Énergétiques acquise en 2011, plaçant Safran au deuxième rang mondial du secteur. Dans les équipements aéronautiques, Safran a signé en 2012 et finalisé en mars 2013 l'acquisition des activités de systèmes électriques de Goodrich, donnant naissance à un leader mondial des systèmes électriques aéronautiques. Dans l'optronique, Safran et Thales ont combiné leurs compétences en créant Optrolead, et ont porté leurs participations respectives dans Sofradir à 50 % afin d'y transférer leurs activités de détecteurs infrarouge. Dans la sécurité, Safran a poursuivi la croissance de son activité en réalisant des acquisitions ciblées.

Le chiffre d'affaires ajusté du groupe s'élève à 13 560 M€ en croissance de 15,5 %, dont 8,6 % sur une base organique. Le résultat opérationnel courant (ROC) ajusté s'élève à 1 471 M€ (10,8 % du chiffre d'affaires), en hausse de 23,7 %, progression principalement réalisée grâce aux activités de propulsion et équipements aéronautiques (première monte et services pour moteurs civils) et au retour à la rentabilité des activités d'avionique. Le résultat net ajusté part du groupe progresse de 55 % à 999 M€ (2,41 € par action). La génération de *cash-flow* libre (CFL) passe de 532 M€ à 564 M€ pour un endettement net de 932 M€, soit 15 % des capitaux propres. Au titre de 2012, Safran a versé un dividende de 0,96 € par action (400,3 M€) en hausse de 55 % (0,62 € par action en 2011) pour un taux de distribution constant de 40 %. Safran prévoit pour 2013 une hausse du CA ajusté d'environ 5 %, une augmentation du ROC de l'ordre de 15 % et un CFL représentant environ 40 % du ROC.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2011	2012
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	30,2	30,2
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	-	-
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	2 922	4 105
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	11 658	13 615
	Chiffre d'affaires (données <i>pro forma</i> ajustées)	11 736	13 560
	Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	835	1 214
	Résultat opérationnel (données <i>pro forma</i> ajustées)	1 160	1 421
	Résultat opérationnel courant (données <i>pro forma</i> ajustées)	1 189	1 471
	Résultat financier	- 150	535
	Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fond de roulement	1 200	1 702
	Résultat net - part du groupe	478	1 302
	Résultat net - part du groupe (données <i>pro forma</i> ajustées)	644	999
	Résultat net de l'ensemble consolidé	497	1 326
II - Autres actifs non courants	Total des immobilisations nettes - actifs non courants	9 872	10 404
	dont écart d'acquisition net	3 126	3 078
	dont immobilisations incorporelles nettes	3 498	3 872
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	4 968	6 063
	Intérêts minoritaires	154	165
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	304	283
	Provisions pour risques et charges	2 438	2 579
	Dettes financières nettes	1 014	982
V - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	4,3 %	9,7 %
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	9,7 %	21,3 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	19,8 %	15,8 %

Pour en savoir plus :
www.safran-group.com



DCNS est un groupe spécialisé dans la conception et la construction de navires armés, le développement et l'intégration de systèmes navals complexes, la fourniture de services liés à l'exploitation de ces navires (maintenance, soutien, modernisation), ainsi que la conception et la fourniture de systèmes stratégiques (armes sous-marines notamment). La société se positionne également dans les énergies renouvelables et dans les activités du nucléaire civil, proches de ses compétences de base.

FICHE D'IDENTITÉ

Issue de l'ancien service à compétence nationale direction des Constructions navales, la société de tête du groupe, DCNS SA, est une SA au capital social de 563 M€ détenu à :

- 63,58 % par l'État ;
- 35 % par Thales ;
- 1,42 % par les personnels et anciens personnels du groupe DCNS.

Le groupe DCNS emploie environ 13 000 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 2 934 M€ en 2012.

En 2012, DCNS a réalisé une croissance de près de 12 % de son CA (2,9 Md€) et de son résultat opérationnel courant (209 M€, soit 7,1 % du CA) croissance résultant de l'exécution de programmes industriels tant en France (sous-marins Barracuda, frégates Fremm et maintenance de la flotte de premier rang) qu'à l'international (Brésil, Inde, Maroc, Norvège...). DCNS poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique « *ChampionShip* » depuis 2009 qui met en avant la performance économique, les alliances et le déploiement à l'international ainsi que la croissance : confronté à un environnement budgétaire contraint en France et à une concurrence renforcée à l'international, DCNS doit conforter son positionnement technologique, sa compétitivité et construire des alliances. En complément, DCNS vise à développer des relais de croissance dans des activités connexes (nucléaire civil, énergies marines renouvelables...).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 7 juillet 2012 : 100 ans du site de Saint-Tropez spécialisé dans les armes sous-marines.

■ 10 juillet 2012 : DCNS débute sa mission d'assistance à la Marine brésilienne dans la conception du programme de sous-marin nucléaire brésilien.

■ 23 novembre 2012 : DCNS a livré la frégate Fremm Aquitaine à la Marine nationale.

■ 14 mars 2013 : DCNS devient actionnaire majoritaire (59,7 %) de la *start-up* irlandaise OpenHydro spécialisée dans les hydroliennes, confirmant ainsi son ambition dans les énergies marines renouvelables.

Pour en savoir plus :
www.dcnsgroup.com



FICHE D'IDENTITÉ

Héritières du savoir-faire français en matière d'armement terrestre, Nexter Systems et ses filiales (Nexter Munitions, Nexter Mechanics, Nexter Electronics, NBC Sys, Optsys et Euroshelter) couvrent un domaine d'activités s'étendant de la conception au maintien en condition opérationnelle (MCO) de systèmes d'armes, de systèmes blindés, de munitions et d'équipements.

Nexter Systems est détenu à 100 % par l'État au travers de Giat Industries SA.

Nexter Systems, leader français des armements terrestres, a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 742 M€, en baisse par rapport à 2011 (851 M€), pour un résultat opérationnel de 113 M€ (15 % du CA) et un résultat net de 93 M€ (13 % du CA). Bénéficiant d'une gamme modernisée et d'un renforcement de sa compétitivité suite au lancement en 2011 du plan stratégique « Grand Large », la société a enregistré en 2012 une hausse des ses prises de commandes à 862 M€, contre 633 M€ en 2011, dont 75 % à l'export.

Ces solides performances doivent lui permettre de jouer un rôle central dans la consolidation du secteur de l'armement terrestre. Giat Industries, société holding de Nexter, et SNPE, leader français des poudres et explosifs, ont annoncé en mai 2013 avoir engagé des discussions en vue de leur rapprochement.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 1^{er} trimestre 2012 : Nexter Systems signe deux contrats avec un pays du Moyen-Orient pour un total de 264 véhicules Aravis, hautement protégés.

■ 4^e trimestre 2012 : notification d'un contrat pour la livraison de 107 canons Rafale 30 M791.

■ 2^e trimestre 2013 : Giat Industrie, holding de Nexter Systems, annonce le lancement de discussions en vue de son rapprochement avec SNPE.

Pour en savoir plus :
www.giat-industries.fr



© La Poste



© Française des Jeux



©Orange

PANORAMA SECTORIEL

SERVICES

Le secteur des services marchands (commerce, services aux entreprises, services aux particuliers, activités immobilières et financières) a représenté 46 % du PIB français en 2012. L'État actionnaire est plus particulièrement présent dans les secteurs des services financiers, des services de télécommunications et des services de distribution postale et logistique.

S'agissant des services de télécommunications, dix-huit mois après l'entrée de Free sur le marché mobile, les opérateurs continuent de faire face à une érosion significative des prix, résultant de la concurrence accrue. D'après l'Arcep, le revenu total des opérateurs de communications électroniques sur le marché de détail s'élève au premier trimestre 2013 à 9,9 Md€, soit une baisse de 6,4 % par rapport au premier trimestre 2012, majoritairement liée au recul du revenu des services mobiles (- 12,1 % par rapport au premier trimestre 2012). Les efforts sur la base de coûts des opérateurs ont été renforcés mais ne permettent pas de compenser la baisse du chiffre d'affaires. Dans le même temps, des investissements massifs doivent être réalisés pour le déploiement de nouveaux réseaux, fixe (fibre) et mobile (4G). Selon l'Arcep, 2,4 millions de logements étaient éligibles au FTTH au 31 mars 2013, en augmentation de 52 % sur un an.

Le secteur des services financiers a été marqué par des évolutions dans la régulation, tant au plan européen avec les évolutions prudentielles liées à la mise en œuvre de Bâle III, qu'au plan national avec la loi bancaire. Cette dernière, votée le 18 juillet 2013, impose aux banques concernées de filialiser leurs activités de marché et renforce les pouvoirs des autorités de contrôle (ACP et AMF). En ce qui concerne plus particulièrement le portefeuille de l'APE, l'État a joué un rôle structurant dans la mise en place du plan de résolution ordonnée de Dexia, validé par la Commission européenne en décembre 2012. D'une part, l'État a recapitalisé l'entreprise à hauteur de 2,6 Md€

et lui a octroyé une garantie souveraine d'un montant plafond de 39 Md€ environ¹ ; d'autre part, il a repris en janvier 2013 aux côtés de la CDC et de La Banque Postale l'ancienne Dexia Municipal Agency pour créer un nouvel établissement bancaire, Sfil-Caffil, et pérenniser le marché du financement des collectivités locales, dont Dexia était un acteur dominant. La Banque Postale a par ailleurs confirmé sa dynamique commerciale, en développant de nouvelles offres (prêts aux collectivités locales, mais également offre d'accession sociale à la propriété pour les clientèles modestes et extension de son offre en direction des clientèles patrimoniales avec l'acquisition de la Banque privée européenne).

Le commerce sur internet (e-commerce) connaît un essor rapide sous l'impulsion de groupes comme Amazon, CDiscount ou encore eBay. En 2012, les ventes en ligne en France ont atteint 45 Md€ contre 37,7 Md€ en 2011, une progression de l'ordre de 20 %². Ce secteur représente d'ores et déjà 7 % des ventes de détail hors alimentaire en France et 75 000 emplois directs et indirects. La France y occupe le sixième rang dans le monde. Dans un contexte de baisse des volumes de l'activité historique de distribution du courrier, La Poste se positionne avec succès sur ce marché, porteur mais fortement concurrentiel, qui tire l'essentiel de la croissance du marché du colis :

- en France sur l'ensemble de la chaîne de valeur du e-commerce, de la conception de sites à la distribution au domicile ou en points relais, en passant par la logistique associée au e-commerce ;
- à l'international, en particulier en Europe, sur le segment de la distribution, au travers de sa filiale GeoPost, quatrième acteur mondial du colis-express. Pour la première fois en 2012, La Poste a distribué plus d'un milliard de colis en France et à l'international, tous segments confondus (livraison aux particuliers et aux entreprises).

¹ - La Belgique a injecté 2,9 Md€ et octroyé une garantie plafond de 43,5 Md€ environ, tandis que le Luxembourg a accordé une garantie de 2,5 Md€ environ.

² - Sources Fevad (Fédération du e-commerce et des ventes à distance).



Confronté depuis début 2012 à une évolution importante du marché mobile, sous l'effet de l'intensification de la pression concurrentielle, notamment en France avec l'arrivée du quatrième opérateur mobile, mais aussi en Pologne et en Belgique, Orange a mis en œuvre une refonte de ses offres commerciales, accéléré ses investissements dans les réseaux d'avenir (4G et fibre), et renforcé son programme de maîtrise des coûts.

FICHE D'IDENTITÉ

Historique :

- 1991 : création de France Télécom, exploitant autonome de droit public.
- 1996 : transformation en société anonyme.
- 1997 : ouverture du capital et cotation à Paris et New-York.
- 2000 : acquisition de l'opérateur mobile britannique Orange.
- 2004 : privatisation de la société.
- 2009 : apport par l'État de 13,5 % du capital au Fonds stratégique d'investissement.
- 2013 : modification de la dénomination sociale en Orange.

Forme juridique : société anonyme.

En 2012, l'activité d'Orange a été marquée par un environnement macro-économique dégradé dans certains pays d'Europe, un poids de la réglementation élevé, et l'effet des crises politiques au Moyen-Orient et en Afrique (notamment en Égypte et au Mali). Le nouveau contexte concurrentiel s'est traduit par d'importantes baisses tarifaires et par une bipolarisation du marché entre les offres à bas coût et les offres à valeur.

Le nombre de clients d'Orange s'élève à 231 millions fin 2012, en hausse de 3 % sur un an. Le chiffre d'affaires est de 43,5 Md€ en 2012, en diminution de 2,7 % en données à base comparable. L'EBITDA retraité s'établit à 13,8 Md€ en 2012, soit une baisse de 7 %, qui résulte notamment :

- de l'effet négatif de la baisse des tarifs réglementés ;
- de l'intensification de la pression concurrentielle.

Les dépenses d'investissement (Capex) représentent 5,8 Md€ en 2012, en augmentation de 2 % par rapport à 2011, tirés par l'accélération des investissements dans le domaine du très haut débit fixe et mobile, notamment en France. Le *cash-flow* opérationnel (EBITDA retraité - Capex) s'élève à 8,0 Md€ en 2012, conforme à l'objectif du groupe. Le ratio retraité d'endettement financier net rapporté à l'EBITDA ressort à 2,17 fin 2012, ce qui se compare favorablement aux autres opérateurs européens. Le dividende versé au titre de l'exercice 2012 est de 0,78 € par action.

Orange a reconfirmé fin avril 2013 ses objectifs d'un *cash-flow* opérationnel supérieur à 7 Md€ pour 2013 et de retour, fin 2014, à un ratio dette nette/EBITDA « proche de 2 ». Le groupe a annoncé qu'il proposera un dividende minimum de 0,80 € par action au titre de l'exercice 2013, soit une diminution significative par rapport au dividende versé au titre des exercices 2008 à 2011 (1,40 € par action). Le groupe ambitionne un retour à la croissance du *cash-flow* opérationnel pour 2014.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Septembre 2012 : lancement de Cloudwatt avec Thales et la Caisse des dépôts.
- Octobre 2012 : nouvelle politique de dividende.
- Octobre 2012 : engagement de recrutement de 4 000 personnes en CDI en France sur la période 2013-2015.
- Octobre 2012 : expérimentation de Palaiseau, première ville de France 100 % fibre.
- Janvier 2013 : cession de 35 % d'Orange Austriche.
- Février 2013 : commercialisation de la nouvelle Livebox Play.
- Avril 2013 : lancement du très haut débit mobile pour le grand public en France.
- Juillet 2013 : changement de dénomination sociale de France Télécom en Orange.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2011	2012
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	13,45	13,45
	Capital détenu par la sphère publique hors État (en %)	13,50	13,50
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	4 322	2 970
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	45 277	43 515
	Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	7 948	4 063
	Résultat financier	- 2 033	- 1 728
	Flux de trésorerie générés par l'activité	12 879	10 016
	Résultat net - part du groupe	3 895	820
	Résultat net de l'ensemble consolidé	3 828	1 104
II - Autres actifs non courants	Total des immobilisations nettes/Actifs non courants	75 531	73 853
	dont écart d'acquisition net	27 340	25 773
	dont immobilisations incorporelles nettes	11 343	11 818
	dont titres mis en équivalence	7 944	7 431
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	27 573	24 306
	Intérêts minoritaires	2 019	2 078
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	3 703	3 632
	Provisions pour risques et charges	6 014	5 799
	Dettes financières nettes	30 890	30 545
V - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	8,5 %	2,5 %
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	12,9 %	4,2 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	104,4 %	115,8 %

Pour en savoir plus :
www.orange.com



L'année 2012 et le premier semestre 2013 ont été marqués par la conduite d'un « Grand Dialogue » au sein du groupe, par le succès de la « lettre verte » en dépit de la décroissance accélérée des volumes du courrier et l'enrichissement de l'offre de La Banque Postale, par la préservation d'une situation financière saine, avec notamment le décaissement des deuxième et troisième tranches de l'augmentation de capital décidée en 2011, et par le lancement d'une réflexion stratégique approfondie visant à dégager des orientations pour 2013-2018.

FICHE D'IDENTITÉ

- La loi n° 2010-123 du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales a transformé La Poste « exploitant public » en société anonyme.
- L'État est actionnaire du groupe à hauteur de 73,68 %, le reste du capital étant détenu par la CDC.
- La Poste est le premier employeur de France après l'État avec près de 267 000 collaborateurs.
- Avec un peu plus de 17 000 points de contact, son réseau commercial de proximité n'a pas d'équivalent.

La démarche du « Grand Dialogue » a conduit à la consultation de plus de 125 000 postiers et à la mise en place d'une commission présidée par Jean Kaspar. La Poste s'est engagée en septembre 2012 à procéder à 5 000 recrutements supplémentaires sur 2012-2014, et l'accord-cadre signé le 22 janvier 2013 par les organisations syndicales (CFDT, FO, CGC-UNSA, CFTC) a permis de fixer un calendrier de négociation des chantiers ouverts par le « Grand Dialogue » sur l'amélioration de la qualité de vie au travail.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 11 septembre 2012 : remise du rapport de Jean Kaspar suite à la démarche du « Grand Dialogue ».
- 8 novembre 2012 : élargissement de l'offre de financement de LBP à destination des collectivités territoriales.
- 15 avril 2013 : versement par l'État et la CDC de 600 M€, permettant de finaliser l'augmentation de capital de 2,7 Md€.
- 22 avril 2013 : approbation par le CA du contrat d'entreprise 2013-2017.
- 4 juillet 2013 : présentation au CA du projet stratégique et des perspectives financières 2013-2018 ; Jean-Paul Bailly, PDG de La Poste, annonce sa décision de ne pas aller au terme de son mandat. Son successeur, Philippe Wahl, a été nommé par décret du 26 septembre 2013.

Les faits marquants des métiers du groupe intègrent notamment les points suivants :

- la décroissance des flux du courrier s'est accélérée avec une baisse des trafics en 2012 de - 5,6 %.
- Parallèlement, la *lettre verte*, lancée fin 2011, a connu une montée en puissance rapide ;
- le courrier poursuit par ailleurs les évolutions engagées en direction du numérique avec plusieurs acquisitions dans les domaines du marketing relationnel et de la e-logistique au service des e-commerçants ;
- l'activité colis-express a poursuivi sa bonne dynamique avec un volume de colis distribués qui a dépassé pour la première fois le milliard d'objets ;
- l'offre de La Banque Postale (LBP) s'est enrichie avec notamment le lancement d'une offre en direction des collectivités territoriales. LBP a étendu son offre à l'ensemble du secteur public local en 2013, via sa filiale commune avec la CDC, LBP Collectivités Locales, qui s'appuiera sur la Société de financement local (SFIL), détenue à 5 % par LBP, pour assurer son refinancement. LBP a également poursuivi la diversification de son offre avec le rachat de la Banque Privée Européenne (BPE), en avril 2013, qui lui permettra de renforcer son positionnement sur la clientèle patrimoniale. Elle demeure en outre un acteur essentiel de l'inclusion bancaire, au travers

de la mission d'accessibilité bancaire spécifique qui lui est confiée et au travers de son action partenariale en faveur des clientèles fragiles.

Le 4 juillet 2013, le conseil d'administration de La Poste a décidé de soutenir le développement de sa filiale bancaire en approuvant le renforcement de ses fonds propres à hauteur de 1 Md€.

Les performances financières du groupe en 2012 sont satisfaisantes dans une conjoncture économique défavorable. Le chiffre d'affaires du groupe atteint 21,66 Md€, en progression de 1,5 %, tiré par l'activité bancaire et le colis-express. Le résultat net part du groupe est stable à 479 M€, conduisant au vote d'un dividende de 171 M€ (dont 126 M€ pour l'État) par l'assemblée générale du 18 juin 2013. La situation de trésorerie est demeurée saine avec le versement des deuxième et troisième tranches de l'augmentation de capital de 2011 (1 650 M€ au total sur 2012-2013). À fin 2012, l'endettement net du groupe atteint 3,46 Md€.

Au premier semestre 2013, le groupe a conduit une vaste démarche de consultation des postiers afin de contribuer à l'élaboration des orientations stratégiques qui ont été présentées au conseil d'administration de La Poste le 4 juillet.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2011	2012
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	77,12	77,12
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	22,9	22,9
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultats	Produits opérationnels	21 341	21 658
	Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	670	816
	Résultat financier	- 230	- 284
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 281	1 195
	Résultat net - part du groupe	478	479
	Résultat net de l'ensemble consolidé	467	481
II - Autres actifs non courants	Total des immobilisations nettes	11 482	11 903
	dont écart d'acquisition net	1 417	1 562
	dont immobilisations financières nettes	2 978	3 340
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	6 783	7 470
	Intérêts minoritaires	3	65
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	138	148
	Provisions pour risques et charges et avantages du personnel	3 505	3 810
	Dettes financières nettes	4 544	3 460
V - Ratios	Résultat d'exploitation/Produits opérationnels	3,1 %	3,8 %
	Résultat (groupe + minoritaires)/Produits opérationnels	2,2 %	2,2 %
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	6,9 %	6,4 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	67,0 %	45,9 %

Pour en savoir plus :
www.laposte.fr
www.labanquepostale.fr



FICHE D'IDENTITÉ

La Française des Jeux est une SAEM dont l'État détient 72 % du capital. Elle commercialise des jeux d'argent, pour l'essentiel dans le cadre de droits exclusifs régis par les décrets n° 78-1037 et n° 85-390.

S'appuyant sur le premier réseau de points de vente de France (34 000) et sur son offre en ligne, elle est la deuxième loterie européenne avec 12,1 Md€ de mises et 26,3 millions de joueurs.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 2012

- Juillet : vente d'une plateforme de paris sportifs à la loterie israélienne.
- Octobre : lancement du LOTO® Multi Options.

■ 2013

- Février : obtention du label « diversité » ; note Vigeo en hausse (76/100) ; coentreprise avec la loterie portugaise dans les paris sportifs.
- Mars : hausse financée par l'État de la commission des détaillants, en contrepartie d'engagements en faveur du jeu responsable.
- Avril : fusion des sociétés de distribution de la FDJ dans la FDP.
- Juin : arrêt du Rapido, remplacé par Amigo.

La Française des Jeux (FDJ) a connu en 2012 une nouvelle année de croissance des mises (12,1 Md€ ; + 6 %) et du résultat net consolidé (123 M€ ; + 39 %).

L'entreprise a continué en 2012 de renouveler son offre, en lançant de nouveaux jeux ou options (nouvelles options LOTO®), une nouvelle marque (illiko®) pour les jeux de grattage et en poursuivant ses efforts de développement dans le jeu en ligne (aujourd'hui 3 % des mises). Elle a également engagé la modernisation de son réseau de distribution physique pour accroître son efficacité commerciale et rationaliser les tâches logistiques. Les transformations engagées des réseaux de distribution physique et en ligne ont également pour objectif d'élargir son bassin de joueurs. Le groupe a enfin connu des succès B2B par la vente aux loteries israélienne et portugaise de sa plateforme de paris sportifs en ligne.

Les mises ont crû de 6 % à 12,1 Md€, tirées par la croissance des jeux de grattage et de paris sportifs dans un calendrier favorable. Cette croissance et le niveau élevé des « lots non réclamés » ont entraîné une forte hausse du résultat d'exploitation de la maison mère à 240 M€ (+ 41 %). La hausse de son résultat net, à 115 M€ (+ 16 %), a été moindre en raison notamment du versement de 41 M€ d'indemnités à des courtiers sortants.

Sur le périmètre du groupe, le résultat opérationnel est en hausse de 24 %, à 166 M€, et le résultat net de 39 %, à 123 M€. Les effectifs sont également en forte hausse (+ 106) à 1 549, principalement sous l'effet de la reprise par le groupe de certains secteurs commerciaux.

Le groupe s'attend à une année 2013 moins dynamique où il compte consolider ses atouts et œuvrer à la réussite des actions de transformation numérique et commerciale.



© Française des Jeux

PANORAMA SECTORIEL

OPÉRATEURS DE TRANSPORT

Les participations de l'État dans le secteur des transports répondent à un objectif de croissance durable, dans un contexte de crise qui éprouve les modèles économiques du secteur. Par ailleurs, un contexte réglementaire en pleine évolution, marqué par un accroissement de la concurrence, impose aux opérateurs de transport d'améliorer leur compétitivité.

La demande mondiale de transport est structurellement en croissance. Ainsi, en Europe, le nombre de kilomètres en transports collectifs parcourus par habitant a augmenté de 5 % en 2000 et 2011, et même de 17 % en France. Cette tendance s'observe également pour le transport de marchandises, même si l'évolution est différenciée selon la zone géographique. D'une manière plus générale, les évolutions technologiques font émerger de nouvelles offres de déplacement (covoiturage, auto-partage) et de services pour les usagers (information en temps réel, dématérialisation des titres de transport).

En 2012, dans un contexte d'activité mondiale qui faiblit, la demande de transport a baissé en France. Mais cette évolution est contrastée. Elle est importante s'agissant du transport intérieur de marchandises avec une baisse de 5,6 % en tonnes/km. À ce titre, le transport de fret ferroviaire a confirmé sa tendance au fléchissement (- 4,8 %) retombant à son niveau de 2009. En revanche, le transport intérieur de voyageurs ralentit (+ 0,4 % contre + 0,7 % en 2011). Le transport collectif urbain, dont la région Île-de-France concentre les trois quarts du trafic métropolitain, continue de progresser, mais à un rythme diminué par rapport à 2011 (+ 2,1 % contre + 2,9 %). Le transport ferroviaire régional progresse de manière dynamique de 3,8 % comme en 2011.

Ces évolutions se retrouvent dans le bilan d'activités des opérateurs de transport du périmètre de l'APE en 2012. Si la SNCF a enregistré une croissance de 3,6 % de son chiffre d'affaires, la performance de SNCF Voyages diminue en 2012, dans la mesure où les produits du trafic ne peuvent compenser l'augmentation des charges, notamment de péages. Cela oblige l'activité de transport de voyageurs à ajuster son modèle de production, alors que la proposition de quatrième paquet ferroviaire de la Commission européenne annoncé le 30 janvier 2013 prévoit une ouverture du trafic voyageurs à la concurrence en 2019. Tout en poursuivant son développement international au travers de sa filiale Keolis, notamment, SNCF répond à la sensibilité plus forte aux tarifs sur le plan national en diversifiant son offre au travers d'IDBUS (transport par autocar), ou de Ouigo (TGV Eco). Dans le même temps, il entend donner le primat aux transports du quotidien, ferroviaires ou non ferroviaires. Fret SNCF reste affectée par une contraction continue de l'activité, ce qui nécessite la mise en œuvre du programme « Efficacité industrielle et Développement ». C'est dans ce contexte que SNCF se prépare, de concert avec RFF, à la réforme ferroviaire annoncée fin mai 2013 par le Gouvernement, laquelle repose sur un groupe public industriel intégré, clef de voûte du rétablissement des équilibres économiques du secteur.

Comme l'ensemble des acteurs du transport collectif, la RATP est tendue vers le même objectif d'ouverture des marchés domestiques à la concurrence dans un contexte de croissance du transport urbain collectif et de forte croissance de la demande de transports dans les pays émergents. À cette fin, l'entreprise a adopté en novembre 2012, le plan Vision stratégique 2020.

En Île-de-France, où la RATP assure 75 % des voyages, les lignes existantes seront progressivement ouvertes à la concurrence entre 2024 (réseau bus) et 2039 (rail RER et métro), nécessitant des adaptations de l'organisation de l'entreprise. L'activité de la filiale RATP Dev a pour sa part accru en 2012 la présence à l'international de RATP avec un objectif de 30 % du chiffre d'affaires en dehors de l'Épic à l'horizon de son plan.

S'agissant plus précisément du transport aérien, le nombre de passagers est en hausse de 5 % par rapport à 2011 au niveau mondial, générant un chiffre d'affaires en hausse de 8,5 %. Mais l'augmentation du trafic international a été largement le fait des compagnies aériennes du Moyen-Orient, suivies par les transporteurs de l'Amérique latine et d'Afrique. En Europe, les compagnies aériennes membres de l'AEA ont connu une croissance modeste du trafic (hors vols domestiques) (+ 2,4 % contre + 7,1 % en 2011), et notamment du trafic intra-européen (+ 1,5 %). Le segment des clientèles Première et Affaires a été le plus touché par les crises. Confrontées à cette conjoncture et à un prix du carburant élevé, Air France-KLM a poursuivi sa restructuration profonde par la mise en œuvre du plan Transform 2015. L'objectif est d'améliorer la rentabilité à travers un programme de réduction de coûts et de sélectivité des investissements, afin de réduire l'endettement de 2 Md€ d'ici à fin 2014. La restauration de sa compétitivité est en effet reconnue comme un impératif pour le groupe face à la concurrence des compagnies du Golfe et des pays émergents, notamment, et comme condition nécessaire de la préservation de ses capacités d'investissement dans une flotte moderne. Ce dernier facteur est un élément clef de compétitivité pour lequel Air France-KLM a formalisé une commande ferme de 25 A-350 (assortie de 25 options) à l'occasion du Salon du Bourget 2013.

Enfin, s'agissant du transport maritime, la SNCM, dont l'État détient 25 % au travers de la Compagnie générale maritime et financière, voit son résultat d'exploitation se dégrader à - 27,3 M€ en 2012, affecté par la crise économique, ainsi que par des changements géopolitiques au Maghreb. Sur le marché corse, elle regagne 4 points de parts de marché sur un marché maritime Corse/Continent/Corse, en progression de 2,4 % par rapport à 2011. Malgré cela, et l'obtention en septembre 2013 de la nouvelle délégation de service public, la compagnie maritime est confrontée à la remise en cause de son modèle économique, dans un environnement très instable en raison des différentes procédures juridiques à l'œuvre sur le plan communautaire.



L'exercice 2012 du groupe s'est conclu par une croissance du chiffre d'affaires (33,8 Md€, + 3,7 % par rapport à 2011) et un résultat net (383 M€) multiplié par trois. SNCF a pu se désendetter de 1 Md€ et verser 209 M€ de dividende à l'État. Les performances des branches restent toutefois variées et celles de la branche SNCF Geodis, en particulier, restent préoccupantes.

FICHE D'IDENTITÉ

Établissement public à caractère industriel et commercial (Épic) créé le 1^{er} janvier 1983 par la loi d'orientation des transports intérieurs n° 82-1153 du 30 décembre 1982, SNCF est l'un des premiers groupes de mobilité et de logistique au monde avec, au 31 décembre 2012, 33,8 Md€ de chiffre d'affaires et 249 343 salariés dans plus de 120 pays.

L'activité domestique de transport de voyageurs a été soumise à de fortes contraintes en raison des travaux sur le réseau et de la crise économique. En France, le développement de SNCF a été principalement marqué par le lancement de la filiale d'autocars iDBus et de l'offre TGV *low cost* Ouigo. À l'international, SNCF a bénéficié du développement de Keolis. Enfin, l'opération financière *Cézembre*¹ a eu un impact notable sur les comptes : la créance du STIF vers SNCF pour le financement du matériel roulant a été titrisée, engendrant un encaissement de 946 M€ diminuant l'endettement. La branche SNCF Geodis a connu plusieurs opérations de croissance du périmètre, sans lesquelles son chiffre d'affaires aurait décliné. En parallèle, les activités non ferroviaires de logistique et de transport ont été dépréciées (- 300 M€) en fin d'exercice. Enfin, la branche SNCF Infra a poursuivi les chantiers de modernisation du réseau et les travaux de raccordement aux futures LGV Bretagne-Pays de la Loire et Sud Europe-Atlantique. De plus, elle a confirmé son développement à l'international grâce à Systra.

In fine, si le chiffre d'affaires du groupe progresse et que l'entreprise poursuit son désendettement, les résultats des branches sont diversifiés. Les activités conventionnées sont en croissance, l'activité TGV voit sa rentabilité s'éroder² et la branche SNCF Geodis (transport et logistique de marchandises) est dans une situation préoccupante : l'activité fret menée par l'Épic Fret SNCF, dont la marge opérationnelle est négative (- 333 M€), engendre une consommation de trésorerie libre de 422 M€ sur les 477 M€ de la branche SNCF Geodis.

L'année 2013 sera marquée par des perspectives de trafic domestique inférieures aux prévisions et par la mise en œuvre de la réforme du système ferroviaire (RFF et SNCF rassemblés), annoncée par le ministre des Transports lors des 75 ans de la SNCF. Ses objectifs seront de constituer un gestionnaire unifié de l'infrastructure, de redresser le système ferroviaire sur le plan financier et de préparer SNCF à l'ouverture à la concurrence prévue à horizon 2019, notamment *via* la négociation d'un cadre social harmonisé entre les acteurs du secteur.

1-Voir comptes annuels, opérations sur l'activité Transilien.

2-La rentabilité de l'activité TGV (ROCE de 9,9 % avant IS en 2012) est actuellement insuffisante pour prévoir l'intégralité du renouvellement du matériel TGV.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 23 juillet 2012 : lancement de l'offre d'autocar iDBus.
- 26 septembre 2012 : le conseil d'administration de Novatrans accepte l'offre de reprise du groupe Charles André.
- 7 novembre 2012 : l'Araf approuve les règles de séparation comptable de la branche Gares & connexions dans sa décision n° 2012-23.
- Clôture 2012 : opération *Cézembre* de titrisation des créances du STIF à SNCF sur l'activité Transilien et dépréciation pour 300 M€ de l'UGT Offre globale.
- 2 avril 2013 : lancement de l'offre TGV *low cost* Ouigo.
- Depuis avril-mai 2013 : élaboration du projet de loi relatif à la réforme du secteur ferroviaire.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2011	2012
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	Épic	Épic
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	32 645	33 820
	Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	821	1 196
	Résultat financier	- 359	- 439
	Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	2 148	1 975
	Résultat net - part du groupe	125	383
	Résultat net de l'ensemble consolidé	150	407
II - Autres actifs non courants	Total des immobilisations nettes/Actifs non courants	27 621	25 445
	dont écart d'acquisition net	1 672	1 369
	dont immobilisations incorporelles nettes	1 416	1 415
	dont immobilisations financières nettes	6 265	5 268
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	6 989	7 310
	Intérêts minoritaires	69	124
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	69	199
	Provisions pour risques et charges	2 913	2 906
	Dettes financières nettes	8 329	7 346
V - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,5 %	1,2 %
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	2,1 %	5,5 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	41,3 %	39,1 %
VI - Informations complémentaires	Créance vis-à-vis de RFF (art. 7 de la loi du 13 février 1997)	1 843	1 654

Pour en savoir plus :
www.sncf.com

Dans un contexte toujours difficile pour les compagnies aériennes européennes (crise de la zone euro, montée en puissance de nouveaux concurrents), l'actualité d'Air France-KLM en 2012 a été marquée par le lancement d'un important plan de redressement, destiné à fortement réduire son endettement et résorber l'écart de compétitivité avec ses concurrents, dont la réussite apparaît cruciale pour l'avenir du groupe.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Historique :

- 1919 : création de KLM.
- 1933 : création d'Air France.
- 1999 : privatisation partielle d'Air France.
- 2004 : création de la holding Air France-KLM.
- 2004-2005 : cession de titres par l'État français, ramenant sa participation de 44 % à 18,6 %.

■ **Forme juridique :** société anonyme, détenue à 15,88 % par l'État (premier actionnaire).

■ Chiffres clés

- Effectifs moyens 2012 : 100 744 équivalents temps plein.
- Chiffre d'affaires 2012 : 25,6 Md€.
- Résultat net 2012 : - 1 192 M€.
- Endettement net : 5,97 Md€ au 31 décembre 2012.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Janvier 2012 : annonce du plan Transform 2015.
- Mars 2012 : cession par Air France de la moitié de sa participation dans Amadeus.
- 28 juin 2012 : présentation au CCE d'Air France des projets d'accords relatifs au plan Transform 2015.
- Été 2012 : signature de nouveaux accords collectifs avec les syndicats de personnels au sol et avec les syndicats de pilotes d'Air France.
- Décembre 2012 : émission par le groupe d'une obligation simple.
- Février 2013 : contribution d'Air France-KLM au prêt d'actionnaires souscrit par Alitalia.
- Mars 2013 : émission par le groupe d'une obligation convertible en actions.
- Mars 2013 : signature d'un nouvel accord collectif avec les syndicats d'hôtesse et de stewards d'Air France.
- Juin 2013 : signature d'un contrat avec Airbus pour l'achat de 25 A350-900.
- 1^{er} juillet 2013 : départ de Jean-Cyril Spinetta, remplacé par Alexandre de Juniac.
- Frédéric Gagey et Camiel Eurlings deviennent respectivement présidents-directeurs généraux d'Air France et de KLM.

La situation financière difficile d'Air France-KLM a conduit le groupe à adopter en janvier 2012 un plan de transformation sur trois ans, dit « Transform 2015 », destiné à ramener son endettement net (6,5 Md€) à un niveau acceptable (4,5 Md€) d'ici à la fin de 2014. L'année 2012 a permis au groupe de poser les bases de cette transformation, en finalisant la rénovation de son cadre social par la signature de nouveaux accords collectifs pour chacune des catégories de personnel, tout en confirmant le maintien de son périmètre industriel actuel. Air France-KLM a parallèlement mis en place une nouvelle gouvernance destinée à accroître les synergies opérationnelles au sein du groupe et obtenir les gains de productivité correspondants. Enfin, Air France-KLM a renforcé ses partenariats internationaux, en concluant un partenariat commercial avec Etihad à l'automne 2012 et en participant au prêt d'actionnaires souscrit par Alitalia début 2013.

Après un premier trimestre particulièrement difficile, les premières mesures liées au plan Transform 2015 ont commencé à porter leurs fruits au cours de l'année 2012, permettant au groupe d'améliorer

légèrement son résultat d'exploitation sur l'exercice (- 300 M€, contre - 353 M€ en 2011). Le groupe a par ailleurs fait diminuer son endettement net de plus de 500 M€ en 2012, notamment grâce à la cession de la moitié de sa participation dans Amadeus. Air France-KLM a enfin sécurisé son niveau de trésorerie en procédant à l'émission d'une obligation simple en décembre 2012 et d'une obligation convertible début 2013.

Compte tenu de l'importance de restaurer la compétitivité d'Air France-KLM et de son niveau d'endettement, la réussite du plan Transform 2015 apparaît décisive pour l'avenir du groupe. L'atteinte des gains de productivité chiffrés dans le cadre de ce plan de transformation (amélioration de l'efficacité économique d'Air France de 20 % à l'horizon 2014) constituera donc encore l'enjeu majeur de l'exercice 2013 pour Air France-KLM, d'autant plus que l'activité du groupe reste tributaire de variables macroéconomiques très incertaines, en premier lieu le prix du carburant et le redressement de sa recette unitaire. Le récent plan de départs volontaires annoncé par Air France (1 826 postes au sol) s'inscrit dans cet objectif.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2011	2012
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	15,88	15,88
	Capital détenu par le secteur public hors État (en%)	0,0	0,0
	Valeur boursière de la participation de l'État à fin de période	189	334
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	24 363	25 633
	Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	- 480	- 880
	Résultat financier	- 551	- 214
	Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	934	851
	Résultat net - part du groupe	- 809	- 1 192
	Résultat net de l'ensemble consolidé	- 805	- 1 187
II - Autres actifs non courants	Total des actifs non courants	20 909	19 895
	dont écart d'acquisition net	426	252
	dont titres mis en équivalence	422	383
	dont impôts différés actifs	1 143	1 151
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	6 040	4 924
	Intérêts minoritaires	54	56
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	3	2
	Provisions pour risques et charges	2 217	2 842
	Dettes financières nettes	6 515	5 966
V - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	- 3,3 %	- 4,6 %
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	- 13,2 %	- 23,8 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	106,9 %	119,8 %



FICHE D'IDENTITÉ

- La RATP est un Épic qui a pour principale mission d'exploiter en Île-de-France les réseaux et les lignes de transport en commun qui lui ont été confiés par la loi du 21 mars 1948. L'entreprise construit et exploite également des lignes nouvelles. Le groupe emploie plus de 53 700 salariés.
- La loi du 1^{er} décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU) a mis un terme à la spécialisation géographique de la RATP en région Île-de-France, et lui a ouvert ainsi la possibilité d'un développement en province et à l'étranger. La loi de 2009 a défini le cadre commercial des activités de transport en Île-de-France, issu du règlement européen OSP du 3 décembre 2007.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Novembre 2012 : adoption du plan stratégique Vision 2020.
- Décembre 2012 : 14,5 km de prolongement de tramway T3 entre les portes d'Ivry et de la Chapelle.
- Mars 2013 : première phase du prolongement de la ligne 4 à Mairie de Montrouge.
- Mai 2013 : RATP Dev remporte, aux côtés de partenaires brésiliens, la construction et l'exploitation des lignes de tram de Rio de Janeiro en vue des JO de 2016.

L'année 2012 a été marquée par la signature en mars du contrat STIF, qui régit l'ensemble des relations entre l'autorité organisatrice, le STIF et la RATP. Ce contrat accorde à la qualité de service une place centrale (141 indicateurs dédiés), il permet à la RATP de partager le risque pris sur les recettes et de contractualiser le plan d'investissements sur la base d'un mécanisme de financement sain pour l'Épic.

L'offre de transports de la RATP a été étendue grâce aux prolongements des lignes de tramways (près de 25 km en 2012) et de celles de métro avec les lignes 12 et 4, début 2013. Au global, le trafic apparaît stable en raison d'un tassement du trafic de surface, lequel pâtit des travaux d'aménagement urbain générés par les mises en services.

En 2012, le chiffre d'affaires de l'Épic a connu une nouvelle augmentation de 3,3 % à 4,5 Md€. La performance économique du groupe RATP a atteint un niveau sans précédent avec un EBITDA supérieur à 1 Md€. La performance financière de l'Épic, qui s'est nettement améliorée ces dernières années, affiche un léger recul en 2012 (résultat net à 286 M€), malgré une hausse des charges de fonctionnement relativement contenue.

La RATP maintient un niveau d'investissement important et en hausse par rapport à l'exercice précédent à 1,5 Md€ (+ 4,5 %) tout en limitant la croissance de sa dette financière nette à 127 M€. Le contrat STIF-RATP, qui prévoit sur la période 2012-2015 un investissement de 6,5 Md€, renforce la contribution du STIF aux investissements en matériel roulant (50 % pour les renouvellements et 100 % pour les projets correspondant à une augmentation de la capacité de transport) permettant de limiter ainsi le recours structurel à la dette, qui devrait se stabiliser à horizon 2015.

Le groupe a par ailleurs poursuivi son développement en régions et à l'international via sa filiale RATP Dev, qui exporte son savoir-faire principalement au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Afrique du Sud et au Maghreb. La contribution des filiales au chiffre d'affaires consolidé du groupe RATP atteint 13 % en 2012, soit plus de 750 M€, notamment grâce à la forte croissance du chiffre d'affaires de RATP Dev (25 %). Cette contribution doit être portée à 30 % à horizon 2020, conformément à l'objectif fixé dans le plan « Vision 2020 ».

En effet, 2012 a marqué un tournant stratégique avec l'adoption du plan stratégique qui assied l'ambition du groupe de maintenir sa position de leader du transport urbain. L'ouverture des marchés historiques à la concurrence à horizon 2024 pour le bus, 2029 pour le tramway et 2039 pour le métro et le RER, appelle à une préparation que le plan Vision 2020 propose d'orienter sur l'amélioration de la qualité de service aux voyageurs et la performance économique afin de poursuivre la réduction des écarts de compétitivité. A cet égard, la présence de la RATP sur l'ensemble de la chaîne de valeur du transport lui permet de répondre aux nouveaux enjeux de qualité de service, d'anticiper les nouvelles attentes des voyageurs en matière d'information, d'accessibilité, de sûreté, de régularité et de services innovants.



Pour en savoir plus :
www.ratp.fr

AUTRES INDUSTRIES



© Renault



© LFB



© Monnaie de Paris



© Imprimerie Nationale



RENAULT

L'année 2012 a été marquée par une baisse significative du nombre de véhicules vendus (- 6,3 % par rapport à 2011) et donc par un recul du chiffre d'affaires, à 41,3 Md€ (- 3,2 % par rapport à 2011). Ce recul s'explique notamment par la diminution importante des ventes en Europe (- 18 % dans un marché en recul de - 8,6 %). 2012 restera cependant comme la première année durant laquelle Renault aura vendu autant de véhicules hors d'Europe qu'en Europe. Ses ventes au Brésil ont progressé de plus de 24 %, passant de 194 000 véhicules vendus à plus de 240 000. Les ventes en Russie se sont également fortement développées, atteignant près de 190 000 unités (+ 23 % par rapport à 2011). Les ventes de véhicules électriques restent encore très modestes en 2012 (environ 9 000 Twizy, 5 700 Kangoo ZE et

Au premier semestre 2013, Renault apparaît comme un constructeur jouissant d'une situation solide, largement désendetté, solide en termes de liquidité, fortement internationalisé, doté d'une taille critique grâce à l'alliance avec Nissan (dont le contenu industriel va en s'enrichissant) et qui sera demain plus compétitif en France après les premiers effets de l'accord de compétitivité, inédit, signé en début d'année 2013.

2 100 Fluence ZE) et l'année 2013 sera la véritable année test pour le véhicule électrique, avec une gamme complète et la commercialisation de la Zoé.

La marge opérationnelle de l'entreprise a par ailleurs chuté de près d'un tiers entre 2011 et 2012, pour s'établir à 1,8 % du chiffre d'affaires. La marge opérationnelle de l'automobile est négative sur l'année 2012. Des efforts remarquables de maîtrise des coûts ont cependant été engagés. La marge opérationnelle du financement des ventes est en revanche stable entre 2011 et 2012 (754 M€ vs. 761 M€ en 2011). Le *free cash-flow* a par ailleurs atteint 597 M€ sur l'année 2012, grâce à des efforts remarquables de gestion du besoin en fonds de roulement.

Début 2013, Renault et trois organisations syndicales ont signé l'accord Renault, dit « Contrat pour une nouvelle dynamique de croissance et de développement social de Renault en France ». Il doit permettre d'accroître la production de Renault en France et de relever ainsi le taux d'utilisation de ses capacités. Il repose sur une série de concessions acceptées par les salariés (augmentation du temps de travail, gel des salaires en 2013, réductions d'effectifs) en échange desquelles la direction s'est engagée à relever de 34 % entre 2013 et 2016 le nombre de véhicules produits par Renault en France, à ne fermer aucun site industriel de Renault en France et à ne pas lancer de dispositif collectif de réduction d'effectifs (ni PSE, ni PDV).

Renault, dont le résultat d'exploitation 2012 n'a pas dépassé 122 M€, a également souffert d'une légère baisse de la contribution des entreprises associées (passée de 1 524 M€ en 2011 à 1 504 M€ en 2012) et présente au final un résultat net 2012 de 1 735 M€.

FICHE D'IDENTITÉ

Renault est une société anonyme qui conçoit, fabrique et vend des véhicules particuliers et utilitaires. Sa filiale financière RCI Banque assure le financement des ventes. Renault a vendu 2,5 millions de véhicules en 2012. Au 31 décembre 2012, Renault employait 127 000 personnes dans le monde, dont 53 000 en France et environ 18 000 dans le reste de l'Europe. Renault est détenu à 15,01 % par l'État, et détient 43,4 % du constructeur japonais Nissan.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Cession, au T4 2012, des titres détenus dans AB Volvo, permettant à Renault d'achever son désendettement et d'afficher au 31 décembre 2012 un niveau de réserves de liquidité de l'automobile historiquement élevé (13,6 Md€, dont 3,5 Md€ de lignes de crédit confirmées non tirées).
- Approbation au CA du 7 décembre 2012 de la montée de Renault au capital d'AvtoVAZ, premier constructeur automobile russe, dont Renault détenait 25 % depuis 2008. Réalisée en même temps que l'acquisition de 12,7 % du capital d'AvtoVAZ par Nissan, cette opération permet de renforcer les positions de l'alliance sur l'un des marchés les plus prometteurs au monde.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2011	2012
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	15,01	15,01
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	1 190	1 806
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	42 628	41 270
	Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	1 244	122
	Résultat financier	- 121	- 266
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	3 069	2 719
	Résultat net - part du groupe	2 092	1 772
	Résultat net de l'ensemble consolidé	2 139	1 735
II - Autres actifs non courants	Total des immobilisations nettes/Actifs non courants	33 280	32 847
	dont immobilisations incorporelles nettes	3 472	3 227
	dont titres mis en équivalence	15 991	15 562
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	24 086	24 292
	Intérêts minoritaires	481	255
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	88	338
	Provisions pour risques et charges	3 093	3 385
	Dettes financières nettes de l'automobile	796	- 1 724
V - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	5,0 %	4,2 %
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,7 %	7,1 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	3,2 %	- 7,0 %

Pour en savoir plus :
www.renault.com



Le Laboratoire français de fractionnement et des biotechnologies (LFB), société anonyme détenue à 100 % par l'État, est un groupe biopharmaceutique qui développe, fabrique et commercialise des médicaments indiqués dans la prise en charge de pathologies graves et souvent rares dans des domaines thérapeutiques majeurs : l'immunologie, l'hémostase et les soins intensifs. Numéro 1 en France et au cinquième rang mondial dans le domaine des médicaments dérivés du plasma, le LFB est également une des premières entreprises européennes développant des traitements et des protéines de nouvelle génération issues des biotechnologies.

Les indicateurs financiers sont en amélioration : le résultat opérationnel du groupe est passé de -7,5 M€ en 2011 à 10,1 M€ en 2012, l'EBITDA a plus que doublé, de 24,0 M€ à 61,4 M€, et le résultat net s'est élevé à 3,6 M€ contre un déficit de 6,9 M€ l'année précédente. L'endettement financier net a été quasi stable en 2012, ce qui a permis de ramener le ratio EFN/EBITDA à 1,3 x contre 3,3 x en 2011.

FICHE D'IDENTITÉ

Le LFB a été créé le 31 mai 1994 avec un statut de GIP. L'ordonnance du 28 juillet 2005 (ratifiée par la loi du 21 juillet 2009) a prévu sa transformation en SA à capital détenu en majorité par l'État ou ses établissements publics, qui a été réalisée en juillet 2006.

L'État détient 100 % du capital et des droits de vote de LFB SA au 1^{er} juillet 2013. Le groupe LFB employait 1 887 personnes au 31 décembre 2012.

Après une année 2011 difficile, 2012 a marqué pour le groupe LFB le retour à une dynamique de croissance rentable. Porté par des gains de part de marché à l'international, le chiffre d'affaires mondial est en hausse de 7,7 % à 465,7 M€ avec un fort contraste entre le marché français où, sous le coup d'une intense concurrence s'ajoutant à la pression sur le niveau des dépenses publiques, le groupe a vu ses ventes reculer légèrement (-2,1 %) et le reste du monde où la croissance a été spectaculaire (+59,7 %).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Janvier 2012 : accord de licence entre LFB Biotechnologies SAS et TG Biologics Inc. pour le développement et la commercialisation des anti-CD20 du groupe LFB.
- Février 2012 : le groupe LFB investit dans un projet majeur de production de médicaments de thérapies cellulaires, « Cell for Cure », avec le soutien de Bpifrance Financement (ex-Oséo) dans le cadre des « Investissements d'avenir ».
- Octobre 2012 : ouverture et premières inclusions d'une phase clinique Ib pour le développement du facteur VIIa recombinant.

Pour en savoir plus :

www.lfb.fr



FICHE D'IDENTITÉ

La Monnaie de Paris est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé par la loi de finances pour 2007. Celle-ci dispose du monopole légal de frappe des euros à face française et exerce également des activités concurrentielles telles que la production de monnaies courantes étrangères, de monnaies de collection françaises et étrangères, ainsi que la production de médailles, bijoux, fontes d'art et décorations. L'entreprise emploie 490 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 162 M € en 2012.

La Monnaie de Paris a réalisé un chiffre d'affaires de 162 M€, en progression de 2 %, permise grâce au succès des monnaies de collection dont le CA est passé de 13 M€ en 2007 à 81 M€ en 2012 (68 M€ pour les monnaies de collection à valeur faciale, soit une hausse de 25 % par rapport à 2011). Le résultat d'exploitation s'établit à 20,1 M€, soit 12,4 % du CA. 2012 a aussi été marquée par la signature du contrat pluriannuel 2013-2017, qui encadre les rapports entre l'établissement et l'État et fixe une commande stabilisée à 900 millions de pièces par an à partir de 2014. En parallèle, la vente de monnaies étrangères est en hausse de 8 % et les ventes réalisées à l'export représentent aujourd'hui 20 % de l'activité. Forte de ces résultats, la Monnaie de Paris a démarré le déploiement de son plan stratégique « Monnaie aux ambitions partagées » adopté fin 2011 et poursuit son grand chantier « MétaLmorphoses » de transformation et de rénovation complexe de son site historique parisien.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 1^{er} janvier 2012 : intégration verticale par le rachat d'EVM, société qui commercialise les médailles souvenirs touristiques, première opération d'acquisition de l'Épic.
- 19 février 2012 : obtention du Label « Entreprise du patrimoine vivant ».
- 23 mars 2012 : lancement de la pièce Hercule de 1 000 € or.
- 19-20 mai 2012 : Nuit européenne des musées : « Flea Market » de Rob Pruitt.
- 25 juin 2012 : lancement des « euros des régions ».
- 12 novembre 2012 : lancement de la pièce Hercule de 5 000 € or.
- 13 novembre 2012 : obtention de l'appel d'offre des pièces courantes pour le Guatemala.

Pour en savoir plus :

www.monnaiedeparis.fr



GRUPE Imprimerie Nationale

FICHE D'IDENTITÉ

L'Imprimerie Nationale a été transformée en société nationale par la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993 ; c'est une SA au capital détenu à 100 % par l'État. L'article 2 de la loi de 1993 lui confère un monopole sur la réalisation de documents régaliens, dont le champ est limité par le décret n° 2006-1436 du 24 novembre 2006. Le Groupe Imprimerie Nationale emploie environ 580 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 155 M€ en 2012.

Pour en savoir plus :
www.imprimerienationale.fr

Le groupe Imprimerie Nationale délivre aux acteurs des sphères publique et privée, françaises et internationales, des prestations de haute valeur ajoutée en ingénierie des titres régaliens, gestion globale des identités et des droits, protection des données sensibles, et pilotage des flux et impressions complexes. Atteignant avec un an d'avance les objectifs de son plan CAP 2012, l'entreprise a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 155,2 M€, en hausse de 6 %, et un résultat net après impôts de 27,4 M€ (dont 6,2 M€ de résultat exceptionnel), soit plus de 10,7 M€ par rapport à 2011. Ce succès fonde les bases de la stratégie CAP 2015, qui vise à consolider la position du groupe comme un opérateur de titres sécurisés de nouvelle génération et un acteur innovant, fournisseur de solutions sécurisées et de services numériques.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Production d'un million de titres de séjour européens électroniques et du dix millionième passeport biométrique.
- Équipement de l'ensemble du personnel d'Orange d'une carte électronique.
- Obtention de l'agrément du service interministériel des archives de France (Siaf) pour la conservation d'archives publiques sur support numérique et sur support papier.
- Lancement de l'offre de courrier égrené.
- Déploiement de l'offre de numérisation auprès des préfetures.



© Imprimerie Nationale

PANORAMA SECTORIEL

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Le portefeuille des participations de l'État comprend un grand nombre de gestionnaires d'infrastructures de transport et couvre tous les secteurs d'activité – routier, aérien, maritime et ferroviaire. Ces secteurs d'activité présentent une sensibilité variable à l'activité économique nationale et européenne et ont connu en 2012 des résultats contrastés, qui reflètent également des modèles économiques parfois très spécifiques.

Le secteur du transport routier se montre très sensible à l'évolution de la conjoncture économique, en particulier pour ce qui concerne le trafic de poids lourds, représentatif de l'activité de fret. Cette sensibilité est plus marquée encore pour ATMB et SFTRF, qui sont exposées au ralentissement de l'activité en Europe du Sud, et en particulier en Italie, ainsi qu'à la montée en charge progressive des politiques de report modal. La chute de trafic enregistrée par ces deux sociétés est donc plus marquée que sur la moyenne du réseau national autoroutier concédé. Cette fragilité du trafic commande de renforcer les efforts de maîtrise des coûts et de poursuivre la recherche de synergies dans le cadre du rapprochement capitalistique des deux sociétés, mis en œuvre en juin 2012.

Les grands ports maritimes ont également subi le ralentissement de la croissance du commerce mondial et du transport maritime de marchandises, alors que certains grands armateurs étaient par ailleurs confrontés à des difficultés. Les différents ports sont toutefois confrontés à des environnements économiques très variables, en fonction de leurs hinterlands respectifs et de la structure de leur trafic. À titre d'illustration, les mutations du marché mondial de l'énergie (cf. panorama sectoriel énergie) ont pesé lourdement sur les ports exposés au secteur des hydrocarbures et à la réduction des surcapacités de raffinage en Europe, avec un impact particulièrement prononcé à Marseille, Nantes et Rouen. À l'inverse, les ports plus exposés au trafic de conteneurs ont amorcé un redressement encourageant, notamment au Havre (+ 5 %) et à Marseille (+ 12 %), tandis que le port de Dunkerque est le seul, avec Rotterdam, au sein du range nord, à avoir consolidé son trafic total. La situation économique et financière des ports maritimes reste toutefois lourdement marquée par le coût des mesures d'accompagnement de la réforme portuaire et nécessite pour beaucoup d'entre eux de réaliser des gains de productivité importants et de mieux cibler leurs programmes d'investissement afin de contrôler l'évolution de leurs ratios d'endettement.

Le secteur aéroportuaire est naturellement moins exposé au ralentissement de l'économie européenne, en particulier pour les aéroports accueillant un trafic international significatif. Les plateformes parisiennes d'Aéroports de Paris (ADP) ont ainsi connu une légère croissance du trafic (+ 0,8 %), tandis que le trafic cumulé sur les aéroports régionaux métropolitains détenus majoritairement par l'État a crû de 6 % par rapport à 2011. Cette performance renvoie en partie aux évolutions structurelles du secteur du transport aérien et à la réorganisation des compagnies sur le segment du court courrier, marqué par une concurrence intensive des compagnies à bas coût. En outre, le modèle économique des gestionnaires d'infrastructures aéroportuaires est équilibré par la performance des activités non aéronautiques (commerces en aérogares, bars et restaurants, parkings...), dont le chiffre d'affaires a crû de 7,3 % sur les plateformes parisiennes (hors parkings) et de 6,7 % en cumulé sur les plateformes régionales métropolitaines. Au total, les sociétés aéroportuaires ont montré une forte résilience à la dégradation de l'environnement économique, illustrée tant par les bons résultats dégagés en 2012 que par la valorisation d'ADP, qui est ressortie de la cession de 9,5 % de son capital par l'État et le FSI en juin 2013.

Enfin, le secteur ferroviaire a mieux résisté en 2012 aux variations du contexte économique, même si la fin d'année anticipe une année 2013 défavorable. Le trafic sur le réseau ferré national a ainsi crû de 2,5 % en 2012, principalement grâce aux circulations TGV (+ 3,6 %), avec un effet d'offre lié la mise en service de la LGV Rhin- Rhône en décembre 2011, et au fret (+ 5,1 %). Malgré cette croissance qui, conjuguée à une augmentation de la tarification, a permis à son chiffre d'affaires d'augmenter, le gestionnaire d'infrastructures ferroviaires nationales Réseau ferré de France (RFF) a vu son résultat d'exploitation décroître significativement. Cette évolution illustre l'impasse financière dans laquelle se trouve le système ferroviaire français, reconnue aujourd'hui par tous les acteurs du secteur. C'est ce constat qui a conduit le Gouvernement à proposer une réforme ambitieuse de gouvernance, visant à mettre fin aux dysfonctionnements opérationnels actuels – et aux coûts associés – en réunifiant tous les métiers de gestion de l'infrastructure au sein d'une même entité, elle-même réunie avec l'entreprise ferroviaire historique au sein d'un même groupe.

Secteur ferroviaire



RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

FICHE D'IDENTITÉ

■ **Forme juridique** : établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997. Ses missions et statuts ont été définis par le décret n° 97-444 du 5 mai 1997.

■ Chiffres clés

- Effectifs : 1 495 agents au 31 décembre 2012.
- Chiffre d'affaires 2012 : 5,6 Md€.
- Résultat net 2012 : 2 M€.
- Montant du programme d'investissements 2012 : 5,4 Md€.
- Endettement net : 31,5 Md€ au 31 décembre 2012.

Lors de sa création en 1997, l'État a confié à RFF la responsabilité de gérer et développer le réseau ferré national, tout en déléguant l'exploitation et la quasi-totalité de l'entretien à SNCF. Le Gouvernement a décidé de mettre fin à cette situation ayant engendré de nombreux dysfonctionnements opérationnels et a annoncé en mai 2013 sa volonté d'unifier dans une seule entité l'ensemble des métiers de gestion de l'infrastructure. Ce gestionnaire d'infrastructure unifié sera par ailleurs intégré avec l'exploitant ferroviaire historique au sein d'un même groupe public.

Parallèlement à ces décisions structurantes pour l'avenir du système, RFF a poursuivi en 2012 sa politique de développement du réseau ferroviaire, en signant notamment avec le groupement Oc'via un contrat de partenariat pour la réalisation de la ligne à grande vitesse entre Nîmes et Montpellier. L'établissement a par ailleurs élaboré début 2012 une tarification pluriannuelle, conforme aux souhaits du régulateur sectoriel, qui permettra d'assurer une plus grande visibilité aux entreprises ferroviaires.

En 2012, RFF a connu une dégradation de son résultat opérationnel courant (1 416 M€ contre 1 533 M€ en 2011). Le résultat financier étant resté quasiment constant malgré une dégradation de la notation par Standard & Poor's, le résultat net de l'établissement s'est lui significativement dégradé (2 M€ contre 222 M€). L'ampleur de son programme d'investissement a par ailleurs contribué à faire croître la dette nette de RFF de près de 3 Md€ dans les comptes sociaux (31,5 Md€ fin 2012 contre 28,6 Md€ fin 2011).

L'enjeu majeur de l'établissement pour 2013 consistera à mettre en œuvre la réforme du secteur désormais lancée, afin de construire un gestionnaire d'infrastructure unifié performant et de contribuer à rétablir une approche « système » dans le ferroviaire. Cette réorganisation majeure du système, qui supposera un travail en commun étroit avec SNCF, devra également permettre de rétablir une trajectoire financière viable pour le secteur ferroviaire, en réexaminant les priorités en matière d'investissement sur le réseau ferré, à la suite du rapport de la commission Mobilité 21 « Pour un schéma national de mobilité durable ».

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 18 janvier 2012 : dégradation de la notation de RFF par Standard & Poor's (de AAA à AA+), dans la foulée de celle de l'État français.
- 28 juin 2012 : signature entre RFF et le groupement Oc'via (mené par Bouygues Construction), du contrat de partenariat pour le contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier.
- 19 décembre 2012 : nomination de Jacques Rapoport comme président de RFF.
- 29 mai 2013 : annonce par le Gouvernement du lancement de la réforme ferroviaire.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2011	2012
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	Épic	Épic
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	4 981	5 556
	Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	1 533	1 416
	Résultat financier	- 1 251	- 1 261
	Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt/		
	Marge brute d'autofinancement	2 143	2 046
	Résultat net - part du groupe	222	2
	Résultat net de l'ensemble consolidé	222	2
II - Autres actifs non courants	Total des immobilisations nettes/Actifs non courants	50 990	55 288
	dont immobilisations incorporelles nettes	49	57
	dont immobilisations financières nettes	1 297	1 459
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	- 1 159	- 1 363
	Intérêts minoritaires	/	/
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
	Provisions pour risques et charges	497	459
	Dettes financières nettes	30 292	33 627
V - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	/	/
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	/
	Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
VI - Informations complémentaires	Rémunération du GID pour la gestion du réseau	2 870	3 030
	Rémunération pour la gestion du patrimoine	85	102
	Rémunération du GID pour la gestion des quais	49	52

Pour en savoir plus :
www.rff.fr

Secteur aéroportuaire



AÉROPORTS DE PARIS

Aéroports de Paris détient et exploite les aéroports Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Le Bourget, et forme avec ses filiales et participations, notamment dans Schiphol et TAV Airports, l'un des principaux groupes aéroportuaires mondiaux. Malgré un trafic quasi stable sur les aéroports parisiens en 2012, les commerces et les bons résultats de TAV ont fortement dynamisé les performances du groupe.

FICHE D'IDENTITÉ

- Créé en 1945 sous forme d'établissement public national, ADP est transformé en société anonyme par la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005, qui dispose également que la majorité de son capital est détenue par l'État.
- Introduite en bourse en 2006, son capital se répartit comme suit au 6 juillet 2013 :
 - État : 50,6 % ;
 - Schiphol : 8 % ;
 - Vinci : 8 % ;
 - Predica : 4,8 % ;
 - Salariés : 1,8 % ;
 - Public : 26,8 % ;
- Effectif moyen en 2012 : 9 035 personnes.

Le trafic sur les aéroports parisiens a atteint 88,8 millions de passagers en 2012 (+ 0,8 %) : la hausse est plus forte sur le segment international hors Europe (+ 1,7 %) que vers l'Europe (+ 1,1 %), alors que le trafic intérieur recule de 1,7 %. Air France-KLM reste le principal client de l'aéroport (50,9 % du trafic) devant les compagnies *low cost* dont la croissance a ralenti en 2012.

Si le chiffre d'affaires et l'EBITDA du groupe progressent, la marge d'EBITDA se dégrade à 38,5 %, du fait de la hausse des charges courantes (+ 6,9 %). Le résultat net est en légère diminution, du fait de la hausse des amortissements, des frais financiers liés à l'acquisition de TAV et de la non-récurrence d'éléments exceptionnels survenus en 2011.

Les revenus aéronautiques (environ 60 % du chiffre d'affaires) sont tirés par la hausse de 3,4 % des tarifs de redevances, hausse qui reste néanmoins inférieure au plafond autorisé par le contrat de régulation économique (CRE). Les bons résultats du groupe sont surtout liés aux commerces et services

(représentant 49 % de l'EBITDA et 64 % du résultat opérationnel courant), grâce à la forte hausse du chiffre d'affaires moyen par passager à 16,80 € (+ 11,3 %), liée à l'augmentation des surfaces et à l'amélioration du mix trafic. Le segment immobilier progresse également, de même que les sociétés aéroportuaires mises en équivalence, notamment TAV Airports.

La situation financière du groupe demeure très solide, avec un ratio dette nette/EBITDA qui augmente à 2,95x fin 2012 mais reste inférieur à la moyenne du secteur. Le CRE prévoit une diminution des investissements jusqu'en 2015, suite aux travaux d'augmentation de capacité réalisés (satellite S4, liaison A-C). Dans ce contexte, l'assemblée générale a relevé en mai 2013 le taux de distribution du dividende de 50 % à 60 % du résultat net. Le premier trimestre 2013 est marqué par les bons résultats du segment aéronautique (malgré un épisode neigeux et un trafic en léger recul sur les aéroports parisiens) et des commerces.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 6 août 2012 : Hub Télécom acquiert Nomadance, leader français des solutions de mobilité et de traçabilité.
- 28 novembre 2012 : Augustin de Romanet est nommé PDG d'Aéroports de Paris.
- 18-21 janvier 2013 : un fort épisode neigeux perturbe l'exploitation des aéroports parisiens.
- 22 mars 2013 : mise en service du nouveau terminal de l'aéroport Queen Alia d'Amman, opéré par ADPM.
- 30 juin 2013 : l'État et le FSI cèdent conjointement une participation de 9,5 % du capital d'ADP à Predica et Vinci.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2011	2012
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	52,1	54,5
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	2 734	3 150
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	2 502	2 640
	Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	652	642
	Résultat financier	- 98	- 118
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	1 012	1 021
	Résultat net - part du groupe	348	341
	Résultat net de l'ensemble consolidé	347	341
II - Autres actifs non courants	Total des actifs non courants	6 874	7 829
	dont immobilisations incorporelles nettes	72	94
	dont titres mis en équivalence	437	1 145
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	3 599	3 732
	Intérêts minoritaires	0	0
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	150	174
	Provisions	414	427
	Dettes financières nettes	2 206	3 003
V - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	13,9 %	12,9 %
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	9,6 %	9,1 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	61,3 %	80,5 %
VI - Informations complémentaires	Redevances aéronautiques	1 011	1 052
	Redevances domaniales et commerciales (y compris parking)	767	828
	Taxes aéroport	458	493

Pour en savoir plus :
www.aeroportsdeparis.fr



AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR

FICHE D'IDENTITÉ

- Aéroports de la Côte d'Azur est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 30 juin 2008. Son capital social s'élève à 148 000 euros.
- Au 31 décembre 2012, le capital de la société est réparti comme suit :
 - État : 60 % ;
 - chambre de commerce et d'industrie de Nice Côte d'Azur : 25 % ;
 - région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 5 % ;
 - département des Alpes-Maritimes : 5 % ;
 - communauté urbaine Nice Côte d'Azur : 5 %.
- Effectif moyen en 2012 : 586 personnes.

Pour en savoir plus :

www.professionnels.nice.aeroport.fr

La société Aéroports de la Côte d'Azur gère les aéroports de Nice et de Cannes Mandelieu dans le cadre d'une concession courant jusqu'au 31 décembre 2044, et se classe, avec 11,2 millions de passagers en 2012, au premier rang des aéroports régionaux français.

En hausse de 7,4 % en 2012, le trafic de l'aéroport de Nice Côte d'Azur poursuit sa dynamique de forte croissance, à la fois vers l'international (+ 8,7 %), qui représente 61 % du trafic total, et sur les liaisons nationales (+ 5,3 %). Cette progression est due notamment au développement de bases régionales Air France et easyJet. Cannes-Mandelieu confirme son rang de second aéroport français d'aviation d'affaires, avec 11 210 mouvements d'avions (+ 0,3 %).

Le chiffre d'affaires de la société croît de 8,1 % à 205 M€, soutenu par la croissance du trafic et les activités commerciales, et l'excédent brut d'exploitation affiche une bonne performance à 84 M€ (+ 9,9 %), le niveau de marge atteignant 41 %. Le résultat net s'établit à 12,9 M€, en forte hausse par rapport à 2011. L'endettement net diminue à 143 M€, ainsi que le ratio dette nette/capacité d'autofinancement qui s'établit à 2,5 (contre 2,9 en 2011). Les investissements se sont poursuivis

à un rythme soutenu (56,4 M€), avec notamment la réfection de la piste nord, l'aménagement de nouvelles aires de stationnement avions en zone est, la construction d'un hangar à Cannes et le renforcement de la digue maritime, achevé en mars 2013.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 21-22 mars 2012 : ouverture de deux nouvelles bases régionales Air France et easyJet.
- 28 septembre 2012 : Dominique Thillaud est nommé président du directoire.
- 30 novembre 2012 : signature d'un contrat de gestion avec l'aéroport d'Albenga-San Remo.
- 24 mai 2013 : adoption d'un système d'alimentation autonome (dit *pop-up*) en climatisation et en électricité sur les postes de démarrage des avions d'affaires, permettant de réduire les nuisances sonores. Il s'agit d'une première européenne pour l'aviation générale.



AÉROPORTS de LYON

FICHE D'IDENTITÉ

- Aéroports de Lyon est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 6 mars 2007. Son capital social s'élève à 148 000 euros.
- Répartition du capital au 31 décembre 2012 :
 - État : 60 % ;
 - chambre de commerce et d'industrie de Lyon : 25 % ;
 - région Rhône-Alpes : 5 % ;
 - département du Rhône : 5 % ;
 - communauté urbaine du Grand Lyon : 5 %.
- Effectif moyen 2012 : 489 personnes.

Pour en savoir plus :

www.lyonaeroports.com

Aéroports de Lyon gère les aéroports Lyon-Saint Exupéry, représentant 8,4 millions de passagers en 2012, et Lyon-Bron, dans le cadre d'une concession courant jusqu'au 31 décembre 2047.

Après plusieurs années de croissance soutenue, le trafic de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry affiche en 2012 une relative stabilité (+ 0,2 %) : le recul du principal client Air France (- 4,6 %), notamment dû à l'ouverture de nouvelles bases régionales à Marseille, Nice et Toulouse, est compensé par le dynamisme des compagnies *low cost* (+ 4,5 %). Avec 6 300 mouvements d'avions, Lyon-Bron se place au troisième rang français des aéroports d'aviation d'affaires.

Les résultats financiers montrent une bonne résilience de la société au ralentissement du trafic : le chiffre d'affaires progresse à 153 M€ (+ 4,1 %), tandis que l'excédent brut d'exploitation est stable à 49 M€ grâce à une bonne maîtrise des charges. Le résultat net décroît à 9,1 M€, lié au résultat exceptionnel inférieur à 2011. La capacité d'autofinancement de 41 M€ a permis de financer les investissements (notamment 6 M€ d'investissements de capacité pour les terminaux et parcs avions) et de poursuivre la politique de désendettement

de la société, le ratio de dette nette sur capacité d'autofinancement diminuant à 2,0.

En 2013, la société prévoit une reprise modérée du trafic, grâce aux nouvelles liaisons internationales, ouvertes en 2012, et à des investissements importants permettant d'améliorer le système de pistes et d'accroître la capacité à Lyon-Saint Exupéry.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 1^{er} janvier 2012 : création de la *joint-venture* Lyon Duty Free.
- 20 mars 2012 : renforcement de la desserte de Barcelone par Vueling.
- 20 juin 2012 : inauguration de six nouvelles boutiques exploitées par Lyon Duty Free.
- 5 décembre 2012 : ouverture de la liaison Lyon-Dubaï par Émirates.
- 11 juillet 2013 : approbation par le conseil de surveillance du projet d'extension T1-T3.



La société Aéroport Toulouse-Blagnac exploite l'aéroport toulousain dans le cadre d'une concession qui court jusqu'au 31 décembre 2046. L'aéroport, qui a accueilli 7,6 millions de passagers en 2012, se situe au quatrième rang des aéroports régionaux en nombre de passagers, et au premier rang pour les activités fret et poste.

FICHE D'IDENTITÉ

- Aéroport Toulouse-Blagnac est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 21 mars 2007. Son capital social s'élève à 148 000 €.
- Répartition du capital au 31 décembre 2012 :
 - État : 60 % ;
 - chambre de commerce et d'industrie de Toulouse : 25 % ;
 - région Midi-Pyrénées : 5 % ;
 - département de la Haute-Garonne : 5 % ;
 - communauté urbaine Toulouse Métropole : 5 %.
- Effectif moyen en 2012 : 293 personnes.

Le trafic est en forte croissance en 2012 (+ 8,2 %), en particulier vers l'international (+ 15,7 %) et grâce au segment *low cost* qui représente 26 % du trafic total (+ 3 points). Ces bons résultats sont dus à l'implantation de bases régionales Air France et easyJet, permettant l'ouverture de vingt nouvelles lignes. Toulouse s'impose également comme le premier aéroport régional sur le segment fret, avec 60 000 tonnes traitées (+ 7,7 %).

Le chiffre d'affaires de la société augmente de 9,4 % à 115 M€, dopé par la croissance du trafic, tandis que l'excédent brut d'exploitation croît fortement à 37 M€ (+ 14,1 %), portant le taux de marge à 32,4 %. Le résultat net de 2,8 M€ est en baisse, la société ayant enregistré en 2011 un produit exceptionnel important. L'endettement net diminue à 108 M€, et le ratio dette nette/capacité d'autofinancement s'améliore à 3,9 (contre 5,4 en 2011). Les investissements ont été soutenus en 2012 (21,5 M€), avec l'aménagement du hall D (extension des postes d'inspection filtrage, cinq nouvelles salles d'embarquement, quatre passerelles supplémentaires) qui a permis d'augmenter la capacité à 8,5 millions de passagers, la refonte des parcs autos de courte durée, ainsi que la rénovation de voies de circulation avions qui se poursuivra par la réfection de la piste 1 en 2013.

L'aéroport prévoit en 2013 une consolidation du trafic existant avec une croissance modérée, liée aux compagnies *low cost*. L'année 2013 est également marquée par la négociation avec l'État du second contrat de régulation économique couvrant la période 2014-2018, qui déterminera l'évolution des redevances aéronautiques en lien avec le programme d'investissements et les objectifs de qualité de service.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mars 2012 : ouverture du parc de stationnement P3 avec réservation par internet.
- Mars 2012 : achèvement de l'aménagement du satellite du hall D : création de cinq salles d'embarquement, avec quatre passerelles supplémentaires et deux portes permettant l'embarquement à pied.
- 25 mars - 1^{er} avril 2012 : ouverture de deux bases régionales easyJet et Air France.
- Septembre 2012 : refonte des parcs de stationnement de courte durée.
- Juin 2013 : démarrage des travaux de rénovation de la piste 1.

Pour en savoir plus :
www.toulouse.aeroport.fr



© Aéroport de Toulouse

Secteur portuaire



FICHE D'IDENTITÉ

Le GPMH est un établissement public *sui generis*. C'est le premier port français pour le trafic de conteneurs, avec une part de marché de plus de 60 %. Le GPMH emploie directement 1 171 personnes.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Janvier 2013 : développement de l'activité conteneurs à Port 2000. MSC (Mediterranean Shipping Company) va apporter 350 000 conteneurs supplémentaires.
- Avril 2013 : Élection du nouveau président du conseil de surveillance, Vianney de Chalus qui est également président de la CCI du Havre. Il succède ainsi à Gilles Fournier qui a assuré sa fonction jusqu'à l'âge limite autorisé.
- Mai 2013 : Haropa-port du Havre élu « Meilleur port européen » pour la 3^e année consécutive.

Premier port français par le chiffre d'affaires, le grand port maritime du Havre (GPMH) réalise un trafic de 64,3 millions de tonnes (Mt) en 2012, en baisse de 6,2 % par rapport à 2011. La situation financière du GPMH en 2012 reste fortement marquée par les conséquences financières des mesures d'accompagnement de la réforme portuaire et le ralentissement économique que le port subit.

La baisse du trafic est liée en grande partie au recul des vracs liquides (- 11 % à 36,7 Mt) et en particulier à la diminution du trafic de pétrole brut (- 18 %). En effet, 2012 a été marquée par l'arrêt temporaire de la raffinerie de Normandie ainsi que par l'arrêt de la raffinerie de Petroplus. Les trafics de vracs solides ont connu une baisse de plus de 13 %, à 2,65 Mt, entraînés par la chute des trafics de charbon de 26 %. En revanche, l'activité conteneurisée, sur laquelle le projet stratégique du GPMH a mis l'accent, a progressé de 5 % en 2012 et de 20 % en transbordement.

En termes stratégiques, l'environnement du port du Havre est marqué par l'intégration des trois ports de l'axe Seine Le Havre, Rouen et Paris dans le GIE Haropa. Ce groupement favorise la coopération interportuaire *via* la mise en commun des moyens commerciaux et humains, afin de proposer une offre intégrée.

Au plan financier, le chiffre d'affaires consolidé du GPMH enregistre un léger recul de 0,5 % à 173,5 M€. Le résultat d'exploitation ressort à 23,6 M€ contre 22 M€ en 2011, en hausse de 7,6 % malgré le coût élevé de la mise en place de la convention collective nationale unifiée. Cette hausse est favorisée par une baisse des achats et charges externes de 5,3 % à 9,06 M€. Le résultat exceptionnel ressort négatif à - 14 M€, et le résultat net consolidé (part du groupe) est nul. La dette financière nette du GPMH (243 M€) est en baisse par rapport à 2011 (251,6 M€). Elle représente 7,4 années de capacité d'autofinancement du port, qui atteint 32,8 M€. Les investissements réalisés au cours de l'exercice s'élèvent à 41 M€, dont près des deux tiers ont été consacrés au développement des terminaux à conteneurs de Port 2000.

Pour en savoir plus :

www.havre-port.fr



Premier port de France, le grand port maritime de Marseille (GPMM) a réalisé en 2012 un trafic total de 85,6 millions de tonnes (Mt), en recul de 2,8 % sur un an.

Cette baisse s'explique principalement par l'évolution défavorable sur le segment des hydrocarbures (- 11 %), qui représente environ deux tiers des trafics : elle renvoie à l'arrêt de raffineries (Reichstett et Berre) et à la perte de l'alimentation de la raffinerie de Miro en Allemagne. En revanche, les autres

FICHE D'IDENTITÉ

Le GPMM est un établissement public *sui generis*. Il présente la particularité d'être implanté sur deux sites, au centre de Marseille (bassins est) et à Fos-sur-Mer (bassins ouest). La réforme portuaire a recentré ses missions sur les aspects régaliens, en transférant la gestion des outillages au secteur privé, et modernisé la gouvernance, en mettant en place un conseil de surveillance et un directoire. Il emploie plus de 1 000 personnes directement.

trafics du port affichent des taux de croissance soutenus. Le trafic de marchandises diverses a connu une forte hausse (+ 11 % à 17,2 Mt), en particulier sur le segment des conteneurs qui a augmenté de plus de 12 %, atteignant ainsi un nouveau record avec plus d'un million de conteneurs. Les vracs solides (12,3 Mt soit + 25 %) connaissent une forte croissance en raison du dynamisme des importations de matières premières sidérurgiques (+ 39 % soit + 2,2 Mt), malgré le climat d'incertitude dans les principaux secteurs consommateurs d'acier ; de même, les échanges de vracs sidérurgiques se sont accrus de 36 %, soit un gain de trafic de 2,1 Mt, concentré sur les importations de houille et de minerai de fer. Enfin, le trafic de passagers affiche une bonne performance avec plus de 2,4 millions de passagers, dont 890 100 croisiéristes. L'activité croisiériste affiche une croissance de 9,8 % (+ 79 600 croisiéristes depuis le début de l'année). Le nombre de passagers de lignes régulières augmente légèrement (+ 1 %) grâce aux navettes Tunisie et Corse.

En termes financiers, le chiffre d'affaires consolidé du GPMM enregistre une baisse de 12 % (*pro forma*) à 136 M€, ce qui traduit essentiellement la baisse du trafic d'hydrocarbures. Malgré une relative stabilité des charges de fonctionnement, le résultat d'exploitation, très dégradé en 2011 en raison des effets de la réforme portuaire (- 40 M€), reste légèrement négatif à - 2,2 M€. Le résultat

net consolidé (part du groupe) s'établit à 5,9 M€ (contre 1,6 M€ en 2011). La dette financière nette s'établit à 156,1 M€, ce qui est très élevé au regard de sa capacité d'autofinancement (13,8 M€), cette dernière étant elle aussi fortement affectée par les conséquences de la mise en œuvre de la réforme portuaire. Ce niveau d'endettement justifie une vigilance particulière s'agissant de la sélectivité des projets d'investissement du GPMM.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Décembre 2012 : signature de la charte ville-port entre l'État, Euromed, la ville de Marseille, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, le conseil général des Bouches-du-Rhône, le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce projet, qui a recueilli l'adhésion de toutes les parties prenantes, vise à préserver la vocation industrielle des bassins Est dans ces différentes composantes de port urbain, port de tourisme et port industriel, et à partager une vision commune de l'avenir de l'interface ville-port. Il résulte des travaux menés par la commission « évolution des bassins est » créée par le conseil de surveillance du GPMM. C'est dans ce cadre que le hangar J1, situé sur les quais du port, est temporairement mis à disposition de la ville pour « Marseille Provence 2013 capitale de la culture européenne » afin de proposer au grand public des expositions.

Pour en savoir plus :

www.marseille-port.fr

FICHE D'IDENTITÉ

Le grand port maritime de Dunkerque est le troisième port français en termes de trafic et emploie 400 personnes. Il dispose d'une excellente accessibilité nautique et d'une réserve foncière importante (7 000 ha pour une façade maritime de 17 km). Son tirant d'eau, jusqu'à 22 mètres, permet d'accueillir les plus grands navires. Répondant aux enjeux environnementaux, ce grand port maritime favorise le report modal, puisque 57 % des marchandises le quittent par la route, 29 % par rail, et 14 % par voie fluviale.

Le trafic du grand port maritime de Dunkerque s'élève à 47,6 Mt en 2012, en hausse de 0,2 % par rapport à 2011, malgré le fort ralentissement des trafics d'hydrocarbures (- 13,4 %) en raison de l'arrêt du stockage de pétrole brut consécutif à la fermeture de la raffinerie Total. Son chiffre d'affaires, en hausse de 3,2 % à 77,4 M€, ainsi que la croissance maîtrisée des charges, permettent au port de dégager un résultat net en croissance de 55 % à 18,9 M€.

Le programme d'investissements s'élève à 123 M€ en 2012, principalement en lien avec le développement du terminal méthanier. Ce projet d'envergure est financé à hauteur de 150 M€ par le port et est porté par le groupe EDF, qui investit 1,2 Md€ aux côtés de Fluxys et de Total. La mise en service du nouveau terminal méthanier est prévue fin 2015.

La dette nette a augmenté significativement en 2012, à 33,3 M€ contre 13,1 M€ en 2011, mais reste largement maîtrisée (dette nette sur CAF à 1).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Décembre 2012 : rachat du chantier de réparation navale Arno Dunkerque par un repreneur d'envergure internationale, le groupe hollandais Damen.
- Janvier 2013 : le grand port maritime de Dunkerque livre à Dunkerque LNG, en avance sur le calendrier prévu, la dernière zone d'implantation du futur terminal méthanier.
- Avril 2013 : décision de lancement des études du projet « Cap port ouest » (élargissement du cercle d'évitage, prolongation du terminal à conteneurs, création d'un appontement vrac).

Pour en savoir plus :
www.dunkerque-port.fr



© GPM Le Havre-Bruno Collin



© GPM Marseille-Dominique Grandemange



© Arte



© France Télévisions



© Maison de la radio

PANORAMA SECTORIEL

MÉDIAS

Les évolutions structurelles du secteur des médias se sont poursuivies, avec une montée en puissance de la consommation TV sur internet et une fragmentation accrue du paysage audiovisuel. Ces évolutions se sont toutefois inscrites dans un contexte plus favorable, marqué par la hausse de la consommation de télévision et des investissements publicitaires. La durée moyenne devant son poste de télévision a ainsi continué à croître en 2012 pour dépasser les 4 heures en moyenne par jour et par personne. À cette hausse de la consommation classique s'est ajouté un développement sans précédent des usages numériques de la télévision : selon une étude du CNC, 2,5 milliards de vidéos ont été vues par les internautes français en 2012 (+ 40 % par rapport à 2011) et 67,2 % des internautes ont regardé de la télévision de rattrapage sur internet. Dans ce contexte, les investissements publicitaires ont sensiblement augmenté : dans une année globalement stable (croissance « tous supports » de 0,9 %), les investissements publicitaires en télévision ont cru de 4,5 % (soit la croissance la plus rapide par rapport à 2011, à comparer aux + 3,6 % des investissements radio et + 3,3 % des investissements web). Ces investissements ont toutefois continué de s'orienter en priorité vers les chaînes de la TNT, dont l'audience s'est encore renforcée (+ 14 % en valeur contre + 1,5 % pour les chaînes dites « classiques »). Enfin, la fragmentation du paysage audiovisuel s'est encore accrue, avec l'apparition en fin d'année 2012 de six nouvelles chaînes de la TNT gratuite.

Au cours des prochaines années, le marché mondial des médias, selon les études du cabinet PwC (*Global Entertainment & Media Outlook 2013-2017*), devrait continuer à croître à plusieurs vitesses, les pays « matures », à l'instar de la France, connaissant désormais des développements modestes tandis que des pays à forte croissance, dont les BRIC, verront leur contribution aux revenus mondiaux du secteur doubler durant la période 2008-2017. Ainsi, en France, la croissance devrait être uniquement digitale (+ 15 % par an), tandis que l'industrie physique devrait décroître de 0,2 % par an entre 2012 et 2017. Cette évolution devrait être largement tirée par le développement de la consommation de médias sur les téléphones et tablettes mobiles (un tiers du temps en ligne est déjà passé, en France, sur des terminaux mobiles, mais la France recèle encore en la matière un important potentiel de croissance, puisque seulement 45 % de la population dispose d'un accès internet mobile contre 61 % au Royaume-Uni et 89 % en Corée du Sud). Grâce au développement du digital, et toujours selon les mêmes études, le marché français de la publicité

devrait ainsi enregistrer une croissance de 2,0 % par an de 2013 à 2017.

Ce contexte d'évolutions structurelles notables a justifié l'organisation par le ministère de la Culture, le 5 juin 2013, d'« Assises de l'audiovisuel » qui ont été l'occasion d'aborder plusieurs problématiques générales du secteur : avenir de la TNT avec l'ouverture de la bande des 700 MHz à la téléphonie mobile, interrogations sur les règles de financement des œuvres audiovisuelles, modalités de financement du secteur audiovisuel et avenir de la contribution à l'audiovisuel public.

Les sociétés de l'audiovisuel public ont connu au cours de cette année des évolutions contrastées.

France Télévisions a été confrontée, en dépit d'audiences en hausse (30,3 % en 2012 contre 29,9 % en 2011) à une diminution importante de ses recettes publicitaires, ainsi qu'à une révision de sa trajectoire de ressources publiques. Ce contexte a contraint l'entreprise à définir un plan d'économies structurelles, qui s'incarnera dans un avenant au contrat d'objectifs et de moyens qui lie la société et l'État.

Arte France, dont l'audience avait singulièrement décliné au cours des années précédentes, a bénéficié d'un effort de relance de la part de l'État. Sa dotation publique s'est inscrite en forte hausse, passant de 227 M€ en 2009 à 262 M€ en 2012 (soit + 15,5 % en trois ans). La stratégie de relance éditoriale permise par cet effort budgétaire a été couronnée de succès avec un relèvement significatif de la part d'audience de la chaîne, passée de 1,5 % en 2011 à 1,8 % en 2012.

L'Audiovisuel extérieur de la France a pour sa part connu une inflexion majeure de sa stratégie et de son organisation, qui s'est traduite au début de l'année 2013 par un changement de nom de la société, celle-ci se dénommant désormais France Médias Monde. Le rapport remis au Gouvernement par M. Jean-Paul Cluzel au mois de juillet 2012 a en effet conclu à l'opportunité de préserver l'identité de chacun des médias composant la société fusionnée (France 24, RFI et Monte Carlo Doualiya), tout en recherchant des synergies entre les différentes antennes.

Radio France a de son côté atteint en 2012 une part d'audience globale de 23,5 % (soit sa meilleure performance depuis 2005), tout en étant confrontée à une certaine tension sur ses ressources, ainsi qu'au nécessaire réajustement du marché de maîtrise d'œuvre pour le chantier de réhabilitation de la Maison de la radio.



© France Télévisions



© France Télévisions - REA



francetélévisions

FICHE D'IDENTITÉ

France Télévisions, dont l'organisation et les contours ont été fixés par la loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision, est le premier groupe audiovisuel français (part d'audience 2012 moyenne de 30,3 %, en hausse par rapport à 2011). France Télévisions édite cinq chaînes nationales et neuf chaînes Outremer 1ère. Ses recettes nettes disponibles ont atteint 2 555,1 M€ en 2012. FTV emploie environ 10 400 ETP.

France Télévisions a connu une année 2012 particulièrement chargée, marquée à la fois par la chute de ses recettes publicitaires (en recul de 54 M€ par rapport au budget) et par l'annonce, dans un contexte de finances publiques contraint, d'une révision à la baisse de sa trajectoire de subvention publique (les ressources publiques étant réduites dès l'exercice 2012 de 12 M€). France Télévisions a ainsi disposé en 2012 de recettes nettes totales en retrait de 52,5 M€ (soit - 2 %) par rapport au budget.

Dans l'attente de la révision de son contrat d'objectifs et de moyens, qui devrait faire l'objet d'un avenant, France Télévisions a poursuivi les objectifs qui lui avaient été fixés au cours de l'année 2011, et notamment : développement numérique, poursuite du développement des Outremer 1ère, renforcement de France 4, développement de l'offre régionale, couverture réussie des élections et des Jeux olympiques, respect des engagements dans la création, atteignant leur plus haut niveau historique à 420,4 M€.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Été 2012 : diffusion sur France Télévisions des Jeux olympiques et paralympiques de Londres : remarquables succès d'audience, sur les chaînes du groupe France Télévisions comme sur les nouvelles applications numériques lancées pour l'occasion (<http://www.francetvsport.fr/>).
- octobre 2012 : annonce au conseil d'administration d'une révision de la trajectoire de ressources publiques, nécessitant d'engager des travaux de révision du contrat d'objectifs et de moyens 2011-2015.

Pour en savoir plus :
www.francetelevisions.fr



© DR

Dexia est une institution financière de droit belge. Avant sa mise en résolution ordonnée, le groupe était spécialisé dans le financement du secteur public, les métiers de la banque de détail et la gestion d'actifs. Le 31 janvier 2013, la société de crédit foncier du groupe a été acquise par les pouvoirs publics dans le cadre de la création d'une nouvelle banque publique des collectivités locales.

FICHE D'IDENTITÉ

- Dexia : groupe bancaire en gestion extinctive depuis octobre 2011.
- Actionnariat au 31 décembre 2012 : État belge (50,02 %), État français (44,4 %), CDC (1,1 %).
- Taille de bilan à fin mars 2013 : 266 Md€.
- SFIL : acquisition le 31 janvier 2013 par l'État français (75 %), la Caisse des dépôts (20 %) et La Banque Postale (5 %), dans le cadre de la mise en place de la Banque publique des collectivités locales.
- Taille de bilan à fin mars 2013 : 89 Md€.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 28 septembre 2012 : finalisation de la cession de DenizBank.
- 5 octobre 2012 : finalisation de la cession de Dexia Bil.
- 28 décembre 2012 : la Commission européenne autorise le plan de résolution ordonnée du groupe.
- 31 décembre 2012 : augmentation de capital de 5,5 Md€ souscrite par les États belge (53 %) et français (47 %).
- 24 janvier 2013 : mise en place du régime de garantie « définitif » permettant à Dexia de lever jusqu'à 85 Md€ de dette garantie par les trois États.
- 31 janvier 2013 : finalisation de la cession de SFIL.
- 9 juillet 2013 : émission inaugurale de SFIL/Caffil de 1 Md€.

Entré dans le périmètre de l'APE en 2008 lors d'un premier sauvetage dans un contexte de crise financière, le groupe Dexia a nécessité une nouvelle intervention publique suite à la crise des dettes souveraines du second semestre 2011. Le groupe suit désormais un plan de résolution ordonnée, autorisé par la Commission européenne le 28 décembre 2012, qui repose sur la vente des franchises commerciales viables et le portage à maturité des actifs résiduels au moyen d'une augmentation de capital (réalisée le 31 décembre 2012 et souscrite par les États belge et français) et d'une garantie de financement apportée par les États belge, français et luxembourgeois. La gouvernance du groupe résiduel a été modifiée afin de mieux refléter la structure actionnariale de Dexia ; l'État français dispose désormais de deux représentants au conseil d'administration. Si l'essentiel des cessions prévues dans le plan a été réalisé entre octobre

2011 et janvier 2013, réduisant la taille du bilan de moitié sur cette période, d'importants risques pèsent encore sur le groupe du fait de son exposition sur le secteur public des pays du Sud de l'Europe, de la forte sensibilité de ses résultats vis-à-vis de ses coûts de financement (notamment auprès des banques centrales), et des risques opérationnels induits par la réorganisation de son activité.

L'acquisition par l'État, la Caisse des dépôts et La Banque Postale de Dexia Municipal Agency (DMA) renommée Caisse française de financement local (Caffil), répond à la volonté de l'État de répondre de façon pérenne au déficit de l'offre de financements aux collectivités territoriales et aux établissements publics de santé, après le retrait de Dexia qui détenait 40 % de ce marché.

Caffil, qui refinance *via* l'émission d'obligations foncières sur les marchés financiers les prêts originés par La Banque Postale Collectivités locales (coentreprise créée au printemps 2013 entre La Banque Postale et la Caisse des dépôts), est détenue indirectement par l'État, à 75 %, au travers de la Société de financement local (SFIL), nouvel établissement de crédit agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2011	2012
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	5,7	44,4
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	17,6	1,1
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	31	*
I - Activité et résultats	Produit net bancaire	- 4 383	- 893
	Frais de gestion	- 1 114	- 554
	Résultat brut d'exploitation	- 5 497	- 1 448
	Coût du risque	- 551	- 278
	Résultat brut d'exploitation	- 6 237	- 1 448
	Résultat net - part du groupe	- 11 639	- 2 866
	Résultat net de l'ensemble consolidé	- 11 641	- 2 866
II - Autres actifs non courants	Total bilan	412 759	357 210
	dont actifs disponibles à la vente	110 359	84 599
	dont prêts et créances sur la clientèle	173 550	150 019
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	- 2 018	2 852
	Intérêts minoritaires	1 698	458
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
	Provisions et autres obligations	332	251
V - Informations complémentaires	Ratio Tier 1	7,6 %	19,9 %
	Fonds propres Tier 1 (en Md€)	6,3	11,0
	Ratio d'adéquation des fonds propres	10,3 %	20,9 %
	ROE (Résultat net groupe / Capitaux propres)	576,8 %	- 100,5 %
	ROA (Résultat net groupe / Total bilan)	- 2,8 %	- 0,8 %

* La participation de l'État est principalement composée d'actions de préférence non cotées. La part de l'État des actions cotées représente 8 M€ à fin 2012.



DR



© Semmaris



La Semmaris (Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne) assure l'aménagement et la gestion du marché d'intérêt national de Paris-Rungis, plus grand marché de produits alimentaires frais au monde.

FICHE D'IDENTITÉ

- Activité : société d'économie mixte chargée par le décret n° 65-325 du 27 avril 1965 modifié de l'aménagement et la gestion du MIN de Paris-Rungis, sur lequel ont été transférées les anciennes halles de Paris en 1969.
- Actionnariat : État (33,34 %), Altaréa (33,34 %), ville de Paris (13,19 %), département du Val-de-Marne (5,6 %), Caisse des dépôts et consignations (4,6 %), professionnels et divers (9,93 %).
- Effectifs : 207.
- Chiffre d'affaires 2012 : 93,8 M€ (+ 2,4 %).

En 2012, dans un contexte macroéconomique difficile, les volumes d'arrivages sur le marché physique ont connu un recul limité. L'évolution a toutefois été différenciée selon les secteurs, avec notamment, une baisse dans le secteur du porc ou des produits laitiers, et une hausse dans celui de la marée ou de la volaille.

La fréquentation du marché par les acheteurs (détaillants, restaurateurs...) est restée dynamique (+ 1,8 %).

Grâce à une bonne maîtrise de ses achats externes et un taux d'occupation toujours élevé (93 %), les résultats de la Semmaris se sont bien maintenus, avec notamment, une hausse de l'excédent brut d'exploitation qui atteint 36,9 M€ (+ 3,1 %) et un résultat net comptable de 10 M€.

Avec 39,4 M€ d'investissements en 2012, l'entreprise a poursuivi son programme de développement et de modernisation du MIN.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 30 Mai : renouvellement du conseil d'administration et nomination du nouveau président-directeur général, Stéphane Layani.
- Novembre : mise en service de l'entrepôt C3 de 10 000 m² dédié au secteur des fruits et légumes.
- Décembre : livraison du bâtiment C5B, permettant aux usagers d'améliorer leurs prestations logistiques.

Pour en savoir plus :

www.rungisinternational.com



© Photodisc

Comptes combinés 2012



© DGFiP

Avis du groupe de personnalités indépendantes sur le rapport 2013 de l'État actionnaire - Agence des participations de l'État

Vu l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 31 juillet 2012 nommant le groupe chargé d'apprécier les questions de méthode comptable à trancher pour l'élaboration des états financiers du rapport relatif à l'État actionnaire prévu au I de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001, modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de la Sécurité financière ;

Après avoir examiné :

- le manuel de combinaison de l'Agence des participations de l'État en date du 1^{er} février 2006 et ses mises à jour ;
- les principes comptables sur les comptes combinés 2012, inclus dans le rapport de l'État actionnaire – Agence des participations de l'État établi en application de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001 rappelé ci-dessus.

Considérant que :

- les comptes combinés au 31 décembre 2012 comprennent l'ensemble des entités significatives relevant du périmètre de l'Agence des participations de l'État énuméré par le décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 modifié par le décret n° 2011-130 du 31 janvier 2011, ainsi que tout changement (retraits ou ajouts) intervenu depuis. La liste des entités significatives comprises dans les comptes combinés au 31 décembre 2012 figure à la note 32, page 148, du rapport 2013 ;
- le périmètre des comptes combinés tel que retenu ci-dessus est plus restreint que celui qui résulterait de l'application de l'article 142-I-2° de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 sur la sécurité financière ;
- les états financiers combinés 2012, leurs principes comptables et les notes annexes sont publiés aux pages 79 à 148 du rapport 2013 ;
- l'avis requis des personnalités indépendantes suivant l'article 142 de la loi susvisée n'est pas une attestation d'audit des états financiers combinés de l'État actionnaire.

Le groupe de personnalités indépendantes :

- atteste la conformité des principes comptables contenus dans le manuel de combinaison, rappelés à l'annexe « 2. Principes comptables » figurants aux pages 88 à 96 du rapport 2013, avec ceux retenus en France pour les sociétés cotées sur un marché réglementé ;
- estime que ces principes comptables de combinaison sont de nature à couvrir l'ensemble des aspects techniques soulevés par la combinaison des participations de l'État et que leur application intégrale des principes comptables du manuel doit permettre d'obtenir la meilleure image possible, du patrimoine, de la situation financière et du résultat des entités combinées comprises dans le périmètre de combinaison et détaillées dans le rapport 2013 (voir principes comptables, chapitre 2.3 et note 32).

Paris, le 10 septembre 2013

Le groupe des personnalités indépendantes

M^{me} RIVIERE Audrey



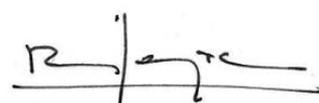
M. NAHUM William



M. BRACCHI Antoine



M. JEANJEAN Thomas



Attestation

Les comptes présentés constituent des comptes combinés. Les principales différences entre des comptes combinés et des comptes consolidés sont les suivantes :

■ *compte tenu de l'absence de liens capitalistiques, l'entrée d'une entité dans le périmètre résultant d'une mise en commun d'intérêts économiques, les fonds propres combinés représentent le cumul des capitaux propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison (pris en compte à 100 % hors exception) et la quote-part des capitaux (part du groupe) des filiales consolidées par des entités tête de file incluse dans le périmètre de combinaison ;*

■ *lors du cumul des capitaux propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires présentés au bilan combiné sont ceux déjà présents au passif du bilan de chacune des entités du périmètre. Onze entités du périmètre sont incluses dans la combinaison par dérogation au CRC 2002-12 du 12 décembre 2002 en utilisant la méthode de la mise en équivalence (Air France KLM, Aéroport de Bâle-Mulhouse, France Télécom, Safran, DCNS, Renault, EADS, Thales, GDF Suez, Semmaris, FSI).*

Le périmètre des comptes combinés 2012 correspond, depuis l'exercice 2009, au périmètre de l'annexe au décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à compétence nationale de l'Agence des participations de l'État, modifié par le décret 2011-130 du 31 janvier 2011.

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application par toutes les entités combinées d'un corps de normes homogènes. Le périmètre de combinaison inclut des entités présentant des comptes en référentiel français et d'autres entités présentant des comptes en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif des entités présentant des comptes en référentiel IFRS, il a été opté dans la continuité des exercices précédents pour une présentation des données combinées du rapport État actionnaire en normes IFRS.

COMPTES COMBINÉS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (en millions d'euros)

ACTIF	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011*
Écarts d'acquisition	4	17 575	19 183
Marques, bases d'abonnés et logiciels	5	2 353	2 375
Autres immobilisations incorporelles	6	10 987	7 813
Immobilisations corporelles - Domaine concédé	7	57 920	54 912
Immobilisations corporelles - Domaine propre	8	167 975	158 263
Immeubles de placement	9	848	949
Titres mis en équivalence	10	56 184	56 213
Actifs financiers non courants	11	43 219	38 378
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	12	54 281	56 037
Impôts différés actifs	13	9 509	9 215
Autres actifs non courants	14	4 226	731
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		425 076	404 071
Stocks	15	19 643	18 846
Créances d'exploitation	16	46 995	48 087
Créances diverses	17	2 770	1 732
Prêts et créances de l'activité bancaire	12	132 481	121 470
Actifs financiers courants	11	35 102	36 538
Autres comptes de l'activité bancaire	12	5 113	4 684
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18	20 610	19 161
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		262 714	250 519
Actifs non courants détenus en vue de la vente	19	604	1 646
TOTAL ACTIF		688 394	656 235

* Comptes 2011 retraités (voir chapitre 1.4)

TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011*
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	5 690	5 798
Intérêts minoritaires	293	109
Résultat des sociétés mises en équivalence	- 1 046	- 3 288
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	351	466
Amortissements et provisions (hors actif circulant)	14 179	16 044
Plus et moins-values sur cession d'immobilisations	- 265	- 572
Subventions virées au résultat	- 1 168	- 1 010
Impôts différés	- 380	- 464
Effets résultat liés à l'actualisation	3 403	3 111
Effets résultat liés aux variations de juste valeur	144	- 120
Effets résultat liés aux stocks options	0	0
Autres éléments non monétaires	- 155	1 044
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	21 046	21 118
Variation du besoin en fonds de roulement	- 3 090	- 2 990
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	17 956	18 128
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	- 33 125	- 30 934
Cessions d'immobilisations	5 885	5 157
Subventions d'investissement encaissées	2 462	2 510
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	- 857	5 167
Autres flux liés aux opérations d'investissement	1 691	841
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	- 23 944	- 17 259
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	10	2 315
Diminution de capital ou apports	- 95	- 255
Dividendes versés aux actionnaires	- 2 986	- 2 926
Dividendes versés aux minoritaires	- 383	- 329
Variations des autres fonds propres	- 844	- 1 130
Variations des emprunts	10 053	- 196
Autres flux liés aux opérations de financement	1 331	- 1 407
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	7 086	- 3 928
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	1 098	- 3 059

* Non retraité.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (en millions d'euros)

PASSIF	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011*
Capital et dotations en capital		44 412	45 612
Primes liées au capital		2 802	2 806
Réserves et report à nouveau		43 436	44 712
Résultat combiné		5 690	5 867
Capitaux propres		96 340	98 996
Intérêts minoritaires		5 446	4 792
Capitaux propres de l'ensemble combiné		101 785	103 788
Provisions non courantes	20	62 974	59 829
Avantages au personnel non courant	21	26 437	21 337
Passifs financiers non courants	22	131 948	126 134
Autres passifs non courants	23	33 693	32 047
Impôts différés passifs	13	6 348	5 510
PASSIFS NON COURANTS		261 400	244 857
Provisions courantes	20	5 761	5 958
Avantages au personnel courant	21	1 733	1 639
Passifs financiers courants	22	32 150	27 641
Dettes d'exploitation	25	56 555	53 177
Autres passifs courants	26	41 982	40 613
Dettes de l'activité bancaire	12	186 883	178 130
PASSIFS COURANTS		325 064	307 157
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	19	146	432
TOTAL PASSIF		688 394	656 235

* Comptes 2011 retraités (voir chapitre 1.4)

COMPTE DE RÉSULTAT (en millions d'euros)

Compte de résultat	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011*
Produits nets bancaires (La Poste)	1	5 519	5 131
Chiffre d'affaires	1	145 252	138 425
Autres produits des activités ordinaires	1	10 868	8 898
Achats et charges externes	2	- 82 570	- 73 695
<i>Achats consommés</i>		<i>- 41 899</i>	<i>- 35 757</i>
<i>Charges externes</i>		<i>- 40 671</i>	<i>- 37 937</i>
Charges de personnel	2	- 46 411	- 45 102
Impôts et taxes	2	- 6 326	- 6 083
Autres produits et charges opérationnels	2	- 12 734	- 15 729
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>		<i>322</i>	<i>- 1 498</i>
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>		<i>1 004</i>	<i>1 752</i>
<i>Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions</i>		<i>- 14 060</i>	<i>- 15 983</i>
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		13 599	11 845
RÉSULTAT FINANCIER	3	- 6 123	- 6 645
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		7 475	5 200
Impôts sur les bénéfices exigibles	13	- 3 026	- 3 009
Impôts sur les bénéfices différés	13	492	522
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	19	- 5	- 37
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		4 937	2 677
Résultat des sociétés mises en équivalence	10	1 046	3 294
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ		5 983	5 971
Intérêts minoritaires		- 293	- 104
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		5 690	5 867

* Comptes 2011 retraités (voir chapitre 1.4)

Comptes combinés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

	Capital dotation en capital	Primes	Réserves	Capitaux propres part du groupe	Minoritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2010	44 007	2 853	55 847	102 707	6 643	109 350
Éléments du résultat global nets d'impôts						
Juste valeur des instruments financiers	0	0	- 1 947	- 1 947	2	- 1 945
Ajustement de juste valeur sur couverture de trésorerie	0	0	- 83	- 283		- 283
Écart actuariel sur engagement post-emploi	0	0	- 28	- 28		- 28
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	0	0	- 695	- 695		- 695
Écart de conversion	0	0	725	725		725
Autres éléments du résultat global	0	0	890	890		890
Total éléments du résultat global	0	0	- 1 338	- 1 338	2	- 1 336
Résultat IFRS	0	0	5 798	5 798	111	5 909
Perte de contrôle de DCNS	- 563	- 18	352	- 229		- 229
Augmentation de capital	2 422	728	- 933	2 217		2 217
Réduction de capital	- 255	- 757	739	- 273		- 273
Dividendes	0	0	- 4 921	- 4 921	- 322	- 5 243
Variation de périmètre	0	0	431	431	- 1 292	- 861
Actions propres	0	0	- 103	- 103		- 103
Total éléments associés au résultat global	0	0	- 2 409	- 2 409		- 2 409
Autres	0	0	219	219	- 170	49
Capitaux propres au 31 décembre 2011	45 611	2 806	53 683	102 097	4 972	107 073
Changements de méthode (note 1.4)			- 3 101	- 3 101	- 180	- 3 281
Capitaux propres au 31 décembre 2011 retraités	45 611	2 806	50 582	98 996	4 792	103 788
Éléments du résultat global nets d'impôts						
Juste valeur des instruments financiers	0	0	- 43	- 3	11	- 32
Ajustement de juste valeur sur couverture de trésorerie	0	0	- 206	- 206		- 206
Écart actuariel sur engagement post-emploi	0	0	- 4 610	- 4 610	41	- 4 569
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	0	0	590	590		590
Écart de conversion	0	0	396	396	81	477
Autres éléments du résultat global	0	0	- 18	- 18		- 18
Total éléments du résultat global	0	0	- 3 891	- 3 891	133	- 3 758
Résultat IFRS	0	0	5 690	5 690	293	5 983
Augmentation de capital	28	0	22	50		50
Réduction de capital	- 37	0	- 1	- 38		- 38
Dividendes	0	0	- 4 087	- 4 087	- 384	- 4 471
Variation de périmètre	- 1 191	- 4	1 133	- 62		- 62
Actions propres	0	0	- 74	- 74		- 74
Total éléments entreprises associés au résultat global	0	0	487	487		487
Autres	0	0	- 730	- 730	611	- 119
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2012	44 412	2 802	49 130	96 340	5 445	101 785

TABLEAU DE VARIATIONS DU RÉSULTAT GLOBAL (en millions d'euros)

LIBELLÉ DES COMPTES	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Résultat net de l'ensemble combiné (A)	5 971	5 983
Éléments recyclables du compte de résultat (B)	- 1 205	823
Écarts de conversion des sociétés intégrées	676	497
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES - APRÈS EFFET D'IMPÔT	- 1 858	355
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	- 862	1 260
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	- 1 026	- 902
Éléments du résultat global relatifs aux activités cédées ou en cours de cession	30	- 3
Autres *	0	0
ENTREPRISES ASSOCIÉES - APRÈS EFFET D'IMPÔT	- 23	- 29
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	5	- 25
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	- 26	- 7
Éléments du résultat global relatifs aux activités cédées ou en cours de cession	0	0
Autres	- 2	3
(dont effet impôt sur les éléments recyclables)	- 329	309
Éléments non recyclables du compte de résultat (C)	- 131	- 4 581
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel net d'impôt	- 131	- 4 581
Autres	0	0
(dont effet impôt sur les éléments non recyclables)	12	- 618
Total autres éléments du résultat global (après impôt) = (B) + (C) = (D)	- 1 336	- 3 758
Résultat global de l'ensemble combiné après impôt = (A) + (D) = (E)	4 635	2 225
- Part du groupe	4 446	1 801
- Intérêts minoritaires	189	424

1 • FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

- 1.1 Opérations sur le périmètre de combinaison
- 1.2 Opérations d'acquisitions et/ou de regroupements
- 1.3 Autres opérations ou événements majeurs
- 1.4 Opérations sur le bilan d'ouverture
- 1.5 Événements postérieurs à la clôture

2 • PRINCIPES COMPTABLES

- 2.1 Référentiel comptable et principes généraux
- 2.2 Option pour la mise en équivalence des entreprises contrôlées conjointement
- 2.3 Périmètre de combinaison et méthodes de combinaison
- 2.4 Homogénéité des principes et convergence
- 2.5 Élimination des comptes intra-groupes
- 2.6 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes
- 2.7 Dépréciation d'actifs
- 2.8 Écarts d'acquisition
- 2.9 Marques et bases d'abonnés
- 2.10 Autres immobilisations incorporelles
- 2.11 Immobilisations corporelles – Domaine concédé
- 2.12 Immobilisations corporelles – Domaine propre
- 2.13 Location financement
- 2.14 Immeubles de placement
- 2.15 Actifs financiers
- 2.16 Stocks et en-cours
- 2.17 Créances d'exploitation
- 2.18 Actifs destinés à être vendus et abandon d'activité
- 2.19 Actions propres
- 2.20 Paiements fondés sur des actions
- 2.21 Provisions et passifs éventuels
- 2.22 Passifs financiers
- 2.23 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture
- 2.24 Engagements de retraite et assimilés
- 2.25 Dettes fournisseurs et autres dettes
- 2.26 Impôts différés
- 2.27 Contrats de longue durée
- 2.28 Traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité
- 2.29 Estimations

3 • NOTES ANNEXES

RÉSULTAT

- Note 1 Chiffre d'affaires et autres produits des activités ordinaires
- Note 2 Charges et autres produits opérationnels
- Note 3 Résultat financier

BILAN

- Note 4 Écarts d'acquisition
- Note 5 Marques, bases d'abonnés et logiciels
- Note 6 Autres immobilisations incorporelles
- Note 7 Immobilisations corporelles – Domaine concédé
- Note 8 Immobilisations corporelles – Domaine propre
- Note 9 Immeubles de placement
- Note 10 Titres mis en équivalence
- Note 11 Actifs financiers courants et non courants
- Note 12 Prêts, créances et dettes de l'activité bancaire (La Poste)
- Note 13 Impôts sur les bénéfices
- Note 14 Autres actifs non courants
- Note 15 Stocks
- Note 16 Créances d'exploitation
- Note 17 Créances diverses
- Note 18 Disponibilités et quasi-disponibilités
- Note 19 Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés
- Note 20 Provisions courantes et non courantes
- Note 21 Avantages au personnel
- Note 22 Passifs financiers courants et non courants
- Note 23 Autres passifs non courants
- Note 24 Dettes d'exploitation
- Note 25 Autres passifs courants

AUTRES INFORMATIONS

- Note 26 Endettement net
- Note 27 Éléments d'analyse du tableau de flux de trésorerie
- Note 28 Gestion des risques financiers
- Note 29 Engagements hors bilan
- Note 30 Parties liées
- Note 31 Information sectorielle
- Note 32 Périmètre de combinaison

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

1.1 Opérations sur le périmètre de combinaison

■ 1.1.1. Mise en équivalence de DCNS à compter du 31 décembre 2011

Fin décembre 2011, Thales a exercé son option d'achat d'actions, prévue dans le cadre du pacte d'actionnaires du 30 janvier 2007, et a ainsi porté sa participation dans le capital de DCNS de 25 % à 35 %.

Cette société, auparavant intégrée globalement, est consolidée par mise en équivalence à compter du 31 décembre 2011, la détention de 35 % conférant à Thales un contrôle conjoint sur DCNS.

■ 1.1.2. Mise en liquidation d'EMC au 30 novembre 2012

Le décret n° 2005-1559 du 14 décembre 2005 portant dissolution de l'établissement public « Entreprise minière et chimique » (EMC), avait prévu la nomination d'un liquidateur à compter du 1^{er} janvier 2006 et pour une période de trois ans. Cette période a été prorogée à plusieurs reprises par arrêté, et en dernier lieu le 30 avril 2012 pour une durée de huit mois. Le compte de clôture de liquidation de l'EMC a été déposé le 30 novembre 2012 et approuvé par arrêté du 28 décembre 2012, qui définit également les modalités du transfert à l'État des derniers actifs et passifs de l'entreprise.

■ 1.1.3. Entrées dans le périmètre 2012

L'aéroport international Martinique Aimé Césaire, détenu à 60 % par l'État, est entré dans le périmètre de combinaison en 2012.

1.2. Opérations d'acquisitions et/ou de regroupements

■ 1.2.1. Edison – Prise de contrôle par le groupe EDF

EDF a pris le contrôle d'Edison le 24 mai 2012 en acquérant la totalité de la participation de Delmi dans Transalpina di Energia (TdE) (50 %) pour un montant total de 784 M€. Au terme de cette opération, EDF détenait 78,96 % du capital et 80,64 % des droits de vote d'Edison.

Simultanément à la prise de contrôle d'Edison par EDF, Delmi a pris le contrôle d'Edipower en acquérant les participations d'Edison (50 %) et d'Alpiq (20 %) dans Edipower, pour un prix total de 884 M€.

Par ailleurs, un contrat à long terme (six ans) de fourniture de gaz a été signé entre Edison et Edipower pour couvrir 50 % des besoins en gaz de cette dernière.

Conformément aux dispositions de la réglementation boursière italienne, EDF a lancé le 2 juillet 2012 une offre publique obligatoire sur Edison. 976 306 145 actions ordinaires – soit un montant de 869 M€ – ont été apportées par les actionnaires minoritaires dans le cadre de cette offre clôturée le 6 septembre 2012.

Au 31 décembre 2012, suite à la clôture de l'offre publique obligatoire et de l'offre de conversion des actions sans droit de vote, EDF détient 97,40 % du capital et 99,48 % des droits de vote d'Edison.

En application de la loi italienne, les actions ordinaires Edison ne sont plus cotées depuis le 11 septembre 2012.

L'opération est traitée comptablement en deux temps :

- prise de contrôle d'Edison et de TdE via le rachat de la participation de TdE à Delmi ;
- acquisition d'intérêts minoritaires d'Edison via l'offre publique obligatoire.

Traitement comptable de la prise de contrôle d'Edison et TdE

Le rachat de 50 % de TdE à Delmi se traduit par la prise de contrôle du groupe Edison et de TdE à la date du 24 mai 2012. Par conséquent, conformément à la norme IFRS 3 révisée, les actifs et les passifs identifiables repris d'Edison et de TdE ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise du contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle ont été évaluées sur option à la juste valeur en application de la méthode du « goodwill total ». Conformément aux dispositions d'IFRS 3R, les valeurs ont été déterminées provisoirement, EDF disposant de 12 mois pour finaliser l'affectation du prix d'acquisition.

L'application d'IFRS 3R à la prise de contrôle d'Edison et TdE s'est traduite par un impact dans le compte de résultat d'EDF compte tenu de la constatation des éléments suivants :

- un résultat de cession, résultant d'une nouvelle évaluation de la quote-part antérieurement détenue à la juste valeur « market participant » à la date de prise du contrôle, de - 1 090 M€ ;
- un écart d'acquisition négatif (« goodwill négatif ») de 1 023 M€.

La juste valeur des actifs et passifs identifiables d'Edison correspond à la meilleure estimation du groupe à date. Elle a été déterminée sur la base du dernier business plan d'Edison disponible (2012-2019) et au moyen de méthodes de valorisation communément utilisées.

Après prise en compte des justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris, le bilan d'ouverture provisoire d'Edison au 24 mai 2012 (en base 100 %) s'établit comme suit :

ACTIF (en M€)	Valeurs historiques	Ajustement de juste valeur	Valeurs d'ouverture provisoire
Goodwill	2 859	- 2 859 (1)	0
Autres actifs incorporels	1 436	1 721 (2)	3 157
Immobilisations incorporelles	5 222	1 306 (3)	6 528
Participations dans les entreprises associées	49		49
Actifs financiers	815		815
Impôts différés actifs	111		111
Stocks	324		324
Clients et comptes rattachés	3 157		3 157
Actifs d'impôts courants	24		24
Autres débiteurs	575		575
Trésorerie et équivalents de trésorerie	335		335
Actifs détenus en vue de leur vente	1		1
TOTAL DE L'ACTIF	14 908	168	15 076

PASSIF (en M€)	Valeurs historiques	Ajustement de juste valeur	Valeurs d'ouverture provisoire
Capital	5 292		5 292
Réserves et résultat consolidés	1 660	- 1 280	380
Capitaux propres - part du groupe	6 952	- 1 280	5 672
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	150	204	354
Total des capitaux propres	7 102	- 1 076	6 026
Provisions	922	126	1 048
Passifs financiers	3 982	- 39	3 943
Impôts différés passifs	371	1 157 (4)	1 528
Fournisseurs et comptes rattachés	1 928		1 928
Dettes d'impôts courants	39		39
Autres créditeurs	564		564
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	14 908	168	15 076

Les principaux ajustements résultant de la mise à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris correspondent aux éléments ci-contre :

(1) Annulation du goodwill historique pour - 2 859 M€.

(2) Ajustements de juste valeur des actifs incorporels pour 1 721 M€, dont :

- création d'actifs incorporels représentatifs de la marque « Edison » pour 945 M€ et de la relation clientèle pour 190 M€ ;

- revalorisation des actifs relatifs aux concessions hydrauliques (actifs incorporels) pour 1 165 M€ ;

- revalorisation des contrats long terme d'approvisionnement en gaz pour 230 M€ ;

- reclassement d'actifs d'exploration-production en actifs corporels pour - 975 M€ (principalement Abu Qir en Égypte).

(3) Les ajustements de juste valeur des actifs corporels pour un montant de 1 306 M€ correspondent principalement à un effet de reclassement d'actifs d'exploration-production (voir ci-avant) ainsi qu'à la revalorisation de certains actifs de production d'électricité (thermiques et éoliens).

(4) Impôts différés pour 1 157 M€.

La revalorisation des impôts différés correspond uniquement aux effets d'impôts associés aux ajustements de juste valeur opérés dans le cadre de la détermination du bilan d'ouverture.

■ **1.2.2. Acquisition de 38 % de TAV Airports et de 49 % de TAV Construction par ADP**

Aéroports de Paris (ADP) a acquis le 16 mai 2012 38 % de TAV Havalimanlari Holding A.S. (« TAV Airports ») et 49 % de TAV Yatirim Holding A.S. (« TAV Investment », propriétaire de TAV Construction, société non cotée). Opérateur aéroportuaire de premier plan en Turquie, TAV Airports opère sur 12 aéroports dans 9 pays, dont l'aéroport d'Istanbul Ataturk qui a accueilli près de 45 millions de passagers en 2012.

Avec 37 aéroports gérés directement ou indirectement et environ 200 millions de passagers accueillis, ce partenariat crée l'une des premières alliances aéroportuaires mondiales.

1.3 Autres opérations ou événements majeurs

■ **1.3.1. RATP**

Cadre réglementaire et signature du contrat STIF

La loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires (loi ORTF) prévoit dans son article 5 l'adaptation de la réglementation des transports de voyageurs en Île-de-France en modifiant les dispositions de l'ordonnance de 1959.

Ainsi la loi :

- reconnaît à la RATP la qualité de gestionnaire de l'infrastructure des réseaux de métro et de RER (dans la limite des compétences reconnues à Réseau Ferré de France), dont elle assure l'exploitation à la date du 1^{er} janvier 2010 ;
- décide que l'exploitation des lignes existantes créées avant le 3 décembre 2009 se poursuivra dans le cadre des conventions en cours conformément aux règles applicables à cette date jusqu'au 31 décembre 2024 pour les services de bus, jusqu'au 31 décembre 2029 pour les services de tramway et jusqu'au 31 décembre 2039 pour les autres services de transports (métro et RER). Ces durées d'exploitation s'appliquent sauf accord entre l'autorité organisatrice et l'opérateur prévoyant expressément une date plus rapprochée ; les droits d'exploitation des lignes confiés à la RATP sont désormais limités dans le temps ;
- définit le cadre de rémunération de la RATP dans ses missions de gestionnaire de l'infrastructure et d'exploitant des lignes en assurant une rémunération appropriée des capitaux engagés.

Le décret d'application n° 2011-320, paru au Journal officiel du 25 mars 2011, précise les natures de biens relevant des quatre catégories (biens propres du gestionnaire d'infrastructure, biens propres,

biens de reprises ou biens de retours du gestionnaire de transport). Il indique les dates butoirs pour définir une liste de chacun de ces biens par catégorie et mettre en place les conventions d'indemnisation des actifs transférés et de définition des rémunérations par activité.

À la suite du décret, l'environnement réglementaire et contractuel a été précisé :

- approbation des listes de biens devant faire l'objet d'un transfert de propriété (arrêtés publiés le 7 novembre 2011, le 13 décembre 2011 et le 5 janvier 2012) ;
- signature le 16 mars 2012 du contrat pluriannuel 2012-2015 fixant les relations contractuelles entre le STIF et la RATP. Il précise notamment les rémunérations des deux activités : gestionnaire d'infrastructure et opérateur de transport ;
- accord d'indemnisation conclu entre la RATP et le STIF le 21 septembre 2012, précisant le montant et les modalités de versement des indemnités au titre des biens de reprise transférés au 1^{er} janvier 2010 et à l'issue des droits d'exploitation ;
- suite à la mise en œuvre d'une procédure d'arbitrage demandée conjointement par la RATP et le STIF, le montant des indemnités pour les biens propres a été fixé à 200 M€ dans le cadre d'un arrêté interministériel publié le 16 février 2013.

À compter du 1^{er} janvier 2012, date d'effet du contrat STIF et compte tenu du protocole intervenu en septembre 2012 avec le STIF, la RATP a appliqué la norme IFRIC 12 « Accords de concession de services » sur les biens de retour et les biens de reprise.

Le contrat STIF 2012-2015 signé le 16 mars 2012 entre dans le champ d'application d'IFRIC 12 du fait des éléments suivants :

- la prestation rendue correspond à une mission de service public ;
- le STIF a pour mission de fixer l'offre de transport et d'arrêter la politique tarifaire ;
- les biens nécessaires à l'exploitation sont des biens de retour et des biens de reprise, le STIF contrôle un intérêt résiduel significatif à la fin de la concession sur ces biens ;
- pour les biens de retour, matériels roulants et matériels d'entretien du matériel roulant, à la date de fin des droits d'exploitation, le STIF rachète les biens à leur valeur nette comptable nette de subventions, telle qu'elle figure dans les comptes annuels dans lesquels ces biens sont analysés comme des actifs corporels ;
- pour les biens de reprise, biens nécessaires à l'exploitation (dont les centres bus ...), le STIF a une option de rachat à la date de fin de droits d'exploitation des lignes de transport.

Les versements du STIF à la RATP sont constitués notamment d'une contribution dédiée au financement des investissements et correspondant à la rémunération

des capitaux engagés, dont la couverture des frais financiers et des charges nettes d'amortissement prévisionnelles, telles qu'elles sont constatées dans les comptes annuels. Cette contribution vient notamment diminuer la valeur de la créance financière.

En application de l'interprétation IFRIC 12, les biens mis en concession ne peuvent être inscrits au bilan de la RATP en tant qu'immobilisations corporelles.

Concernant le traitement comptable des biens de retour, leur financement est assuré via le remboursement des dotations aux amortissements. La valeur nette comptable à la date de fin de droits d'exploitation est suivie dans les comptes annuels. Le modèle de l'actif financier est appliqué dans la mesure où la RATP bénéficie de la part du STIF d'un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie jusqu'à la fin de la période de concession indépendamment de la fréquentation des usagers.

En ce qui concerne les biens de reprise, la créance comptabilisée en actif financier correspond au remboursement des dotations aux amortissements telles que constatées dans les comptes annuels jusqu'en 2015, soit le terme du contrat actuellement en vigueur avec le STIF. La valeur nette comptable résiduelle des biens de reprise non constatée en créance lors de la première application d'IFRIC 12 pour les biens de reprise existant au 1^{er} janvier 2012 est comptabilisée en actifs incorporels. Leurs durées d'utilité correspondent aux durées d'usage pratiquées par la RATP pour les immobilisations corporelles et incorporelles.

Les actifs financiers en concession correspondent donc à la valeur comptable nette de subventions des biens de retour à la date d'arrêt des comptes, et au remboursement des dotations aux amortissements des biens de reprise jusqu'au terme du contrat STIF en vigueur. Ils s'élèvent pour la RATP à 3 248 M€ au 1^{er} janvier 2012 (comptabilisés en immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2011) et 3 621 M€ au 31 décembre 2012. La part à moins d'un an de cette créance est comptabilisée en « autres actifs financiers courants », la part supérieure à un an est comptabilisée en « autres actifs financiers non courants ».

En application d'IAS 39, l'actif financier en concession est évalué au coût amorti ; il est déprécié si la valeur comptable est supérieure à la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie actualisés.

Le chiffre d'affaires associé à ce modèle financier inclut la rémunération de l'actif financier.

Comptes combinés

Conformément à IAS 18 « produits des activités ordinaires », les acquisitions de biens de retour sont traitées comme des opérations d'achats et de ventes sur la période et comptabilisées en produits des activités ordinaires et en achats consommés.

Les impacts sur le bilan au 1^{er} janvier 2012 et sur le compte de résultat de l'exercice 2012 sont les suivants :

ACTIF DU BILAN

Actif	31 décembre 2011	IFRIC 12	1 ^{er} janvier 2012	31 décembre 2012
Goodwill net	167 382		167 382	176 163
Immobilisations incorporelles	352 921	127 897	480 818	476 330
Immobilisations corporelles	8 407 388	- 3 389 562	5 017 826	5 046 111
Participations dans les entreprises associées	133 696		133 696	149 793
Actifs financiers disponibles à la vente	10 088		10 088	9 136
Instruments financiers dérivés	331 056		331 056	321 798
Autres actifs financiers	590 525	2 879 348	3 469 873	3 942 927
Impôts différés actifs	12 715		12 715	14 785
Actifs non courants	10 005 771	- 382 317	9 623 454	10 137 043
Stocks et encours	182 034		182 034	168 298
Clients et autres débiteurs	664 154		664 154	793 452
Créances d'impôt sur le résultat	1 567		1 567	1 515
Instruments financiers dérivés	16 263		16 263	13 755
Autres actifs financiers	477 221	382 317	859 538	747 048
Trésorerie et équivalents de trésorerie	705 374		705 374	1 072 790
Actifs détenus en vue de la vente	10 952		10 952	
Actifs courants	2 057 565	382 317	2 439 882	2 796 858
TOTAL DE L'ACTIF	12 063 336	0	12 063 336	12 933 901

84

COMPTE DE RÉSULTAT

	31 décembre 2012 avant IFRIC 12	Annulation dotation aux amortissements (1)	Annulation contribution (2)	Rémunération de l'actif financier en concession (3)	Opération achats/ventes (4)	31 décembre 2012 après IFRIC 12
Chiffres d'affaires	5 217 681		- 425 201	141 537		4 934 017
Autres produits des activités ordinaires	81 978				544 833	626 811
Produits des activités ordinaires	5 299 659		- 425 201	141 537	544 833	5 560 828
Achats consommés	- 372 732				- 544 833	- 917 565
Autres achats et charges externes	- 772 411					- 772 411
Impôts taxes et versements assimilés	- 219 380					- 219 380
Charges de personnel	- 2 795 409					- 2 795 409
Autres charges d'exploitation	- 44 469					- 44 469
EBITDA (Excédent Brut d'exploitation)	1 095 258		- 425 201	141 537	-	811 594
Dotations aux amortissements	- 592 681	283 454				- 309 227
Dotations et reprises aux provisions	5 885					5 885
Résultat de cession d'actifs	6 664					6 664
Effets des opérations du périmètre						0
Pertes de valeur	- 15					- 15
Autres produits et charges opérationnels	282					282
EBIT (RÉSULTAT OPÉRATIONNEL)	515 393	283 454	- 425 201	141 537	0	515 183

(1) Les biens mis en concession étant auparavant au bilan à l'actif en immobilisations incorporelles et corporelles, ils génèrent des amortissements au compte de résultat du groupe RATP en 2011.

(2) Conformément à IFRIC 12, la contribution versée au titre du financement des biens en concession ne transite plus au compte de résultat (hors rémunérations de la créance). Cette contribution vient notamment diminuer l'actif financier en concession.

(3) L'actif financier en concession est rémunéré au taux contractuel défini dans le contrat STIF.

(4) Les dépenses d'investissement concernant les biens de retours réalisées par la RATP sont désormais comptabilisées au compte de résultat. La RATP est responsable de l'ensemble des relations avec les constructeurs et les fournisseurs.

■ 1.3.2. EDF

Accord sur le recouvrement des déficits liés à la contribution au service public de l'électricité

La contribution au service public de l'électricité (CSPE) est fixée par l'État et collectée directement auprès du consommateur final, afin de compenser certaines charges de service public assumées par EDF. Elle a vocation à financer l'essor des énergies renouvelables, les tarifs sociaux et la péréquation tarifaire.

Depuis 2007, et malgré la mise en place à l'occasion de la loi de finances 2011 d'un mécanisme permettant une hausse régulière de la taxe, le montant de CSPE ne suffisait pas à compenser l'augmentation des charges avec un déficit qui pèse sur l'endettement d'EDF.

L'accord trouvé avec les pouvoirs publics, annoncé le 14 janvier 2013, prévoit le remboursement de la créance liée au déficit de la CSPE au 31 décembre 2012, à hauteur de 4,3 Md€ et aux coûts de portage supportés par EDF, à hauteur de 0,6 Md€. Le montant définitif de la créance sera arrêté courant 2013, après les délibérations de la commission de régulation de l'énergie (CRE) relatives à la reconnaissance des charges de service public 2012.

Un échéancier de remboursement progressif jusqu'en 2018 de cette créance (4,9 Md€) a été validé dans l'accord, la créance étant rémunérée sur toute la période à des conditions de marché (1,72 %). Cette rémunération sera comptabilisée en produit financier dans les comptes consolidés d'EDF.

À la suite de cet accord, EDF a reconnu, dès le 31 décembre 2012, un produit financier de 0,6 Md€ et a transféré la créance de « autres débiteurs » à « prêts et créances financiers » pour 4,3 Md€.

Edison – Renégociations des contrats à long terme d'approvisionnement en gaz

La cour d'arbitrage de l'ICC (International Chamber of Commerce) a rendu sur le second semestre 2012 des sentences favorables à Edison dans le cadre des litiges relatifs aux révisions de prix des contrats d'approvisionnement à long terme en gaz avec Rasgas (Qatar) et ENI (Libye).

Il en résulte un impact positif de 680 M€ enregistré dans l'excédent brut d'exploitation du groupe EDF sur l'exercice 2012 (dont 347 M€ relatifs aux exercices antérieurs à 2012).

Une procédure d'arbitrage reste en cours sur le contrat d'approvisionnement en gaz avec Sonatrach (Algérie), avec des conclusions attendues sur l'exercice 2013.

Évolutions relatives au projet EPR Flamanville 3

En décembre 2012, EDF a communiqué une révision à la hausse du coût de construction du projet Flamanville 3 de 2 Md€ par rapport au coût (de l'ordre de 6 Md€ 2008) qui avait été annoncé en juillet 2011. La première production commercialisable est prévue pour 2016.

Au-delà de l'effet « tête de série », certains facteurs ont pesé sur ce coût complet : l'évolution du design de la chaudière, les études d'ingénierie supplémentaires, l'intégration des nouvelles exigences réglementaires ainsi que les enseignements post-Fukushima. Ont également été intégrées des dépenses supplémentaires liées à des aléas industriels, comme le remplacement des consoles du pont polaire et ses conséquences sur l'aménagement du calendrier des travaux ainsi que l'impact financier de l'allongement des délais de construction.

Loi NOME - décision de la Commission européenne

La Commission européenne a annoncé le 12 juin 2012 avoir validé sous conditions les aides présentes dans les tarifs réglementés de vente en France. La Commission avait ouvert une enquête en 2007 au sujet des tarifs réglementés de vente aux entreprises (tarifs jaune, vert et TaRTAM). La loi NOME a entre temps modifié le contexte législatif et réglementaire français en supprimant le TaRTAM, en fixant la fin des tarifs jaune et vert d'ici à la fin de l'année 2015 et en mettant en place l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh) pour tous les fournisseurs de clients en France.

Après enquête, la Commission européenne conclut que les tarifs aux entreprises constituent des aides d'État mais qu'elles sont néanmoins compatibles avec le droit européen aux conditions suivantes :

- maintien du prix de l'Arenh à 42 €/MWh jusqu'à l'approbation par la Commission de la méthodologie de fixation du prix de l'Arenh ;
- orientation progressive vers les coûts chaque année à compter de l'été 2012 puis disparition effective des tarifs jaune et vert fin 2015.

Cette décision clôt l'enquête de la Commission européenne au titre des aides d'État.

1.3.3. SNCF

Contrat de concession des transports en Île-de-France

La convention liant le syndicat des transports en Île-de-France (STIF) et la SNCF, qui transporte chaque jour quelque 3,5 millions de Franciliens, a été signée le 3 mai 2012 par les deux parties. Cette convention fait entrer une partie du matériel roulant dans le champ d'application d'IFRIC 12 « accords de concession de services » suivant le modèle de l'actif financier. Il s'agit du matériel roulant pour lequel le STIF dispose d'une option d'achat en fin de contrat ou a accordé à la SNCF une garantie de redéploiement. Ainsi ce matériel roulant ne figure plus parmi les actifs corporels du groupe. En revanche, un actif financier de concession est inscrit au bilan consolidé reflétant la créance due par la région pour le service de transport des voyageurs franciliens fourni par la SNCF. L'entrée en vigueur de cette convention a un effet à la baisse sur les immobilisations corporelles de la SNCF pour 850 M€ (voir note 7 des comptes consolidés annuels) et augmente les actifs financiers de concession pour 1 460 M€ et les dettes d'exploitation pour 609 M€. Dans l'état de résultat global, elle entraîne une diminution du chiffre d'affaires, de la marge opérationnelle et des dotations aux amortissements de 151 M€ sans conséquences sur les autres agrégats.

Transfert d'actifs financiers

La SNCF a procédé sur décembre 2012 à la titrisation d'une partie des actifs financiers non courants issus de l'entrée en vigueur de la convention signée avec le STIF. L'opération s'est traduite par un encaissement net de 946 M€ sur la ligne « cession d'actifs financiers » de l'état des flux de trésorerie. Les détails sont décrits en note 32.3 des comptes consolidés annuels.

1.4 Opérations sur le bilan d'ouverture

BILAN ACTIF

Bilan actif	31 décembre 2011	Option IAS 19	RATP	Autres reclassements/ retraitements	31 décembre 2011 <i>Pro forma</i>
Écarts d'acquisition	19 183	-	-	-	19 183
Marques, bases d'abonnés et logiciels	1 558	-	-	817	2 375
Autres immobilisations incorporelles	8 630	-	-	- 817	7 813
Immobilisations corporelles - Domaine concédé	54 907	-	-	5	54 912
Immobilisations corporelles - Domaine propre	158 436	-	- 225	52	158 263
Immeubles de placement	949	-	-	-	949
Titres mis en équivalence	56 353	- 140	-	-	56 213
Actifs financiers non courants	38 668	- 259	-	- 30	38 379
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	56 037	-	-	-	56 037
Impôts différés actifs	8 443	771	-	1	9 215
Autres actifs non courants	731	-	-	-	731
Total actifs non courants	403 896	372	- 225	28	404 071
Stocks	18 846	-	-	-	18 846
Créances d'exploitation	48 083	-	-	4	48 087
Créances diverses	1 732	-	-	-	1 732
Prêts et créances de l'activité bancaire	121 470	-	-	-	121 470
Actifs financiers courants	36 538	-	-	-	36 538
Autres comptes de l'activité bancaire	4 684	-	-	-	4 684
Trésorerie et équivalent de trésorerie	19 149	-	-	11	19 161
Total actifs non courants	250 503	-	-	16	250 519
Actifs non courants détenus en vue de la vente	1 646	-	-	-	1 646
TOTAL ACTIF	656 044	372	- 225	43	656 235

BILAN PASSIF

Bilan passif	31 décembre 2011	Option IAS 19	RATP	Autres reclassements/ retraitements	31 décembre 2011 <i>Pro forma</i>
Capital et dotations en capital	45 612	-	-	-	45 612
Primes liées au capital	2 806	-	-	-	2 806
Réserves et report à nouveau	47 882	- 2 767	- 425	22	44 712
Résultat combiné	5 798	69	-	-	5 867
Capitaux propres	102 097	- 2 698	- 425	22	98 996
Intérêts minoritaires	4 972	- 180	-	0	4 792
Capitaux propres de l'ensemble combiné	107 070	- 2 878	- 425	22	103 788
Provisions non courantes	59 828	-	1	-	59 829
Avantages au personnel non courant	18 205	3 132	-	-	21 337
Passifs financiers non courants	126 123	-	-	11	126 134
Autres passifs non courants	32 047	-	-	-	32 047
Impôts différés passifs	5 486	24	-	-	5 510
Passifs non courants	241 689	3 156	1	11	244 857
Provisions courantes	5 867	94	- 1	- 2	5 958
Avantages au personnel courant	1 639	-	-	-	1 639
Passifs financiers courants	27 632	-	-	9	27 641
Dettes d'exploitation	52 976	-	200	1	53 177
Autres passifs courants	40 609	-	-	4	40 613
Dettes de l'activité bancaire	178 130	-	-	-	178 130
Passifs courants	306 854	94	199	11	307 157
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	432	-	-	-	432
TOTAL PASSIF	656 044	372	- 225	43	656 235

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat	31 décembre 2011	Option IAS 19	Autres reclassements/ retraitements	31 décembre 2011 <i>Pro forma</i>
Produits nets bancaires (La Poste)	5 131	-		5 131
Chiffre d'affaires	136 966	-	1 459	138 425
Autres produits des activités ordinaires	8 898	-		8 898
Achats et charges externes	- 72 236	-	- 1 459	- 73 695
<i>Achats consommés</i>	- 34 298	-	- 1 459	- 35 757
<i>Charges externes</i>	- 37 937	-		- 37 937
Charges de personnel	- 45 274	172		- 45 102
Impôts et taxes	- 6 083	-		- 6 083
Autres produits et charges opérationnels	- 15 780	51		- 15 729
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>	- 1 549	51		- 1 498
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	1 752	-		1 752
<i>Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions</i>	- 15 983	-		- 15 983
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	11 622	223	-	11 845
RÉSULTAT FINANCIER	- 6 639	- 6		- 6 645
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	4 983	217	-	5 200
Impôts sur les bénéfices exigibles	- 2 850	- 158		- 3 009
Impôts sur les bénéfices différés	522	-		522
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	- 37	-		- 37
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	2 619	58	-	2 677
Résultat des sociétés mises en équivalence	3 288	6		3 294
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	5 907	64	-	5 971
Intérêts minoritaires	- 109	5		- 104
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	5 798	69	-	5 867

Option IAS 19:

les impacts relatifs à IAS 19 concernent principalement:

- Areva qui a anticipé au 31 décembre 2012 l'application d'IAS 19R;
- EDF qui est passé de la méthode du « Corridor » à la méthode « Sorie ».

RATP:

le changement de méthode comptable est dû à l'application d'IFRIC 12.

1.5 Événements postérieurs à la clôture

■ EDF: affectation de la créance CSPE aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges nucléaires de long terme

En application du décret du 23 février 2007, l'État a autorisé le 8 février 2013 l'affectation de la créance CSPE détenue par EDF, aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges nucléaires de long terme.

Compte tenu de cette autorisation, de l'avis positif du comité de suivi des engagements nucléaires et de la délibération du conseil d'administration en date du 13 février 2013, EDF a décidé d'affecter aux actifs dédiés la totalité de la créance représentant le déficit cumulé de CSPE à fin 2012, pour un montant de 4,9 Md€.

Cette affectation est concomitante avec une sortie d'actifs financiers du portefeuille (placements diversifiés obligataires et actions) pour un montant de 2,4 Md€, résultant en une dotation nette aux actifs dédiés de 2,5 Md€, atteignant ainsi l'objectif de couverture de 100 % des provisions nucléaires de long terme, en avance par rapport à l'échéance légale de juin 2016 (loi NOME).

La cession de ces actifs financiers permettra une réduction de l'endettement financier net du groupe à due concurrence.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable et principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les entités dont les titres sont admis sur un marché réglementé présentent à compter de l'exercice 2005 leurs comptes consolidés en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le périmètre de combinaison inclut des entités qui présentent leurs comptes en référentiel français et d'autres qui retiennent le référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif de ces dernières, une présentation des données combinées du rapport de l'État actionnaire en normes IFRS a été adoptée.

Les comptes des entités présentés en normes françaises sont donc retraités, sauf dans les cas où la présentation d'une telle information serait jugée insuffisamment fiable ou insuffisamment significative. Les exceptions aux traitements IFRS sont détaillées dans chaque chapitre des principes comptables.

En l'absence de précisions dans le référentiel IFRS, les principes de combinaison du règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2002, rappelés-ci après, ont été retenus.

■ Capitaux propres de l'ensemble combiné

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison résultant d'une mise en commun d'intérêts économiques, les fonds propres combinés représentent :

- le cumul des capitaux propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison (pris en compte à 100 % hors exception) ;
- la quote-part des capitaux propres (part du groupe) des filiales consolidées par des entités tête de file incluses dans le périmètre de combinaison.

Les titres de participation entre entités du groupe combiné sont éliminés par imputation sur les fonds propres.

Lors du cumul des capitaux propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires du bilan combiné de l'APE représentent les intérêts minoritaires déjà présents au passif du bilan de chacune des entités du périmètre.

■ Détermination de la valeur d'entrée des actifs et passifs des entités combinées

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison, ne provenant pas de l'acquisition de titres mais d'une mise en commun d'intérêts économiques, il n'est constitué ni écart d'acquisition ni écart d'évaluation.

La valeur d'entrée des actifs et passifs de chacune des entités combinées est égale à leur valeur nette comptable, retraitée aux normes comptables, à la date de la première combinaison, en distinguant valeur brute, amortissements et provisions. Dans le cas des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, la valeur nette comptable est la valeur nette comptable consolidée.

■ Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2012

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées dans les comptes combinés au 31 décembre 2012 sont identiques à celles utilisées dans la combinaison du 31 décembre 2011.

Les entités significatives du périmètre de combinaison ont décidé de ne pas appliquer par anticipation les textes suivants qui devraient faire l'objet d'une approbation par l'Union européenne :

- les normes relatives à la consolidation adoptées par l'IASB en 2011, à savoir :
 - IFRS 10 « États financiers consolidés »,
 - IFRS 11 « Partenariats »,
 - IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »,
 - IAS 27 « États financiers individuels »,
 - IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » ;
- l'interprétation IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert » ;
- les amendements à IAS 1 « Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI) » ;
- les amendements à IAS 12 « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- les amendements à IAS 19 « Avantages au personnel » relatifs aux régimes à prestations définies (à l'exception d'Areva qui a anticipé au 31 décembre 2012 IAS 19R) ;
- les amendements à IFRS 1 « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants » ;
- les amendements à IAS 32 relatifs aux règles de compensation des actifs financiers et des passifs financiers ;
- les amendements à IFRS 7 sur les informations à fournir se rapportant à la com-

pensation des actifs financiers et des passifs financiers.

L'impact potentiel de ces textes est en cours d'évaluation par les entités du périmètre de combinaison.

Enfin, dans le cadre du projet de refonte d'IAS 39, l'IASB a adopté une nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 Classification et évaluation » en novembre 2009. N'ayant pas fait l'objet d'une adoption par l'Union européenne, et suivant les dispositions réglementaires en vigueur, cette norme n'est pas applicable par anticipation pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.2 Option pour la mise en équivalence des entreprises contrôlées conjointement

En application du paragraphe 38 de la norme IAS 31 qui autorise la consolidation par mise en équivalence des entités détenues conjointement, il a été décidé depuis l'exercice 2007 de comptabiliser par mise en équivalence non seulement les entités sous influence notable mais également les entités contrôlées conjointement.

2.3 Périmètre de combinaison et méthode de combinaison

Les états financiers combinés intègrent les comptes des entités contrôlées par l'État. Il s'agit des comptes sociaux lorsque les entreprises n'établissent pas de comptes consolidés.

Le périmètre de combinaison défini par l'article 142-I de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière prescrit que toutes les entités significatives contrôlées par l'État, sont incluses dans le périmètre de combinaison. En conséquence, seules auraient dues être intégrées les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'État, et ceci conformément aux paragraphes 1002 et 1003 du règlement 99-02.

Les comptes combinés s'inscrivent dans le cadre du rapport de l'État actionnaire, un second critère a été ajouté afin de fournir une image économique et institutionnelle de la notion « d'État entrepreneur ».

Par conséquent, les entités considérées comme des « opérateurs de politiques publiques » sont en dehors du périmètre. Cette notion a été retenue par le comité des normes de comptabilité publique afin de caractériser les entités détenues par l'État selon leur proximité économique et financière.

Ainsi, les entités contrôlées ayant une activité non marchande, financée majoritairement et étroitement encadrée, selon une mission et des objectifs définis par l'État, sont qualifiées « d'opérateurs des politiques de l'État ». Les autres entités contrôlées ne répondant pas à ces caractéristiques sont considérées comme des « non opérateurs ». Enfin, les entités contrôlées et non opérateurs des politiques de l'État qui ne représentent pas un poids significatif par rapport à leur secteur n'ont pas été incluses dans le périmètre.

L'importance relative de chaque entité s'apprécie par rapport aux principaux agrégats (total bilan/chiffre d'affaires/dettes financières/effectifs) représentés par l'ensemble des entités du secteur d'activité dans lequel elle se trouve. Dès qu'une entité dépasse l'un des quatre seuils, elle est incluse dans le champ de la combinaison.

En vertu du critère d'opérateur des politiques de l'État, la Banque de France est classée en dehors du périmètre de combinaison.

Par ailleurs, la Caisse des dépôts et ses filiales ne sont pas retenues dans le périmètre.

Afin de refléter une image fidèle des données chiffrées, les entités dans lesquelles l'État actionnaire a une influence notable sont, en dérogation avec les règles de combinaison usuelles, combinées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est présumée comptablement lorsque l'entité dispose d'un droit de vote au moins égal à 20 % ou est présent dans un comité significatif de l'entité.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de la période.

En 2012, les entités intégrées dans les comptes combinés par la méthode de la mise en équivalence sont France Télécom (13,56 %), Air France KLM (16,10 %), Safran (33,28 %), Renault (15,22 %), EADS (15,02 %), Thales (27,56 %), GDF-Suez (36,58 %), Semmaris (33,34 %) et FSI (49 %), Aéroport de Bâle-Mulhouse (50 %), DCNS (63,62 %).

2.4 Homogénéité des principes et convergence

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application de normes homogènes par toutes les entités concernées, avec la mise en œuvre au titre de l'exercice 2012 des règles suivantes :

- le retraitement des écritures de nature fiscale a été réalisé pour les entités combinées présentant des comptes sociaux ;
- l'homogénéisation des règles appliquées au sein de l'ensemble des entités (comptes consolidés ou comptes sociaux) a été réalisée lorsque l'information a effectivement été obtenue.

2.5 Élimination des comptes intra-groupes

Les créances et les dettes ainsi que les principaux flux de produits et de charges entre les entités comprises dans le périmètre sont éliminés.

Les modalités de simplification suivantes ont été mises en œuvre :

- les opérations avec les entités mères des groupes faisant partie du périmètre de combinaison ont été les seules effectivement déclarées ;
- des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 M€ pour le bilan et le compte de résultat) ;
- les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie...) n'ont pas été éliminées pour les montants inférieurs à 10 M€.

2.6 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

■ Acquisitions d'intérêts non contrôlant

Compte tenu de la technique de combinaison (agrégation globale d'entités combinées), la problématique des intérêts minoritaires ne concerne que les transactions intervenues au niveau même des entités combinées établissant des comptes consolidés.

■ Engagements de rachats d'intérêts non contrôlants

En l'état des textes actuels, les engagements de rachat des intérêts minoritaires sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur de rachat en contrepartie d'une réduction des intérêts minoritaires. La différence entre leur montant et celui de l'engagement peuvent être, en l'absence de précision des textes, portée en « écarts d'acquisition » ou en « capitaux propres ». La première approche reflète le traitement comptable qui aurait été appliqué au moment du rachat.

Dans le compte de résultat, les intérêts minoritaires continuent d'être constatés bien que les normes actuelles ne s'opposent pas à un traitement différent. La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Ce mode de comptabilisation pourrait être revu ultérieurement en fonction des conclusions de l'IFRIC qui a été saisi de la question et qui débat actuellement sur les conséquences comptables de tels engagements.

■ Comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre

En l'absence de norme IFRS ou d'interprétation relative à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, les dispositions suivantes ont été mises en œuvre : les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle. Les opérations réalisées sur le marché sont comptabilisées à leur valeur de transaction. L'écart éventuel entre les quotas disponibles et les obligations de restitution à l'échéance fait l'objet de provisions pour leur valeur de marché.

2.7 Dépréciation d'actifs

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, qui font l'objet d'une recherche lors de chaque clôture. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, les *goodwills* et les immobilisations incorporelles non encore prêtes à être mises en service doivent en outre être testées tous les ans.

La valeur comptable au bilan des unités génératrices de trésorerie identifiées (actifs incorporels, écarts d'acquisition, actifs corporels) est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen ou long terme élaboré par la direction de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant un taux avant impôt qui reflète l'appréciation du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition) ; une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT. Elle est dans un tel cas imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur peuvent être reprises (si modifications des estimations), sauf celles qui concernent l'écart d'acquisition qui sont irréversibles.

2.8 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion d'une prise de participation sont définis comme la différence entre le coût d'acquisition (frais compris) des titres et la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise. Lors de la prise de contrôle, cette valeur est la juste valeur établie par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts. En dehors des prises de contrôle, il n'y a pas de réévaluation des actifs et des passifs acquis.

Les écarts d'acquisition reconnus dans les comptes combinés sont ceux figurant dans les comptes consolidés des entités combinées.

- Les éléments de détermination des écarts d'acquisitions ne sont pas reconsidérés (coût des titres, évaluation des éléments d'actif et de passif identifiables).
- Les modalités de dépréciation retenues par les entités sont présumées les mieux adaptées à leurs domaines d'activité.
- Les opérations d'acquisition comptabilisées selon la méthode dérogatoire ne sont pas retraitées.

Conformément à IFRS 3R « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. La norme IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests soient généralement réalisés au niveau de chaque UGT à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté. Ils peuvent l'être également au niveau de regroupements au sein d'un secteur d'activité ou d'un secteur géographique au niveau desquels est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la

juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

Au titre de l'exercice 2012, tous les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Les amortissements enregistrés par les entités en normes françaises n'ont pas été modifiés et ont fait l'objet d'un simple reclassement en dépréciation.

2.9 Marques et bases d'abonnés

Les marques et les bases d'abonnés sont comptabilisées au coût d'acquisition, le plus souvent celui déterminé lors de l'affectation du prix d'acquisition d'une entreprise par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

■ Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties, elles font l'objet de tests de dépréciation. Les marques ayant une durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

■ Bases d'abonnés

Les bases d'abonnés sont amorties sur la durée attendue de la relation commerciale. La durée d'amortissement observée est comprise entre trois et sept ans.

2.10 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- les droits de bail ;
- les dépenses engagées pour l'obtention du droit d'exploitation de brevets, licences ;
- les logiciels, les frais de développement ;
- les études et travaux d'exploration minière ;
- les actifs incorporels du domaine concédé.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production et sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilité.

En cas d'événements défavorables, un test de dépréciation est effectué et une provision est constatée si la valeur actuelle

de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

■ Logiciels

Les logiciels acquis ou développés en interne sont inscrits au bilan. Les coûts de paramétrage et de développement sont amortis sur des durées maximum de dix ans, en rapport avec la durée d'utilisation du système. Les progiciels et le matériel acquis pour la mise en service du système sont amortis sur des durées plus courtes, en général trois exercices.

■ Frais de développement

Les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront très probablement à l'entreprise ;
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur une durée maximum de cinq ans ou par référence aux quantités vendues ou au chiffre d'affaires.

■ Études et travaux d'exploration minière

Les études et travaux d'exploration minière sont évalués selon les règles suivantes : en l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, ces études et travaux sont inscrits en charges de l'exercice. Les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait de ces réserves, qu'ils ont permis d'identifier.

■ Actifs incorporels du domaine concédé

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » traite des accords conclus en principe entre : une entreprise et une entité du secteur public (État, collectivité locale, ...), le concessionnaire et le concédant, dont l'objet est d'offrir au public des prestations de service public.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Ce contrôle est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession, à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;
- le concédant contrôle, par la propriété, le droit aux bénéfices ou tout autre moyen, tout intérêt résiduel dès lors que celui-ci est significatif dans l'infrastructure au terme du contrat.

L'interprétation IFRIC 12 dispose que, lorsque le concessionnaire doit procéder à la construction de biens formant l'infrastructure (construction de biens de premier établissement) pour pouvoir bénéficier du « droit de facturer les utilisateurs », cette prestation de construction relève de la norme IAS 11 sur les contrats de construction, et que les droits reçus en retour constituent un échange à comptabiliser en application de la norme IAS 38.

2.11 Immobilisations corporelles – domaine concédé

Les immobilisations corporelles du domaine concédé sont celles construites ou acquises en vertu des obligations supportées du fait des contrats de concession bénéficiant à des entités du périmètre de combinaison. Ces entités font partie du secteur énergie.

Les immobilisations concédées sont transférées aux autorités concédantes, l'État ou d'autres collectivités territoriales à l'issue des contrats, sauf lorsque ceux-ci sont appelés à être reconduits.

Les immobilisations sont évaluées au bilan à leur coût, celui-ci étant déterminé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre.

Les immobilisations corporelles concédées non renouvelables sont celles dont les durées de vie excèdent celles des contrats de concession. Elles sont amorties en principe linéairement sur la durée des contrats, sauf lorsque les contrats sont reconductibles.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables sont celles qui devront être renouvelées au moins une fois avant le terme de la concession. Elles font l'objet d'un amortissement technique, calculé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre, et d'un amortissement de caducité sur la durée des contrats.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables du secteur de l'énergie font l'objet également de provisions pour renouvellement calculées par référence à la différence entre le coût de remplacement et leur coût d'origine.

Lorsque les immobilisations corporelles concédées résultent d'un apport gratuit de l'autorité concédante, leur valeur est inscrite en immobilisation concédée en contrepartie d'une imputation au passif. Un amortissement, calculé linéairement sur la durée de vie de chaque ouvrage, constate la perte de valeur et la diminution corrélative du poste de passif. Cet amortissement n'affecte pas le compte de résultat. En cas d'obligation de renouveler le bien, la provision pour renouvellement a pour base l'intégralité du coût prévu de renouvellement.

2.12 Immobilisations corporelles – domaine propre

■ Biens propres acquis ou créés

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation que l'entité encourt. Le coût des réseaux comprend les frais d'études et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations.

Le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs, chaque élément est comptabilisé séparément. Tel est le cas lorsque les composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme nécessitant l'utilisation de taux et de modes d'amortissement différents.

Le coût des installations dont la réalisation a été internalisée comprend tous les coûts directs de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts directs de production incorporables à la construction de l'actif.

Conformément aux dispositions des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 et aux avis 2003-E et 2005-D du comité d'urgence, les entités en normes françaises ont :

- appliqué l'approche par composants ;
- réexaminé les durées d'utilité des composants ;

- adapté les modalités de calcul de la provision pour gros entretien afin de tenir compte de l'approche par composants et de la modification des durées ;
- adopté une nouvelle méthode de détermination des pertes de valeurs d'actifs conforme aux normes internationales.

■ Biens mis à disposition

Deux entités du périmètre possèdent à leur actif des biens mis à disposition.

SNCF

La loi française d'orientation des transports intérieurs (LOTI), partiellement recodifiée dans la partie législative du Code des transports du 28 octobre 2010, fixe les conditions de possession du domaine confié à la SNCF.

Le 1^{er} janvier 1983, à la création de l'établissement public industriel et commercial SNCF, les biens immobiliers, antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation.

Ces biens, mis à disposition par l'État, sans transfert de propriété, sont inscrits à l'actif du bilan de la SNCF aux comptes d'immobilisations appropriés afin d'apprécier la réalité économique de la gestion du groupe.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux ouvrages déclarés d'intérêt général ou d'utilité publique, la maison mère exerce tous les pouvoirs de gestion sur les biens immobiliers qui lui sont remis ou qu'elle acquiert.

Les biens immobiliers détenus par l'établissement public, qui cessent d'être affectés à la poursuite de ses missions ou qui font partie du domaine privé, peuvent recevoir une autre affectation domaniale ou être aliénés par l'établissement public à son profit.

RATP

En liaison avec le règlement européen OSP du 23 octobre 2007 (entrée en vigueur le 3 décembre 2009), la loi ORTF (voir note 1 – Événements et faits significatifs) modifie à compter du 1^{er} janvier 2010 le régime de propriété des biens créés par la RATP ou historiquement mis à sa disposition en distinguant quatre catégories d'actifs :

- la loi prévoit le transfert de la propriété juridique à la RATP des biens constitutifs de l'infrastructure gérée par la RATP et appartenant au STIF ou à l'État à compter du 1^{er} janvier 2010, ces biens étant transférés à titre gratuit ;
- l'ensemble des biens nécessaires à l'exploitation des services de voyageurs, notamment les matériels roulants et les matériels d'entretien du matériel roulant, font l'objet d'un transfert de propriété juridique au STIF au 1^{er} janvier 2010 à

titre gratuit. Le STIF entrera en possession de ces biens à l'expiration des droits d'exploitation de services. Le décret d'application n° 2011-320 prévoit sauf mention différente dans la convention pluriannuelle entre la RATP et le STIF que ce dernier effectue le rachat des biens à leur valeur nette comptable, nette de toute subvention, au terme de la durée des droits d'exploitation de la RATP ;

- les biens de reprises nécessaires à l'exploitation, autres que ceux mentionnés aux deux paragraphes précédents, sont apportés en pleine propriété à la RATP au 1^{er} janvier 2010 ; à l'expiration des droits d'exploitation de lignes, le STIF dispose néanmoins d'un droit de reprise de ces biens. Ces biens sont comptabilisés en actifs financiers et en actifs incorporels en application de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » ;
- les immeubles et autres biens appartenant au STIF ou à l'État, qui ne sont pas affectés à l'exploitation mais utilisés par la RATP pour des activités administratives, sociales ou de formation sont à la date du 1^{er} janvier 2010, apportés en pleine propriété à la RATP. Ces transferts donnent lieu au versement d'une indemnité au STIF d'un montant de 200 M€. En conséquence, seules les immobilisations corporelles du gestionnaire d'infrastructure et les biens propres de l'EPIC, ainsi que les immobilisations corporelles des filiales, ont été inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, ou à leur coût de production, ou encore à la juste valeur, lors de l'entrée dans le périmètre.

Conformément à la méthode de comptabilisation des actifs par composants, toutes les immobilisations ont été décomposées afin d'appliquer des durées d'utilité propre à chacun des composants en fonction de leur fréquence de renouvellement ou des opérations de rénovation.

Compte tenu des dispositifs actuels de rémunérations contractuelles entre le STIF et la RATP, cette dernière ne capitalise pas les intérêts financiers.

2.13 Location financement

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Le respect d'un des critères suivants permet d'apprécier la nature exacte de ces contrats :

- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- la nature spécifique de l'actif loué.

En cas de transfert de propriété du bien loué, les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

En l'absence de transfert de propriété, l'amortissement est calculé sur la durée du bail ou sur la durée d'utilisation, si celle-ci est plus courte.

À la clôture de l'exercice 2012, aucun retraitement sur les comptes des entités du périmètre de combinaison n'a été réalisé. Les locations-financements retraités sont donc exclusivement celles qui le sont dans les comptes des entités.

■ Contrats de location simple

Les contrats de location ne correspondant pas à la définition d'un contrat de location-financement sont qualifiés de contrats de location simple et comptabilisés comme tels. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

■ Accords qui contiennent des contrats de location

Conformément à l'interprétation IFRIC 4, les entités de la combinaison identifient les accords qui, bien que n'ayant pas la forme juridique d'un contrat de location, transfèrent le droit d'utilisation d'un actif ou d'un groupe d'actifs spécifiques au preneur du contrat, dès lors que le preneur bénéficie d'une part substantielle de la production de l'actif et que le paiement n'est pas dépendant de la production ou du prix du marché.

Les accords ainsi identifiés sont assimilés à des contrats de location et sont analysés en regard des dispositions de la norme IAS 17 en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement.

2.14 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location-financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par les entités pour leurs besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « Immobilisations corporelles ».

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par les entités pour leurs besoins propres sont assimilés à des immeubles de placement.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement pour plus de la moitié de leur surface sont retenus dans leur intégralité.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

2.15 Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

Les actifs financiers sont sortis du bilan dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, et que l'entité a transféré l'essentiel des risques et avantages sans conserver le contrôle de ces actifs.

À la date de comptabilisation initiale, les entités du périmètre de combinaison déterminent, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories suivantes prévues par la norme IAS 39. Les actifs financiers des entités en normes françaises ont été reclassés dans les rubriques détaillées ci-dessous mais n'ont pas fait l'objet de retraitement à la juste valeur. Cette position est justifiée par le principe de l'importance relative.

■ Actifs financiers évalués en juste valeur par le biais du compte de résultat

Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat.

■ Prêts et créances

Il s'agit principalement des autres immobilisations financières qui comprennent notamment les créances à long terme rattachées à des participations non consolidées, des prêts à des sociétés associées, des prêts à long terme au personnel ainsi que des dépôts et cautionnements.

Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur de recou-

vrement estimée est inférieure à la valeur comptable.

■ **Placements détenus jusqu'à leur échéance**

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables à conditions de maturité et revenus déterminées à l'émission et que les entités ont l'intention et les moyens de conserver jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors de tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

■ **Actifs financiers disponibles à la vente**

Il s'agit principalement de titres de participations non consolidés. À chaque clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont sortis de l'actif, le cumul des profits ou pertes, comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres, est comptabilisé en résultat.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les autres estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché.

Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

2.16 Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matières, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qui ont été encourus.

■ **Combustibles nucléaires**

Les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de fabrication des combustibles, dont la durée est supérieure à un an, ainsi que les combustibles nucléaires, qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans les comptes de stocks. Les stocks sont évalués selon la méthode dite du coût moyen pondéré appliquée à chacune des compo-

santes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication).

Les combustibles nucléaires et les encours de production sont évalués en fonction des coûts directs de fabrication incluant les matières, la main-d'œuvre ainsi que les prestations sous-traitées (fluoration, enrichissement, etc.).

Les charges financières engendrées par le financement des combustibles nucléaires sont enregistrées en charges.

L'uranium issu du retraitement n'est pas valorisé compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de combustibles nucléaires sont déterminées par composante sur la base des quantités prévisionnelles épuisées par kWh produit. Ces quantités sont valorisées au prix moyen pondéré, constaté à la fin du mois précédent et intégrant le coût des derniers approvisionnements.

2.17 Créances d'exploitation

Les créances-clients sont inscrites à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement déterminée statistiquement ou au cas par cas selon la typologie de créances, est inférieure à leur valeur comptable. Le risque associé aux créances douteuses est apprécié individuellement. Les créances d'exploitation intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, non relevée et non facturée. Une provision est constituée pour faire face aux charges restant à engager ainsi qu'au risque potentiel de non-recouvrement ultérieur.

2.18 Actifs non courants destinés à être vendus et abandon d'activité

Les actifs non courants destinés à être cédés correspondent à un ensemble d'actifs dont les entités ont l'intention de se défaire dans un délai de douze mois par une vente, un échange contre d'autres actifs ou tout autre moyen, mais en une transaction unique.

Seuls les actifs non courants disponibles pour une cession immédiate et hautement probable sont classés dans la rubrique « Actifs non courants destinés à être cédés ». Cette catégorie d'actifs est soumise à un traitement comptable spécifique en application de la norme IFRS 5.

Les entités évaluent ces actifs, classés comme détenus en vue de la vente, au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Leur amortissement cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

2.19 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.20 Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux salariés sont comptabilisées selon la norme IFRS 2. Le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires des options attribuées est calculé sur la base du modèle binomial ou Black and Scholes. Les justes valeurs de ces options sont déterminées à leurs dates d'attribution respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits. Cette comptabilisation en résultat n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

Cette charge est incluse dans le résultat opérationnel courant avec pour contrepartie le compte de réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

2.21 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les trois conditions suivantes sont simultanément remplies :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Les estimations sont déterminées à partir de données de gestion issues des systèmes d'information, d'hypothèses, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires de chaque entité du périmètre de combinaison. Ces différentes hypothèses sont revues à l'occasion de chaque arrêté comptable.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

■ Les provisions pour démantèlement et reconstitution des sites

Elles sont destinées à couvrir la valeur actuelle des coûts de remise en état des sites qui supportent ou ont supporté des ouvrages. Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Elles sont constituées initialement en contrepartie d'un actif corporel qui est amorti sur la durée d'exploitation prévisible du site concerné.

Les provisions sont actualisées en prenant en compte la date effective d'engagement des coûts.

Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

Dans tous les cas, l'effet des révisions d'estimations (calendrier de démantèlement, estimation des coûts à engager...) conduit à modifier la valeur de l'actif, l'impact dans le montant de l'amortissement étant pris de manière prospective. Enfin, un test de perte de valeur est mis en œuvre en cas d'augmentation de la valeur de l'actif. Les dotations et reprises de provision relèvent du résultat opérationnel; la charge de désactualisation figure en « Autres charges financières ».

■ Provision pour renouvellement

La provision pour renouvellement est constituée de manière progressive pour couvrir l'obligation existant au titre des biens renouvelables avant l'échéance du contrat.

Dans la majorité des cas, elle est constituée à partir de la date de début du contrat de concession jusqu'à la date de renouvellement effectif.

Lors du renouvellement d'un bien, le coût du bien remplaçant est inscrit à l'actif et, corrélativement, la provision pour renouvellement est virée au crédit du poste « Droits des concédants dans les actifs ». Le bien remplaçant fait l'objet d'un amortissement comme décrit ci-dessus pour le cas des actifs reçus gratuitement.

■ Autres provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées en vue de couvrir les obligations légales, juridiques ou implicites résultant d'événements passés pour lesquelles les entités de la combinaison prévoient qu'une sortie de ressources sera nécessaire.

■ Tous les risques sont régulièrement examinés

Lorsqu'elles sont utilisées, les provisions sont reprises au compte de résultat et viennent en contrepartie des charges correspondantes.

2.22 Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêt sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

■ Entités en normes françaises

Pour les entités en normes françaises, les dettes financières sont présentées nettes des primes d'émission ou de remboursement. La charge d'intérêts de la période reste néanmoins enregistrée selon le plan d'amortissement contractuel et non pas selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette position est justifiée par le principe d'importance relative.

2.23 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Un instrument dérivé est un instrument financier qui présente les caractéristiques suivantes :

- (a) sa valeur évolue en fonction d'une variable qui peut être : un taux d'intérêt spécifié, le prix d'un instrument financier, le prix d'une marchandise, un taux de change, un indice de prix ou de taux, une notation ou un indice de crédit, etc. Dans le cas d'une variable non financière, elle ne doit pas être spécifique à l'une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent ») ;

- (b) il ne requiert aucun placement net initial, même inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- (c) il est réglé à une date future.

La comptabilité de couverture est appliquée en conformité avec les principes de la norme IAS 39 et concerne les dérivés de taux relatifs à la couverture de la dette à long terme, les dérivés de change relatifs à l'investissement net à l'étranger et de la dette libellée en devises étrangères, ainsi que les dérivés de change et les dérivés sur matières premières en couverture de flux de trésorerie futurs.

Lorsque l'instrument financier est effectivement qualifié d'instrument de couverture, il est évalué et comptabilisé conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 :

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le compte de résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;
- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période ;
- une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en « Autres actifs financiers courants » ou au passif en « Emprunts et dettes financières courantes », ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soule correspondant à leur juste valeur.

En termes d'évaluation, la meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libres de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument dérivé :

- prix cotés sur un marché organisé pour les obligations cotées et les titres de participation cotés et non consolidés ;
- valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de *cash flows* futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

2.24 Engagements de retraite et assimilés

■ Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations des entités de la combinaison est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des droits intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs, correspondant aux avantages, est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité, de rotation du personnel. Ces hypothèses sont inhérentes à chaque entité.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués. Dans les pays où une telle référence n'existe pas, le taux

retenu est obtenu par référence à celui des obligations d'État.

Ces taux sont homogénéisés sur la zone euro.

■ Détermination des écarts actuariels

Pour les retraites et les avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels excédant 10 % du plus haut des engagements et des actifs du régime (corridor) sont constatés en résultat sur la durée moyenne résiduelle de travail des salariés au sein de l'entité concernée.

Pour les avantages à long terme, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat de l'exercice.

■ Fonds externalisés

Les fonds externalisés sont appelés à couvrir des engagements de retraites et autres prestations assimilées. Ils sont évalués au bilan en valeur de marché ou, le cas échéant, sur la base de l'évaluation communiquée par le gestionnaire.

Les actifs de couverture sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation au bilan.

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, le montant net de la dette actuarielle après déduction de la juste valeur des actifs du régime, présente un montant débiteur, un actif est reconnu au bilan, dans la limite du cumul de ces éléments différés et de la valeur actualisée des sommes susceptibles d'être récupérées par l'entreprise sous la forme d'une réduction de cotisations futures.

2.25 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les autres dettes sont constituées des dettes sociales, des produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice, des charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement, ainsi que des composantes couvertes des engagements fermes d'achat ou de vente dans le cadre d'opérations éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur.

2.26 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporelles résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et la valeur fiscale de ces mêmes éléments.

Le calcul de l'impôt différé est effectué par entité fiscale, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la clôture, tous les décalages temporels étant retenus.

Des situations nettes actives d'impôts différés sont comptabilisées dès lors que ces

créances d'impôts sont récupérables avec une probabilité suffisante.

2.27 Contrats de longue durée

Les prestations de services, dont l'exécution dépasse le cadre d'un exercice, sont comptabilisées selon la méthode à l'avancement dans les comptes des entités comprises dans le périmètre de combinaison.

2.28 Traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité EDF

■ Constatation des actifs comme immobilisations corporelles du domaine concédé

L'enregistrement de l'ensemble des biens de la concession à l'actif du bilan, quelle que soit l'origine de leur financement, se justifie au regard de la norme IAS 16. En effet EDF en assume le contrôle et le risque :

- EDF exploite les ouvrages à ses risques et périls sur toute la durée de la concession ;
- EDF assume la majeure partie des risques et avantages, tant techniques qu'économiques sur la durée de vie de l'infrastructure du réseau.

Ces immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. Elles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

■ Constatation des passifs spécifiques des concessions

Ces passifs, représentatifs des obligations contractuelles spécifiques des cahiers des charges, sont présentés annuellement aux concédants et répondent aux critères de comptabilisation prévus par la norme IAS 37.

- Droits sur les biens existants : ils correspondent au droit au retour gratuit de l'ensemble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages – valeur nette comptable des biens mis en concession – déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire.

- Droits sur les biens à renouveler : ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers recouvrent les rubriques suivantes :

- l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant ;
- la provision pour renouvellement, assise sur la différence entre la valeur de renouvellement à la date d'arrêté

des comptes et la valeur d'origine, pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession ;

- les dotations annuelles à la provision correspondent à l'écart entre valeur de remplacement réappréciée chaque année en date de clôture et valeur d'origine, diminué des provisions déjà constituées, le net étant amorti sur la durée de vie résiduelle des biens. Ceci conduit à enregistrer des charges qui progressent dans le temps.

Lors du renouvellement des biens, la provision et l'amortissement du financement du concédant, constitués au titre du bien remplacé, sont soldés et comptabilisés en droits sur les biens existants, étant en effet considérés comme un financement du concédant sur le nouveau bien.

L'excédent éventuel de provision est repris en résultat.

Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc, au remplacement effectif du bien, sans sortie de trésorerie au bénéfice du concédant, en droit du concédant sur les biens existants.

Dans ces conditions, les droits du concédant à récupérer gratuitement les biens existants croissent au fur et à mesure du renouvellement des biens.

2.29 Estimations

Pour établir leurs comptes, les entités du périmètre procèdent à des estimations qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces estimations et appréciations sont revues de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans les futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Ces estimations et hypothèses concernent principalement :

- les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement ;
- les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation des *goodwills* et des autres actifs corporels et incorporels ;

- les modèles et les flux de trésorerie prévisionnels ainsi que les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour valoriser les engagements de rachats d'actions aux actionnaires minoritaires de filiales ;

- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs ;

- l'ensemble des modèles, hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur des rémunérations en actions et assimilées ;

- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle et les actifs correspondants, notamment :

- les devis prévisionnels de ces opérations,
- les taux d'inflation et d'actualisation,
- l'échéancier prévisionnel des dépenses,
- la durée d'exploitation des installations,
- la quote-part financée par des tiers.

- l'ensemble des hypothèses retenues pour calculer les obligations de renouvellement dans le cadre du renouvellement des biens du domaine concédé (évaluation sur la base des engagements contractuels, tels qu'ils sont calculés et communiqués aux concédants dans le cadre de comptes rendus d'activité) ;

- les estimations relatives à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels ;

- la prise en compte des perspectives de recouvrabilité permettant la reconnaissance des impôts différés actifs ;

- l'ensemble des hypothèses retenues (statistiques de consommations et estimations des prix) qui permettent d'évaluer les factures à établir à la date de clôture.

3. NOTES ANNEXES

RÉSULTAT

NOTE 1 : CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (en millions d'euros)

	2012	2011 retraité
Chiffre d'affaires	145 252	138 425
Produits nets des activités bancaires	5 519	5 131
Autres produits des activités ordinaires	10 868	8 898
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	161 640	152 455

Le chiffre d'affaires s'améliore de 9,2 Md€ entre 2011 et 2012 soit 6 % de croissance organique.

Comme en 2011, les entités suivantes sont les principales contributrices au chiffre d'affaires 2012 : EDF : 72,6 Md€ ; SNCF : 29 Md€ ; La Poste : 16,4 Md€ ; Areva : 6,9 Md€ ; RATP : 4,8 Md€ ; RFF : 3,6 Md€ ; ADP : 2,6 Md€ ; FDJ : 1,5 Md€.

Ces sociétés représentent à elles seules 94,6 % du chiffre d'affaires 2012 (94,7 % en 2011).

CHIFFRE D'AFFAIRES			
Secteurs d'activité	Note	2012	2011
Industries de défense	(1)	1 176	3 955
Infrastructures de transport		6 397	5 802
Transports	(2)	35 331	34 413
Énergie	(3)	79 470	71 960
Médias		4 164	4 028
Services		17 919	17 501
Services financiers		-	-
Entités en fin d'activité - défaisance		-	-
Immobilier - Autres		13	27
FSI		-	-
Industries		783	738
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES		145 252	138 425

(1) La baisse du chiffre d'affaires de l'industrie de défense (2,8 Md€) s'explique essentiellement par la mise en équivalence de DCNS à compter du 31 décembre 2011 (- 2,6 Md€) et des effets conjugués de variations à la baisse du chiffre d'affaires des entités du secteur.

(2) La hausse du chiffre d'affaires du secteur transport de 0,9 Md€ découle essentiellement de la progression du chiffre d'affaires consolidé du groupe SNCF en augmentation de 1,2 Md€ (+ 3,6 %) par rapport à 2011. Cette variation est due en particulier à une progression organique de 3 % (+ 1 Md€ due à hauteur de 40 % à l'activité proximité et à hauteur de 30 % à l'activité Infra), à un effet de change positif pour 0,3 Md€ et à un effet négatif lié à la mise en application de la nouvelle convention signée entre le syndicat des transports en Île-de-France (STIF) et SNCF pour 0,2 Md€.

(3) La hausse du chiffre d'affaires du secteur Énergie de 7,5 Md€ s'explique par l'amélioration du chiffre d'affaires EDF, qui s'élève à 73 Md€ en 2012, en croissance de 7,4 Md€ (+ 11,4 %). Hors effets de change (0,7 Md€) résultant de l'appréciation de la livre sterling face à l'euro et hors effet de périmètre (0,3 Md€) liés pour l'essentiel à la prise de contrôle d'Edison, la croissance organique s'établit à + 5,8 %. La contribution de la France au chiffre d'affaires groupe est de 39 Md€ en croissance organique de + 5,2 % par rapport à 2011. Elle résulte de l'augmentation des volumes vendus en électricité et en gaz pour 1 Md€ ainsi que de la hausse des prix et tarifs de l'électricité pour 0,7 Md€. La croissance des volumes vendus d'électricité est portée par les particuliers en raison du climat froid ; en revanche la consommation des industriels est en recul.

AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Secteurs d'activité	Note	2012	2011
Industries de défense		47	- 8
Infrastructures de transport		475	932
Transports		40	30
Énergie	(1)	9 781	7 448
Médias		254	332
Services		155	111
Services financiers		-	-
Entités en fin d'activité - défaisance		-	-
Immobilier - Autres		2	-
FSI		-	-
Industries		113	53
TOTAL AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		10 868	8 898

(1) Le poste est principalement dû à EDF :

- les autres produits comprennent les subventions d'exploitation, et notamment la subvention au titre de la CSPE avec 4,7 Md€ en 2012 contre 3,6 Md€ en 2011 (voir les faits significatifs de la période, paragraphe 1.2.3). L'évolution est liée à la hausse des volumes d'obligations d'achat, essentiellement imputable au photovoltaïque et à l'éolien, et des achats de combustible dans les zones non interconnectées ;

- la production stockée et immobilisée s'est élevée à 5 Md€ contre 3,5 Md€ en 2011.

NOTE 2: CHARGES ET AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS (en millions d'euros)

L'augmentation des charges et autres produits opérationnels de 7,4 Md€ est, principalement liée à l'évolution des achats et charges externes (+ 8,9 Md€) et des autres produits et charges opérationnels (- 3 Md€).

	Notes	2012	2011 retraité
Charges de personnel	2.1	46 411	45 102
Achats et charges externes	2.2	82 570	73 695
Impôts taxes	2.3	6 326	6 083
Autres produits et charges opérationnels	2.4	12 734	15 729
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS		148 041	140 609

2.1 Charges de personnel

Secteurs d'activité	Notes	2012	2011
Industries de défense	2.1.1	365	1 031
Infrastructures de transport		1 298	1 255
Transports	2.1.2	15 967	15 320
Énergie	2.1.3	15 286	14 306
Médias		1 509	1 455
Services		11 788	11 544
Services financiers		-	-
Entités en fin d'activité - défaisance		0	0
Immobilier - Autres		3	3
FSI		-	-
Industries		195	187
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL		46 411	45 102

Les charges de personnel progressent de 1,3 Md€, suite aux effets conjugués de :

■ **2.1.1** La baisse des charges de personnel du segment Industrie de défense due principalement à la mise en équivalence de DCNS au 31 décembre 2011 (voir les faits significatifs de la période, paragraphe 1.1.1).

■ **2.1.2** La hausse des charges de personnel du segment Transport, due en particulier à :

- la RATP (+ 0,1 Md€) en raison de l'augmentation de 3 % des rémunérations globales et charges sociales associées ;
- la SNCF (+ 0,6 Md€), suite à des variations de périmètre sur la branche SNCF Proximités (0,3 Md€) et aux différentes croissances organiques.

■ **2.1.3** La hausse des charges de personnel sur le segment Énergie, du fait de :

- EDF (+ 0,7 Md€) en raison principalement des augmentations des effectifs en équivalents temps plein (+ 2 926 ETP) ;
- Areva (+ 0,1 Md€) en raison de l'évolution des effectifs et de l'application de la norme IAS 19 révisée.

2.2 Achats et charges externes

Secteurs d'activité	Notes	2012	2011
Industries de défense	2.2.1	750	2 459
Infrastructures de transport		1 694	1 772
Transports	2.2.2	14 240	12 933
Énergie	2.2.3	54 645	45 724
Médias		2 250	2 254
Services		8 394	8 003
Services financiers		0	0
Entités en fin d'activité - défaisance		15	39
Immobilier - Autres		9	6
FSI		-	-
Industries		572	506
TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES		82 570	73 695

Les autres achats et charges externes progressent de 8,9 Md€, expliqués par les effets conjugués suivants :

■ **2.2.1** La baisse de ces charges sur le segment industrie de défense, due notamment à la mise en équivalence de DCNS au 31 décembre 2011 (voir les faits significatifs de la période, paragraphe 1.1.1).

■ **2.2.2** La hausse de ces charges sur le segment transports + 1,3 Md€ :

- RATP (+ 0,6 Md€) avec la signature d'un nouveau contrat avec le STIF et, en conséquence l'application d'IFRIC 12 au 1^{er} janvier 2012. Les opérations d'achats/ventes de biens de retour sont désormais comptabilisées en achats consommés et en autres produits des activités ordinaires (+ 0,5 Md€) ;
- SNCF (+ 0,7 Md€) avec l'augmentation des charges de sous-traitance (+ 0,3 Md€), et la hausse des achats de matières premières, études et prestations (+ 0,4 Md€). Le poste comprend à fin 2012 la comptabilisation d'une amende de 61 M€ en raison d'une enquête menée par l'Autorité de la concurrence sur fret SNCF.

■ **2.2.3** La hausse de ces charges sur le segment énergie (+ 8,9 Md€) est générée par Areva pour 1 Md€ et par EDF pour 8 Md€.

La hausse des achats consommés de combustible, de prestations liées au cycle du combustible nucléaire, d'achats d'énergie et coûts environnementaux d'EDF est à mettre en perspective des variations de périmètre (principalement augmentation du pourcentage de détention dans Edison) et de change (principalement appréciation de la livre sterling par rapport à l'euro).

2.3 Impôts et taxes

Secteurs d'activité	2012	2011
Industries de défense	31	84
Infrastructures de transport	336	290
Transports	1 383	1 286
Énergie	3 223	3 083
Médias	267	270
Services	1 060	1 042
Services financiers	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	0	1
Immobilier - Autres	1	1
FSI	-	-
Industries	27	27
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	6 326	6 083

NOTE 2 : CHARGES ET AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS (SUITE) (en millions d'euros)**2.4 Autres produits et charges opérationnels (par secteur)**

Les autres produits et charges opérationnels correspondent en 2012 à une charge nette de 12,7 Md€ contre une charge nette de 15,8 Md€ en 2011 (soit une amélioration de 3 Md€).

Secteurs d'activité	Notes	2012	2011
Industries de défense		68	165
Infrastructures de transport	2.4.1	- 1 241	- 792
Transports	2.4.2	- 2 057	- 3 559
Énergie	2.4.3	- 7 733	- 9 708
Médias		- 373	- 376
Services		- 1 366	- 1 350
Services financiers		-	-
Entités en fin d'activité - défaisance		23	- 56
Immobilier - Autres		3	- 5
FSI		-	-
Industries		- 59	- 486
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS		- 12 734	- 15 729

Les principaux éléments constitutifs des « Autres produits et charges opérationnels » sont les suivants :

■ 2.4.1 Infrastructures de transport

La variation s'explique essentiellement par l'augmentation des dotations aux amortissements de RFF et ADP.

■ 2.4.2 Transports

La baisse de ces charges sur le segment transports de 1,5 Md€ est liée à :

- **RATP** : la variation s'explique par la signature d'un nouveau contrat avec le STIF et en conséquence l'application d'IFRIC 12 au 1^{er} janvier 2012 qui implique notamment :

- la comptabilisation des opérations d'achats/ventes de biens de retour en achats consommés et en autres produits des activités ordinaires (+ 0,5 Md€) (voir point 2.2.2) ;
- la diminution des dotations aux amortissements pour 0,2 Md€ en 2012 : auparavant les biens mis en concession étaient inscrits à l'actif, pour lesquels des amortissements étaient comptabilisés.

- **SNCF** : dépréciation en 2012 de l'UGT « Offre globale », regroupant les activités de logistique et de transport de marchandises (hors transport ferroviaire de marchandises) de la branche SNCF Geodis pour 0,3 Md€. En 2011, une perte de valeur sur l'UGT TGV France et Europe avait été comptabilisée pour 0,7 Md€.

■ 2.4.3 Énergie

L'évolution sur ce segment est due essentiellement à **Areva**, avec la constatation de perte de valeur sur des immobilisations incorporelles et corporelles pour 0,1 Md€ contre 2,8 Md€ en 2011 (dépréciation d'Uramin).

2.5 Autres produits et charges opérationnels (par nature)

	Notes	2012	2011
Autres produits et charges opérationnels		- 12 734	- 15 729
Autres produits et charges d'exploitation	2.5.1	322	- 1 498
Autres produits et charges opérationnels	2.5.2	1 004	1 752
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	2.5.3	- 14 060	- 15 983
■ 2.5.1 : la variation s'explique essentiellement par l'impact de l'effet de l'application d'IFRIC 12 sur la RATP (cf. point 2.2.2).			
■ 2.5.2 Autres produits et charges opérationnels			
Autres produits et charges opérationnels	2012	2011	Variations
Charge/Produit net(te) sur opération de gestion (note 2.5.2.1)	- 64	533	- 597
Plus ou moins-value de cession sur immobilisations incorporelles	- 627	- 764	137
Plus ou moins-value de cession sur immobilisations corporelles	102	664	- 562
Plus ou moins-value de cession sur immobilisations financières	319	643	- 324
Dotations nettes reprises provision risques et charges	81	- 7	88
Autres produits et charges exceptionnel(le)s	74	- 255	329
Subventions virées au résultat (note 2.5.2.2)	1 136	953	183
Autres	- 17	- 15	- 2
TOTAL	1 004	1 752	- 748

2.5.2.1 : la variation est principalement due à l'opération Edison (cf. événements significatifs note 1.2.1).

2.5.2.2 : la variation du poste de 0,2 Md€ est expliquée par les entités suivantes :
- **RFF**, comptabilisation des reprises de subventions d'investissements pour 361 M€ au titre de l'exercice 2012 (versus 300,8 M€ à fin 2011) et des reprises de subventions de renouvellement et mises aux normes pour 129 M€ au titre de l'exercice 2012 (versus 113 M€ à fin 2011).

- **SNCF**, augmentation de la quote-part de subvention virée au compte de résultat + 106 M€ pour s'établir à fin 2012 à 475 M€, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention signée avec le STIF en mai 2012.

■ 2.5.3 Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions

Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	Notes	2012	2011	Variations
Dotations nettes reprises provisions exploitation et dotations aux amortissements.	2.5.3.1	- 13 519	- 15 747	2 228
Dépréciation des écarts d'acquisitions	2.5.3.2	- 541	- 236	- 305
TOTAL		- 14 060	- 15 983	1 924

2.5.3.1 : le poste comprend principalement les dotations nettes de reprises d'exploitation d'EDF et dotations aux investissements :

- dotations sur immobilisations pour 5,6 Md€ (cf. notes 5 à 8) ;
 - dotations sur provisions pour risques et charges (1,4 Md€) liés aux provisions pour destruction de centrales nucléaires et derniers cœurs (cf. note 20) ;
- Le poste comprend également les dotations sur immobilisations et les dotations nettes des reprises d'exploitation de la SNCF (1,2 Md€) et de La Poste (1 Md€).

2.5.3.2 : cf. note 4 : écarts d'acquisition.

NOTE 3 : RÉSULTAT FINANCIER (en millions d'euros)

L'amélioration du résultat financier est due à :

- l'augmentation du coût de l'endettement financier, en lien en particulier avec l'augmentation de l'endettement financier sur l'exercice (note 3.1) ;
- la hausse des effets de l'actualisation des provisions pour aval du cycle nucléaire, déconstruction et derniers cœurs (note 3.2) ;
- une amélioration sensible des produits sur actifs financiers et actifs disponibles à la vente sur l'exercice 2012 (note 3.3).

Secteurs d'activité	31 décembre 2012	31 décembre 2011 retraité
Charges d'intérêts sur opérations de financement	- 5 615	- 5 347
Variation de juste valeur des dérivés et éléments de couverture sur dettes	- 31	- 236
Reprise en résultat des variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	- 41	155
Résultat net de change	101	65
Autres charges et produits financiers	- 1	- 12
Coût de l'endettement financier brut (3.1)	- 5 587	- 5 375
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et pour avantages à long terme	- 1 701	- 1 586
Provision pour aval du cycle nucléaire, déconstruction et derniers cœurs	- 2 189	- 1 845
Autres provisions et avances	124	- 213
Effet de l'actualisation (3.2)	- 3 766	- 3 644
Produits sur trésorerie et équivalents de trésorerie	683	891
Produits (charges) sur actifs financiers disponibles à la vente	710	31
Produits (charges) sur actifs financiers	975	576
Variations des instruments financiers évalués à la juste valeur avec les variations de juste valeur en résultat	- 36	149
Autres charges et produits financiers	- 100	- 120
Résultat de change sur éléments financiers hors dettes	- 91	- 33
Rendement des actifs de couverture	664	626
Intérêts d'emprunts capitalisés	425	254
Autres produits et charges financières (3.3)	3 230	2 374
RÉSULTAT FINANCIER	- 6 123	- 6 645

3.1 Coût de l'endettement financier brut

Les principaux contributeurs aux charges d'intérêts sur les opérations de financement sont détaillés dans le tableau ci-après :

	2012	2011
EDF	- 2 538	- 2 284
RFF	- 1 279	- 1 213
SNCF	- 241	- 238
Areva	- 236	- 193
La Poste	- 193	- 207
ADP	- 133	- 119
Caisse nationale des autoroutes	- 570	- 646
Autres	- 397	- 475
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	- 5 587	- 5 375

3.2 Effet de l'actualisation

L'augmentation de la charge de 212 M€ résulte essentiellement :

- d'une part de la hausse des effets de l'actualisation des provisions pour aval du cycle nucléaire, déconstruction et dernier cœurs observée sur l'exercice 2012 due essentiellement à la revalorisation du taux d'actualisation pour la France qui a généré sur la période une charge complémentaire de 0,3 Md€ (voir note 20) ;
- d'autre part de l'obtention d'un produit de 0,1 Md€ relatif à la reprise des charges d'actualisation des avances reçues du groupe Ente Nazionale per l'Energia Elettrica (ENEL) et remboursées en fin d'exercice, au terme de la coopération industrielle dans le nucléaire entre EDF et ENEL.

3.3 Autres produits et charges financières

Les produits nets des charges sur les actifs financiers disponibles à la vente intègrent des résultats de cession, des produits d'intérêts et des dividendes. L'évolution de ce poste sur l'exercice 2012 est due essentiellement :

- à l'enregistrement de résultat sur cessions de titres, compris dans la part liée aux opérations de fin de cycle, supérieur à ceux de l'exercice précédent ;
- à l'absence de produits d'intérêts enregistrés par la SPPE sur l'exercice 2012 (0,1 Md€ en 2011) ;
- à la diminution de la dépréciation des titres Dexia sur l'exercice 2012 : 0,04 Md€ contre 0,3 Md€ en 2011.

Les produits nets sur actifs financiers intègrent au 31 décembre 2012 un produit de 0,6 Md€ au titre des coûts de portage de la CSPE. Sur l'exercice 2011, les produits sur autres actifs financiers incluaient un produit de 0,2 Md€ suite à un abandon de créance par le commissariat à l'énergie atomique relatif à un prêt accordé dans le cadre de la centrale de Creys Malville.

RÉSULTAT FINANCIER PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteurs d'activité	2012	2011
Industries de défense	- 2	73
Infrastructures de transport	- 1 464	- 1 437
Transports	- 667	- 572
Énergie	- 3 688	- 4 334
Médias	1	4
Services	- 258	- 223
Services financiers	- 38	- 139
Entités en fin d'activité - défaillance	- 7	- 17
Immobilier - Autres	2	2
FSI	-	-
Industries	- 2	- 1
RÉSULTAT FINANCIER	- 6 123	- 6 645

BILAN

NOTE 4: ÉCARTS D'ACQUISITION (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Variations de périmètre	Écart de change	Reclassement	Solde au 31 décembre 2012
Valeur brute des écarts d'acquisition	23 032	167	- 1813	199	- 223	21 363
Dépréciation des écarts d'acquisition	3 849	468	- 543	18	- 4	3 788
VALEUR NETTE DES ÉCARTS D'ACQUISITION	19 183	- 301	- 1 270	181	- 219	17 575

L'augmentation des écarts d'acquisition de l'exercice concerne principalement :

- le groupe La Poste, suite aux acquisitions des titres des sociétés Morin Logistic, Adverline, Orium, Cabestan, Seur Guadalpack et de la création de la *joint-venture* Assendia ;
- le groupe EDF avec l'acquisition Enerest par Électricité de Strasbourg.

Les dépréciations de l'exercice portent principalement sur l'UGT « Offre globale » de la SNCF à hauteur de 0,3 Md€ et sur Areva Solar à hauteur de 0,1 Md€.

Les mouvements de périmètre intègrent à hauteur de - 1,4 Md€ la décomptabilisation du *goodwill* relatif à la participation historique dans Edison antérieure à la prise de contrôle intervenue le 24 mai 2012 (voir les Faits significatifs de la période paragraphe 1.2.1).

Les écarts de conversion ont essentiellement pour origine l'appréciation de la livre sterling par rapport à l'euro.

ÉCART D'ACQUISITION PAR FLUX ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Variations de périmètre	Écart de change	Reclassement	Solde au 31 décembre 2012
Valeur brute des écarts d'acquisition	23 032	167	- 1813	199	- 223	21 363
Industries de défense	27	-	-	-	- 3	24
Infrastructures de transport	9	-	16	-	-	25
Transports	1 937	-	6	- 3	- 1	1 939
Énergie	17 908	-	- 1 835	202	- 217	16 059
Médias	4	-	-	-	-	4
Services	1 540	167	- 1	-	- 2	1 705
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaillance	1 584	-	-	-	-	1 584
Immobilier - Autres	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Industries	23	-	-	-	-	23
Dépréciation des écarts d'acquisition	3 849	468	- 543	18	- 4	3 788
Industrie de défense	14	1	-	-	-	15
Infrastructures de transport	-	-	-	-	-	-
Transports	97	298	- 4	-	- 2	389
Énergie	2 022	148	- 539	18	- 2	1 647
Médias	1	-	-	-	-	1
Services	120	19	-	-	-	139
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaillance	1 584	-	-	-	-	1 584
Immobilier - Autres	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Industries	10	2	-	-	-	12
VALEUR NETTE DES ÉCARTS D'ACQUISITION	19 183	- 301	- 1 270	181	- 219	17 575

Comptes combinés

NOTE 5: MARQUES, BASE D'ABONNÉS ET LOGICIELS (en millions d'euros)

Ce poste dont le montant s'élève à 2,3 Md€ en valeur nette au 31 décembre 2012 est principalement composé de logiciels (1,8 Md€), de droits de concession (0,6 Md€). Il inclut également les droits miniers d'Areva (1,4 Md€ en valeurs brutes) qui sont totalement amortis au 31 décembre 2012.

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
VALEUR BRUTE	7 558	199	233	- 31	26	563	8 081
Industries de défense	22	0	0	-	-	0	23
Infrastructures de transport	399	34	5	-	1	28	456
Transports	1 278	35	43	-	3	165	1 438
Energie	4 181	28	163	- 31	- 21	268	4 263
Médias	231	17	5	-	-	14	257
Services	1 403	83	15	1	44	86	1 602
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier/ autres	0	0	0	-	-	-	0
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	43	1	2	0	-	- 1	41
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	5 183	759	225	- 29	- 20	60	5 728
Industries de défense	21	1	0	-	-	-	21
Infrastructures de transport	292	45	3	-	0	2	337
Transports	894	186	38	1	2	- 11	1 033
Energie	2 753	314	161	- 30	- 55	70	2 891
Médias	187	22	5	-	-	1	204
Services	1 007	186	14	0	32	0	1 211
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier - Autres	0	0	0	-	-	-	0
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	30	5	2	0	-	- 2	32
VALEUR NETTE	2 375	- 560	8	- 2	46	503	2 353

NOTE 6 : AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
VALEUR BRUTE DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 797	2 443	669	19	1 920	100	- 158	15 451
Industries de défense	10	0	0	0	-	-	0	10
Infrastructures de transport	53	30	0	0	3	-	- 22	64
Transports	1 707	219	3	1	27	100	- 143	1 908
Énergie	8 268	1 864	615	17	1 859	-	97	11 489
Médias	865	113	42	-	-	-	- 3	933
Services	872	212	7	0	31	-	- 83	1 025
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	17	-	-	-	-	-	0	17
Immobilier - Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-
Industries	5	4	-	0	-	-	- 4	6
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 983	814	68	- 5	- 643	- 16	398	4 465
Industries de défense	10	0	0	0	-	-	-	10
Infrastructures de transport	24	2	0	0	0	-	-	26
Transports	322	117	1	1	0	- 16	- 4	420
Énergie	2 452	496	10	- 6	- 650	-	401	2 683
Médias	731	105	50	-	-	-	0	786
Services	426	94	5	0	6	-	0	521
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	17	-	-	-	-	-	0	17
Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	2	-	-	0	-	-	-	2
VALEUR NETTE DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 813	1 628	601	23	2 563	116	- 556	10 987

Les principales augmentations de la période sur le secteur énergie sont constituées par :

- des droits d'émission de gaz à effet de serre - certificats verts d'EDF (augmentation de 681 M€ et diminution de 597 M€ sur la période) ;
- des frais de recherche miniers 0,3 Md€ (dont 0,25 Md€ chez Areva) ;
- et des frais de développement pour les projets de réacteurs EPRTM capitalisés par Areva (0,1 Md€).

Les variations de périmètre concernent principalement la prise de contrôle du groupe Edison, notamment la reconnaissance de cette marque pour un montant de 945 M€ et d'actifs incorporels relatifs à des concessions hydrauliques pour un montant de 1 165 M€ (voir les faits significatifs de la période paragraphe 1.2.1).

Comptes combinés

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES-DOMAINE CONCÉDÉ (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 577	3 897	101	39	511	810	101 733
Industries de défense	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	4 786	219	4	-	0	-9	4 991
Transports	-	11	0	-	168	-	179
Énergie (1)	91 695	3 667	97	39	343	820	96 467
Médias	-	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier - Autres	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	96	-	-	-	-	-	96
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 232	872	-	12	- 505	1 799	43 411
Industries de défense	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	1 243	154	-	-	-	-9	1 388
Transports	-	7	-	-	104	0	111
Énergie	39 990	711	-	12	- 609	1 808	41 913
Médias	-	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier - Autres	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	-	-	-	-	-	-	-
DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	432	9	-	3	- 42	0	402
Industrie de défense	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	250	0	-	-	-	-	250
Transports	-	-	-	-	-	-	-
Énergie	182	9	-	3	- 42	0	152
Médias	-	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier - Autres	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - DOMAINE CONCÉDÉ	54 912	3 016	101	24	1 058	- 988	57 920

(1) Les augmentations du secteur Énergie comprennent essentiellement les investissements d'ERDF sur les raccordements des clients et sur la qualité de la desserte.

PAR COMPTE EN FLUX

	Valeurs nettes 31 décembre 2011	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Valeurs nettes 31 décembre 2012
Terrains	333	1	5	14	0	9	352
Constructions	2 162	48	154	99	1	149	2 306
Installations, productions thermique et hydraulique	4 153	113	278	758	-3	223	4 967
Réseaux et installations électriques	42 542	- 86	204	-	19	1 756	44 026
Installations techniques matériels et outillages	1 035	7	108	5	-1	129	1 067
Immobilisations de construction d'autoroutes	2 123	14	47	2	-	6	2 097
Autres immobilisations corporelles	2 564	3 699	86	179	8	- 3 260	3 104
TOTAL	54 912	3 796	881	1 058	24	- 988	57 920

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES-DOMAINE PROPRE (en millions d'euros)

	Valeurs nettes 31 décembre 2011	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Autres mouvements	Valeurs nettes 31 décembre 2012
Terrains	9 798	- 60	50	21	47	- 29	167	9 894
Installations fixes de RFF	32 408	85	1 234	0	0	0	3 068	34 327
Constructions	23 136	32	1 456	36	201	- 272	2 775	24 455
Installations générales et aménagement	1 491	- 14	167	1	25	0	40	1 374
Installations production nucléaire	25 346	- 169	2 134	125	0	0	2 096	25 264
Installations production thermique et hydraulique	6 244	80	894	80	2 884	0	907	9 301
Réseaux et installations électriques	398	13	28	0	0	0	43	427
Installations techniques	13 569	487	1 491	16	- 569	- 212	3 169	14 969
Actifs de démantèlement	2 347	0	15	0	0	0	141	2 473
Autres immobilisations corporelles	43 527	18 770	1 893	2	245	- 3 389	- 11 769	45 493
	158 263	19 224	9 362	281	2 833	- 3 902	637	167 975

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	295 618	20 883	4 638	495	1 902	- 7 586	205	306 880
Industries de défense	914	57	32	3	- 18	-	- 1	923
Infrastructures de transport	75 008	5 322	131	0	3	-	1 015	81 218
Transports	64 087	3 196	2 143	19	97	- 7 586	- 109	57 562
Énergie	141 907	11 242	1 651	465	1 734	-	- 663	153 034
Médias	1 735	154	36	-	-	-	- 12	1 842
Services	11 356	873	638	9	89	-	- 23	11 665
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	9	-	0	-	- 3	-	-	6
Immobilier - Autres	85	4	0	-	-	-	-	89
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-
Industries	517	34	8	- 1	-	-	- 2	541
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	130 333	9 336	3 017	210	- 686	- 3 685	- 74	132 417
Industries de défense	546	29	31	2	- 12	-	- 2	532
Infrastructures de transport	20 081	1 760	104	0	3	-	16	21 756
Transports	33 525	2 155	1 165	7	37	- 3 685	183	31 057
Énergie	69 821	4 521	1 221	198	- 746	-	- 263	72 309
Médias	980	91	34	-	-	-	- 1	1 036
Services	5 101	749	455	3	32	-	- 6	5 424
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	5	-	0	-	-	-	0	5
Immobilier	2	2	0	-	-	-	-	4
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-
Industries	273	30	8	0	-	-	- 1	295
DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 022	836	771	4	- 246	-	- 358	6 487
Industries de défense	62	11	2	0	- 3	-	1	70
Infrastructures de transport	129	6	10	-	1	-	0	126
Transports	2 124	198	411	-	-	-	- 236	1 674
Énergie	4 651	611	339	4	- 245	-	- 118	4 565
Médias	8	0	1	-	-	-	-	7
Services	44	9	8	-	-	-	- 5	40
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	1	-	0	-	-	-	-	1
Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-
Industries	4	-	0	0	-	-	-	4
VALEUR NETTE DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	158 263	10 711	850	281	2 833	- 3 902	637	167 975

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES-DOMAINE PROPRE (SUITE) (en millions d'euros)

PRINCIPALES CONTRIBUTIONS À L'AUGMENTATION BRUTE DE L'EXERCICE

	Exercice 2011	Exercice 2012
EDF	7 604	9 556
RFF	3 666	4 381
SNCF	2 181	1 654
Areva	1 816	1 686
RATP	1 485	1 542
La Poste	901	811
Autres	1 322	1 253
TOTAL	18 975	20 883

Les principaux investissements concernent :

- EDF avec en France des investissements essentiellement orientés vers la maintenance et l'amélioration des performances du parc nucléaire ainsi que vers l'énergie renouvelables et au Royaume-Uni sur le nouveau parc nucléaire ;
- RFF avec la rénovation de plus de 1 000 kilomètres de voies et le lancement notamment de la construction de quatre lignes à grande vitesse (LGV) : deuxième phase de la LGV Est-européenne, LGV entre Tours et Bordeaux, LGV entre Le Mans et Rennes et enfin contournement de Nîmes et Montpellier ;
- SNCF avec les investissements sur les nouveaux matériels TER (Régional et Régio 2N), la poursuite du programme francilien et les rames TGV Dasye et 2N2.

Les variations de périmètre concernent principalement les effets de la prise de contrôle du groupe Edison, notamment le classement en actifs corporels des actifs d'exploration production au titre d'Abu Qir (975 M€) ainsi que la revalorisation de certains actifs de production d'électricité (thermiques et éoliens) et d'exploration production (voir les faits significatifs de l'exercice paragraphe 1.2.1).

NOTE 9 : IMMEUBLES DE PLACEMENT (en millions d'euros)

En millions d'euros	Immeubles de placement	IMMEUBLES DE PLACEMENT PAR ENTITÉS (en millions d'euros)							
		Exercice 2012			Exercice 2011				
		Valeur brute	Amortissement	Net	Valeur brute	Amortissement	Net		
Valeur nette au 31 décembre 2011	949				739	- 320	419		
Investissements	4	ADP	708	- 304	405	RFF	426	- 19	408
Cessions et mises en services	- 15	EDF	56	- 13	43	Autres	13	- 7	6
Amortissements	- 26	TOTAL	1 192	- 342	848		1 341	- 392	949
Variation de périmètre	- 76								
Autres	12								
VALEUR NETTE DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	848								

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût historique.

ADP

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des immeubles de placement est établie de la façon suivante :

- les bâtiments et leurs terrains d'emprise ont été expertisés en 2012 par un groupement d'experts immobiliers indépendants. La juste valeur des terrains et bâtiments s'élève à 2 110 M€ contre 1 837 M€ à fin 2011 ;
- la juste valeur des bâtiments non expertisés, des terrains loués et des réserves foncières est quant à elle appréciée par la méthode des flux de trésorerie actualisés. L'augmentation de 273 M€ observée sur la période (+ 14,9 %) résulte principalement des effets suivants :
 - prise en compte des expertises 183 M€,
 - prise en compte des nouveaux bâtiments expertisés 76 M€ (dont Altaï 42 M€).

RFF

Dans le cadre de la première application des normes IFRS, RFF a établi la valeur initiale des immeubles de placement en retenant l'estimation la plus appropriée, fondée sur la valeur totale des terrains et constructions. Ce montant est depuis amorti et diminué de la valeur des cessions. Il n'est pas possible de donner une valeur de marché à chacun des actifs de cette catégorie comme le préconise le paragraphe 79.e de la norme IAS 40.

NOTE 10 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE (en millions d'euros)

Les titres mis en équivalence, détaillés dans le tableau ci-après, sont composés par :

- les entités, au nombre de 11, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes combinés: Safran, France Télécom, Renault, Air France-KLM en 2006 ; EADS, Thales et Semmaris en 2007 ; puis FSI et GDF-Suez en 2008 ; Aéroport de Bâle Mulhouse en 2009 ; DCNS en 2011 ;
- les mises en équivalence comptabilisées dans les comptes consolidés des entités.

En millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Titres mis en équivalence des entités combinées	43 916	45 135
Participations de l'État mises en équivalence dans la combinaison	12 265	11 078
TOTAL TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	56 184	56 213

10.1 Participations de l'État dans des sociétés mises en équivalence dans la combinaison

	31 décembre 2011			31 décembre 2012		
	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres retraités	Dont quote-part de résultat retraité	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres retraités	Dont quote-part de résultat retraité
Air France-KLM	16,1 %	975	- 71	16,1 %	793	- 191
DCNS		400	0	63,6 %	447	113
EADS	15,0 %	1 330	155	14,8 %	1 564	185
France Télécom	13,5 %	3 729	527	13,6 %	3 295	111
Renault	15,2 %	3 665	318	15,2 %	3 696	270
Safran	30,8 %	1 528	147	30,3 %	1 835	394
Semmaris	33,3 %	25	3	33,3 %	27	3
Thales	27,6 %	1 035	0	27,5 %	1 039	6
GDF-Suez	36,6 %	23 218	1 467	37,6 %	22 450	542
FSI	49,0 %	9 172	308	49,0 %	8 703	- 1 014
Aéroport de Bâle-Mulhouse	50,0%	58	10	50,0 %	67	8
SOUS-TOTAL		45 135	2 864		43 916	426

Principaux titres mis en équivalence des entités combinées	31 décembre 2011			31 décembre 2012		
	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres retraités	Dont quote-part de résultat retraité	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres retraités	Dont quote-part de résultat retraité
EDF						
RTE	100,0 %	4 620	272	100,0 %	4 786	407
Dalkia Holding	34,0 %	443	23	34,0 %	422	- 1
Alpiq	25,0 %	1 396	- 276	25,0 %	1 203	- 201
Taishan	30,0 %	688	0	30,0 %	693	0
NTPC	40,0 %	125	23	40,0 %	123	27
Autres		272	9		328	28
AREVA						
Eramet	25,9 %	0	54	0	0	0
New MNF	30,0 %	138	- 3	30,0 %	125	4
Autres		67	11		49	7
LA POSTE						
CNP	19,7 %	1 945	160	19,7 %	2 327	176
Autres		103	10		119	3
SNCF						
Eurofima	22,6 %	275	7	22,6 %	287	6
NTV	20,0 %	65	- 7	20,0 %	48	- 17
Systra	41,9 %	119	0	41,9 %	118	1
Autres		39	37		35	- 3
ADP						
Schiphol Group	40,0 %	392	12	40,0 %	393	15
TAV Airport				49,0 %	658	13
Autres		45	5		94	9
AUTRES		346	92		457	146
Sous-total		11 078	430		12 265	620
TOTAL TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE		56 213	3 294		56 184	1 046

NOTE 10 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE (SUITE) (en millions d'euros)

10.2 Titres mis en équivalence des entités combinées

En millions d'euros	Titres mis en équivalence	Dont mise en équivalence directe
31 décembre 2011	56 213	45 135
Résultat 2012 des sociétés mises en équivalence	1 046	426
Écriture(s) par les réserves (variation de périmètre)	- 1 075	- 1 645
Dividendes distribués	- 1 470	- 1 184
Augmentation de capital	74	- 8
Changement de méthode	- 124	-
Variation des autres éléments du résultat global	989	897
Variations de périmètre	287	- 421
Écart de conversion	- 358	- 359
Écart de change	- 11	0
Autres	- 462	- 570
31 décembre 2012	56 184	43 916

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en millions d'euros)

PAR SECTEUR EN FLUX

	Solde au 31 décembre 2011	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
VALEUR BRUTE	77 802	6	177	- 1 377	- 374	- 18	4 732	80 948
Industries de défense	239	53	-	1	0	-	-	294
Infrastructures de transport (1)	13 796	- 864	-	-	- 147	-	1 040	13 825
Transports (2)	8 875	- 1 812	-	200	5	- 18	-	7 250
Énergie (3)	49 927	3 342	177	- 1 627	- 309	-	3 697	55 207
Médias	245	13	-	-	-	-	-	258
Services	3 542	- 721	-	49	76	-	9	2 955
Services financiers	1 000	-	-	-	-	-	-	1 000
Entités en fin d'activité - Défaillance	83	- 20	-	-	-	-	- 14	50
Immobilier - Autres	52	-	-	-	-	-	-	52
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-
Industries	45	15	-	-	-	-	-	60
DÉPRÉCIATIONS	2 885	- 54	- 7	8	-	-	- 206	2 627
Industries de défense	76	-	-	-	-	-	-	76
Infrastructures de transport (1)	2	4	-	-	-	-	-	6
Transports (2)	262	6	-	-	-	-	- 170	98
Énergie (3)	1 438	- 91	- 7	7	-	-	- 32	1 315
Médias	3	-	-	-	-	-	-	3
Services	80	- 4	-	2	-	-	10	88
Services financiers	954	38	-	-	-	-	-	992
Entités en fin d'activité - Défaillance	70	- 9	-	-	-	-	- 14	48
Immobilier - Autres	-	1	-	-	-	-	-	1
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-
Industries	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE	74 916	60	184	- 1 386	- 374	- 18	4 939	78 321

(1) Le solde est composé à fin 2012 principalement de :

- CNA : 9,3 Md€ de prêts et créances sur les autoroutes (contre 10,5 Md€ en 2011). La CNA fonctionne comme une caisse d'enregistrement « pour le compte de » ;
- RFF : 2,2 Md€ dont 0,9 Md€ d'actifs financiers (en particulier des TCN de maturité supérieure à trois mois, à l'origine pour 0,8 Md€, qui justifient également la variation du poste) et 1,3 Md€ d'instruments de dérivés de couverture (contre 1,5 Md€ en 2011).

(2) Le solde est composé à fin 2012 principalement des actifs financiers (prêts et créances CDP, autres) et de la juste valeur des instruments dérivés actifs de la SNCF.

(3) Ce poste est essentiellement constitué par :

- Areva : comprend principalement les actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle (démantèlement des installations nucléaires, décontamination) et la part des actifs de fin de cycle quote-part tiers concernant les opérations de démantèlement et de reprise de conditionnement des déchets pour 6 Md€ ;

• EDF : le solde du poste à fin décembre 2012 comprend :

- 27 Md€ d'actifs disponibles à la vente, composés d'actifs dédiés aux opérations de fin de cycle et aux actifs liquides, de fonds ou de titres de taux de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité,
- 14 Md€ de créances rattachées à des participations non combinées qui intègrent principalement des remboursements à recevoir du Nuclear Liabilities Fund (NLF) et du gouvernement britannique au titre de la couverture des obligations nucléaires de long terme pour 7 Md€, la créance constituée du déficit de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) pour 3,7 Md€ constatés en autres mouvements, les prêts à RTE pour un montant de 1,2 Md€,
- 6 Md€ d'actifs financiers d'instruments dérivés de couverture et de transactions.

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)**DISTINCTION COURANTE / NON COURANTE PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2011	Variations	Écarts de conversion	Variation de périmètre	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Valeur brute - Actifs financiers non courants - hors endettement	36 667	1 693	171	- 1 565	1 452	- 2	3 220	41 636
Valeur brute - Actifs financiers non courants - endettement	4 475	- 92	-	-	37	-	- 326	4 093
Valeur brute - Actifs financiers courants - hors endettement	30 162	- 1 045	2	142	- 1 513	- 16	1 173	28 905
Valeur brute - Actifs financiers courants - endettement	1 115	- 227	3	100	- 351	-	274	915
Valeur brute - Actifs financiers courants - trésor. Du TFT	5 383	- 322	1	- 55	2	-	392	5 401
VALEUR BRUTE	77 802	6	177	- 1 377	- 374	- 18	4 732	80 948
Dépréciation des actifs financiers non courants - hors endettement	2 764	- 52	7	- 8	-	-	- 203	2510
Dépréciation des actifs financiers non courants - endettement	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des actifs financiers courants - hors endettement	122	- 2	-	-	-	-	- 3	118
Dépréciation des actifs financiers courants - trésor. Du TFT	0	0	-	-	-	-	-	-
DÉPRÉCIATIONS	2 886	- 54	- 7	8	-	-	- 206	2 627
VALEUR NETTE	74 916	60	184	- 1 386	- 374	- 18	4 938	78 321

NOTE 11 A : VALEUR NETTE - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS - HORS ENDETTEMENT (en millions d'euros)**PAR SECTEUR ET PAR FLUX**

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2011	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Industries de défense	37	-	-	0	0	-	0	37
Infrastructures de transport	181	14	1	0	-	-	- 3	193
Transports (1)	4 310	- 1 743	200	- 3	8	- 2	800	3 571
Énergie (2)	27 076	4 337	- 1 821	181	1 374	-	2 900	34 047
Médias	15	1	-	-	-	-	0	16
Services (3)	2 213	- 816	46	0	70	-	- 274	1 239
Services financiers	46	- 38	-	-	-	-	-	8
Entités en fin d'activité - défaisance	11	- 9	-	-	-	-	0	2
Immobilier - Autres	5	- 1	-	-	-	-	-	4
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-
Industries	9	0	0	-	-	-	-	9
TOTAL	33 903	1 745	- 1 573	178	1 452	- 2	3 423	39 126

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2011	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Capital souscrit non appelé (3)	1 050	- 1 050	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés - Actifs disponibles à la vente	564	- 940	252	-	23	-	678	577
Titres de participation combinés	7	2	-	-	-	-	-	9
Actions propres	0	-	-	-	-	-	-	0
Créances rattachées à des participations combinées	2 423	- 992	-	-	- 77	-	- 284	1 070
Créances rattachées à des participations non combinées (2)	8 823	366	62	183	10	-	3 698	13 142
Retraites et autres prestations	14	2	-	-	-	-	1	17
Autres titres immobilisés (y compris fonds dédiés) - Actifs disponibles à la vente (2)	18 854	4 115	- 1 881	- 3	1 326	-	- 1 229	21 182
Prêts émis par l'entreprise	290	15	2	- 2	3	- 1	- 6	301
Dépôts et cautionnements	596	9	-	-	-	- 1	- 6	598
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs non courants disponibles à la vente	45	28	-	-	-	-	- 24	49
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs non courants détenus à des fins de transaction	114	123	-	-	- 10	-	482	710
Instruments dérivés de transaction - Actif	942	- 41	- 8	-	175	-	113	1 181
Créances potentielles	1	- 1	-	-	-	-	-	0
Titres de créances	180	108	-	-	2	-	-	290
OPCVM - Instruments financiers non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (HORS ENDETTEMENT)	33 903	1 745	- 1 573	178	1 452	- 2	3 423	39 126

(1) Comprend la part non courante de la créance SNCF sur la CDP (1,5 Md€ contre 2,7 Md€ à fin 2011), les actifs financiers de concession (dont la variation de + 0,6 Md€ s'explique notamment par l'entrée en vigueur de la nouvelle convention signée avec le STIF et l'opération de titrisation réalisée fin décembre) et la juste valeur positive des dérivés de transaction (0,7 Md€).

(2) Le segment énergie comprend principalement la part non courante nette de :
- EDF : 29 Md€ comprenant les actifs financiers disponibles à la vente à savoir principalement les actifs dédiés (16 Md€) et créances rattachées à des participations non combinées (13 Md€) ;
- Areva : fonds dédiés aux opérations de fin de cycle pour 5 Md€.

(3) La Poste : réduction du capital souscrit non appelé pour 1 Md€.

Comptes combinés

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)

NOTE 11 B : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT) (en millions d'euros)

	Solde au 31 décembre 2011	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Valeur brute	4 475	- 91	-	-	37	-	- 326	4 093
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE	4 475	- 91	-	-	37	-	- 326	4 093

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2011	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Instruments dérivés de couverture - Actif	4 101	18	-	-	30	-	-195	3 954
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	1	- 1	-	-	-	-	-	0
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	197	- 122	-	-	4	-	-	79
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	177	13	-	-	3	-	- 131	62
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)	4 475	- 91	-	-	37	-	- 326	4 093

NOTE 11 C : ACTIFS FINANCIERS COURANTS (HORS ENDETTEMENT) (en millions d'euros)

	Solde au 31 décembre 2011	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur(1)	Actualisation	Autres mouvements(2)	Solde au 31 décembre 2012
Valeur brute	30 162	- 1 045	2	142	- 1 513	- 16	1 173	28 905
Dépréciations	122	- 2	-	-	-	-	- 3	118
VALEUR NETTE	30 040	- 1 045	2	142	- 1 513	- 16	1 176	28 786

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2011	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur(1)	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Industries de défense	5	- 2	- 1	0	0	-	0	2
Infrastructures de transport	10 725	- 1 192	-	-	- 84	-	3	9 452
Transports	2 683	22	-	2	- 3	- 16	347	3 035
Énergie	16 481	102	142	0	- 1 424	-	814	16 115
Médias	9	0	-	-	-	-	-	8
Services	129	21	0	0	- 3	-	12	159
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	2	- 2	-	-	-	-	-	-
Immobilier - Autres	7	7	-	-	-	-	-	14
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-
Industries	1	0	-	-	-	-	-	1
TOTAL	30 040	- 1 045	142	2	- 1 513	- 16	1 176	28 786

(1) Comprend principalement les impacts de juste valeur des instruments dérivés de transaction-actif d'EDF.

(2) Comprend principalement la part courante de la créance EDF, constituée du déficit de la CSPE.

NOTE 11 D : ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT) (en millions d'euros)

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIFS

	Solde au 31 décembre 2011	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Valeur brute	1 115	- 227	3	100	- 351	-	274	688
Industries de défense	-	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	147	-	-	-	- 93	-	- 17	37
Transports	29	- 2	-	-	1	-	11	37
Énergie	939	- 225	3	100	- 259	-	280	614
Médias	-	-	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier - Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-
Industries	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE	1 115	- 227	3	100	- 351	-	274	915

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)**NOTE 11 E : ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRÉSORERIE DU TFT)** (en millions d'euros)

	Solde au 31 décembre 2011	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Valeur brute	5 383	- 322	1	- 55	2	392	5 401
Industries de défense	122	57	-	-	-	-	179
Infrastructures de transport	1 399	309	0	-	0	-	1708
Transports	576	-93	-	-	-1	131	612
Énergie	2 116	-802	1	-55	-	-	1260
Médias	219	14	-	-	-	-	233
Services	878	185	-	-	3	261	1327
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier - Autres	39	-8	-	-	-	-	31
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	35	16	-	-	-	-	51
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE	5 383	- 322	1	- 55	2	392	5 401

ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LE TFT) PAR NATURE

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Titres de créances	149	-	-21	-	-	1	-	129
OPCVM - Actifs détenus à des fins de transaction	1 316	-	-373	-	-	-	-	943
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	4	-	-	-	-	-	-	4
FCP SICAV - Actifs détenus à des fins de transaction	87	61	-	-	-	-	-	148
Obligations - Actifs courants disponibles à la vente	133	-	-5	-	-	-	-	128
Obligations - Actifs courants détenus jusqu'à l'échéance	0	-	-	-	-	-	-	0
Actions - Actifs détenus à des fins de transaction	40	-	-8	-	-	-	-	32
Actions - Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres VMP, billets de trésorerie- Actifs détenus à des fins de transaction	2 404	-	-59	1	-55	-	392	2 684
Autres VMP, billets de trésorerie - Actifs disponibles à la vente	1 249	84	-	-	-	1	-	1 334
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRÉSORERIE DU TFT)	5 383	145	- 466	1	- 55	2	392	5 401

NOTE 12 : PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE (LA POSTE) (en millions d'euros)

12.1. Portefeuille-titre de l'activité bancaire

	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Valeur brute	56 355	1 600	- 3 867	-	398	- 200	54 285
Titres d'investissements	35 485	1 551	-1	-	-	-	37 036
Titres, placements et transactions	20 870	49	-3 868	-	398	-200	17 250
Dépréciations	318	-	- 114	284	- 284	- 200	4
Provision pour dépréciation - Titres d'investissements	108	-	-108	-	-	-	-
Provision pour dépréciation - Titres, placements et transactions	210	-	-6	284	-284	-200	4
VALEUR NETTE	56 037	1 600	- 3 753	- 284	682	-	54 281

NOTE 12 : PRÊTS ET CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE (LA POSTE) (SUITE) (en millions d'euros)

12.2. Prêts et créances de l'activité bancaire

	Solde au 31 décembre 2011	Variations	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Créances sur les établissements de crédit à terme de l'activité bancaire (1)	74 882	6 372	-	0	81 254
Provisions / Créances sur les établissements de crédit à terme de l'activité bancaire	-	-	-	-	-
Prêts à la clientèle de l'activité bancaire (2)	45 185	4 954	-	0	50 138
Provisions / Prêts à la clientèle de l'activité bancaire	157	69	-5	-4	216
Créances sur la clientèle de l'activité bancaire	1 560	-255	-	-	1 305
Provisions / Créances sur la clientèle de l'activité bancaire	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE	121 470	11 002	5	4	132 481

(1) Le compte créances sur les établissements de crédit à terme comprend principalement les comptes ouverts auprès de la Caisse des dépôts, correspondant à la centralisation de produits réglementés de type livret d'épargne populaire.

(2) Le poste se compose essentiellement des crédits à l'habitat (45 Md€) qui connaissent une progression continue (+ 3 Md€).

Les crédits de trésorerie de 2,6 Md€ incluent principalement les crédits à la consommation pour 2 561 M€ et les différés de carte bleue à la clientèle.

12.3. Autres comptes actifs de l'activité bancaire

	Solde au 31 décembre 2011	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Compte de régularisation de l'activité bancaire	2 040	351	- 4	2 387
Disponibilités de l'activité bancaire	2 644	82	-	2 726
TOTAL	4 684	433	- 4	5 113

12.4. Dettes de l'activité bancaire

	Solde au 31 décembre 2011	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Dettes financières de l'activité bancaire (1)	18 628	4 015	346	7	22 996
Opérations avec la clientèle de l'activité bancaire (2)	156 236	4 157	-	-	160 393
Comptes de régularisation de l'activité bancaire	3 266	236	-	-9	3 493
AUTRES COMPTES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE	178 130	8 408	346	- 2	186 883

(1) L'évolution des dettes financières de l'activité bancaire est principalement liée à l'augmentation des titres donnés en pension livrée, passant de 10,4 Md€ en 2011 à 14,9 Md€ en 2012.

(2) La progression de 2,7 % du poste opérations avec la clientèle de l'activité bancaire s'explique principalement par la progression des encours sur le livret A (+ 4,8 Md€) et sur les livrets de développement durable (+1,8 Md€).

NOTE 13 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (en millions d'euros)

13.1 Ventilation de la charge d'impôt

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011*
Impôts exigibles	- 3 026	- 2 850
Impôts différés	492	522
TOTAL IMPÔT	- 2 534	- 2 328

* Avant retraitement, chapitre 1.4.

VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT PAR SECTEUR

	IMPÔTS 2012		IMPÔTS 2011	
	Impôts courants	Impôts différés	Impôts courants	Impôts différés
Industries de défense	- 26	6	- 84	16
Infrastructures de transport	- 388	3	- 288	- 6
Transports	- 444	101	- 365	58
Énergie	- 1 833	367	- 1 858	398
Médias	- 4	- 8	- 6	6
Services	- 323	18	- 243	44
Services financiers	-	-	0	-
Entités en fin d'activité - défaisance	- 2	-	- 1	-
Immobilier - Autres	- 2	-	- 5	-
FSI	-	-	-	-
Industries	- 3	3	0	6
TOTAL CHARGES OU PRODUITS	- 3 026	492	- 2 850	522

NOTE 13 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE) (en millions d'euros)**13.2 Rapprochement de la charge d'impôt théorique et de la charge d'impôt effective (preuve d'impôt)**

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat avant impôt des sociétés intégrées*	7 476	4 983
Taux d'impôt	36,1 %	36,1 %
Impôt théorique	2 699	1 799
Taxation par des juridictions hors France	- 26	- 22
Différences permanentes	297	10
Éléments taxés à taux réduits ou nul	- 477	- 213
Impôts sans base	- 140	- 9
Utilisation de déficits non activés antérieurement	144	- 261
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles	29	850
Variation des déficits non activés	- 245	8
Différences de taux et effet du changement de taux d'impôt	128	92
Crédits d'impôt	- 37	- 68
Autres	158	142
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat*	2 534	2 328
Taux d'impôt effectif	33,92 %	46,72 %

* Avant retraitement, chapitre 1.4

13.3 Variation des actifs et des passifs d'impôts différés

	Note	Solde au 31 décembre 2011 retraité	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changement de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Valeur brute des impôts différés actifs	13.3.1	13 599	798	140	- 14	178	615	15 317
Dépréciations des impôts différés actifs	13.3.1	4 384	182	5	- 13	178	1 072	5 808
Valeur nette des impôts différés actifs		9 215	616	135	- 1	0	- 457	9 509
Valeur des impôts différés passifs	13.3.2	5 510	189	1 594	53	- 8	- 991	6 348
Valeur nette des impôts différés actifs		3 705	427	- 1 459	- 52	8	534	3 161

13.3.1 Analyse des actifs d'impôts différés

Secteurs d'activité	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Industries de défense	63	-	63	72	-	72
Infrastructures de transport	3 780	-	3 780	3 785	-	3 785
Transports	3 430	2406	1 024	3 531	2 406	1 125
Énergie	7 918	3402	4 516	5 997	1 978	4 019
Médias	1	-	1	1	-	1
Services	113	-	113	205	-	205
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	-	-	-	-	-	-
Immobilier - Autres	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Industries	12	-	12	8	-	8
TOTAL	15 317	5 808	9 509	13 599	4 384	9 215

ANALYSE DES SOLDES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS PAR ENTITÉS

Secteurs d'activité	31 décembre 2012	31 décembre 2011
RFF	3 773	3 781
Areva	1 029	742
EDF	3 487	3 159
SNCF	1 011	1 112
Autres	209	421
TOTAL	9 509	9 215

NOTE 13 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE) (en millions d'euros)

13.3.2 Analyse des passifs d'impôts différés

Secteurs d'activité	31 décembre 2012	31 décembre 2011	CRÉDITS D'IMPÔTS ET REPORTS DÉFICITAIRES NON ACTIVÉS	
			Valeur 31 décembre 2012	Valeur 31 décembre 2011
Industries de défense	1	1		
Infrastructures de transport	271	272		
Transports	273	472		
Énergie	5 623	4 635		
Médias	21	13		
Services	158	118		
Services financiers	-	-		
Entités en fin d'activité - défaisance	-	-		
Immobilier - Autres	-	-		
FSI	-	-		
Industries	-	-		
TOTAL	6 348	5 510	17 608	16 973

ANALYSE DES SOLDES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS PAR ENTITÉS

Secteurs d'activité	31 décembre 2012	31 décembre 2011
ADP	212	205
Areva	22	131
EDF	5 600	4 479
SNCF	236	446
La Poste	142	103
Autres	136	146
TOTAL	6 348	5 510

NOTE 14 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS (en millions d'euros)

PAR COMPTES ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2011	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Autres créances d'exploitation	654	38	4	696
Comptes courants	0	0	-	0
Débiteurs divers hors exploitation	52	99	-	151
Créances - Concessions	27	368	-	3 382
Dépréciations	2	1	0	3
Valeur nette des autres actifs non courants	731	504	4	4 226

PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

	Valeur nette au 31 décembre 2011	Variations	Changements de méthode	Autres mouvements	Valeur nette 31 décembre 2012
Industries de défense	8	0	-	2	9
Infrastructures de transport	50	99	-	-	149
Transports	27	368	2 986	-	3 382
Énergie	646	34	-	-	680
Médias	-	-	-	-	-
Services	0	0	-	0	0
Services financiers	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	-	-	-	-	-
Immobilier - Autres	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-
Industries	-	4	-	2	6
TOTAL	731	504	2 986	4	4 226

La principale variation des autres actifs non courants s'explique par l'application au 1^{er} janvier 2012 de la norme IFRIC 12 chez RATP à hauteur de 2,9 Md€.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, les immobilisations incorporelles et corporelles ont été reclassées en actifs financiers de concession au 1^{er} janvier 2012 pour un montant de 3,1 Md€. La part supérieure à un an est comptabilisée en « autres actifs financiers non courants » pour 3 Md€.

NOTE 15 : STOCKS (en millions d'euros)

Les stocks ont progressé de près de 800 M€ sur l'exercice.

Les principales variations sont dues à l'augmentation du stock de combustible nucléaire (+ 450 M€) et aux variations de périmètre (230 M€) chez EDF.

VARIATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

	Solde au 31 décembre 2011	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Valeur brute	19 884	690	61	216	- 225	20 626
Industries de défense	293	49	1	- 3	- 73	266
Infrastructures de transport	38	- 2	-	3	0	40
Transports	1 313	58	0	1	-	1 372
Énergie	16 725	532	61	212	- 170	17 359
Médias	1 019	21	-	0	-	1 040
Services	164	30	0	3	18	215
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	33	-	-	-	-	33
Immobilier - Autres	24	0	-	-	-	24
FSI	-	-	-	-	-	-
Industries	275	1	0	-	0	276
Dépréciations	1 038	- 88	0	39	- 6	983
Industries de défense	91	0	-	0	-	91
Infrastructures de transport	11	0	-	1	0	12
Transports	223	- 29	0	-	9	203
Énergie	564	- 51	1	39	- 13	538
Médias	91	- 17	-	0	-	75
Services	6	0	0	0	0	5
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	24	-	-	-	1	25
Immobilier - Autres	6	- 2	-	-	-	3
FSI	-	-	-	-	-	-
Industries	22	11	-	-	- 2	30
Valeur nette des stocks	18 846	778	61	177	- 218	19 643

ANALYSE PAR NATURE DE BIENS

	31 décembre 2011			31 décembre 2012		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Combustibles nucléaires	9 848	13	9 835	10 297	15	10 282
Stocks de gaz et autres combustibles	1 963	8	1 955	2 104	3	2 101
Stocks de matières premières et autres approvisionnement	3 076	515	2 561	3 506	611	2 895
Stock d'en cours de biens et services	1 228	88	1 141	931	118	813
Stocks de produits intermédiaires et finis	1 941	191	1 750	2 049	121	1 928
Stocks de marchandises	408	12	397	169	10	159
Stocks d'en cours de production - services	414	103	311	543	12	531
Stock de programmes diffusables	972	85	887	994	69	925
Autres stocks	34	24	10	35	25	10
TOTAL	19 884	1 038	18 846	20 626	983	19 643

NOTE 16 : CRÉANCES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2011	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Fournisseurs d'exploitation acomptes versés	1 285	128	- 1	- 1	- 9	1 402
Créances clients et comptes assimilés	30 985	139	1 936	74	- 796	32 337
Créances sur personnel et organismes sociaux	154	- 29	0	0	4	128
État - TVA (soldes débiteurs)	3 640	1 318	48	- 2	1 733	6 738
Comptes courants liés à l'exploitation (débit)	184	- 107	20	0	139	236
Autres créances d'exploitation	13 198	2 152	240	33	- 7 701	7 922
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	1 358	303	89	5	13	1 769
Valeur nette des créances d'exploitation	48 087	3 297	2 154	100	- 6 643	46 995

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

	Solde au 31 décembre 2011	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Industries de défense	415	24	- 4	0	- 50	385
Infrastructures de transport	2 741	724	19	- 1	- 9	3 474
Transports	7 033	823	78	8	- 620	7 322
Énergie	34 322	2 001	1 999	89	- 5 987	32 426
Médias	620	- 97	-	-	2	525
Services	2 739	- 86	63	4	20	2 738
Services financiers	21	- 21	-	-	-	0
Entités en fin d'activité - défaisance	79	- 70	-	-	1	10
Immobilier - Autres	32	- 25	-	-	-	7
FSI	-	-	-	-	-	-
Industries	86	23	-	0	0	108
Total	48 087	3 297	2 154	100	- 6 643	46 995

La baisse des créances d'exploitation (1,1 Md€) sur l'exercice est due principalement à la diminution des autres créances d'exploitation du secteur Énergie. Deux événements contraires expliquent cette variation :

- le reclassement de la créance CSPE d'un montant de 4,3 Md€, suite à l'accord signé avec les pouvoirs publics, du poste « Autres créances d'exploitation » à « Actif financier » (voir faits significatifs de l'exercice §1.3.2) ;
- le passage en intégration globale d'Edison sur l'exercice (+ 1,8 Md€).

NOTE 17 : CRÉANCES DIVERSES (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2011	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Débiteurs divers hors exploitation	267	196	- 1	0	- 185	277
Charges constatées d'avance	1 220	57	3	2	953	2 235
Créances impôts sur les sociétés	253	1	2	0	2	258
Charges à répartir	1	- 1	-	-	-	0
Autres créances	3	0	-	-	-	3
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	11	- 4	-	-	- 5	2
Valeur nette des créances d'exploitation	1 732	257	4	2	775	2 771

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

	Solde au 31 décembre 2011	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Industries de défense	13	18	0	0	-	31
Infrastructures de transport	276	72	4	0	- 7	345
Transports	50	- 2	0	0	1	49
Énergie	910	150	- 4	2	793	1 851
Médias	71	11	-	-	-	82
Services	383	7	3	0	- 10	383
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	0	0	0	-	-	0
Immobilier - Autres	1	1	-	-	-	2
FSI	-	-	-	-	-	-
Industries	29	1	-	0	- 2	28
TOTAL	1 732	257	3	2	775	2 771

La variation de l'exercice concerne principalement EDF (+ 954 M€) qui intègre désormais en charges constatées d'avance des versements passés au titre de prestations futures relatives à la gestion du combustible usé (la contrepartie figure au niveau des provisions liées à la production nucléaire) pour 665 M€.

NOTE 18 : DISPONIBILITÉS ET QUASI-DISPONIBILITÉS (en millions d'euros)**PAR NATURE ET PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2011	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Billets de trésorerie, titres de créances	13 705	- 799	14	18	- 61	12 876
Comptes courants : placement, trésorerie (débit)	529	- 27	0	4	4	509
Valeurs remises à l'encaissement	0	0	0	-	-	0
Banques	4 287	2 169	108	- 80	12	6 496
Caisse	640	87	1	0	-	728
Disponibilités et quasi-disponibilités	19 161	1 430	123	- 58	- 74	20 610

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	31 décembre 2011			31 décembre 2012		
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Industries de défense	923	2	921	983	2	982
Infrastructures de transport	4 738	0	4 738	2 834	0	2 833
Transports	4 609	-	4 609	6 712	-	6 712
Énergie	5 973	-	5 973	6 158	0	6 158
Médias	79	-	79	114	-	114
Services	1 984	-	1 984	3 063	-	3 063
Services financiers	20	-	20	41	-	41
Entités en fin d'activité - défaisance	573	-	573	491	-	491
Immobilier - Autres	120	-	120	126	-	126
FSI	-	-	-	-	-	-
Industries	142	-	142	90	-	90
TOTAL	19 162	2	19 161	20 612	2	20 610

La variation 2012 des disponibilités et quasi-disponibilités s'explique par :

- l'augmentation des SICAV monétaires + 1,5 Md€ chez SNCF et + 0,5 Md€ d'OPCVM monétaires relative au groupe La Poste ;
- la diminution des TCN et intérêts liés à hauteur de près de 2 Md€ chez RFF ;
- l'augmentation du poste banque (+ 2,1 M€).

Note 19 : ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIÉS (en millions d'euros)**19.1 Données bilancielles****PAR NATURE ET PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2011	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Actifs non courants détenus en vue de la vente	1 646	- 15	- 1 254	- 1	-	- 1	229	604
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	432	- 1	- 406	0	-	-	120	146

Les actifs et les passifs détenus en vue de leur vente au 31 décembre 2011 étaient principalement liés à la participation d'Edison dans Edipower (voir faits significatifs de la période §1.2.1) et à la quote-part de la participation d'Areva dans le capital d'Eramet.

Les actifs et les passifs détenus en vue de leur vente comptabilisés au 31 décembre 2012 concernent principalement Areva : programme de cessions initiés sur ses filiales dans l'activité mesures nucléaires (Canberra).

19.2 Variation des données du compte de résultat

Au 31 décembre 2012, le résultat net d'impôt des activités cédées et les flux nets de trésorerie générés par les activités cédées sont non significatifs.

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Note	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2012
				Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires	20.1	45 479	898	47	1 291	198	198	462	2 192	48 089
Provisions renouvellement des immobilisations en concession	20.2	10 935	347	331	16	-	-	- 346	-	10 590
Provisions pour restructuration		109	35	13	80	1	4	23	-	78
Provisions pour grosses réparations		68	14	5	15	-	4	- 4	-	63
Provisions pour litiges		645	136	51	84	0	0	- 62	-	584
Provisions sur contrats	20.3	3 587	2 144	557	1 018	- 3	388	- 182	63	4 422
Provisions sur risques liés opérations financières	20.4	1 136	806	57	508	-	26	10	-	1 412
Provisions environnement	20.5	947	53	22	96	0	-	1	-	883
Badwill		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions	20.6	2 879	900	148	898	8	24	- 155	5	2 614
TOTAL		65 786	5 332	1 230	4 007	204	645	- 253	2 260	68 735
DONT COURANTE		5 958								5 761
DONT NON COURANTE		59 828								62 974

20.1 Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires

	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2012
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Areva	6 151	138	21	208	- 2	- 4	136	303	6 493
EDF	39 328	760	27	1 083	200	202	327	1 889	41 596
Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires	45 479	898	47	1 291	198	198	462	2 192	48 089

	Note	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations, actualisation	Diminutions	Autres	Solde au 31 décembre 2012
Provision pour gestion du combustible usé	20.1.1.1	11 530	337	668	618	11 817
Provision pour gestion long terme déchets	20.1.1.2	7 300	511	151	47	7 707
Provision pour aval du cycle nucléaire	20.1.1	18 830	848	819	665	19 524
Provision pour déconstruction centrales nucléaires	20.1.2.1	22 456	1 765	432	- 30	23 759
Provision pour derniers cœurs	20.1.2.2	3 413	167	-	- 29	3 551
Provision pour destructions et derniers cœurs	20.1.2	25 869	1 932	432	- 59	27 310
Provision pour destruction hors installation nucléaires	20.1.5	780	310	88	253	1 255
TOTAL		45 479	3 090	1 339	859	48 089

Les autres mouvements (+ 859 M€) relatifs aux provisions liées à la production nucléaire incluent principalement les effets suivants :

- 289 M€ relatifs à la contrepartie de la variation de la créance représentative des remboursements à recevoir du NLF et du gouvernement britannique au titre de la couverture des obligations nucléaires de long terme d'EDF Energy, dont 616 M€ résultant de l'extension de cinq et sept ans de la durée d'exploitation de certaines centrales nucléaires intervenue en 2012 ;

- 665 M€ - au niveau des provisions pour gestion du combustible usé - relatifs à des prestations futures dont la contrepartie figure au niveau des charges constatées d'avance (voir note 26), sans impact sur le résultat de la période.

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)**20.1.1 Provisions pour aval du cycle nucléaire**

La répartition par société est la suivante :

En millions d'euros	EDF	EDF Energy	Ceng	Autres	Total
	Notes 20.1.1.1 et 20.1.1.2				
Provision pour gestion du combustible usé	9 498	2 319			11 817
Provision pour gestion à long terme des combustibles usés	7 113	594		1	7 707
Provisions pour déconstruction et dernier cœur	16 611	2 913	0	1	19 524

20.1.1.1 Provision pour gestion du combustible usé

Cette rubrique comprend :

- 1) l'évacuation du combustible usé des centres de production, sa réception et son entreposage intermédiaire ;
- 2) le traitement, y compris le conditionnement et l'entreposage des matières recyclables et des déchets issus de ce traitement.

Les charges de traitement concernent exclusivement le combustible usé recyclable dans les installations existantes, y compris la part de combustible chargé en réacteur et non encore irradié. Elles sont calculées à partir des flux physiques prévisionnels à la date de l'arrêté des comptes. Leur évaluation est fondée notamment sur les contrats conclus avec Areva. Au 31 décembre 2012, la provision pour gestion du combustible usé intègre les effets favorables de la révision de certains coûts relatifs à l'entreposage intermédiaire du combustible usé.

20.1.1.2 Provision pour gestion long terme déchets

Cette rubrique propre à EDF concerne les dépenses futures relatives à :

- 1) l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus de la déconstruction des installations nucléaires de base dont EDF est l'exploitant ;
- 2) l'évacuation et le stockage des colis de déchets radioactifs issus du traitement du combustible usé à La Hague ;
- 3) l'entreposage de longue durée et le stockage direct du combustible usé non recyclable à l'échelle industrielle dans les installations existantes : combustible au plutonium ou à l'uranium issu du traitement enrichi, combustible de Creys Malville et Brennilis ;
- 4) et aux quotes-parts EDF des charges d'études, de couverture, de fermeture, de surveillance des centres de stockage :
 - existants, pour les déchets de très faible activité (TFA) et les déchets de faible et moyenne activités (FMA),
 - à créer, pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL) et pour les déchets de haute et moyenne activités à vie longue (HA-MAVL).

Les volumes de déchets donnant lieu à provision incluent, d'une part, les colis de déchets existants, et d'autre part, l'ensemble des déchets à conditionner tels qu'obtenus après déconstruction des centrales ou après traitement à La Hague du combustible usé (sur la base de la totalité du combustible chargé en réacteur au 31 décembre, irradié ou non). Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs).

La provision constituée pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) représente la part la plus importante des provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs. Les dispositions de la loi du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs ont conforté EDF dans l'hypothèse retenue d'un stockage géologique sur laquelle sont fondées les provisions comptabilisées.

Depuis 2005, le montant brut et l'échéancier des dépenses prévisionnelles sont basés sur un scénario industriel de stockage géologique établi à partir des conclusions rendues au premier semestre 2005 par le groupe de travail dirigé par la direction générale de l'Énergie et des Matières premières (devenue depuis la direction générale de l'Énergie et du Climat DGEC) et réunissant les administrations concernées (DGEMP, APE et direction du Budget), l'Andra et les producteurs de déchets (EDF, Areva, CEA). EDF a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus de ces travaux, en s'assurant également de sa cohérence avec les données internationales.

Un partenariat entre l'Andra et les producteurs de déchets a été institué en 2011 afin de favoriser la réussite du projet de stockage géologique en le faisant bénéficier de toutes les compétences de la filière nucléaire française. Ce partenariat prévoit la réalisation d'études conjointes sur des problématiques ciblées et l'organisation d'une interface entre l'équipe projet Andra et les exploitants nucléaires, permettant à ceux-ci d'intervenir de façon informée et pertinente dans la gouvernance du projet. L'Andra a rédigé un cahier des charges pour les études d'esquisse prenant en compte, en référence ou sous forme de variantes, une grande partie des options de conception proposées par les producteurs. Elle devrait être en mesure de proposer une évaluation des coûts du stockage au plus tôt fin 2013, après prise en compte des recommandations de l'ASN, de la Commission nationale d'évaluation (CNE) et du débat public. Après consultation des producteurs de déchets et de l'ASN, le ministre chargé de l'Énergie devrait arrêter l'évaluation de ces coûts et la rendre publique.

Concernant la provision pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL), suite au désistement des deux communes sélectionnées par l'Andra, le processus de recherche de site est suspendu. L'Andra doit remettre au Gouvernement un rapport proposant différents scénarios de gestion des déchets FAVL et les conditions de reprise du processus de recherche de site. Malgré des risques de retard significatifs et compte tenu des risques financiers associés, le calcul de la provision associée au stockage des déchets FAVL n'a pas été remis en cause et devrait permettre de couvrir la plupart des scénarios alternatifs étudiés actuellement en collaboration entre EDF et l'Andra.

20.1.2 Provision pour destruction centrales nucléaires et derniers cœurs

En millions d'euros	Areva	EDF	EDF Energy	Ceng	Autres	Total
Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires	6 331	12 578	4 180	498	172	23 759
Provisions pour derniers cœurs	0	2 193	1 309	49		3 551
Provisions pour déconstruction et derniers cœurs	6 331	14 771	5 489	547	172	27 310

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

20.1.2.1 Provisions pour déconstructions des centrales nucléaires

Areva

Nature des engagements

En qualité d'exploitant d'installations nucléaires, Areva a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement.

Il doit également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur les différents déchets issus des activités d'exploitation et qui n'ont pu être traités en ligne. Pour Areva, les installations en cause concernent l'amont du cycle avec notamment les usines de Pierrelatte et les usines de combustibles, mais surtout l'aval du cycle : usine de La Hague pour le traitement, usine Melox et Cadarache pour la fabrication de combustibles Mox.

Concernant l'usine de Marcoule, le CEA, EDF et Areva NC ont signé en décembre 2004 un protocole portant sur le transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage et du financement de l'assainissement du site. Cet accord exclut les coûts de stockage définitif des déchets haute et moyenne activité à vie longue. Areva provisionne donc pour le site de Marcoule uniquement sa quote-part de coûts de transports et de stockage définitif de ces déchets.

Démantèlement ; reprise et conditionnement des déchets

L'estimation de l'engagement de démantèlement, calculée installation par installation, est effectuée sur les bases suivantes :

- Areva a retenu un démantèlement qui correspond à l'état final suivant : génie civil assaini sur pied, toutes les zones à déchets nucléaires sont déclassées en zones à déchets conventionnels ;
- l'évaluation des coûts de démantèlement des installations en cours d'exploitation est, pour l'essentiel, réalisée à partir de l'application Eteeval, logiciel certifié par Bureau Veritas ;
- les devis détaillés relatifs aux opérations de démantèlement des installations à l'arrêt et de reprise et conditionnement de déchets anciens font l'objet de devis opérationnels élaborés à partir d'outils adaptés aux besoins spécifiques de ces opérations.

Les devis sont chaque année portés en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation. Puis ces coûts sont répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prennent en compte le taux d'inflation prévisionnel et le taux d'actualisation. Ils sont ainsi provisionnés en valeur actualisée. La désactualisation est portée en résultat financier.

Depuis 2007, le taux d'actualisation est fixé en référence à un « taux plafond théorique », ce dernier étant calculé en intégrant les dispositions définies dans l'article 3 de l'arrêté ministériel du 21 mars 2007, et à un taux de rendement anticipé sur les actifs de couverture. Le taux plafond théorique est formé à partir d'une moyenne mobile sur quatre ans des taux de l'État français à 30 ans, augmentés d'une marge de crédit reflétant des signatures de bonne qualité (centrées sur une notation équivalente à A), plafonnée à 100 points de base.

L'application de cette méthode a amené Areva à modifier, au 31 décembre 2012, les taux utilisés pour ses installations situées en France :

- taux d'inflation : 1,9 % (contre 2 % au 31 décembre 2011) ;
- taux d'actualisation : 4,75 % (contre 5 % au 31 décembre 2011).

Ces changements de taux ont eu les incidences suivantes :

- augmentation de 155 M€ des provisions pour opérations de fin de cycle ;

- augmentation de 106 M€ de l'actif de démantèlement quote-part groupe ;
- comptabilisation d'une charge de - 49 M€ dans le résultat financier de démantèlement.

Au 31 décembre 2012, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 0,25 % au taux utilisé avec un taux d'inflation identique au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier la valeur des provisions pour opérations de fin de cycle entrant dans le champ d'application de la loi du 28 juin 2006, respectivement de - 249 M€ ou + 272 M€. Pour les installations en cours d'exploitation, les devis sont mis à jour au moins une fois tous les trois ans, ainsi qu'en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles peuvent être anticipées. Pour les installations en cours de démantèlement, les devis sont mis à jour chaque année. En conformité avec la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, Areva transmet tous les trois ans, un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport.

Les devis intègrent un niveau d'aléas et de risques jugé suffisant par le groupe eu égard à son expérience et à son degré de maîtrise des filières de démantèlement retenues pour l'élaboration des devis. Toute révision à la hausse du taux de risques et aléas incorporé aux devis serait de nature à augmenter proportionnellement le niveau des provisions de fin de cycle.

Certains déchets issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Ils seront repris et conditionnés selon un scénario et des filières techniques agréés par l'autorité de sûreté.

Évacuation et stockage des déchets ultimes

Areva provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont elle assume la responsabilité, qui couvrent :

- sa quote-part de surveillance du centre de stockage de la Manche et du centre de stockage de l'Aube qui ont reçu ou reçoivent les déchets de faible activité à vie courte ;
- l'évacuation et le stockage en subsurface des déchets de faible activité et à vie longue dont elle est propriétaire (graphites) ;
- l'évacuation et le stockage des déchets de haute et moyenne activité (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 30 décembre 1991 (aujourd'hui codifiée par les articles L. 542-1 et suivants du Code de l'environnement). La provision est basée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage géologique profond.

Pour ce dernier poste, sous l'égide de la DGEC, un groupe de travail a été constitué en 2004 et a rendu ses conclusions au second semestre 2005. Areva a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail et a retenu un devis total du centre de stockage profond de 14,1 Md€ (en conditions économiques 2003) qui intègre non seulement le coût de la réversibilité mais aussi un niveau de risques et aléas.

Conformément à la loi du 28 juin 2006, la DGEC a confié à un groupe de travail la mission de réaliser une nouvelle évaluation du coût du stockage géologique en profondeur. Animé par la DGEC, ce groupe réunit des représentants de l'Andra, d'Areva, du CEA, d'EDF et de l'ASN. À l'issue de ces travaux, le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, pourra arrêter l'évaluation des coûts de stockage réversible en couche géologique profonde et la rendre publique.

Pour information, un relèvement de 1 Md€ (en conditions économiques 2003) du devis du centre de stockage profond aurait

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

un impact de 26 M€ en valeur actualisée sur la provision fin de cycle d'Areva, à clé de répartition entre producteurs inchangée.

EDF

Ces provisions concernent la déconstruction des centrales nucléaires de la filière « réacteur à eau pressurisée » (REP) en exploitation et des centrales nucléaires arrêtées définitivement. Le scénario, qui sous-tend cette évaluation, prévoit qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction, les sites seront remis en état et que les terrains pourront être réutilisés pour un usage industriel.

• *Pour les centrales en exploitation (filiale REP paliers 900 MW, 1 300 MW et N4).*

Les provisions sont évaluées sur la base d'une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1991, qui a déterminé une estimation du coût de référence en euro/MW, confirmant les hypothèses de la commission Peon datant de 1979. Cette évaluation a été confirmée par une étude effectuée par EDF en 1999 et ciblée sur un site déterminé, puis par une nouvelle évaluation effectuée en 2009 selon les étapes suivantes :

- l'évaluation du coût de déconstruction d'un site REP de quatre tranches 900 MW, prenant en compte les évolutions les plus récentes en termes de réglementation, de retour d'expérience de la déconstruction des centrales à l'arrêt et des recommandations de l'ASN ;
- le réexamen de la planification dans le temps des opérations de déconstruction ;
- la détermination des règles permettant l'extrapolation de l'évaluation des coûts à l'ensemble du parc REP en exploitation.

Cette étude a abouti à un chiffrage des coûts de déconstruction qui confirme l'évaluation de la provision, constituée jusqu'à présent, et qui valide les coûts de référence utilisés, exprimés en euro/MW. Des études d'intercomparaison internationale réalisées avec un cabinet externe spécialisé ont permis de corroborer ces résultats.

• *Pour les centrales nucléaires arrêtées définitivement (centrales UNGG, centrale de Creys-Malville, centrales de Brennilis et de Chooz A).*

La provision est évaluée à partir du devis de déconstruction remis à jour en 2012. Le devis et le planning ont été revus pour prendre en compte le retour d'expérience industriel, les aléas et évolutions réglementaires. Cette révision s'est traduite par une augmentation du niveau de la provision pour déconstruction des centrales nucléaires de 610 M€, enregistrée en charge de l'exercice 2012 au niveau des « Autres produits et charges d'exploitation ».

Cette nouvelle évaluation repose sur les hypothèses structurantes suivantes :

- stratégie de démantèlement dans les délais les plus courts possible (hypothèse inchangée par rapport au précédent devis) ;
- stratégie d'entreposage des déchets MAVL dans une installation de conditionnement et d'entreposage des déchets activés (Iceda), dont la mise en service est prévue en 2015 (au lieu de 2013 dans le précédent devis), dans l'attente de l'exutoire en stockage profond pour lequel l'hypothèse reste inchangée ;
- disponibilité de l'exutoire pour les déchets graphite à l'horizon 2025 (au lieu de 2019 dans le précédent devis) ;
- obtention du décret de démantèlement complet de Brennilis fin 2018.

20.1.2.2 Provisions pour derniers cœurs

Cette provision couvre les charges qui résulteront de la mise au rebut du combustible partiellement consommé à l'arrêt définitif du réacteur.

Son évaluation est fondée sur :

- le coût de la perte correspondant au stock de combustible en réacteur non totalement irradié à l'arrêt définitif et qui ne peut pas être réutilisé du fait de contraintes techniques et réglementaires ;
- le coût des opérations de traitement du combustible, d'évacuation et de stockage des déchets correspondants. Ces coûts sont valorisés selon des modalités similaires à celles utilisées pour les provisions relatives à la gestion du combustible usé et à la gestion à long terme des déchets radioactifs.

Ces coûts sont inéluctables et font partie des coûts de mise à l'arrêt et de démantèlement de la tranche de production nucléaire. En conséquence, les coûts sont intégralement provisionnés dès la date de mise en service et un actif est constitué en contrepartie de la provision.

■ 20.1.3 Actualisation des provisions liées à la production nucléaire et analyses de sensibilité**Taux d'actualisation**

Le taux d'actualisation nominal retenu par EDF à partir du 31 décembre 2012 pour le calcul des provisions est de 4,8 %, prenant en compte une hypothèse d'inflation de 1,9 % (taux d'actualisation nominal de 5,0 % et hypothèse d'inflation de 2,0 % avant cette date).

Calcul du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de séries longues d'emprunts obligataires de durée aussi proche que possible de celle du passif. Une partie des dépenses pour lesquelles sont constituées ces provisions sera toutefois décaissée sur des horizons de temps qui excèdent largement la durée des instruments couramment traités sur les marchés financiers.

Il est pris pour référence la moyenne glissante sur dix ans du rendement des OAT françaises disponibles sur les horizons les plus longs, à laquelle est ajouté le *spread* des obligations d'entreprises de notation A à AA, dont EDF fait partie.

L'hypothèse d'inflation retenue est déterminée en cohérence avec les prévisions données par le consensus et l'inflation anticipée calculée à partir du rendement des obligations indexées sur l'inflation. L'évolution de ces critères a conduit le groupe à revoir l'hypothèse d'inflation à 1,9 % au 31 décembre 2012.

Révision du taux d'actualisation et plafond réglementaire

La méthodologie retenue pour la détermination du taux d'actualisation consiste à privilégier la prise en compte des tendances longues sur les évolutions des taux en cohérence avec l'horizon lointain des décaissements. La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long termes.

Le taux d'actualisation retenu doit par ailleurs respecter le double plafond réglementaire instauré par le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007. Il doit être inférieur :

- à un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les quarante-huit derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée d'un point » ;
- au taux de rendement anticipé des actifs de couverture (actifs dédiés).

Afin de respecter le plafond réglementaire, le taux d'actualisation passe à 4,8 % au 31 décembre 2012.

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

Analyses de sensibilité aux hypothèses macroéconomiques

La sensibilité aux hypothèses de coûts, de taux d'inflation et de taux d'actualisation ainsi qu'aux échéanciers de décaissements peut être estimée à partir de la comparaison du montant brut évalué aux conditions économiques de fin de période avec le montant en valeur actualisée.

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée
(en millions d'euros)				
Pour gestion de combustible usé	15 250	9 498	14 844	9 143
Pour gestion à long terme des déchets radioactifs	24 562	7 113	23 801	6 722
Provisions pour aval du cycle nucléaire	39 812	16 611	38 645	15 865
Pour déconstruction des centrales	22174	12578	21008	11366
Pour derniers cœurs	3887	2193	3888	2012
Pour déconstruction et derniers cœurs	26 061	14 771	24 896	13 378

Cette approche peut être complétée par l'estimation de l'impact sur la valeur actualisée d'une variation du taux d'actualisation.

En application de l'article 11 du décret du 23 février 2007, le tableau ci-dessous fournit pour EDF ces différents éléments pour les principales composantes des provisions pour aval du cycle nucléaire, pour déconstruction des centrales nucléaires et derniers cœurs :

	Coûts provisionnés en valeur actualisée		Sensibilité au taux d'actualisation			
	2012	2011	2012		2011	
(en millions d'euros)						
Aval du cycle nucléaire			0,25 %	- 0,25 %	0,25 %	- 0,25 %
Gestion du combustible usé	9 498	9 143	- 165	174	- 200	213
Gestion à long terme des déchets radioactifs	7 113	6 722	- 361	403	- 412	471
Déconstruction et derniers cœurs						
Déconstruction des centrales nucléaires	12 578	11 366	- 458	479	- 544	576
Dépréciation des derniers cœurs	2 193	2012	- 66	70	- 81	87
TOTAL	31 382	29 243	- 1 050	1 126	- 1 237	1 347

■ 20.1.4 Autres informations sur les provisions EDF

Provisions nucléaires d'EDF Energy

Les conditions particulières de financement des obligations nucléaires de long terme relatives à EDF Energy se traduisent dans les comptes du groupe EDF de la manière suivante :

- les obligations sont présentées au passif sous forme de provisions et s'élèvent à 8 402 M€ au 31 décembre 2012 ;
- les créances représentatives des remboursements à recevoir dans le cadre des accords de restructuration de la part du Nuclear Liabilities Fund (NLF) pour les obligations non contractualisées ou celles correspondant au démantèlement, et du gouvernement britannique pour les obligations contractualisées (ou passifs historiques) sont comptabilisées à l'actif.

Ces créances sont actualisées au même taux réel que les obligations qu'elles financeront. Elles figurent à l'actif du bilan consolidé en « Actifs financiers » et s'élèvent à 6 920 M€ au 31 décembre 2012 (7 209 M€ au 31 décembre 2011).

Cadre réglementaire et contractuel

Les avenants conclus suite à l'acquisition de British Energy par EDF avec le NLF, trust indépendant créé par le gouvernement britannique dans le cadre de la restructuration de British Energy, ont un impact limité sur les engagements contractuels de financement du secrétariat d'État et du NLF à l'égard de British Energy, tels que résultant des accords conclus par British Energy le 14 janvier 2005 (les « accords de restructuration ») dans le cadre du plan de restructuration mis en œuvre à partir de 2005

sous l'égide du gouvernement britannique dans le but de stabiliser la situation financière de British Energy. Le 1^{er} juillet 2011, British Energy Generation Limited s'est renommée EDF Energy Nuclear Generation Limited et s'est substituée à British Energy comme bénéficiaire de ces accords et avenants.

Les termes des accords de restructuration stipulent que :

- le NLF a accepté de financer, dans la limite de ses actifs : 1° des passifs nucléaires potentiels et/ou latents éligibles (y compris les passifs relatifs à la gestion du combustible usé de la centrale Sizewell B) ; et 2° les coûts éligibles de déconstruction relatifs aux centrales nucléaires existantes du groupe EDF Energy ;
- le secrétariat d'État a accepté de financer : 1° les passifs nucléaires potentiels et/ou latents éligibles (y compris les passifs relatifs à la gestion du combustible usé de la centrale Sizewell B) et les coûts éligibles de déconstruction des centrales existantes de EDF Energy, dans la mesure où ils excèdent les actifs du NLF ; et 2° dans la limite d'un plafond de 2 185 M€ (valeur monétaire de décembre 2002, ajustée en conséquence), les passifs historiques connus éligibles pour le combustible usé du groupe EDF Energy (y compris les passifs relatifs à la gestion du combustible usé des centrales autres que Sizewell B et chargé en réacteur avant le 15 janvier 2005) ;
- EDF Energy est responsable du financement de certains passifs exclus ou non éligibles (ceux définis en tant que passifs d'EDF Energy), et d'autres passifs complémentaires qui pourraient être générés en cas d'échec par EDF Energy à atteindre les standards minimaux de performance conformément à la loi en vigueur. Les obligations d'EDF Energy à l'égard du NLF et du secrétariat d'État sont garanties par les actifs des filiales d'EDF Energy.

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

EDF Energy s'est également engagée à verser :

- des contributions annuelles pour déconstruction pour une période limitée à la durée de vie des centrales à la date des « accords de restructuration », la provision correspondante s'élève à 186 M€ au 31 décembre 2012 ;
- 150 000 £ (indexés sur l'inflation) par tonne d'uranium chargé dans le réacteur de Sizewell B après la date de signature des accords de restructuration.

Par ailleurs, EDF Energy a conclu un accord séparé avec la Nuclear Decommissioning Authority (NDA) portant sur la gestion du combustible usé AGR et du déchet radioactif associé provenant, après le 15 janvier 2005, de l'exploitation des centrales autres que Sizewell B, et n'encourt aucune responsabilité au titre du combustible et du déchet après son transfert sur le site de retraitement de Sellafield. Les coûts correspondants, soit 150 000 £ (indexés sur l'inflation) par tonne d'uranium chargé

– plus une remise ou coût supplémentaire en fonction du prix de marché de l'électricité et de l'électricité produite dans l'année – sont comptabilisés en stocks.

Provisions pour aval du cycle nucléaire

Le combustible usé provenant de la centrale de Sizewell B (de type REP - réacteur à eau pressurisée) est entreposé sur le site de la centrale. Celui provenant des autres centrales est transporté à l'usine de Sellafield pour entreposage et retraitement.

Les provisions pour aval du cycle nucléaire d'EDF Energy sont relatives aux obligations en matière de retraitement, d'entreposage du combustible usé, ainsi que de stockage de longue durée des déchets radioactifs, définies dans les réglementations existant au Royaume-Uni approuvées par la NDA. Leur évaluation est fondée sur des accords contractuels ou, en l'absence, sur les estimations techniques les plus récentes.

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée
(en millions d'euros)				
Pour gestion de combustible usé	3 820	2 319	3 860	2 385
Pour gestion à long terme des déchets radioactifs	4 188	594	3 969	577
Provisions pour aval du cycle nucléaire	8 008	2 913	7 829	2 962

Provisions pour déconstruction d'EDF Energy

Les provisions pour déconstruction des centrales nucléaires résultent des meilleures estimations de la direction.

Elles couvrent le coût complet de la déconstruction et sont évaluées à partir des techniques et méthodes connues qui devraient être appliquées dans le cadre des réglementations existant à

ce jour. Les coûts actuels sont basés sur des plans de base de déconstruction (*Baseline Decommissioning Plans*) réalisés en 2008 et intègrent une hypothèse de démantèlement permettant *in fine* la réutilisation du site.

Le tableau ci-dessous porte sur les obligations de déconstruction hors montant actualisé des contributions à verser au NLF pour la déconstruction (soit 186 M€).

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée
(en millions d'euros)				
Pour déconstruction des centrales	12 887	3 994	12 213	4 239

Provisions nucléaires de Ceng

Aux États-Unis, les obligations en termes de gestion du combustible usé, d'évacuation des déchets et de déconstruction des centrales sont régies essentiellement par la NRC (Nuclear Regulatory Commission) ainsi que par le Department of Energy (DOE). Par ailleurs, certaines obligations relatives au transport de déchets sont régies par le Department of Transportation.

Provision pour aval du cycle

En conformité avec la réglementation en vigueur aux États-Unis, le combustible usé ne fait pas l'objet de retraitement, mais est temporairement entreposé dans des installations spécifiques jusqu'à ce que le DOE prenne en charge son transport final et son stockage définitif dans un centre national. En contrepartie, Ceng verse chaque trimestre au DOE des honoraires à raison d'environ 1 \$ par MWh d'électricité produite.

Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires

Ceng a l'obligation de procéder à la déconstruction de ses trois centrales nucléaires (représentant cinq tranches de production nucléaire) à l'issue de leur exploitation conformément à la réglementation de la NRC et de tout règlement d'État applicable à la réhabilitation du site (*greenfielding requirements*). Aux États-Unis, la NRC impose l'achèvement de toutes les activités de

déconstruction dans un délai de 60 ans après la cessation de l'exploitation de la centrale.

Les provisions de déconstruction comprennent les activités de dépollution, de démantèlement, d'évacuation et de remise en état du site. Ces activités recouvrent des coûts tels que : le personnel interne et externe, le matériel et l'équipement, l'énergie, l'assurance, les taxes immobilières, l'entreposage temporaire sur place de combustible nucléaire usé, le transport et l'évacuation des déchets.

Les estimations des coûts de déconstruction sont calculées site par site à partir d'études techniques mises à jour périodiquement.

Actifs de couverture des obligations nucléaires

Les méthodes de financement approuvées par la NRC stipulent la création de fonds d'investissement externes réservés à chaque centrale pour couvrir ses obligations de déconstruction. Ces *trust funds*, actuellement investis en titres de dettes et en actions, sont comptabilisés comme des actifs disponibles à la vente et sont valorisés à leur juste valeur.

Le comité des investissements de Ceng détermine la stratégie générale d'investissement dont la répartition par type d'actifs. Ceng conduit périodiquement une étude complète de la gestion actif-passif afin d'ajuster et d'optimiser la répartition des actifs au

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

vu des objectifs, de la durée des passifs, des conditions à long-terme sur les marchés des capitaux, et de l'échelle de telles obligations prévisionnelles. Aucun des fonds ne peut être directement investi dans des sociétés détenant des centrales nucléaires.

La NRC fixe des indicateurs minimums à respecter pour les actifs de couverture concernant les activités de déconstruction radiologique et demande aux propriétaires de centrales de soumettre un rapport tous les deux ans (les années impaires) pour démontrer l'adéquation de ces actifs de couverture pour chaque centrale. En cas d'insuffisance indiquée, la NRC peut exiger des mesures financières supplémentaires sous forme de trésorerie, de lettres de crédit ou de garantie de la maison mère. En mars 2012, suite à la fusion entre Exelon et Constellation Energy, Ceng a déposé un rapport financier en dehors du cycle prévu. Ce rapport n'a indiqué aucune insuffisance, et la NRC n'a pas demandé de garanties financières supplémentaires.

Provisions liées à la production nucléaire des autres filiales

Les provisions pour aval du cycle et pour déconstruction des autres filiales concernent essentiellement les centrales nucléaires en Belgique.

20.1.5 Provisions pour déconstruction hors installations nucléaires

La répartition par société est la suivante :

(en millions d'euros)	EDF	EDF Energy	Edison	Autres	Total
Provisions pour déconstruction hors installations nucléaires 2012	522	71	416	126	1 135
Provisions pour déconstruction hors installations nucléaires 2011	477	50	189	134	850

Les provisions pour déconstruction hors installations nucléaires concernent principalement les centrales thermiques. Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flamme sont calculées à partir d'études, régulièrement mises à jour et fondées sur une estimation des coûts futurs sur la base, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées, et d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité. L'évaluation de la provision au 31 décembre 2012 prend en compte les derniers éléments de devis connus et la mise en service de nouveaux actifs de production.

20.2 Provision pour renouvellement des immobilisations en concessions

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions		Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
			Provision non utilisée	Provision utilisée		
(en millions d'euros)	31 décembre 2011					31 décembre 2012
Provision de renouvellement des immobilisations en concession	10 935	347	331	16	- 346	10 590

Ce passif, qui concerne principalement EDF, est représentatif des obligations contractuelles spécifiques des cahiers des charges des concessions de distribution publique d'électricité en France, qui sont décomposés en :

- droits sur les biens existants : ils correspondent au droit au retour gratuit de l'ensemble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages – valeur nette comptable des biens mis en concession – déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire ;
- droits sur les biens à renouveler : ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers recouvrent :
 - l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant,
 - la provision pour renouvellement, constituée pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession.

La valeur des passifs spécifiques des concessions est déterminée comme suit :

- les droits du concédant sur les biens existants, représentatifs de la part réputée détenue par le concédant dans les biens, sont évalués sur la base des biens figurant à l'actif ;

- les obligations au titre des biens à renouveler, sont calculées à partir de la valeur estimée du bien à renouveler déterminée à chaque fin d'exercice en prenant en compte l'usure du bien à cette date avec pour assiette de calcul :

- pour la provision pour renouvellement, la différence entre la valeur de remplacement du bien calculée en date de clôture et la valeur d'origine. Les dotations annuelles à la provision sont assises sur cette différence diminuée des provisions déjà constituées, le net étant amorti sur la durée de vie résiduelle des biens. Ce mode de dotation conduit à enregistrer des charges qui, pour un bien donné, progressent dans le temps,
- pour l'amortissement du financement du concédant, le coût historique pour la partie des biens financés par le concédant.

Les principales hypothèses retenues pour établir les calculs sont les suivantes :

- l'assiette de calcul de la provision pour renouvellement repose sur une valeur de remplacement estimée en fin de vie du bien en fonction d'un taux d'inflation prévisionnel de 2 % par an, minorée de la valeur d'origine du bien. Ce montant est constitué au fur et à mesure de l'usure du bien et actualisé à partir d'un taux de 5 % ;
- l'amortissement du financement du concédant est également actualisé au taux de 5 %.

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

20.3 Provisions sur contrats

(en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2012
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provisions sur contrats	3 587	2 144	557	1 018	- 3	388	- 182	63	4 422
Dont Areva	1 383								1 851
Dont EDF	1 331								1 872

Les provisions sur contrats comprennent principalement :

- Areva, 1 851 M€ contre 1 383 M€ en 2011 dont :
 - 103 M€ relatifs aux garanties données aux clients (montant identique à 2011),
 - 960 M€ relatifs aux pertes à terminaison contre 554 M€ en 2011. Au cours de l'exercice 2012, un montant total de près de 650 M€ a été doté au titre de plusieurs projets de construction ou de modernisation de réacteurs dans le BG Réacteurs & Services, dont 400 M€ au titre de l'EPRTM d'Olikuoto 3,165 M€ au titre d'un contrat de modernisation d'un réacteur en Europe, 54 M€ au titre d'un projet de construction d'un réacteur de recherche. Dans le BG Énergies Renouvelables, un montant de 40 M€ a également été doté sur des projets de constructions de centrales solaires à concentration,
 - 789 M€ relatifs aux travaux restants à effectuer contre 724 M€ en 2011. Ces provisions représentent des prestations annexes restant à réaliser (traitement et entreposage de résidus par exemple).
- EDF, 1 872 M€ contre 1 331 M€ en 2011, ces provisions correspondent à la part non courante des autres provisions.

Ces provisions avec la partie courante des « autres provisions » s'élèvent à fin 2012 à 3 491 M€ contre 2 944 M€ à fin 2011.

Ces autres provisions incluent notamment :

- des provisions pour risques liés aux participations (192 M€ à fin 2012 contre 194 M€ à fin 2011) ;
- des provisions pour risques et litiges fiscaux (1 018 M€ à fin 2012 contre 829 M€ à fin 2011) ;
- des provisions pour contrats onéreux pour 703 M€ qui intègrent l'évaluation en juste valeur :
 - des contrats de vente British Energy pour 27 M€ au 31 décembre 2012 (130 M€ au 31 décembre 2011),
 - des contrats de vente à long terme (2011-2021) de Ceng pour 461 M€ au 31 décembre 2012 (491 M€ au 31 décembre 2011).

Les reprises de provisions attachées à ces contrats résultent :

- de la différence sur l'exercice entre les revenus contractualisés et les revenus évalués sur la base des prix de marché à la date d'acquisition ;
- des provisions liées aux dispositifs environnementaux pour 581 M€ (466 M€ à fin 2011) intégrant les provisions pour droits d'émission de gaz à effet de serre et pour certificats d'énergie renouvelable.

20.4 Provisions sur risques liés aux opérations financières

(en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions		Variations de périmètre	Solde au 31 décembre 2012
			Provision non utilisée	Provision utilisée		
Provisions sur risques liés opérations financières	1 136	806	57	508	26	1 412

À fin décembre 2012, le poste est principalement composé des provisions techniques des activités bancaires et assurances de La Poste pour 1 Md€ (contre 723 M€ à fin 2011). Ces provisions visent à couvrir le risque « épargne logement » pour 331 M€ et les risques techniques d'assurances pour 674 M€.

20.5 Provision environnement

(en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions		Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
			Provision non utilisée	Provision utilisée		
Provision environnement	947	53	22	96	1	883

À fin décembre 2012, les risques environnementaux (dépollution des sites, amiante, assainissement, etc.) concernent principalement la SNCF (333 M€ contre 336 M€ à fin 2011), Areva (300 M€ contre 345 M€ à fin 2011), RFF (115 M€ contre 125 M€ à fin 2011).

20.6 Autres provisions

(en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
			Provision non utilisée	Provision utilisée				
Autres provisions	2 879	900	148	898	8	24	- 150	2 614

À fin décembre 2012, les autres provisions concernent principalement :

- EDF (cf. 20.3 « provision sur contrats ») ;
- Areva (288 M€ contre 333 M€ à fin 2011), intégrant des provisions diverses pour charges ;

- SNCF 178 M€ (contre 166 M€ à fin 2011), incluant des provisions pour risques sur commandes fermes de matériel ;
- La Poste 334 M€ (contre 318 M€ à fin 2011), dont 127 M€ de provision destinée à couvrir la garantie accordée par la Banque Postale à des fonds dont la performance est garantie.

Comptes combinés

NOTE 21 : AVANTAGES AU PERSONNEL (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2011	Augmentation	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2012
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provisions pour avantages au personnel	22 976	2 189	426	2 810	30	34	4 543	1 634	28 170

Les autres mouvements correspondent aux montants des écarts actuariels constatés sur la période par EDF.

PAR SECTEUR ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2011	Augmentation	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2012
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Industries de défense	42	8	-	1	0	0	1	-	50
Infrastructures de transport	538	80	44	17	-	0	0	-	557
Transports	2 428	110	1	158	1	2	-2	161	2 544
Énergie	17 459	1 550	358	2 250	28	32	4 546	1 473	22 478
Médias	156	15	-	1	-	-	-4	1	167
Services	2 339	423	22	383	1	1	0	-	2 357
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier - Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Industries	14	3	1	-	-	-	2	-	18
TOTAL	22 976	2 189	426	2 810	30	34	4 543	1 634	28 170

DISTINCTION COURANTE - NON COURANTE PAR SECTEUR

	31 décembre 2011			31 décembre 2012		
	Courantes	Non courantes	Total	Courantes	Non courantes	Total
Industries de défense	0	42	42	0	50	50
Infrastructures de transport	50	489	538	47	510	557
Transports	136	2 292	2 428	149	2 395	2 544
Énergie	846	16 613	17 459	912	21 566	22 478
Médias	0	156	156	0	166	167
Services	605	1 734	2 339	622	1 735	2 357
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	-	-	-	-	-	-
Immobilier - Autres	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Industries	2	12	14	2	16	29
TOTAL	1 639	21 337	22 976	1 733	26 437	28 170

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2011	Augmen- tations	Diminutions	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actuali- sation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Emprunt obligataire (1)	102 157	12 136	- 4 344	935	125	-	383	3	3	111 398
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	19 100	3 180	- 5 008	885	- 36	- 4	40	3	181	18 342
Autres emprunts et dettes (3)	15 770	8 581	- 5 718	270	- 21	- 3	- 127	47	309	19 108
Soldes créditeurs de banques(4)	1 720	333	-	8	29	- 3	0	-	- 688	1 399
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	525	-	- 10	- 482	- 1	-	1	-	10	43
Dettes sur location financement (5)	2 505	32	- 836	34	2	-	-	-	- 1	1 735
Dettes rattachées à des participations	353	9	- 18	-	-	-	-	-	-	344
Comptes courants créditeurs (6)	1 621	1 036	-	5	- 1	-	- 47	-	- 37	2 577
Avances conditionnées	11	9	- 1	-	-	-	-	-	- 2	17
Dépôts et cautionnements reçus (7)	1 175	233	- 339	1	0	-	-	-	-	1 070
Participations des salariés	8	2	- 1	-	0	-	-	-	-	9
Dettes potentielles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres participatifs	17	-	- 2	-	-	-	2	-	-	16
Instruments dérivés de transaction - Passif (8)	4 243	54	- 101	139	- 1	-	- 1 024	-	- 31	3 278
Instruments dérivés de couverture - Passif (9)	4 570	3	- 357	53	0	0	478	-	15	4 762
TOTAL	153 775	25 610	- 16 737	1 846	96	- 11	- 293	54	- 242	164 098

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)

PAR ÉCHÉANCES	Passif courant	Passif non courant		Total passif non courant	Total passifs financiers
		1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Emprunt obligataire (1)	10 533	23 391	77 475	100 866	111 398
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	2 823	7 698	7 821	15 518	18 342
Autres emprunts et dettes (3)	9 581	3 752	5 776	9 527	19 108
Soldes créditeurs de banques(4)	1 399	0	-	-	1 399
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	33	10	43	43
Dettes sur location financement (5)	73	948	715	1 663	1 735
Dettes rattachées à des participations	330	15	-	15	344
Comptes courants créditeurs (6)	2 574	2	-	2	2 576
Avances conditionnées	-	8	8	17	17
Dépôts et cautionnements reçus (7)	911	125	35	159	1 070
Participations des salariés	4	5	-	5	9
Dettes potentielles	-	0	-	-	-
Titres participatifs	-	0	16	16	16
Instruments dérivés de transaction - Passif (8)	2 664	573	42	615	3 278
Instruments dérivés de couverture - Passif (9)	1 260	825	2 677	3 502	4 762
TOTAL	32 150	37 375	94 575	131 948	164 098

PAR TAUX	Taux fixe	Taux variable	Total
Emprunt obligataire (1)	106 181	5 217	111 398
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	6 121	12 221	18 342
Autres emprunts et dettes (3)	13 364	5 744	19 108
Soldes créditeurs de banques (4)	403	995	1 399
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	13	30	43
Dettes sur location financement (5)	328	1 407	1 735
Dettes rattachées à des participations	344	-	344
Comptes courants créditeurs (6)	3	2 574	2 576
Avances conditionnées	17	-	17
Dépôts et cautionnements reçus (7)	1 068	2	1 070
Participations des salariés	9	-	9
Dettes potentielles	-	-	-
Titres participatifs	-	16	16
Instruments dérivés de transaction - Passif (8)	3 274	5	3 278
Instruments dérivés de couverture - Passif (9)	4 620	142	4 762
TOTAL	135 745	28 353	164 098

PAR DEVISES

PASSIFS FINANCIERS PAR DEVISES	EUROS	DOLLARS	LIVRES	AUTRES DEVISES	TOTAL
Emprunt obligataire (1)	84 735	5 841	13 190	7 632	111 398
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	16 381	1 161	318	482	18 342
Autres emprunts et dettes (3)	10 001	6 756	508	1 843	19 108
Soldes créditeurs de banques(4)	1 111	9	22	256	1 399
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	43	-	-	-	43
Dettes sur location financement (5)	1 672	1	27	35	1 735
Dettes rattachées à des participations	344	-	-	-	344
Comptes courants créditeurs (6)	2 574	-	-	3	2 576
Avances conditionnées	17	-	-	-	17
Dépôts et cautionnements reçus (7)	1 070	-	-	-	1 070
Participations des salariés	9	-	-	-	9
Dettes potentielles	-	-	-	-	-
Titres participatifs	16	-	-	-	16
Instruments dérivés de transaction - Passif (8)	3 109	19	143	7	3 278
Instruments dérivés de couverture - Passif (9)	3 198	24	1 529	10	4 762
TOTAL	124 281	13 812	15 737	10 268	164 098

(1) Le solde du poste à fin décembre 2012 est principalement constitué des emprunts obligataires d'EDF (44 Md€ contre 39 Md€ à fin 2011), RFF (27 Md€ contre 23 Md€ à fin 2011), SNCF (13 Md€, idem à fin 2011), La Poste (6 Md€, idem 2011), RATP et Areva (5 Md€ respectivement, idem fin 2011). En l'espèce, les principales variations à la hausse sont portées par EDF (+ 6 Md€), RFF (+ 2,6 Md€), SNCF (+ 0,9 Md€). Les diminutions sont expliquées par SNCF (1,1 Md€) et EDF (0,8 Md€) essentiellement. Les variations de périmètre se justifient globalement par l'opération de montée au capital d'Edison et TdE par EDF pour 0,9 Md€.

(2) Le solde du poste à fin décembre 2012 est principalement constitué des emprunts auprès des établissements de crédits d'EDF (5 Md€ contre 5,5 Md€ à fin 2011), EPFR (4,5 Md€ idem 2011), CNA (3,3 Md€ contre 3,4 Md€ à fin 2011), SNCF (2,2 Md€ contre 2,5 Md€ à fin 2011). Ainsi, la principale variation à la hausse à noter est EDF (+ 2 Md€), et dans une moindre proportion ADP (+ 0,5 Md€) et Areva (+ 0,250 Md€). Parallèlement, les diminutions sont expliquées par EDF (3,6 Md€), ADP (0,5 Md€) et Areva (0,3 Md€). Les variations de périmètre se justifient principalement par l'opération de montée au capital d'Edison et TdE par EDF pour 1,4 Md€.

(3) Le solde du poste à fin décembre 2012 est principalement constitué des autres dettes financières d'EDF (9 Md€ contre 5,5 Md€ à fin 2011), RFF (7,4 Md€ contre 7,3 Md€ à fin 2011), RATP (1,9 Md€ contre 1,5 Md€ à fin 2011). Ainsi, la principale variation à la hausse à noter est EDF (4 Md€), et dans une moindre proportion RFF (3,4 Md€) et RATP (0,5 Md€). Parallèlement, les diminutions sont expliquées par EDF (0,4 Md€), RFF (3 Md€).

(4) À fin décembre 2012, le poste « soldes créditeurs de banque » est composé principalement de EDF (0,9 Md€ contre 1,1 Md€ à fin décembre 2011).

(5) Le poste est composé principalement d'emprunt de location financement de la SNCF (1,6 Md€), dont une diminution pour - 0,7 Md€.

(6) Le poste est composé principalement, à l'identique de 2011, des comptes courants créditeurs de la SNCF (2,5 Md€ en 2012 contre 1,5 Md€ à fin 2011).

(7) Le poste est composé principalement, à l'identique de 2011, des dépôts et cautionnement reçus sur la Poste.

(8) La juste valeur négative des dérivés de transaction d'EDF à fin 2012 (2,3 Md€) justifie le solde du poste et la variation - 1,1 Md€ de la période.

(9) La juste valeur négative des dérivés de couverture d'EDF à fin 2012 (2,3 Md€) justifie une partie du poste et la variation de la période + 0,3 Md€. Le solde des dérivés de couverture passif de RFF se maintient à 1,9 Md€ à fin 2012.

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2011	Augmen- tations	Diminutions	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Passifs financiers non courants (hors endettement)	421	-	- 32	-	-	161	-	65	615
Passifs financiers non courants (inclus dans l'endettement) (A)	125 713	20 421	- 9 457	2 149	94	997	54	- 8 638	131 333
Passifs financiers non courants	126 134	20 421	- 9 489	2 149	94	1 158	54	- 8 573	131 948
Passifs financiers courants (hors endettement) (B)	3 822	54	- 69	139	- 1	- 1 185	-	- 96	2 664
Passifs financiers courants (inclus dans l'endettement) (C)	20 480	3 765	- 7 178	- 454	- 25	- 219	-	9 145	25 514
Passifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	3 339	1 369	-	13	28	- 47	-	- 728	3 973
Passifs financiers courants	27 641	5 188	- 7 247	- 303	2	- 1 451	-	8 320	32 150
TOTAL	153 775	25 609	- 16 736	1 846	96	- 293	54	- 252	164 098

PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT) (A)

	Solde au 31 décembre 2011	Augmen- tations	Diminutions	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Emprunt obligataire *	96 539	11 946	- 3 472	935	125	462	3	- 5 671	100 866
Emprunts auprès des établissements de crédit **	17 248	2 789	- 4 354	1 115	- 10	25	3	- 1 297	15 518
Autres emprunts et dettes ***	6 461	5 517	- 413	12	- 22	-	47	- 2 075	9 527
Soldes créditeurs de banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	37	0	- 4	-	- 1	1	-	10	43
Dettes sur location financement ****	1 956	32	- 782	33	2	-	-	421	1 663
Dettes rattachées à des participations	6	9	-	0	0	-	-	- 1	15
Comptes courants créditeurs	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Avances conditionnées	11	9	- 1	-	-	-	-	- 2	17
Dépôts et cautionnements reçus	353	116	- 103	1	0	-	-	- 208	159
Participations des salariés	5	-	0	-	-	-	-	0	5
Titres participatifs	17	-	- 2	-	-	2	-	-	16
Instruments dérivés de couverture - Passif *****	3 078	3	- 326	53	0	507	-	187	3 502
TOTAL	125 713	20 421	- 9 457	2 149	94	997	54	- 8 638	131 333

* Cf. (1). Ce poste comprend, à fin décembre 2012, la quote-part des emprunts obligataires non courants inclus dans l'endettement des entités EDF (40 Md€ des 44 Md€), SNCF (11 Md€ des 13 Md€) et RFF (25 Md€ des 27 Md€).

** Cf. (2). Ce poste comprend principalement à fin décembre 2012, la quote-part des emprunts non courants auprès des établissements de crédits inclus dans l'endettement de l'entité EPFR (4,5 Md€), EDF (2 Md€ des 5 Md€).

*** Cf. (3). Ce poste comprend principalement à fin décembre 2012, la quote-part des autres emprunts et dettes non courants inclus dans l'endettement des entités EDF (3 Md€ des 9 Md€), RFF (5,7 Md€ des 7,4 Md€), RATP (0,6 Md€ des 1,9 Md€).

**** Cf. (5).

***** Cf. (9). Ce poste comprend principalement la quote-part de la juste valeur négative des dérivés de couverture inclus dans l'endettement d'EDF (1,1 Md€ des 2,3 Md€).

PASSIFS FINANCIERS COURANTS (HORS ENDETTEMENT) (B)

	Solde au 31 décembre 2011	Augmen- tations	Diminutions	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 822	54	- 69	139	- 1	- 1 185	-	- 96	2 664

Le poste comprend principalement les dérivés de transaction d'EDF à fin 2012 (2,3 Md€) en baisse de 1,1 Md€ par rapport à 2011.

PASSIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT) (C)

	Solde au 31 décembre 2011	Augmen- tations	Diminutions	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Emprunt obligataire *	5 618	191	- 872	-	-	- 78	-	5 674	10 533
Emprunts auprès des établissements de crédit **	1 851	392	- 654	- 230	- 26	15	-	1 475	2 823
Autres emprunts et dettes ***	9 309	3 065	- 5 305	258	1	- 127	-	2 380	9 581
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	488	-	- 6	- 482	-	-	-	-	-
Dettes sur location financement	549	-	- 55	-	-	-	-	- 422	73
Dettes rattachées à des participations	347	-	- 18	-	-	-	-	1	330
Dépôts et cautionnements reçus ****	822	117	- 236	-	-	-	-	208	911
Participations des salariés	3	2	- 1	-	-	-	-	0	4
Instruments dérivés de couverture - Passif *****	1 492	0	- 31	-	-	- 29	-	- 171	1 260
TOTAL	20 480	3 765	- 7 178	- 454	- 25	- 219	-	9 145	25 514

* Cf. (1). Ce poste comprend, à fin décembre 2012, la quote-part des emprunts obligataires courants inclus dans l'endettement des entités EDF (5 Md€ des 44 Md€), SNCF (2 Md€ des 13 Md€) et RFF (1,8 Md€ des 27 Md€).

** Cf. (2). Ce poste comprend principalement à fin décembre 2012, la quote-part des emprunts auprès des établissements de crédits courants inclus dans l'endettement de l'entité EDF (2 Md€ des 5 Md€).

*** Cf. (3). Ce poste comprend principalement à fin décembre 2012, la quote-part des autres emprunts et dettes courants inclus dans l'endettement des entités EDF (6 Md€ des 9 Md€), RFF (1,7 Md€ des 7,4 Md€), RATP (1,3 Md€ des 1,9 Md€).

**** Cf. (7).

***** Cf. (9). Ce poste comprend principalement la quote-part de la juste valeur négative des dérivés de couverture courants inclus dans l'endettement d'EDF (1,2 Md€ des 2,3 Md€).

NOTE 23 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS (en millions d'euros)**PAR NATURE**

	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012	Dont EDF
Contre-valeur des biens mis en concession - Droits sur biens existants valeur nette (1) & (2)	21 327	1 644	- 41	- 508	22 423	21 520
Fonds de caducité/amortissement de caducité (1) & (2)	10 720	641	- 9	- 81	11 270	10 453
TOTAL	32 047	2 285	- 50	- 589	33 693	31 973

(1) Les passifs spécifiques des concessions chez EDF sur biens existants et sur biens à renouveler se décomposent comme suit :

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2012	En millions d'euros	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2012
Industrie de défense	-	-	Contre-valeur des biens	40 307	41 702
Infrastructures de transport (2)	1 103	1 619	Financement concessionnaire non amorti	- 19 383	- 20 182
Transports	-	4	Droits sur biens existants - valeurs nettes	20 924	21 520
Énergie (1)	30 847	31 973	Amortissement du financement du concédant	9 923	10 453
Médias	-	-	Provisions pour renouvellement *	10 922	10 578
Services	-	-	Droits sur biens à renouveler	20 845	21 031
Services financiers	-	-	Passifs spécifiques des concessions de distribution publique d'électricité en France	41 769	42 551
Entités en fin d'activité - Défaillance	-	-			
Immobilier - Autres	-	-			
FSI	-	-			
Industries	96	96			
TOTAL	32 047	33 693			

* Voir note 20 « Provision renouvellement des immobilisations en concession ».

(2) Concerne principalement l'entité RFF : ce passif à l'égard de SEA représente la contrepartie de la quote-part de l'investissement financé par le concessionnaire. Ce montant est fonction du pourcentage d'avancement qui est de 34,4 % à fin décembre 2012.

NOTE 24 : DETTES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)**PAR NATURE**

VARIATIONS AU COURS DE L'EXERCICE	Solde au 31 décembre 2011	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Autres dettes d'exploitation	5 201	- 8	225	- 3	- 33	- 85	5 297
Avances et acomptes reçus sur commandes	11 045	100	62	21	-	- 668	10 560
Comptes courants créditeurs	165	217	- 187	1	-	42	238
Dettes fiscales	9 389	815	82	4	-	- 2 875	7 415
Dettes TVA	98	92	-	0	-	1	190
Dettes fournisseurs et assimilés	21 381	- 126	1 099	10	- 12	1 126	23 478
Dettes participation des salariés	67	5	0	-	-	-	71
Dettes sociales	5 831	543	22	0	-	2 910	9 306
TOTAL	53 177	1 637	1 303	33	- 45	450	56 555

PAR SECTEUR

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Industries de défense	901	879
Infrastructures de transport	1 984	1 444
Transports	10 447	9 337
Énergie	36 550	35 293
Médias	1 413	1 325
Services	5 066	4 680
Services financiers	0	0
Entités en fin d'activité - défaillance	29	24
Immobilier - Autres	3	24
FSI	-	-
Industries	161	171
TOTAL	56 555	53 177

La progression des dettes d'exploitation à hauteur de + 3,4 Md€ s'explique essentiellement par :

- l'augmentation des dettes fournisseurs liée aux mouvements de périmètre chez EDF (+1 Md€) et à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention avec le STIF pour les transports en Île-de-France chez SNCF pour 609 M€ ;
- la progression des dettes fiscales et sociales pour 1,5 Md€, dont 747 M€ au titre de la CSPE d'EDF à collecter sur l'énergie livrée non facturée.

De plus, il a été opéré chez EDF un reclassement à hauteur de 2,8 Md€ des dettes fiscales en dettes sociales.

NOTE 25 : AUTRES PASSIFS COURANTS *(en millions d'euros)*

PAR NATURE

VARIATIONS AU COURS DE L'EXERCICE	Solde au 31 décembre 2011	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Créditeurs divers hors exploitation	432	- 140	2	0	- 58	236
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	6 511	- 885	- 6	3	- 427	5 196
Charges à payer sur instruments de dettes	1	1	-	-	-	2
Dettes Impôts sur les sociétés	922	1 439	21	0	- 565	1 816
Produits constatés d'avance (y compris subventions d'investissement)	32 709	2 054	- 59	- 6	30	34 728
Versements restant à effectuer à des tiers	39	- 36	-	-	-	3
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	40 613	2 433	- 41	- 3	- 1 020	41 982

PAR SECTEUR

SECTEURS D'ACTIVITÉ	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2012
Industries de défense	42	55
Infrastructures de transport	22 355	22 567
Transports	5 738	6 667
Énergie	11 621	11 817
Médias	414	411
Services	430	449
Services financiers	-	-
Entités en fin d'activité - défaillance	-	-
Immobilier - Autres	2	1
FSI	-	-
Industries	12	14
TOTAL	40 613	41 982

Les autres passifs courants ont progressé de 1,4 Md€ à fin 2012.

Cette variation s'explique d'une part :

- par la progression des subventions d'investissement : + 2,6 Md€ principalement sur les secteurs infrastructures de transport (+ 1,8 M€ chez RFF, notamment au titre du projet en partenariat public-privé SEA) et transports avec + 0,5 Md€ chez RATP ;
- et d'autre part, par la diminution des produits constatés d'avance à hauteur de (0,9 Md€) chez EDF, essentiellement dus à la variation des avances partenaires versées dans le cadre du financement des centrales nucléaires pour 2,2 Md€ contre 2,8 Md€ en 2011.

De plus, la variation observée sur l'exercice inclut le remboursement par le groupe EDF de l'avance versée par Enel pour un montant de 613 M€ en décembre 2012, suite à la fin du partenariat industriel entre les deux groupes autour de l'EPR de Flamanville. Cette avance était comptabilisée pour un montant de 513 M€ au 31 décembre 2011.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 26 : ENDETTEMENT NET *(en millions d'euros)*

PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	31 décembre 2012	31 décembre 2011*
Emprunt obligataire	100 866	96 539
Emprunts auprès des établissements de crédit	15 518	17 248
Autres emprunts et dettes	9 527	6 461
Soldes créditeurs de banques	0	0
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	43	37
Dettes sur location financement	1 663	1 956
Dettes rattachées à des participations	15	6
Comptes courants créditeurs	2	2
Avances conditionnées	17	11
Dépôts et cautionnements reçus	159	353
Participations des salariés	5	5
Titres participatifs	16	17
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 502	3 078
Total passifs financiers non courants	131 333	125 713
Emprunt obligataire	10 533	5 618
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 823	1 851
Autres emprunts et dettes	9 581	9 309
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	0	488
Dettes sur location financement	73	549
Dettes rattachées à des participations	330	347
Dépôts et cautionnements reçus	911	822
Participations des salariés	4	3
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 260	1 492
Total passifs financiers courants	25 514	20 480
ENDETTEMENT BRUT	156 847	146 193
Instruments dérivés de couverture - Actif	3 952	4 101
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	0	1
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	78	197
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	62	177
Total actifs financiers non courants	4 093	4 475
Instruments dérivés de couverture - Actif	915	1 115
Total actifs financiers courants	915	1 115
ACTIFS FINANCIERS	5 007	5 590
Comptes courants : placement, trésorerie (débit)	509	529
Valeurs remises à l'encaissement	0	0
Titres de créances	1 350	3 665
Banques	6 496	4 287
Caisse	728	640
Autres VMP, billets trésorerie - Disponibilités	11 527	10 040
Trésorerie et équivalent de trésorerie	20 610	19 161
Titres de créances	129	149
OPCVM - Actifs détenus à des fins de transaction	942	1 316
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	4	4
FCP SICAV - Actifs détenus à des fins de transaction	148	87
Obligations - Actifs courants disponibles à la vente	129	133
Obligations - Actifs courants détenus jusqu'à l'échéance	1	0
Actions - Actifs détenus à des fins de transaction	32	40
Actions - Actifs disponibles à la vente	0	0
Autres VMP, billets trésor. - Actifs détenus à des fins de transaction	2 291	2 404
Autres VMP, billets trésor. - Actifs disponibles à la vente	1 726	1 249
Total actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	5 401	5 383
Comptes courants créditeurs	2 574	1 619
Soldes créditeurs de banques	1 399	1 720
Total passifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	3 973	3 339
TRÉSORERIE	22 038	21 197
Créances SNCF sur la CDP	2 861	3 954
Créances CNA	9 202	10 411
ENDETTEMENT NET	117 739	105 033

* Après retraitements du chapitre 1.4 et retraitement des ICNE sur la créance CNA.

Comptes combinés

NOTE 27 : ÉLÉMENTS D'ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	21 046	21 118
Variation du besoin en fonds de roulement	-3 090	-2 990
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	17 956	18 128
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1) -33 125	-30 934
Cessions d'immobilisations	(2) 5 885	5 157
Subventions d'investissement encaissées	2 462	2 510
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	-857	5 167
Autres flux liés aux opérations d'investissements	(3) 1 691	841
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	-23 944	-17 259
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	(4) 10	2 315
Diminution de capital ou apports	(5) -95	-255
Dividendes versés aux actionnaires	(6) -2 986	-2 926
Dividendes versés aux minoritaires	-383	-329
Variations des autres fonds propres	(7) -844	-1 130
Variations des emprunts	(8) 10 053	-196
Autres flux liés aux opérations de financement	(9) 1 331	-1 407
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	7 086	-3 928
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	1 098	-3 059
Trésorerie d'ouverture	21 197	24 272
Incidence des variations de taux de change	-257	-17
Trésorerie de clôture	Note 26 22 038	21 197
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	1 098	-3 058

(1) L'évolution des acquisitions 2012 s'explique principalement par :

- les acquisitions d'EDF pour 16 Md€ contre 14 Md€ à fin 2011 ;
- les acquisitions de 13,4 Md€ d'immobilisations corporelles et incorporelles (notes 5 à 8) dont 3,9 Md€ relatifs aux immobilisations en concessions de la distribution publique d'électricité en France (hors immobilisations en cours), 0,5 Md€ d'immobilisations en concessions des autres activités et 6,5 Md€ d'immobilisations de production et autres immobilisations corporelles du domaine propre (hors immobilisations en cours et financées par location-financement), auxquels s'ajoute 1,5 Md€ de mouvements de périmètre liés à la prise de contrôle d'Edison (cf. notes 5 à 8) ;
- les variations des actifs financiers nets pour 1,8 Md€ ;
- les acquisitions d'Areva pour 5,5 Md€ décomposées principalement en :
 - 2,1 Md€ d'acquisitions d'immobilisations corporelles (0,5 Md€) et incorporelles (1,6 Md€) dont 1,3 Md€ d'immobilisations en cours,
 - 3,4 Md€ de flux d'augmentation du portefeuille de titres dédiés aux opérations de fin de cycle (note 11) ;
- les acquisitions de RFF pour 4,3 Md€ relatives principalement aux dépenses d'investissements corporels de l'exercice 2012 (notes 5 à 8) ;
- les acquisitions de la SNCF pour 2,8 Md€ relatives principalement aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice 2012 pour 2,2 Md€ (essentiellement matériels de transport pour 1,5 Md€, notes 5 à 8) et aux nouveaux actifs financiers de concession pour 0,6 Md€ (note 11).

(2) L'évolution des cessions 2012 s'explique essentiellement par :

- le flux de diminution du portefeuille de titres dédiés aux opérations de fin de cycle pour 3,5 Md€ d'Areva (note 11) ;
- les cessions d'actifs corporels et incorporels pour 0,4 Md€ de la SNCF (contre 0,5 Md€ en 2011) ainsi que par les encaissements sur les actifs financiers de concession pour 0,5 Md€ en 2012 (contre 0,2 Md€ en 2011), la variation constatée provenant pour partie de l'entrée en vigueur en 2012 du contrat de concession des transports en Île-de-France ;
- les produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles d'EDF pour 0,8 Md€, comptabilisés au sein des autres produits et charges opérationnels, note 2.5.2.

(3) Ce poste « autres flux d'investissements 2012 » correspond principalement aux :

- titres de sociétés préalablement consolidées, nettes de leurs trésoreries cédées chez Areva (cession des titres Sofradir et Eramet) pour 0,8 Md€ ;
- cessions d'actifs financiers chez SNCF pour 0,9 Md€ en 2012 contre 0,4 Md€ en 2011 (cf. note 11A Actifs financiers). La variation constatée provient pour l'essentiel de l'opération de transfert d'actifs financiers réalisée en fin d'année 2012 (nouvelle convention signée entre SNCF et le syndicat des transports en Île-de-France).

(4) L'évolution du poste s'explique par les augmentations de capital versées en 2011 de La Poste (2,1 Md€) et SFTRF (0,2 Md€). Pas d'augmentation de capital au titre de 2012.

(5) Les réductions de capital de l'exercice sont constituées de :

- Areva, rachat d'actions propres au fonds Framépargne dans le cadre d'un contrat de liquidité pour 42 M€ ;
- EDF, rachat d'actions propres pour -15 M€ (rachat de 8 398 898 actions pour 134 M€ et ventes de 7 413 159 actions pour 119 M€) ;
- Monnaie de Paris, réduction de capital pour 36,5 M€.

(6) La variation des dividendes versés aux actionnaires s'explique principalement par les sociétés suivantes :

En M€	2012	2011	Variations
Giat	-87	-91	5
Sogea	-27	-40	13
Sogepa	-26	-20	-7
ADP	-174	-150	-24
EDF	-2 126	-2 122	-4
SNCF	-199	-69	-130
FDJ	-84	-77	-7
TSA	-36	-34	-2
La Poste	-145	-136	-9
Divers	-82	-92	10
TOTAL	-2 986	-2 926	-60

(7) Les variations des autres fonds propres comprennent sur l'exercice 2012, les décaissements d'EDF relatifs aux acquisitions d'intérêts complémentaires dans le groupe Edison pour -0,9 Md€ et dans Ersa pour -0,3 Md€, augmentés des participations reçues pour le financement d'immobilisations pour 0,2 Md€.

(8) La variation des emprunts s'explique par les éléments suivants :

	En M€	
ADP	466	En juin 2012, émission de deux emprunts obligataires à 7 ans et 12 ans d'un montant respectif de 0,3 Md€ et 0,5 Md€, portant intérêt à 2,375 % et 3,125 %. En mars 2012, ADP a remboursé un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 334 M€, arrivé à échéance. Le solde des emprunts obligataires à fin décembre 2012 s'élève à 3,2 Md€ contre 2,7 Md€ à fin décembre 2011 soit + 0,5 Md€.
RFF	534	L'évolution du poste s'explique essentiellement par des nouvelles émissions de placements privés pour 1,4 Md€ et d'émissions publiques pour 2,6 Md€, de dettes à court terme émises (BT, ECP) pour 2 Md€ diminués des remboursements d'emprunts 1,3 Md€, dettes financières 2,6 Md€ et intérêts versés 1,6 Md€.
EDF	7 562	Augmentation des emprunts pour 12,6 Md€, dont 6,6 Md€ d'emprunts auprès des établissements de crédits et dettes financières divers et 6 Md€ d'emprunts obligataires : - 2 Md€ avec un coupon annuel de 3,875 % d'une maturité de 10 ans, en date du 18 janvier 2012 ; - 1 Md€, avec un coupon annuel de 4,125 %, d'une maturité de 15 ans, et 500 millions de livres sterling avec un coupon annuel de 5,5 %, d'une maturité de 25 ans, en date du 27 mars 2012. - 2 Md€ avec un coupon annuel de 2,75 %, d'une maturité de 10,5 ans, en date du 10 septembre 2012. Remboursements de dettes financières au titre de l'exercice 2012 pour 5,2 Md€ dont 4 Md€ d'emprunts bancaires.
RATP	518	Émissions nettes des remboursements de billets de trésorerie pour 0,5 Md€ hors variation des intérêts courus non échus.
SNCF	901	La variation de 1 Md€ résulte principalement des effets conjugués suivants : - émissions de nouveaux emprunts pour 1,1 Md€ (dont 0,9 Md€ d'emprunt obligataire) ; - remboursements d'emprunts pour 1,1 Md€ ; - de l'augmentation des dettes de trésorerie et de la trésorerie passive pour 0,9 Md€.
La Poste	164	Émission d'un emprunt obligataire le 26 novembre 2012 pour 0,75 Md€, diminué de remboursements d'emprunts pour 0,7 Md€ (dont 0,6 Md€ de billets de trésorerie).
Divers	-91	
Total	10 053	

(9) Ce montant correspond principalement à l'augmentation de capital - quote-part non appelée - de La Poste en 2011 pour 1 Md€.

NOTE 28 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS (en millions d'euros)

28.1 Définition

Les risques financiers incluent généralement :

- le risque de crédit (risque qu'une partie manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière) ;
- le risque de liquidité (risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers,

en raison par exemple de l'échéancier des dettes, des lignes de crédit, de clauses de remboursement anticipés des emprunts) ;

- le risque de marché (risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché ; le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt et taux d'actualisation, le risque de change et d'autres risques de prix).

28.2 Risques de crédit

ACTIFS NON COURANTS	Non échus			Échus			Total au 31 décembre 2012	Total au 31 décembre 2011
	Non dépréciés	Dépréciés	Échus dépréciés	Échus non dépréciés				
				Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Créances rattachées à des participations non combinés (1)	13 164	41	-	19	-	-	13 224	9 308
Prêts émis par l'entreprise	298	39	-	-	3	-	340	317
Dépôts et cautionnements	594	1	-	5	-	-	600	600
Créances potentielles	1	-	-	-	-	-	1	1
Comptes courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances d'exploitation	696	-	-	-	-	-	696	654
Débiteurs divers hors exploitation	151	-	-	-	-	-	151	52
Créances - Concessions (IFRIC 12) (2)	3 382	-	-	-	-	-	3 382	27
TOTAL	18 286	81	-	24	3	-	18 394	10 959

(1) Le solde de 2012 est principalement constitué des participations d'EDF dans les entreprises associées (solde identique à 2011 pour 7,5 Md€) et de la créance financière d'EDF constituée du déficit de la CSPE pour 4,2 Md€.

(2) Cf. § 1.3.1 RATP - créance vis-à-vis du STIF ; mise en place d'IFRIC 12 rétrospectivement au 1^{er} janvier 2012.

ACTIFS COURANTS	Non échus			Échus			Total au 31 décembre 2012	Total au 31 décembre 2011
	Non dépréciés	Dépréciés	Échus dépréciés	Échus non dépréciés				
				Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Fournisseurs d'exploitation acomptes versés	1 378	-	-	24	-	-	1 402	1 348
Créances clients (1)	26 048	636	1 109	3 749	786	8	32 337	32 571
Créances sur personnel et organismes sociaux	120	-	3	6	-	-	128	154
État - TVA et autres créances fiscales (2)	6 682	-	1	48	6	-	6 738	3 604
Compte courant	230	9	1	1	-	-	241	255
Autres créances d'exploitation (2)	6 930	246	30	559	79	33	7 878	13 570
Produits à recevoir sur instruments de dettes	3	-	-	-	-	-	3	3
Débiteurs divers hors exploitation	205	-	4	41	15	10	276	257
Créances IS	256	-	-	2	0	0	258	253
Créances rattachées à des participations non combinés - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations non combinés - Prêts et créances	1 257	24	-	-	-	-	1 280	1 250
Prêts émis par l'entreprise (3)	10 271	-	-	1	14	-	10 286	12 908
Dépôts et cautionnements	932	-	-	-	-	-	932	863
TOTAL	54 312	915	1 148	4 432	901	52	61 760	67 036

(1) Malgré la quasi-stabilité du poste créances clients entre 2011 et 2012 pour s'élever à 32,3 Md€, il faut cependant noter la hausse des créances clients brutes sur EDF de 1,9 Md€, essentiellement sur la part des créances non échues (1,2 Md€), et justifiées notamment par le passage en intégration globale d'Edison depuis le 24 mai 2012. Ces créances sur EDF se ventilent ainsi :

En millions d'euros	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	23 445	- 948	22 497	21 575	- 667	20 908
dont créances échues < 6 mois	2 144	- 251	1 893	2 019	- 193	1 826
dont créances échues ≥ 6 mois, 12 mois <	688	- 211	477	506	- 125	381
dont créances échues ≥ 12 mois	1 046	- 408	638	670	- 278	392
TOTAL DES CRÉANCES ÉCHUES	3 878	- 870	3 008	3 195	- 596	2 599
DONT CRÉANCES NON ÉCHUES	19 567	- 78	19 489	18 380	- 71	18 309

(2) Les variations de ces 2 postes sont à lire conjointement et résultent essentiellement de l'accord signé entre EDF et CSPE, cf. § 1.3.2 EDF, et du transfert de la créance CSPE de « autres débiteurs » à « prêts et créances financiers » pour 4,3 Md€.

(3) Le poste comprend principalement les prêts et créances de la CNA sur sociétés d'économie mixtes concessionnaires d'autoroutes (Semca) pour 8,9 Md€ à fin 2012 contre 10 Md€ à fin 2011, ce qui, conjointement, justifie la variation – part courante de la note 11, point (1).

NOTE 28 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE) (en millions d'euros)

28.3 Risques de liquidité

LIBELLÉ DES COMPTES	Solde au 31 décembre 2012	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Solde au 31 décembre 2011
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS					
Emprunt obligataire (1)	100 866		24 020	76 846	98 723
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	15 518		7 698	7 821	17 903
Dépôts et cautionnements reçus	159		125	35	346
Participations des salariés	5		5	-	5
Titres hybrides - composante dettes financières	16		-	16	17
Dettes potentielles (IFRIC 12)	0		-	-	-
Dettes sur achat minoritaires	43		33	10	37
Dettes sur location financement (3)	1 663		948	715	1 952
Autres emprunts et dettes assimilées (4)	9 527		3 735	5 793	6 555
Dettes rattachées à des participations	15		15	-	6
Comptes courants (à caractère de trésorerie)	2		2	-	2
Soldes créditeurs de banques (5)	0		-	-	-
Avances conditionnées	17		8	8	11
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	146		146	-	432
TOTAUX DES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	127 976		36 733	91 243	125 989
PASSIFS FINANCIERS COURANTS					
Emprunt obligataire (1)	10 533	10 533	-	-	5 943
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	2 823	2 823	-	-	1 910
Dépôts et cautionnements reçus	911	911	-	-	822
Participations des salariés	4	4	-	-	3
Dettes sur achat minoritaires	-	-	-	-	488
Dettes sur location financement (3)	73	73	-	-	548
Autres emprunts et dettes assimilées (4)	9 581	9 581	-	-	9 305
Dettes rattachées à des participations	330	330	-	-	347
Comptes courants (à caractère de trésorerie)	2 574	2 574	-	-	1 619
Soldes créditeurs de banques (5)	1 399	1 399	-	-	1 714
TOTAUX DES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	28 227	28 227	-	-	22 699
DETTES D'EXPLOITATION					
Clients - avances et acomptes reçus (6)	10 560	10 479	55	25	11 107
Dettes fournisseurs et assimilés (7)	23 478	23 442	7	29	23 514
Participation des salariés	71	71	-	-	67
Compte courant	238	213	25	-	165
Autres dettes d'exploitation	4 928	4 414	489	25	4 648
TOTAUX DES DETTES D'EXPLOITATION	39 275	38 620	576	79	39 501
DETTES DIVERSES					
Passif - Contrats à long terme (IAS 11 - IAS 18)	347	347	-	-	327
Versements restant à effectuer à des tiers	3	3	-	-	38
Dettes sur acquisitions d'immobilisations (8)	5 196	5 015	181	1	6 497
Créditeurs divers hors exploitation	236	231	5	-	425
Subventions d'investissement (9)	25 876	24 982	574	321	23 145
TOTAUX DES DETTES DIVERSES	31 659	30 579	759	321	30 432

(1) Cf. (1), Note 22 : Passifs financiers courants et non courants.

(2) Cf. (2), Note 22 : Passifs financiers courants et non courants.

(3) Cf. (5), Note 22 : Passifs financiers courants et non courants.

(4) Cf. (3), Note 22 : Passifs financiers courants et non courants.

(5) Cf. (4), Note 22 : Passifs financiers courants et non courants.

(6) Les avances et acomptes reçus sur commandes comprennent principalement les avances d'exploitation contractuellement accordées par les clients et ne portant pas intérêts chez Areva (3,1 Md€ en 2012 contre 3,3 Md€ en 2011), imputées sur le chiffre d'affaires dégagé au titre des contrats considérés et concernant principalement les ventes de combustibles, d'uranium, de traitement et de recyclage des combustibles usés et de réacteurs.

Concernant EDF, au 31 décembre 2012, les avances et acomptes reçus comprennent principalement les paiements faits par les clients mensualisés particuliers et professionnels d'EDF pour 5,6 Md€ contre 5,2 Md€ à fin décembre 2011.

(7) Stabilité du poste des dettes fournisseurs à 23,5 Md€ à fin décembre 2012 composées à 60 % des dettes fournisseurs EDF (13,7 Md€ en 2012 contre 13 Md€ en 2011).

(8) Les dettes sur fournisseurs d'immobilisations baissent de 1,3 Md€ pour s'élever à fin décembre 2012 à 5,2 Md€. Cette variation à la baisse tient à la diminution de ces dettes sur RFF qui s'élevaient à 1,6 Md€ à fin 2011 contre 31 M€ à fin 2012, légèrement contrebalancée par l'augmentation de ces dettes sur EDF qui s'élevaient à 2,7 Md€ à fin 2012 contre 2,4 Md€ à fin 2011.

(9) Le poste est principalement composé des subventions d'investissement de RFF (21 Md€ en 2012 contre 19 Md€ en 2011) reçues dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers (État, collectivités locales, régions).

NOTE 28 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE) (en millions d'euros)

28.4 Risques de marché

LIBELLÉ DES COMPTES	Solde au 31 décembre 2012	Dont EDF (1)	Dont SNCF (2)	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Instruments dérivés de transaction - Actif	1 180	13	665	-	335	846
Instruments dérivés de couverture - Actif	3 952	1 596	614	-	1 103	2849
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF NON COURANT	5 132	1 609	1 279	-	1 437	3 695
Instruments dérivés de transaction - Actif	3 661	3 167	85	3 661	-	-
Instruments dérivés de couverture - Actif	915	825	25	915	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF COURANT	4 576	3 992	110	4 576	-	-
Instruments dérivés de transaction - Passif	615	-	596	-	112	502
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 502	1 089	352	-	742	2 760
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF NON COURANT	4 117	1 089	948	-	855	3 262
Instruments dérivés de transaction - Passif	2 664	2 290	99	2 664	-	-
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 260	1 190	-	1 260	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF COURANT	3 924	3 480	99	3 924	-	-

(1) EDF, Instruments financiers dérivés EDF

Champ d'application

Conformément aux principes de la norme IAS 39, EDF analyse l'ensemble de ses contrats - portant sur des éléments financiers ou non financiers - afin d'identifier l'existence d'éventuels instruments dérivés dits « incorporés ». Toute composante d'un contrat qui affecte les flux du contrat concerné de manière analogue à celle d'un instrument financier dérivé autonome répond à la définition d'un dérivé incorporé au contrat. Si les conditions prévues par la norme sont réunies, un dérivé incorporé est comptabilisé séparément, en date de la mise en place du contrat.

Évaluation et comptabilisation

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur, déterminée sur la base de prix cotés et de données de marché, disponibles auprès de contributeurs externes. En l'absence de prix cotés, EDF peut faire référence à des transactions récentes comparables ou, à défaut, utiliser une valorisation fondée sur des modèles internes reconnus par les intervenants sur le marché et privilégiant des données directement dérivées de données observables telles que des cotations de gré à gré.

La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net. Dans ce dernier cas, les variations de valeur des instruments de couverture sont comptabilisées directement en capitaux propres, hors part inefficace des couvertures.

Dans le cas particulier des instruments financiers négociés dans le cadre des activités de trading, les résultats réalisés et latents sont présentés en net dans la rubrique « Chiffre d'affaires ».

Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

EDF utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux ainsi que ceux liés à certains contrats de matières premières.

Les critères retenus pour la qualification d'un instrument dérivé comme une opération de couverture sont ceux prévus par la norme IAS 39 :

- l'opération de couverture doit couvrir les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert et l'efficacité de la couverture (représentant le niveau de compensation des variations de valeur de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert ou de la transaction future) se situe dans une fourchette comprise entre 80 % et 125 % ;
- en ce qui concerne les opérations de couverture de flux de trésorerie, la transaction future, objet de la couverture, doit être hautement probable ;
- l'efficacité de la couverture est déterminée de manière fiable ;
- l'opération de couverture est étayée par une documentation adéquate dès sa mise en place.

La relation de couverture prend fin dès lors que :

- un instrument dérivé cesse d'être un instrument de couverture efficace ;
- un instrument dérivé échoit, est vendu, annulé ou exercé ;
- l'élément couvert est arrivé à échéance, a été vendu ou remboursé ;
- une transaction future n'est plus considérée comme hautement probable.

Seuls les instruments dérivés externes au groupe et les instruments dérivés internes donnant lieu à un retournement à l'extérieur du groupe sont réputés éligibles à la comptabilité de couverture.

EDF retient la typologie de couverture suivante :

(A) Couverture de juste valeur

Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé au bilan ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables à la composante couverte sont enregistrées en résultat et compensées par les variations symétriques de juste valeur de l'instrument de couverture, seule la fraction inefficace de la couverture impactant le résultat.

(B) Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit d'une couverture de transactions futures hautement probables pour lesquels les variations de flux de trésorerie générés par l'élément couvert sont compensées par les variations de valeur de l'instrument de couverture.

Les variations cumulées de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique des capitaux propres pour leur partie efficace et en résultat pour la partie inefficace (correspondant à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert).

Lorsque les flux de trésorerie couverts se matérialisent, les montants jusqu'alors enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement aux flux de l'élément couvert.

(C) Couverture d'un investissement net

Il s'agit de couvrir l'exposition au risque de change associé à un investissement net dans une entité étrangère.

Les variations cumulées de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées en capitaux propres pour leur partie considérée comme efficace jusqu'à la sortie de l'investissement net, date à laquelle ce montant est comptabilisé en résultat de cession. La partie inefficace de la couverture (déterminée selon les mêmes modalités que pour une couverture de flux futurs) est enregistrée directement en résultat.

EDFregistre la variation de valeur liée à l'effet taux des dérivés de couverture d'investissement net à l'étranger en capitaux propres au même titre que la variation de valeur liée au change.

(2) SNCF, instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés utilisés par SNCF pour gérer ses risques de change, de taux et de matières premières sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la clôture.

Cadre général

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et sont réévalués à la juste valeur par la suite.

Leur juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données de marché constatées à la clôture et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 27A d'IFRS 7.

La variation de valeur des instruments financiers dérivés non associés à des opérations d'exploitation et qui ne participent pas à une opération de couverture au sens de la norme IAS 39, est comptabilisée en résultat de la période, au sein du résultat financier.

Couverture de flux de trésorerie

Pour couvrir les flux à taux variable de ses dettes et créances et les encaissements et décaissements liés à son activité commerciale, le groupe est amené à intervenir sur le marché des dérivés.

Lorsque les conditions de forme prévues par la norme IAS 39 sont établies, les instruments dérivés sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie et leur variation de valeur est enregistrée directement dans un compte spécifique en autres éléments du résultat global, à l'exclusion de la part inefficace de la couverture, qui est comptabilisée en résultat. Lorsque les flux couverts se matérialisent, les montants accumulés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat symétriquement aux flux de l'élément couvert.

Couverture de juste valeur

SNCF utilise également des instruments dérivés pour couvrir la valeur de ses dettes et créances à taux fixe en euros et en devises.

Lorsque les conditions de forme prévues par IAS 39 sont établies, les instruments dérivés sont qualifiés de couverture de juste valeur, et :

- les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en résultat de la période ;
- l'élément couvert est réévalué à sa juste valeur à la clôture, pour la part du risque couvert en contrepartie du résultat.

En conséquence, les variations de valeur du dérivé et du risque couvert se neutralisent en résultat, à l'exception de la part inefficace de la couverture.

NOTE 28 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE) (en millions d'euros)

28.5 Risques de liquidité par méthodes d'évaluation – Juste valeur et coût amorti

En millions d'euros	Actifs financiers à juste valeur par le biais du compte de résultat		Actifs détenus à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente (1)	Prêts et créances (2)	Dispo et quasi-dispo (3)	Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Passifs financiers évalués au coût amorti (4)
	Sur option	Actifs détenus à des fins de transactions					Sur option	Passifs détenus à des fins de transactions	
Actifs financiers non courants	546	1 344	0	21 924	14 333				
Autres actifs non courants	6	-6	0	604	3 529				
Créances d'exploitation					46 951				
Créances diverses					2 770				
Actifs financiers courants	4 256	3 144	1	13 622	12 594	20 610			
Passifs financiers non courants							2 784	- 2 170	131 333
Autres passifs non courants									33 839
Passifs financiers courants							2 293	371	29 487
Dettes d'exploitation									56 186
Autres dettes									41 982

(1) Les actifs financiers disponibles à la vente (part courante et non courante), comprennent principalement les actifs dédiés sur provision de fin de cycle Areva et EDF, cf. Note 11 : actifs financiers courants et non courants (3).

(2) Les prêts et créances comprennent :

- Pour la part des actifs financiers non courants, les créances rattachées aux participations non combinées cf. 28.2 actifs non courants (1) ;
- Pour la part des créances d'exploitation, les créances relatives aux comptes clients et rattachés, sur l'État, et autres créances décrites cf. 28.2 actifs courants (1) et (2) ;
- Pour la part des actifs financiers courants, les prêts émis par l'entreprise, cf. 28.2 actifs courants (3).

(3) Les disponibilités sont décrites en note 18.

(4) Les passifs financiers évalués au coût amorti se décomposent ainsi :

- Passifs financiers non courants, cf. 28.3 Risques de liquidité (1 à 4) part non courante ;
- Les autres passifs non courants relatifs essentiellement aux contre-valeurs des biens mis en concession et fonds de caducité de EDF pour 32 Md€ décrits en note 23 ;
- Passifs financiers courants, cf. 28.3 Risques de liquidité (1 à 4) part courante ;
- Dettes d'exploitation, cf. 28.3 Risques de liquidité (6 et 7) part courante auxquelles s'ajoutent les dettes fiscales, TVA et sociales pour 17 Md€ présentées en note 24 ;
- Autres dettes, cf. 28.3 Risques de liquidité (8 et 9) part courante, auxquelles s'ajoutent les dettes d'IS (2 Md€) et les produits constatés d'avance hors subventions d'investissement pour 9 Md€ présentés en note 25.

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (en millions d'euros)

	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Obligations contractuelles et commerciales			
Garantie de soumission/d'exécution/de bonne fin		111 937	113 027
Cautions et avals		2 393	2 243
Garantie d'actif ou de passif		3 426	3 395
Engagements d'investissement sur biens	29.1.1	265	169
Engagements d'investissement sur capital		24 381	23 925
Clauses de retour à meilleure fortune accordée		1 513	908
Contrats d'achats irrévocables	29.1.2	0	15
Contrats de location simple		32 409	41 346
Lignes de crédit		9 141	6 896
Garanties sur financement	29.1.3	31 339	26 449
Obligations de rachat		1	1
Autres engagements		7 07	7 681
Engagements liés aux régimes de retraite des salariés			
		2	1
ENGAGEMENTS DONNÉS		111 939	113 028
Avals et cautions bancaires			
Option de vente de titres		401	1 444
Engagement d'achat ou d'investissement	29.2.1	0	0
Engagements de bonne fin et de restitution d'acompte		5 817	6 775
Lignes de crédit		75	42
Garanties liées à des obligations contractuelles		1 027	1 094
Garanties financières	29.2.2	3 891	2 403
Location financement		28 350	48 664
Autres		220	191
ENGAGEMENTS REÇUS		44 248	65 311
Lignes de crédit autorisées et non utilisés			
Marchés de travaux (signés et non signés)		16 028	16 242
Engagement d'acquisition et de cession de titres		8 364	7 994
Autres		0	427
ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES		29 074	31 056

29.1 Engagements hors bilan donnés**■ 29.1.1 Engagements d'investissements sur biens (24 381 M€ pour 23 925 M€ au 31 décembre 2011)**

Les engagements d'investissements concernent essentiellement EDF à hauteur de 16 036 M€ et SNCF à hauteur de 7 674 M€.

EDF

Les engagements fermes de commandes d'exploitation hors achats de combustible et d'énergie ainsi que les engagements d'achats d'immobilisations corporelles s'élèvent à 16 037 M€ (contre 16 437 M€ au 31 décembre 2011).

Ils concernent essentiellement EDF et ERDF pour 11 684 M€ (10 559 M€ au 31 décembre 2011) dont :

- 8 838 M€ d'engagements pris lors de la signature de commandes concernant les immobilisations (7 682 M€ au 31 décembre 2011) ;
- EDF Énergies Nouvelles (EEN) pour 1 211 M€ (2 208 M€ au 31 décembre 2011) : cette baisse concerne essentiellement les commandes de turbines, notamment aux États-Unis et au Canada, et de panneaux solaires en France ;
- EDF Energy pour 1 225 M€ (1 267 M€ au 31 décembre 2011) du fait d'engagements liés à la construction de West Burton - centrale à cycle combiné gaz.

SNCF

Les engagements donnés de matériels roulant (6 432 M€) concernent les investissements convenus avec les constructeurs de matériel roulant et les autorités organisatrices de transport pour la mise en service future de matériel ferroviaire. La diminution nette constatée s'explique par des investissements réalisés sur la période et supérieurs aux nouveaux engagements sous-crits. Au titre de ces engagements, la provision pour risque sur commandes fermes de matériel du fret est nulle à la clôture.

Par ailleurs, les engagements d'achat autre que le matériel ferroviaire sont en hausse (1 242 M€), compte tenu de l'engagement sur le projet d'accessibilité en gares pour 200 M€ et de l'augmentation existant chez Transilien (178 M€), liée à la nouvelle convention signée avec le STIF.

En millions d'euros	31 décembre 2012				31 décembre 2011
	TOTAL	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Engagements sur commandes d'exploitation	4 379	2 620	1 253	506	4 354
Engagements sur commandes d'immobilisations	11 657	5 962	5 080	615	12 083
Engagements donnés liés à l'exécution des contrats d'exploitation	16 037	10 877	6 333	1 121	16 437

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (SUITE) (en millions d'euros)

■ 29.1.2 Engagements d'achats irrévocables (32 409 M€ pour 41 346 M€ au 31 décembre 2011)

Ces montants correspondent essentiellement à des engagements d'achats d'énergies et de combustibles par EDF à hauteur de 30 931 M€.

Au 31 décembre 2012, l'échéancier des engagements d'achats d'énergies et de combustibles d'EDF se présente comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2012					31 décembre 2011
	TOTAL	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL
Achats d'électricité et services associés	7 676	2 060	2 482	1 119	2 015	9 467
Achats d'autres énergies et de matières premières	1 458	683	761	14	-	1 553
Achats de combustibles nucléaires	21 797	2 675	6 991	6 760	5 371	18 698
Engagements d'achats fermes et irrévocables	30 931	5 418	10 234	7 893	7 386	29 718

Les évolutions résultent principalement de la hausse des engagements d'achats de combustible nucléaire, compensée partiellement par une baisse des contrats d'achat d'électricité, notamment chez EDF.

Achats d'électricité et services associés

Les engagements d'achats d'électricité proviennent principalement d'EDF, essentiellement portés par le système énergétique insulaire (SEI) qui s'est engagé à acheter de l'électricité produite à partir de bagasse et de charbon d'ERDF et d'EDF Energy.

Par ailleurs, en complément des obligations valorisées ci-dessus et au terme de l'article 10 de la loi du 10 février 2000, EDF a l'obligation d'acheter en France métropolitaine dès lors que le producteur en fait la demande et sous réserve du respect d'un certain nombre de caractéristiques techniques, la production issue des centrales de cogénération ainsi que des unités de production d'énergie renouvelable (éoliennes, petite hydraulique, photovoltaïque...). Les surcoûts générés par cette obligation sont compensés (après validation par la CRE) via la CSPE. Ces obligations d'achat s'élèvent à 36 TWh pour l'exercice 2012 (33 TWh pour l'exercice 2011), dont 10 TWh au titre de la cogénération (12 TWh pour 2011), 14 TWh au titre de l'éolien (12 TWh pour 2011), 4 TWh au titre du photovoltaïque (2 TWh pour 2011) et 3 TWh au titre de l'hydraulique (3 TWh pour 2011).

Achats d'autres énergies et de matières premières

Les engagements d'achats d'autres énergies et matières premières concernent essentiellement des achats de charbon et de fioul utilisés pour le fonctionnement des centrales thermiques.

Achats de combustible nucléaire

Les engagements d'achats de combustible nucléaire proviennent des contrats d'approvisionnement du parc nucléaire pour couvrir les besoins du groupe EDF en uranium et en services de fluoration, d'enrichissement et de fabrication d'assemblages de combustible.

L'augmentation des engagements résulte principalement de la signature de nouveaux contrats ou avenants en 2012 pour un montant de 4,8 Md€.

Achats de gaz et services associés

Les engagements d'achats de gaz sont principalement portés par Edison.

Edison a conclu des contrats d'importation de gaz naturel en provenance de Russie, de Libye, d'Algérie et du Qatar, pour une fourniture totale de 14,4 milliards de mètres cubes par an. Ces contrats contiennent des clauses de *take-or-pay* par lesquelles l'acheteur s'engage à payer annuellement des volumes minimaux de gaz, qu'il en prenne livraison ou non. Au 31 décembre 2012, les engagements hors bilan au titre des clauses de *take-or-pay*

d'Edison s'élèvent à 414 M€, correspondant à la valeur des volumes de gaz non enlevés à cette date et dont la livraison est reportée sur une période ultérieure.

Par ailleurs, Edison, dans le cadre du contrat avec Terminale GNL Adriatico, unité de liquéfaction de gaz mise en service en octobre 2009 et dans laquelle Edison détient une participation de 7,3 %, bénéficie d'environ 80 % des capacités de regazéification du terminal jusqu'en 2034 moyennant le paiement d'une prime annuelle d'environ 100 M€.

Les engagements d'achats de gaz sont également portés par EDF - dans le cadre du développement de son activité de commercialisation de gaz - et par des filiales *via* des engagements généralement adossés à des contrats de vente d'électricité dont les clauses dites de *pass-through* permettent de répercuter aux clients la quasi-totalité de la variabilité du coût des sources d'approvisionnement.

■ 29.1.3 Garantie sur financement (31 399 M€ pour 26 448 M€ au 31 décembre 2011)

Les garanties de financement reçues concernent essentiellement La Poste (21 778 M€ pour 16 615 M€ au 31 décembre 2011), RFF (3 556 M€ pour 4 600 M€ au 31 décembre 2011) et EDF (5 449 M€ pour 4 584 M€ au 31 décembre 2011).

La Poste

En millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés	21 778	16 615
Engagement lié au refinancement	1 242	
Engagement de financement		
En faveur d'établissement de crédit	70	44
En faveur de la clientèle	17 312	13 707
Engagement de garantie		
En faveur d'établissement de crédit	383	355
En faveur de la clientèle	2 771	2 506
Engagement sur titres à livrer		3

Engagements relatifs au crédit logement

La Poste s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du crédit logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. La Poste s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du crédit logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts portés dans les comptes du crédit logement. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élevait au 31 décembre 2012 à 383 M€.

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (SUITE) (en millions d'euros)*Engagements relatifs à la Banque privée européenne*

Dans le cadre du projet d'acquisition de la Banque privée européenne, La Banque Postale est engagée à recevoir les titres contre paiement d'un prix non déterminé. Par ailleurs, en opération préalable, La Banque Postale s'est engagée à refinancer la dette de la Banque privée européenne souscrite auprès du Crédit Mutuel Arkea en taux variable. Le montant de cette dette est estimée au 31 décembre 2012 à 1 242 M€.

RFF

RFF a garanti en faveur de la caisse des dépôts - direction des fonds d'épargne un montant de 757,2 M€, à effet juillet 2011. Cette garantie fait l'objet d'une rémunération à compter de juillet 2011.

Le montant restant à verser par RFF au titre de sa contribution au financement s'élève à 789,5 M€ au 31 décembre 2012 (1 084 M€ au 31 décembre 2011).

Le montant de subventions restant à appeler auprès des financeurs tiers et à reverser au concessionnaire s'élève à 2 010,2 M€ au 31 décembre 2011 (2 758 M€ au 31 décembre 2011).

EDF

En millions d'euros	31 décembre 2012				31 décembre 2011
	TOTAL	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Sûretés réelles d'actifs	4 906	193	1 389	3 324	3 449
Garantie sur emprunts	218	11	40	167	158
Autres engagements liés au financement	325	170	83	72	299
Engagements donnés liés au financement	5 449	374	1 512	3 563	3 906

Les sûretés réelles et biens affectés en garanties des emprunts comprennent principalement des nantissements ou hypothèques d'actifs corporels et de titres de participations de filiales consolidées détentrices d'actifs corporels. Ainsi, la valeur nette comptable des actifs courants et non courants donnés en garantie s'élève à 4 906 M€ au 31 décembre 2012 (3 449 M€ en 2011), soit en augmentation de 1 457 M€.

Les engagements liés au financement ont été donnés principalement par EDF Énergies Nouvelles. La hausse de ces engagements au 31 décembre 2012 concerne essentiellement le financement de nouveaux parcs aux États-Unis et au Royaume-Uni.

29.2 Engagements hors bilan reçus**■ 29.2.1 Engagements d'achats ou d'investissements (5 817 M€ pour 6 775 M€ au 31 décembre 2011)**

Ces engagements reçus concernent essentiellement RATP (2 531 M€ pour 2 792 M€ au 31 décembre 2011) et SNCF (3 144 M€ pour 3 649 M€ au 31 décembre 2011).

SNCF

Les engagements reçus de matériels roulants (3 144 M€) correspondent aux financements d'investissement à recevoir des régions sur le matériel roulant commandé. Ils diminuent principalement du fait de la réalisation des investissements commandés par les régions notamment sur des TER. L'augmentation des engagements donnés provient pour l'essentiel de la commande de nouvelles rames TGV®. Elle est atténuée par des investissements effectués sur la période pour 361 M€ dans des rames TGV2N2, 307 M€ dans des rames Transilien, 259 M€ dans des TER et 115 M€ dans les Intercités. Par ailleurs, les engagements au titre de la maintenance et de la révision des matériels diminuent de 103 M€.

■ 29.2.2 Garanties financières (28 350 M€ contre 48 663 M€ au 31 décembre 2011)

Ces garanties financières concernent essentiellement La Poste (27 768 M€ contre 27 958 M€ au 31 décembre 2011), et la SPPE (20 000 M€ au 31 décembre 2011).

La Poste (voir § 29.1.3)

En millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus	27 768	27 958
Engagement de financement		
En faveur d'établissement de crédit	2 038	4 025
En faveur de la clientèle		
Engagement de garantie		
En faveur d'établissement de crédit	25 727	23 932
Engagement sur titres à recevoir	3	1

La diminution du compte par rapport à l'exercice précédent concerne la SPPE. Cette dernière disposait d'une garantie de l'État français aux titres de créances émis par la SPPE, dans le cadre de son programme de papier commercial multidevise et concernait tous les titres de créances ayant une durée maximale de 397 jours émis au plus tard le 30 juin 2012 par la SPPE. Au 31 décembre 2012, toutes les créances de la SPPE émises avant le 30 juin 2012 ont été remboursées, cette garantie est donc tombée.

NOTE 30 : PARTIES LIÉES (en milliers d'euros)

L'objet de la note est de présenter les transactions significatives qui existent dans le périmètre de combinaison de l'APE, qualifiées de parties liées au sens de la norme IAS 24.

La liste des entités, en intégration globale ou participations dans les entreprises associées, est présentée dans la note 32 – Périmètre de combinaison.

1. Transactions entre sociétés intégrées et associées, et entre sociétés associées du périmètre APE

En millions d'euros	Entreprises associées	
	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Compte de résultat (Ventes/ Achats)	3 688	2 925
Bilan (Créances/ Dettes d'exploitation)	2 320	2 334

Les transactions courantes et non courantes entre entreprises associées ou entre entreprises associées et intégrées globalement ont fait l'objet en 2012 d'un recensement, sur la base des flux et soldes supérieurs à 5 M€.

Les transactions significatives du compte de résultat concernent essentiellement les entités suivantes :

■ GDF Suez et EDF

Depuis les filialisations des activités de gestionnaires de réseaux de distribution, par la création d'ERDF, filiale d'EDF, au 1^{er} janvier 2007 pour la distribution d'électricité, et de GRDF, filiale de GDF Suez, au 1^{er} janvier 2008, pour la distribution de gaz, la convention définissant les relations entre EDF et GDF, vis-à-vis de l'opérateur commun, du 18 avril 2005 modifiée par voie d'avenant le 20 décembre 2007, a été transférée aux deux nouvelles entreprises.

L'opérateur commun assure dans le secteur de la distribution les activités de construction, d'exploitation et de maintenance des réseaux ainsi que le comptage.

Le montant des achats/ventes entre ces deux sociétés s'élève à 620 M€ à fin décembre 2012.

■ France Télécom - Orange

Le groupe fournit des prestations de communication à plusieurs entités du périmètre de combinaison à des conditions courantes.

Le montant des prestations de communication rendues s'élève à 239 M€ à fin décembre 2012.

■ AIR France - KLM

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions avec Aéroports de Paris (ADP), notamment dans le cadre :

- des loyers payés au titre de contrats de location de terrains et de bâtiments ;
- des redevances correspondant à la gestion par ADP des flux aéroportuaires et passagers.

De plus, ADP collecte les taxes d'aéroport pour le compte de l'État.

Pour les exercices clos le 31 décembre 2012 (12 mois) et le 31 décembre 2011 (9 mois), les dépenses relatives aux transactions décrites ci-dessus s'élèvent respectivement à 373 M€ et 348 M€.

2. Transactions avec l'État

A. Entités intégrées globalement

En application du paragraphe 26 de la norme IAS 24, les entités du périmètre de combinaison ont précisé, au titre de l'exercice 2012, les transactions avec l'État en spécifiant l'autorité publique concernée, la nature de sa relation avec elle et le montant de chaque transaction individuellement significative (montant supérieur à 5 M€). Il en résulte :

■ EDF

Le contrat de service public entre l'État et EDF a été signé le 24 octobre 2005. Ce contrat a pour objet de constituer le cadre de référence des missions de service public que le législateur lui a confiées pour une durée indéterminée, la loi du 9 août 2004 ne fixant pas de durée au contrat.

Par ailleurs, EDF participe, à l'instar des autres producteurs d'électricité, à la programmation pluriannuelle des investissements de production, arrêtée par le ministre chargé de l'Énergie, qui fixe notamment les objectifs en matière de répartition des capacités de production.

Enfin, l'État intervient dans le cadre de la réglementation des marchés de l'électricité et du gaz. Il accorde notamment les autorisations de construction et d'exploitation des installations de production et intervient dans la fixation des tarifs de vente aux clients au tarif réglementé, des tarifs de transport et de distribution mais également dans la détermination du prix de l'Arenh – conformément à la loi NOME – ainsi que du montant de la contribution au service public de l'électricité.

■ La Poste

Les relations entre La Poste et l'État ont été contractualisées en juillet 2008 jusqu'en 2012, dans le cadre d'un contrat de plan intitulé « Performances et confiance ». Ce contrat pose les engagements respectifs de La Poste et de l'État durant cette période, formalisant les quatre missions de service public confiées à La Poste : le service universel postal, le service public de transport et de la distribution de presse, la mission d'accessibilité bancaire et la mission d'aménagement du territoire. La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

En ce qui concerne les activités bancaires du groupe, les taux de commissionnement sur les produits d'épargne réglementée (livret A, livret développement durable et LEP) sont fixés par l'État. L'évolution de ces taux a un effet direct sur le produit net bancaire de La Banque Postale.

■ SNCF

L'État apporte deux natures de soutien financier au groupe SNCF :

- les concours publics inclus dans le résultat : il s'agit essentiellement des subventions à caractère social versées par l'État aux entreprises dans le cadre de sa politique pour l'emploi ;

En millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Subventions d'exploitation reçues	42	49

- les subventions d'investissement et rémunération des accords de concession de services.

NOTE 30 : PARTIES LIÉES (SUITE) (en millions d'euros)

Le groupe SNCF perçoit des subventions d'investissement sous la forme de financement par des tiers, principalement des collectivités territoriales, notamment pour le matériel roulant. Les subventions d'investissement sont comptabilisées au bilan en diminution de l'actif subventionné. Celles qui se rapportent aux immobilisations corporelles et incorporelles sont constatées en résultat sur la ligne dotation aux amortissements en fonction de la durée de vie économique estimée des biens correspondants.

Dans le cadre des accords de concession de services avec les autorités organisatrices, le groupe perçoit des rémunérations sous formes de subventions et/ou de contributions. Dans les deux cas, ces rémunérations sont considérées comme une modalité de règlement des actifs financiers de concession qu'elles viennent diminuer au bilan.

En millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Encaissements sur actifs financiers de concession	495	232
Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles et incorporelles	206	326
TOTAL RÉGIONS	701	558

Les prestations avec les autorités organisatrices de transport (régions et STIF), comptabilisées en chiffre d'affaires, se montent à 3 816 M€ pour l'année 2012 contre 3 781 M€ en 2011. Celles qui concernent l'État en tant qu'autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire s'élèvent à 305 M€ contre 208 M€.

■ RFF

RFF reçoit deux grands types de subventions : les subventions reçues dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers (État, collectivités locales, régions...) et celles attribuées par la loi de finances et notifiées par l'État. Cette dernière a un caractère forfaitaire et est destinée à concourir à l'équilibre financier de l'établissement.

Impact sur le compte de résultat :

En millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Subvention d'exploitation	280,3	786,2
Subvention de renouvellement	135,4	118,2
TOTAL	415,7	904,4

Impact sur le bilan :

En millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Subvention de renouvellement	3 842,2	3 977,7
Subvention d'exploitation à recevoir	14,2	11,4
TOTAL	3 856,4	3 989,1

■ Grands ports maritimes

Les ports perçoivent des subventions de fonctionnement et d'investissement. Les subventions de fonctionnement sont versées afin de maintenir les accès nautiques *via* des opérations de dragage des sédiments. L'ensemble des GPM métropolitains ont perçu des subventions de fonctionnement au titre de 2012 pour un montant de 51,7 M€.

Les sources de financement des investissements sont, en dehors de l'autofinancement et du recours à l'emprunt, les participations de l'État pour les opérations d'infrastructures, les participations des collectivités locales et de l'Union européenne *via* le fonds Feder.

L'État accorde également des subventions d'investissement, conjointement avec les participations des collectivités locales et de l'Union européenne *via* le fonds Feder, pour financer des opérations d'infrastructure. Une partie de ces investissements est

contractualisée dans des contrats de projets État-région (CPER). À ce titre, l'État a versé 40,2 M€ aux GPM métropolitains en 2012. Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance portuaire, l'État a versé 21,3 M€ en plus de sa participation aux CPER au titre de 2012, pour financer des investissements.

B. Entreprises associées**■ Safran**

Les principales transactions du groupe Safran avec l'État concernent la livraison de produits aéronautiques à la direction générale de l'Armement.

■ Thales

La part du chiffre d'affaires du groupe réalisée avec l'État français (essentiellement la direction générale de l'Armement) dans le domaine de la défense s'élève, en 2012, à 3,1 Md€ (dont 0,8 Md€ liés à DCNS). Elle s'élevait à 2,4 Md€ (dont 0,2 Md€ liés à DCNS) en 2011.

■ EADS

Les transactions avec l'État concernent essentiellement les ventes réalisées par les divisions Eurocopter, Astrium, Cassidian et Airbus Military pour des programmes tels que le Tigre, les missiles balistiques M51/M45, les missiles de croisière navals SCALP et le programme A400M.

■ GDF Suez

Un nouveau contrat de service public a été signé le 23 décembre 2009, confortant les missions de service public du groupe et les conditions des évolutions tarifaires en France :

- au titre de ses missions de service public, le groupe renforce ses engagements en matière de sécurité des biens et des personnes, de solidarité et de prise en charge des clients démunis et de développement durable et de recherche ;
- au titre des conditions des évolutions tarifaires en France, ce contrat s'accompagne de la publication d'un décret qui redéfinit le cadre réglementaire global de fixation et d'évolution des tarifs réglementés du gaz naturel en France. L'ensemble de ce dispositif améliore la visibilité sur les conditions d'évolution des tarifs réglementés, en prévoyant notamment leur évolution en fonction des coûts engagés, et détermine les règles et les responsabilités des différents acteurs sur la période 2010-2013.

Les tarifs d'acheminement sur le réseau de transport GRT gaz, sur le réseau de distribution de gaz en France ainsi que les tarifs d'accès aux terminaux méthaniers français sont régulés. Les éléments tarifaires sont fixés par arrêté ministériel.

■ AIR France – KLM

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions avec des organismes gouvernementaux dont notamment le ministère de la Défense et la direction générale de l'Aviation civile (DGAC).

- **Ministère de la Défense** : Air France-KLM a conclu des contrats avec le ministère de la Défense concernant la maintenance d'avions de l'armée française. Le chiffre d'affaires relatif à cette activité représente 67 M€ au 31 décembre 2012 (12 mois) contre 43 M€ au 31 décembre 2011 (9 mois).
- **DGAC** : cette autorité réglementaire, placée sous l'autorité du ministère des Transports, est garante de la sécurité et de la sûreté du trafic aérien évoluant dans le ciel et sur les aérodromes français. À ce titre, la DGAC facture à Air France-KLM des prestations de service correspondant à l'utilisation des installations pour un montant de 115 M€ au 31 décembre 2012 (12 mois) contre 86 M€ au 31 décembre 2011 (9 mois).

Comptes combinés

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (en millions d'euros)

Bilan actif au 31 décembre 2011 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Entités en fin d'activité/ Défaillance	Industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Écart d'acquisition	12	9	1 839	15 886	0	1 420	0	0	13	0	3	0	19 183
Licences, marques et bases d'abonnés	2	107	385	1 428	0	396	0	0	13	0	44	0	2 375
Autres immobilisations incorporelles	0	29	1 385	5 816	0	446	0	0	3	0	134	0	7 813
Immobilisations corporelles DC	0	3 293	0	51 523	0	0	0	0	96	0	0	0	54 912
Immobilisations corporelles DP	307	54 799	28 438	67 435	83	6 211	0	3	240	0	748	0	158 263
Immubles de placement	7	827	0	115	0	0	0	0	0	0	0	0	949
Titres mis en équivalence	4 444	504	1 618	30 967	25	5 786	9 172	0	3 676	0	21	0	56 213
Actifs financiers non courants	37	1 523	7 168	28 951	5	2 455	0	11	9	46	15	- 1 843	38 378
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	56 037	0	0	0	0	0	0	56 037
Impôts différés actifs	72	3 786	1 125	4 019	0	205	0	0	8	0	1	0	9 215
Autres actifs non courants	8	50	27	646	0	0	0	0	0	0	0	0	731
Total actifs non courants	4 889	64 926	41 985	206 786	113	72 957	9 172	14	4 058	46	967	- 1 843	404 071
Stocks	201	28	1 090	16 161	18	158	0	9	253	0	928	0	18 846
Créances d'exploitation	415	3 337	7 447	34 344	32	2 739	0	79	86	21	620	- 1 032	48 087
Créances diverses	13	276	50	910	1	383	0	0	29	0	71	0	1 732
Prêts et créances de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	121 470	0	0	0	0	0	0	121 470
Actifs financiers courants	127	12 271	3 287	19 536	46	1 006	0	2	36	0	227	0	36 538
Autres comptes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	4 684	0	0	0	0	0	0	4 684
Trésorerie et équivalent de trésorerie	921	4 738	4 609	5 973	120	1 984	0	573	142	20	79	0	19 161
Total actifs courants	1 678	20 649	16 484	76 923	216	132 426	0	663	546	41	1 924	- 1 032	250 519
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	13	1	1 477	0	155	0	0	0	0	0	0	1 646
TOTAL ACTIFS	6 566	85 588	58 470	285 186	330	205 538	9 172	677	4 604	87	2 892	- 2 875	656 235

Bilan passif au 31 décembre 2011 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Entités en fin d'activité/ Défaillance	Industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Capital et dotations en capital	2 279	11 683	5 404	2 381	145	3 476	0	19 590	272	1	381	0	45 612
Primes liées au capital	39	543	251	1 148	0	700	0	4	0	121	0	0	2 806
Réserves et report à nouveau	1 927	- 7 972	4 360	51 337	74	5 861	8 864	- 23 647	3 531	104	213	58	44 712
Résultat combiné	963	909	391	2 122	11	1 093	308	- 114	346	- 140	13	- 36	5 867
Capitaux propres de l'ensemble combiné	5 207	5 164	10 406	56 988	230	11 131	9 172	- 4 167	4 149	87	607	22	98 996
Intérêts minoritaires	8	0	79	4 702	0	3	0	0	0	0	0	0	4 792
Provisions non courantes	184	543	944	58 011	0	94	0	0	30	0	24	0	59 829
Avantages au personnel non courant	42	489	2 292	16 614	0	1 734	0	0	12	0	156	0	21 337
Passifs financiers non courants	89	47 467	21 763	47 553	65	6 119	0	4 482	64	0	147	- 1 616	126 134
Autres passifs non courants	0	1 103	0	30 847	0	0	0	0	96	0	0	0	32 047
Impôts différés passifs	1	272	472	4 635	0	118	0	0	0	0	13	0	5 510
Passifs non courants	316	49 874	25 470	157 660	65	8 064	0	4 482	202	0	341	- 1 616	244 857
Provisions courantes	95	301	346	3 811	6	1 103	0	177	14	0	115	- 8	5 958
Avantages au personnel courant	0	50	136	846	0	605	0	0	2	0	0	0	1 639
Passifs financiers courants	20	5 973	6 343	13 852	3	1 370	0	162	55	0	90	- 227	27 641
Dettes d'exploitation	879	1 866	9 948	35 301	24	4 680	0	24	171	0	1 325	- 1 041	53 177
Autres passifs courants	42	22 360	5 738	11 621	2	430	0	0	12	0	414	- 5	40 613
Dettes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	178 130	0	0	0	0	0	0	178 130
Passifs courants	1 036	30 549	22 510	65 431	35	186 318	0	363	253	0	1 944	- 1 281	307 157
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	4	406	0	22	0	0	0	0	0	0	432
TOTAL PASSIF	6 566	85 587	58 470	285 186	330	205 538	9 172	678	4 604	87	2 892	- 2 875	656 235

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE) (en millions d'euros)

Résultat au 31 décembre 2011 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Entités en fin d'activité/ Défaillance	Industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	-	-	-	-	-	5 131	-	-	-	-	-	0	5 131
Chiffre d'affaires	3 955	10 524	36 058	72 107	27	17 501	-	0	738	-	4 042	- 6 528	138 425
Autres produits des activités ordinaires	- 8	932	30	7 448	-	111	-	0	53	-	332	0	8 898
Achats et charges externes	- 2 459	- 6 311	- 14 869	- 45 737	- 6	- 8 016	-	- 39	- 506	0	- 2 254	6 504	- 73 695
Charges de personnel	- 1 031	- 1 255	- 15 320	- 14 306	- 3	- 11 544	-	0	- 187	-	- 1 455	0	- 45 102
Impôts et taxes	- 84	- 314	- 1 286	- 3 083	- 1	- 1 042	-	- 1	- 27	-	- 270	24	- 6 083
Autres produits et charges opérationnels	165	- 950	- 3 232	- 9 842	- 5	- 1 337	-	- 56	- 48	-	- 390	- 36	- 15 729
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	540	2 625	1 381	6 587	12	805	-	- 96	23	0	6	- 36	11 845
RÉSULTAT FINANCIER	73	- 1 437	- 572	- 4 334	2	- 223	-	- 17	- 1	- 139	4	-	- 6 645
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	613	1 187	809	2 253	13	582	-	- 114	23	- 140	10	- 36	5 200
Impôts sur les bénéfices exigibles	- 84	- 288	- 365	- 2 017	- 5	- 243	-	- 1	0	0	- 6	0	- 3 009
Impôts sur les bénéfices différés	16	- 6	58	398	-	44	-	-	6	-	6	0	522
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	- 13	- 21	- 2	-	-	-	-	-	-	-	0	- 37
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	545	880	481	631	8	383	-	- 114	29	- 140	10	- 36	2 677
Résultat des sociétés mises en équivalence	419	29	- 63	1 579	3	699	308	-	317	-	3	0	3 294
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	964	909	418	2 211	11	1 082	308	- 114	346	- 140	13	- 36	5 971
Intérêts minoritaires	- 1	1	- 27	- 88	-	11	-	-	0	-	0	0	- 104
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	963	909	391	2 122	11	1 093	308	- 114	346	- 140	13	- 36	5 867

Comptes combinés

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE) (en millions d'euros)

Bilan actif au 31 décembre 2012	Industries de défense	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Entités en fin d'activité/ Défaillance	Industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter- secteurs	Total
Écart d'acquisition	12	25	1 545	14 411	0	1 566	0	0	13	0	3	0	17 575
Licences, marques et bases d'abonnés	2	119	405	1 373	0	391	0	0	10	0	53	0	2 353
Autres immobilisations incorporelles	0	38	1 488	8 806	0	504	0	0	4	0	147	0	10 987
Immobilisations corporelles DC	0	3 353	68	54 403	0	0	0	0	96	0	0	0	57 920
Immobilisations corporelles DP	321	59 337	24 830	76 159	86	6 202	0	0	242	0	798	0	167 975
Immeubles de placement	7	799	0	42	0	0	0	0	0	0	0	0	848
Titres mis en équivalence	5 106	1 248	1 432	30 180	27	5 751	8 703	0	3 716	0	21	0	56 184
Actifs financiers non courants	37	1 582	6 160	35 675	4	1 379	0	2	9	8	16	- 1 653	43 219
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	54 281	0	0	0	0	0	0	54 281
Impôts différés actifs	63	3 780	1 024	4 516	0	113	0	0	12	0	1	0	9 509
Autres actifs non courants	9	149	3 382	680	0	0	0	0	6	0	0	0	4 226
Total actifs non courants	5 557	70 430	40 335	226 245	117	70 187	8 703	2	4 107	8	1 040	- 1 653	425 076
Stocks	175	28	1 169	16 821	21	210	0	8	245	0	966	0	19 643
Créances d'exploitation	385	4 108	8 832	32 434	7	2 738	0	10	108	0	525	- 2 153	46 995
Créances diverses	31	344	49	1 851	2	383	0	0	28	0	82	0	2 770
Prêts et créances de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	132 481	0	0	0	0	0	0	132 481
Actifs financiers courants	181	11 197	3 686	18 213	45	1 487	0	0	52	0	241	0	35 102
Autres comptes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	5 113	0	0	0	0	0	0	5 113
Trésorerie et équivalent de trésorerie	982	2 833	6 712	6 158	126	3 063	0	491	90	41	114	0	20 610
Total actifs courants	1 753	18 511	20 448	75 477	201	145 476	0	510	523	41	1 928	- 2 153	262 714
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	11	22	466	0	104	0	0	0	0	0	0	604
TOTAL ACTIFS	7 310	88 952	60 805	302 188	318	215 767	8 703	512	4 630	49	2 967	- 3 807	688 394

Bilan passif au 31 décembre 2012	Industries de défense	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Entités en fin d'activité/ Défaillance	Industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter- secteurs	Total
Capital et dotations en capital	2 279	11 711	5 405	2 381	145	3 476	0	18 399	235	1	381	0	44 412
Primes liées au capital	39	543	251	1 148	0	700	0	0	0	121	0	0	2 802
Réserves et report à nouveau	2 711	- 7 546	4 656	46 043	84	6 539	9 710	- 22 606	3 628	- 36	224	29	43 436
Résultat combiné	915	494	489	3 800	9	713	- 1 007	- 2	312	- 38	11	- 7	5 690
Capitaux propres	5 943	5 202	10 800	53 372	238	11 429	8 703	- 4 210	4 175	49	617	22	96 340
Intérêts minoritaires	7	0	136	5 236	0	66	0	0	0	0	1	0	5 446
Capitaux propres de l'ensemble combiné	5 950	5 202	10 936	58 608	238	11 495	8 703	- 4 210	4 175	49	618	22	101 785
Provisions non courantes	166	463	839	61 383	0	90	0	0	28	0	4	0	62 974
Avantages au personnel non courant	50	510	2 395	21 566	0	1 735	0	0	16	0	166	0	26 437
Passifs financiers non courants	83	48 771	20 799	52 457	68	6 270	0	4 482	65	0	156	- 1 203	131 948
Autres passifs non courants	0	1 619	4	31 973	0	0	0	0	96	0	0	0	33 693
Impôts différés passifs	1	271	273	5 623	0	158	0	0	0	0	21	0	6 348
Passifs non courants	300	51 634	24 310	173 003	68	8 253	0	4 482	205	0	347	- 1 203	261 400
Provisions courantes	72	348	344	3 381	4	1 408	0	97	20	0	101	- 14	5 761
Avantages au personnel courant	0	47	149	912	0	622	0	0	2	0	0	0	1 733
Passifs financiers courants	33	5 653	7 293	17 787	3	1 589	0	113	53	0	78	- 451	32 150
Dettes d'exploitation	901	1 980	11 082	36 558	3	5 069	0	29	161	0	1 413	- 642	56 555
Autres passifs courants	55	24 087	6 667	11 817	1	449	0	0	14	0	411	- 1 520	41 982
Dettes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	186 883	0	0	0	0	0	0	186 883
Passifs courants	1 060	32 115	25 535	70 456	12	196 019	0	239	251	0	2 002	- 2 626	325 063
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	24	122	0	0	0	0	0	0	0	0	146
TOTAL PASSIF	7 310	88 952	60 805	302 188	318	215 767	8 703	512	4 630	49	2 967	- 3 807	688 394

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE) (en millions d'euros)

Résultat au 31 décembre 2012	Industries de défense	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Entités en fin d'activité/ Défaillance	Industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter- secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	-	-	-	-	-	5 519	-	-	-	-	-	0	5 519
Chiffre d'affaires	1 176	9 794	38 686	79 553	13	17 919	-	0	783	-	4 178	- 6 849	145 252
Autres produits des activités ordinaires	47	475	40	9 781	2	155	-	-	113	-	254	0	10 868
Achats et charges externes	- 750	- 5 032	- 17 700	- 54 665	- 9	- 8 425	-	- 15	- 572	0	- 2 250	6 849	- 82 570
Charges de personnel	- 365	- 1 298	- 15 967	- 15 286	- 3	- 11 788	-	0	- 195	-	- 1 509	0	- 46 411
Impôts et taxes	- 31	- 336	- 1 383	- 3 223	- 1	- 1 060	-	0	- 27	-	- 267	0	- 6 326
Autres produits et charges opérationnels	68	- 1 299	- 1 951	- 7 797	3	- 1 335	-	23	- 59	-	- 387	0	- 12 734
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	146	2 302	1 725	8 364	6	985	-	8	43	0	20	0	13 599
RÉSULTAT FINANCIER	- 2	- 1 464	- 667	- 3 686	2	- 258	-	- 8	- 2	- 38	1	-	- 6 123
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	144	838	1 057	4 678	8	727	-	0	42	- 38	20	0	7 475
Impôts sur les bénéfices exigibles	- 26	- 388	- 444	- 1 833	- 2	- 323	-	- 2	- 3	-	- 4	0	- 3 026
Impôts sur les bénéfices différés	6	3	101	367	-	18	-	-	4	-	- 7	0	492
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	- 5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	- 5
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	124	449	714	3 212	6	421	-	- 2	43	- 38	9	0	4 937
Résultat des sociétés mises en équivalence	792	46	- 200	853	3	294	- 1 007	-	269	-	2	- 7	1
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	916	494	515	4 065	9	715	- 1 007	- 2	311	- 38	11	- 7	5 983
Intérêts minoritaires	- 1	0	- 26	- 265	-	- 2	-	-	0	-	0	0	- 293
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	915	494	489	3 800	9	713	- 1 007	- 2	312	- 38	11	- 7	5 690

Comptes combinés

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE) (en millions d'euros)

Endettement net au 31 décembre 2011 retraité	Industries de défense	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Entités en fin d'activité/ Défaillance	Industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter- secteurs	Total
Emprunt obligataire	-	32 479	15 753	41 097	-	5 822	-	-	49	-	-	1 338	96 539
Emprunts auprès des établissements de crédit	58	5 478	2 580	4 740	65	4	-	4 482	8	-	1	-	17 416
Autres emprunts et dettes	2	4 163	653	1 009	-	178	-	-	2	-	9	278	6 294
Soldes créditeurs de banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	24	10	-	-	-	-	-	3	-	-	-	37
Dettes sur location financement	3	-	1 887	-	-	63	-	-	-	-	-	-	1 952
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	6
Comptes courants créditeurs	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Avances conditionnées	5	-	-	2	-	-	-	-	1	-	3	-	11
Dépôts et cautionnements reçus	0	126	196	0	-	24	-	-	0	-	0	-	346
Participations des salariés	5	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	5
Titres participatifs	17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	1 955	290	699	-	-	-	-	-	-	134	-	3 078
Total passifs financiers non courants	89	44 225	21 371	47 553	65	6 090	-	4 482	64	-	147	1 616	125 703
Emprunt obligataire	0	1 334	2 175	1 830	-	111	-	-	2	-	-	167	5 618
Emprunts auprès des établissements de crédit	10	238	302	1 317	2	2	-	-	32	-	1	-	1 903
Autres emprunts et dettes	3	2 939	789	4 636	-	775	-	47	1	-	7	60	9 255
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	488	-	-	-	-	-	-	-	-	-	488
Dettes sur location financement	0	-	539	-	-	9	-	-	-	-	-	-	548
Dettes rattachées à des participations	-	344	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	347
Dépôts et cautionnements reçus	1	439	4	0	1	377	-	-	0	-	0	-	822
Participations des salariés	0	-	-	3	-	0	-	-	-	-	-	-	3
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	31	53	1 363	-	-	-	-	0	-	44	-	1 492
Total passifs financiers courants	14	5 324	4 350	9 152	3	1 273	-	47	34	-	52	227	20 477
ENDETTEMENT BRUT	103	49 549	25 721	56 705	68	7 364	-	4 529	98	-	199	1 843	146 179
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	1 342	884	1 875	-	-	-	-	-	-	-	-	4 101
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	197	-	-	-	-	-	-	197
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	-	131	-	-	46	-	-	-	-	-	-	177
Total actifs financiers non courants	-	1 343	1 015	1 875	-	242	-	-	-	-	-	-	4 475
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	147	29	939	-	-	-	-	-	-	-	-	1 115
Total actifs financiers courants	-	147	29	939	-	-	-	-	-	-	-	-	1 115
ACTIFS FINANCIERS	-	1 490	1 044	2 814	-	242	-	-	-	-	-	-	5 590
TRÉSORERIE	1 037	6 093	3 368	6 823	159	2 824	-	458	157	20	260	-	21 199
Créances SNCF	-	-	3 954	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 954
Créances CNA	-	10 411	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 411
ENDETTEMENT NET	- 934	31 555	17 354	47 069	- 91	4 297	-	4 071	- 58	- 20	- 61	1 843	105 025

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE) (en millions d'euros)

Endettement net au 31 décembre 2012	Industries de défense	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Entités en fin d'activité/ Défaillance	Industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter- secteurs	Total
Emprunt obligataire	-	33 736	15 060	45 129	-	5 968	-	-	50	-	-	924	100 866
Emprunts auprès des établissements de crédit	51	5 049	2 431	3 416	68	15	-	4 482	6	-	0	-	15 518
Autres emprunts et dettes	2	5 540	674	2 807	-	185	-	-	1	-	40	279	9 527
Soldes créditeurs de banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	30	10	-	-	-	-	-	3	-	-	-	43
Dettes sur location financement	2	4	1 599	-	-	58	-	-	-	-	-	-	1 663
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	15	-	-	-	-	-	-	-	-	15
Comptes courants créditeurs	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Avances conditionnées	6	-	-	2	-	-	-	-	5	-	3	-	17
Dépôts et cautionnements reçus	0	124	9	0	-	25	-	-	0	-	0	-	159
Participations des salariés	4	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	5
Titres participatifs	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	1 929	371	1 089	-	-	-	-	-	-	113	-	3 502
Total passifs financiers non courants	83	46 413	20 156	52 457	68	6 251	-	4 482	65	-	156	1 203	131 333
Emprunt obligataire	0	1 714	2 565	4 971	-	838	-	-	1	-	-	443	10 533
Emprunts auprès des établissements de crédit	23	503	134	2 099	2	17	-	-	44	-	1	-	2 823
Autres emprunts et dettes	3	1 805	1 424	6 220	-	112	-	1	2	-	6	8	9 581
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur location financement	0	1	65	-	-	6	-	-	-	-	-	-	73
Dettes rattachées à des participations	-	321	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	330
Dépôts et cautionnements reçus	1	210	212	0	1	486	-	-	0	-	0	-	911
Participations des salariés	0	-	-	4	-	0	-	-	-	-	-	-	4
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	0	18	1 225	-	-	-	-	1	-	16	-	1 260
Total passifs financiers courants	28	4 554	4 419	14 527	3	1 460	-	1	48	-	24	451	25 514
ENDETTEMENT BRUT	110	50 967	24 574	66 984	71	7 711	-	4 483	114	-	179	1 653	156 847
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	1 389	936	1 627	-	-	-	-	-	-	-	-	3 952
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	78	-	-	-	-	-	-	78
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	62	-	-	-	-	-	-	62
Total actifs financiers non courants	-	1 389	936	1 627	-	140	-	-	-	-	-	-	4 093
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	37	39	838	-	-	-	-	-	-	-	-	915
Total actifs financiers courants	-	37	39	838	-	-	-	-	-	-	-	-	915
ACTIFS FINANCIERS	-	1 426	975	2 466	-	140	-	-	-	-	-	-	5 007
TRÉSORERIE	1 156	4 533	4 549	6 447	157	4 347	-	380	136	41	293	-	22 038
Créances SNCF	-	-	2 861	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 861
Créances CNA	-	9 202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 202
ENDETTEMENT NET	- 1 045	35 805	16 190	58 072	- 86	3 223	-	4 103	- 22	- 41	- 114	1 653	117 738

NOTE 32 : PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON 2012

INDUSTRIES DE DÉFENSE

Intégration globale

DCI
GIAT INDUSTRIES NEXTER
SNPE
SOGEADE
SOGEPA
TSA

Mise en équivalence

DCNS - 63,62 %
EADS - 14,83 %
SAFRAN - 30,28 %
THALES - 27,46 %

MÉDIAS

Intégration globale

ARTE FRANCE
AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR DE LA FRANCE (AEF)
FRANCE TÉLÉVISIONS
RADIO FRANCE

ENTITÉS EN FIN D'ACTIVITÉ - DÉFAISANCE

Intégration globale

CHARBONNAGES DE FRANCE (CDF)
ENTREPRISE MINIÈRE ET CHIMIQUE (EMC)*
EPFR
SGGP

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Intégration globale

AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC
AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR
AÉROPORTS DE LYON
AÉROPORT DE MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)
AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC
AÉROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM
AÉROPORT DE LA RÉUNION
AÉROPORT DE LA MARTINIQUE (1)
CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES
ATMB
SFTRF
FDPITMA (1)
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX
GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE
GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE
GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN
PORT AUTONOME DE PARIS
GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE
PORT AUTONOME DE GUADELOUPE
RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE (RFF)

Mise en équivalence

AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE (50 %)

SERVICES FINANCIERS

Intégration globale

SPPE

ÉNERGIE

Intégration globale

AREVA
EDF

Mise en équivalence

GDF SUEZ - 37,58 %

TRANSPORTS

Intégration globale

RATP
SNCF

Mise en équivalence

AIR FRANCE KLM - 16,10 %

SERVICES

Intégration globale

LA POSTE
LA FRANÇAISE DES JEUX

Mise en équivalence

FRANCE TÉLÉCOM - 13,56 %

AUTRES INDUSTRIES

Intégration globale

IMPRIMERIE NATIONALE
LFB
MONNAIE DE PARIS

Mise en équivalence

RENAULT - 15,22 %

IMMOBILIER

Intégration globale

SOFIRED
SOVAFIM

Mise en équivalence

SEMMARIS - 33,34 %

FSI

Mise en équivalence

FONDS STRATÉGIQUE
D'INVESTISSEMENT - 49 %

(*) Société en liquidation.

(1) Entrée de périmètre en 2012.

Présidents des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises et entités du périmètre APE	150
Commissaires aux comptes	151
Composition des conseils d'administration (ou de surveillance) des entreprises du périmètre APE	152
Cessions par les entreprises de leurs participations (opérations dites de respiration) septembre 2012/août 2013	157
Rémunération 2012 des présidents et directeurs généraux des entreprises cotées du périmètre de l'APE	158
Rémunérations des dirigeants des entreprises publiques	160
Principales opérations conduites par l'APE depuis 2004	162
Les recettes de cession de titres et leur utilisation depuis 2004	163

Annexes

PRÉSIDENT(E)S DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES ET ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE APE

(CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISE	PRÉSIDENT	ÉCHÉANCE MANDAT DIRIGEANT	ENTREPRISE	PRÉSIDENT	ÉCHÉANCE MANDAT DIRIGEANT
Adit	Caduc Philippe	AGO 2014	Grand port maritime de La Guadeloupe	Mirre Jocelyn	25/03/2018
Aéroport de Bâle-Mulhouse	Lavielle Jean-Pierre	27/11/2018	Grand port maritime de la Guyane	Petersen Brigitte	08/03/2018
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	Nouvelle nomination en cours (1)		Grand port maritime de la Martinique	Ampigny Jean-Marc	24/03/2018
Aéroport de La Réunion - Roland Garros	Patel Ibrahim	AGO 2014	Grand port maritime du Havre	De Chalus Vianney	10/12/2013
Aéroport de Martinique Aimé Césaire	Baudouin Manuel	AGO 2015	Grand port maritime de La Réunion	Gaudin Alain	09/04/2018
Aéroport de Montpellier Méditerranée	Rault Joël	23/08/2015	Grand port maritime de La Rochelle	Beulin Xavier	15/01/2014
Aéroport de Strasbourg-Entzheim	Liebermann Claude	26/05/2014	Grand port maritime de Marseille	Daher Patrick	04/12/2013
Aéroport de Toulouse-Blagnac	Duret Emmanuel	10/07/2016	Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire	Bertolotti Francis	04/12/2013
Aéroports de la Côte d'Azur	Kleynhoff Bernard	AGO 2014	Grand port maritime de Rouen	Henry Frédéric	06/01/2014
Aéroports de Lyon	Dreyfus-Cloarec Claire	09/07/2016	Imprimerie Nationale	Trutt Didier	04/08/2014
Aéroports de Paris	de Romanet de Beaune Augustin	15/07/2014	La Française des Jeux	Blanchard-Dignac Christophe	21/10/2014
Air France - KLM	Begougne de Juniac Alexandre	AGO 2014	La Monnaie de Paris	Beaux Christophe	18/04/2017
Areva	Blayau Pierre	AGO 2016	La Poste	Wahl Philippe (3)	AGO 2018
Areva NC	Oursel Luc	AGO 2014	LFB	Béchon Christian	24/11/2016
Arte-France	Lévy Bernard-Henry	AGO 2014	Odas	Oudot de Dainville Alain	AGO 2014
ATMB	Drouin François	05/06/2018	Orange	Richard Stéphane	AGO 2014
Banque publique d'investissement (BPI-Groupe)	Durieux Bruno		Port autonome de Paris	Dalaise Jean-François	26/01/2015
Caisse nationale des autoroutes	Saintillan Christophe	27/12/2016	Radio France	Hees Jean-Luc	12/05/2014
CGMF	Vieu Pierre	AGO 2018	RATP	Mongin Pierre	23/07/2014
Civipol Conseil	Thuau Rémi	AGO 2016	Renault	Ghosn Carlos	AGO 2014
CNP Assurances	Faugère Jean-Paul	AGO 2017	RFF	Rapoport Jacques	29/05/2017
Compagnie Nationale du Rhône (CNR)	Margnes Michel	AGO 2018	RTE	Mathus Didier	31/08/2015
DCI	Dupont François	10/12/2013	Safran	Herteman Jean-Paul	AGO 2015
DCNS	Boissier Patrick	16/12/2015	Semmaris	Layani Stéphane	AGO 2016
Dexia	de Metz Robert	AGO 2017	SFTRF	Drouin François	AGO 2018
EADS	Ranque Denis	AGO 2016	SGGP	Floquet Didier	18/04/2016
EDF	Proglia Henri	22/11/2014	SNCF	Pépy Guillaume	25/02/2018
EPFR	Baulinet Christophe	29/02/2015	SNCF participations	Boissard Sophie	15/08/2015
Eramet	Buffet Patrick	AGO 2015	SNCM	Couturier Gérard	19/09/2018
ERDF	Nadal Christian	10/01/2018	SNPE	Gendry Antoine	27/07/2014
Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin (FDPI-TMA)	Bolliet Anne	28/01/2016	Société de Financement Local (SFIL)	Mills Philippe	06/05/2018
France Médias Monde (2)	Saragosse Marie-Christine	05/10/2017	Société de Prise de Participation de l'État (SPPE)	Cailleteau François	08/12/2013
France Télévisions	Pflimlin Rémy	22/08/2015	Sofresa	Oudot de Dainville Alain	
GDF Suez	Mestrallet Gérard	AGO 2016	Sogepa	Dissaux Thierry	AGO 2017
Giat Industries - Nexter	Burtin Philippe	21/10/2015	Sovafim	Debains Olivier	AG 2016
Grand port maritime de Bordeaux	Sandraz Jean-Paul	25/12/2013	STX France	Kim Su-Jou	AGO 2018
Grand port maritime de Dunkerque	Vialla Jean-Luc	10/12/2013	Thales	Lévy Jean-Bernard	AGO 2014
			TSA	Dissaux Thierry	AGO 2018

(1) Le remplacement de Bernard Scemama par Geneviève Chauv-Debry sera examiné lors du prochain conseil de surveillance.

(2) Anciennement Audiovisuel extérieur de la France.

(3) Depuis le 25 septembre 2013.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENTREPRISES	CABINETS	DATE DE RENOUVELLEMENT OU DE PREMIÈRE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUVEL- LEMENT	ENTREPRISES	CABINETS	DATE DE RENOUVELLEMENT OU DE PREMIÈRE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUVEL- LEMENT
Participations BPI				Aéroport de Bordeaux-Mérignac			
Banque publique d'investissement (BPI Groupe)	Mazars PWC	28/07/2008 12/07/2013	2014 2019	Aéroport de La Réunion - Roland Garros	KPMG Exa	25/04/2012 01/01/2011	2018 2017
Fonds stratégique d'investissement (FSI)	PWC / Mazars	19/12/2008	2014	Aéroport de Montpellier-Méditerranée	Mazars	01/05/2008	2014
Énergie				Aéroport de Strasbourg-Entzheim			
GDF Suez	Ernst & Young / Mazars / Deloitte	31/05/2002	2014	Aéroport de Bâle-Mulhouse	Ernst & Young Grant Thornton	01/12/2010 11/05/2012	2016 2018
EDF	Deloitte / KPMG	24/05/2011	2017	Aéroport de Martinique Aimé Césaire	KPMG	27/06/2012	2018
RTE	Mazars Deloitte	02/05/2011 19/05/2009	2017 2015	Portuaire			
ERDF	Deloitte KPMG	13/05/2008 25/06/2008	2014 2014	Grand port maritime du Havre	Scacchi et associés / KPMG	24/07/2012	2018
Areva	Mazars / Ernst & Young	07/05/2013	2019	Grand port maritime de Marseille	Deloitte / Mazars	24/07/2012	2018
Areva NC	KPMG Mazars	24/04/2012 16/04/2013	2018 2019	Port autonome de Paris	Deloitte / Mazars	24/07/2012	2018
Eramet	Ernst & Young / Deloitte	13/05/2009	2015	Grand port maritime de Dunkerque	Deloitte / Alliance Experts	24/07/2012	2018
Industries de défense				Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire			
EADS	KPMG Ernst & Young	10/05/2000 24/07/2002	2014 2014	Grand port maritime de Rouen	KPMG / Mazars	24/07/2012	2018
Thales	Ernst & Young Mazars	19/05/2009 24/05/2013	2015 2019	Grand port maritime de Bordeaux	BRG Audit Associés	24/07/2012	2018
Safran	Mazars / Ernst & Young	27/05/2010	2016	Grand port maritime de La Guadeloupe	Deloitte	02/11/2012	2018
DCNS	Ernst & Young Mazars	31/05/2002 26/06/2009	2014 2015	Grand port maritime de La Rochelle	Mazars	24/07/2012	2018
Giat Industries - Nexter	KPMG / PWC	18/03/2013	2019	Grand port maritime de La Guyane	En attente de nomination	Courant 2013	2019
SNPE	KPMG / Mazars	26/06/2002	2014	Grand port maritime de La Martinique	En attente de nomination	Courant 2013	2019
DCI	PWC / Ernst & Young	24/06/2004	2016	Grand port maritime de La Réunion	En attente de nomination	Courant 2013	2019
Sogeaé Gérance	Ernst & Young	21/06/2012	2018	Routier			
Sogepa	Deloitte / Constantin	30/06/2004	2016	ATMB	KPMG	26/04/2013	2019
TSA	Ernst & Young / Mazars	29/06/2012	2018	SFTRF	Ekylis	09/06/2011	2017
Odas	Expertise et Audit Deloitte	25/06/2010 24/04/2008	2016 2014	FDPTMA	KPMG / Ekylis	20/06/2013	2019
Services				Caisse nationale des autoroutes			
Orange	Ernst & Young / Deloitte	26/05/2009	2015	NA			
La Poste	KPMG / Mazars	29/06/2009	2015	Médias			
La Française des jeux	Deloitte Grant Thornton	30/06/2009 23/06/2010	2015 2016	France Télévisions	PWC / Ernst & Young	23/07/2012	2018
Transports				Radio France			
Air France - KLM	Deloitte KPMG	15/09/2004 25/09/2002	2016 2014	France Médias Monde (ex. AEF)	PWC / Ernst & Young	14/06/2012 30/12/2009	2018 2015
RATP	PWC / Ernst & Young	22/04/2009	2015	Arte France	KPMG PWC	20/06/2011 27/06/2005	2017 2017
SNCF	Mazars / PWC	30/05/2002	2014	Services financiers			
SNCF Participations	Mazars	01/05/2004	2016	Société de financement local (SFIL)	Deloitte / Mazars	NC	2017
SNCM	Ernst & Young / KPMG	30/06/2005	2017	CNP Assurances	PWC / Mazars	08/06/2004	2016
Autres industries				Immobilier-Autres			
Renault	Ernst & Young / Deloitte	26/04/2002	2014	Semmaris	KPMG Cailliau Dedouit	27/06/2013 30/05/2012	2019 2018
LFB	Cailliau Dedouit / PWC	04/05/2012	2018	Sovafim	Corevise / PWC	28/06/2012	2018
La Monnaie de Paris	KPMG	10/04/2013	2019	Adit	Cailliau Dedouit	27/05/2009	2015
Imprimerie Nationale	Grant Thornton KPMG	27/06/2008 24/06/2010	2014 2016	CGMF	KPMG	29/06/2010	2016
STX France	KPMG	04/11/2009	2015	Civipol Conseil	KPMG	11/06/2013	2019
Infrastructures de transports				Sofired			
Ferroviaire				Deloitte 2011			
RFF	PWC / Mazars	04/06/2009	2015	SPPE	Ernst & Young	28/07/2008	2014
Aéroportuaire				Dexia			
Aéroports de Paris	Ernst & Young / KPMG	28/05/2009	2015	Deloitte 11/05/2011			
Aéroports de la Côte d'Azur	Mazars / PWC	07/06/2013	2019	Entités en fin d'activité-Défaillance			
Aéroports de Lyon	Grant Thornton / PWC	04/05/2012	2018	EPFR	PWC / Deloitte	06/09/2012	2018
Aéroport de Toulouse-Blagnac	Ernst & Young / Exco Fiduciaire Sud Ouest	21/06/2013	2019	SGGP	Mazars	30/06/2003	2015

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les noms des président(e)s, en bleu les mandataires de l'APE, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Adit	M ^{me} Duchêne, MM. Forget, Strzoda	MM. Butler, Caduc , Costes, Daudin, Parquet	M ^{me} Nobre			
Aéroport de Bâle-Mulhouse (CS)			M ^{me} Pegoraro (Dr), MM. Ballmer, Bissauge, Bockel, Bouvier, Brutschin, Büttiker, Buttner, Gissinger, Jouffroy, Keller, Knopf, Lavielle , Morin (Dr), Sieber (Dr), Ueberschlag, Zuckschwerdt			M ^{me} Montalcino
Aéroport de Bordeaux-Mérignac (CS)	M ^{mes} Baudoin, Chaux-Debry , Desjardins, Louin, Simmer , MM. Blondy, Delpuech, Duvette, de Voyer d'Argenson		M ^{me} Pizzamiglia, MM. Babin, Bron, Courbu, Freygefond, Goguet, Lamaison, Sainte-Marie, Censeurs : MM. Baudry, Revel			M. Vilain
Aéroport de La Réunion-Roland Garros (CS)	M ^{mes} Amable, Dreyfus-Cloarec, MM. Chevallier, Fauvre, Marseille , Marty, Marx, Rault		M ^{me} Coste, MM. Hoarau, Lagourgue, Mongin, Narayanin, Patel , Robert			M ^{me} Rabenja
Aéroport de Martinique Aimé Césaire (CS)	M ^{me} Bénadon, MM. Blanchet, Brun, Legrigois, Prevost, Taillardat, Vauchot		M ^{me} Roy-Camille, MM. Baudouin , Boulanger, Chomet, Clerc, Lameynardie, Lerigab, Censeurs : MM. Boivin, Charlotte			M. Vilain
Aéroport de Montpellier-Méditerranée (CS)	M ^{mes} Chauvière, Dreyfus-Cloarec, MM. Belotte, Bousquet de Florian, Duranthon, Kruger, Rault , Vieu		MM. Bourrel, Deljarry, Demon, Fromont, Lannelongue, Navarro, Vezinhét, Censeur : M. Pastor			M. Vilain
Aéroport de Strasbourg-Entzheim (CS)	M ^{me} Prost, MM. Bouillon, Grassineau, Hoeltzel, Huntzinger , Lefèvre, Liebermann , Riquer		MM. Bigot, Colson, Heimbürger, Kennel, Reichardt, Stirnweiss, Urban			
Aéroport de Toulouse-Blagnac (CS)	M ^{me} Bacot, MM. Aubas, Coffin, Comet, Crocherie, Duret , Le Floch-Louboutin, Marseille		MM. Cohade, Di Crescenzo, Guiraud, Keller, Ourmières, Peraldi, Suaud, Censeurs : MM. Boureau, Cotelte, Desclaux, de Faletans, Germain, Terrazoni			M. Vilain
Aéroports de la Côte d'Azur (CS)	M ^{mes} Inzerilli, Suire-Reisman, MM. Brunelot, Cousquer, Colrat, Ducrocq , Fayein, Vieu		M ^{me} Courtade, MM. Allemand, Brincat, Estève, Kleynhoff , Mascarelli, Salles Censeurs : M ^{me} Vaillant, MM. Berthelot, Guivarc'h, Tordo			M. Vilain
Aéroports de Lyon (CS)	M ^{mes} Bénadon, Dreyfus-Cloarec , Noars, MM. Carencio, Ducrocq , Duranthon, Lévi, Moncéré		MM. Collomb, Grillot, Imberton, Mercier, Mossaz, Queyranne, Turcas			M. Vilain
Aéroports de Paris	M ^{mes} Croquevieille-Eyssartier, Lepage , MM. Bureau, Massoni, Perrin, Ruyschaert		M ^{me} de Groot, MM. De Romanet , Nijhuis Administrateurs indépendants : M ^{mes} Malrieu, Picaut, M. Gounon, Censeurs : M ^{me} Janodet, M. Irion	M ^{me} Donsimoni, MM. Framery, Gentili, Golias, Jouvent, Mouglin	M. Gandil	M ^{me} Montalcino
Air France - KLM	M ^{mes} Bréhier, Lepage , M. Comolli		MM. Hartmann, de Juniac , Van Wijk Administrateur indépendant : M ^{mes} Aulagnon, Barbizet, Bouillot, MM. Dehecq, de Hoop Scheffer, Van Lede	MM. Magne, Pédamon		
Areva (CS)	M ^{mes} Cheremetinski, Dubois-Destrizais, MM. Blayau , Faure, Sellal		MM. Behar, Bigot, Gégout (CEA), Administrateurs indépendants : M ^{mes} Boissard, Lemarchand, Saucier	M ^{me} Pieri, MM. Lang, Pinson	M. Chevet	M. Cavatorta
Areva Mines	M ^{me} Raulin, MM. Groh, Le Meur		M. Wantz	M ^{me} Habay, MM. Hubert, Le Bourgeois		

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les noms des président(e)s, en bleu les mandataires de l'APE, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Areva NC	M ^{me} Raulin, MM. Bigot, Groh, Le Meur		M ^{me} Foissaud, MM. Charreton, Gégout, Giraud, Knoche, Lamouche, Oursel , Roser	M ^{me} Roussin, MM. Cordier, Leclerc, Pinson, Samson, Tassin	M. Chevet	M. Cavatorta
Arte-France (CS)	M ^{mes} Bredin, Franceschini, M. Gauquelin	MM. Giuliani, Lévy , Seydoux	MM. Duhamel, Gallet, Hees, Hoog, Pflimlin <i>Désigné par le Parlement : M. Bloche</i>	M ^{me} Grégoire, M. Aron		M. Aubernon
ATMB	MM. Albouy, Ducrocq , Seillan, Vagogne		MM. Demaël, Drouin , Haegi, Monteil, Moret, Pottier, Simon		M. Saintillan	M. Deulin
Banque publique d'investissement (BPI-Groupe)	M ^{mes} d' Aboville , D'Amarzit, Hartmann, MM. Gallezot, Moreau		M. Durieux			
Bpifrance	M ^{mes} D'Amarzit, Bailly-Turchi, MM. Azema , Gallois		M ^{mes} Faure, Morancho, Pannier-Runacher, Royal, Silvent MM. Dufourcq, Jouyet , Huchon, Théry			
Bpifrance Participations	M ^{me} Atig, MM. Azema , Faure		M ^{mes} Debroux, Mayenobe, Parly, MM. Colas, Dufourcq , Saint-Geours, Silvent			
Caisse nationale des autoroutes	M ^{me} Lopez, MM. Auverlot, Ducrocq , Orzoni, Saintillan , Seillan		M ^{me} Gilly			
CGMF	M ^{mes} d' Aboville , Claret de Fleurieu, MM. Chamboduc de Saint Pulgent, Jouffray, Patey, Sanson, Stehelin , Trimbour	MM. Charmois, Marais, Vieu			M ^{me} Bréhier	M. Depecker
Civipol Conseil	MM. Bailey, Bouchaert, Mendez , Pérez		MM. Bourguignon, Fringant, Le Clei, Le Gac, Moisselin, Pinton, Thuau		M. Gentilhomme	M. Averlant
CNP Assurances (CS)	M. Fernandez		M ^{mes} Chapron du Jeu, Grave, Pallez, Renaud-Basso, Van Lerberghe, MM. Bailly, Campbell, Faugère , Feffer, Forel, Lavenir, Mareuse, Michelson, Pérol, Silvent, Wahl <i>Censeurs : MM. Garcin, Hornez, Quinet</i>	M. Baumlin, <i>Rep. comité d'entreprise :</i> M ^{me} Baron-Loison, M. Oliveau		
Compagnie nationale du Rhône (CNR)	MM. Groh, Kovarik		M ^{mes} Mayenobe, Tauzinat, Wantz O'Rourke, MM. Bensasson, Blanchet, Brimont, Guérini, Margnes , Meffre, Monteil, Queyranne, Richard, Séjourné	M ^{me} Vasseaux, MM. Chalaye, Tonini	M. Fontaine	M. Cavatorta
DCI	MM. Boaretto, Forget , Le Fers, Maire, Marty, Reb		MM. Bonnet, Dupont , Esper, <i>Administrateur indépendant :</i> M. Giovachini		M. Lépinette	M. Paultre de Lamotte
DCNS	M ^{me} Milsan , MM. Bied-Charreton, David, Pérard, Phélep, Rétat		M ^{mes} Gauthey, Sourisse, MM. Boissier , Bouchiat, Vigneron, <i>Administrateur indépendant :</i> M. Denoyel	MM. André, Barbereau, Michaud, Montaland, Ricaud, Rouze	M. Blondé	M ^{me} Carriot
Dexia	M ^{me} d'Amarzit		M ^{me} Swiggers, MM. Bodart, de Boeck, Bronselaer, Francq, de Gest, Kubla, Rucheton, Van Loo <i>Administrateurs indépendants :</i> M ^{me} Bouillot, M. de Metz			
EADS			M ^{me} Lauvergeon, MM. Bischoff, Crosby, Enders, Keitel, Lamberti, Mittal, Parker (Sir), Pébereau, Pique I Camps, Ranque , Trichet		M. Chavasse-Frétaz <i>(dans certaines filiales)</i>	
EDF	M ^{me} Lepetit, MM. Appert, Azema , Dubertret, Léchevain, Sellal		M ^{me} Faugère, MM. Crouzet, Jay (Lord), Lafont, Mariani, Proglio	M ^{mes} Chabauty, Meyling, MM. Grillat, Maïssa, Rignac, Villota	M. Abadie	M. Rossi
EPFR	M ^{mes} Joder, Milsan	M. Baulinet	<i>Désigné par le Parlement :</i> M. Baert			M. Bodin

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les noms des président(e)s, en bleu les mandataires de l'APE, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Eramet	M ^{me} Cheremetinski		M ^{me} Grégoire Sainte-Marie, MM. C. Duval, E. Duval, G. Duval, P. Duval, Le Henaff, Mapou, de Montessus, Quintard, <i>Administrateurs indépendants :</i> M ^{me} Lepoutre, MM. Buffet , Sommolet, Treuille			
ERDF	M ^{me} Cheremetinski, M. Fontaine		M ^{me} Laigneau, MM. Crouzat, Espalieu, Fauqueux, Nadal , Piquemal, Salha, Tchernonog	M ^{mes} Gajan, Porte, MM. Bourduge, Hourdille, Quatrelivre		M. Lemaire
Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le Massif alpin	M ^{me} Bolliet , MM. Alexandre, Becker, Bernier, Ducrocq , Louis, Saintillan, Seillan, Weymuller	M ^{me} Lassmann-Trapièr, MM. Drouin, Raulin	M ^{me} Mazuir, MM. Bouvard, Mercier, Queyranne, Rambaud			
France Médias Monde*	M ^{mes} Coppinger, Franceschini, Saragosse , MM. Grosse, Maistre, Sellal		M ^{mes} Belaidi Malinbaum, Carrère d'Encausse, MM. Balle, Germain, Miyet, Védrine, <i>Administratrice indépendante :</i> M ^{me} Lefèvre <i>Désignés par le Parlement :</i> M. Herbillon	M ^{me} Rolland, M. Costi		M. Gace
France Télévisions	M ^{mes} Bredin, Franceschini, MM. Comolli, Degos, Grosse		M. Pflimlin , <i>Personnalités indépendantes :</i> M ^{mes} Dorion-Sébéloué, Langrand, MM. Beaux, Martial, Wolton <i>Désignés par le Parlement :</i> MM. Kert, Leleux	MM. Bignolas, Gadet		M. Aubernon
GDF Suez	M ^{mes} Milsan , Pallez, MM. Fernandez, Mongin		MM. Cirelli, Mestrallet <i>Administrateurs indépendants :</i> M ^{mes} Achleitner, Malrieu, MM. Alphandéry, Beffa, Cardoso, Desmarais Jr., Frère, of Highbury (Lord) <i>Censeur :</i> M. Lamarche	M ^{mes} Mourer, Simon, MM. Beullier, Petitjean	M. Chevet	
Giat Industries Nexter	MM. Forget , Gissler, Imbert, Le Meur, Pérard, Trutt	M ^{mes} Boissard, Griffon-Fouco, MM. Burtin , Cédelle, Louvot, Planchais		MM. Brune, Chatelin, Golliard, Gouigoux, Lepain, Osete, Van Heerden	M. Blondé	M. Averlant
Grand port maritime de Bordeaux (CS)	M ^{me} Baudouin, MM. Delpuech, Scemama, Rouquette, de Voyer d'Argenson	M ^{me} Pizzamiglia, MM. Brou, de Monvalier, Sandraz , Touati	MM. Boudineau, Martin, Touzeau, Turon	M ^{me} Bouchardie, MM. Bouleris, Tougeron	M. Bourven	M. Depecker
Grand port maritime de Dunkerque (CS)	MM. Belotte, Bur, Ducrocq , Pascal, Seillan	MM. Dupuis, Puissesseau, Schlumberger, Soulet de Brugière, Vialla	MM. Dairin, Delebarre, Despicht, Ringot	MM. Caron, Heele, Scharre	M. Patey	M ^{me} Rabenja
Grand port maritime de La Guadeloupe (CS)	M ^{me} Pierrot, MM. Nicolas, Perrin, Rothé	M ^{me} Julien Emmanuel Lurel, MM. Blandin, Kalil, Penchard, Themine	M ^{me} Michaut-Chevry, MM. Bangou, Chalus, Guiolet, Mirre	M ^{me} Chadru, MM. Bocage, Manne	M. Buisson	M. du Chevron d'Abzac
Grand port maritime de La Guyane (CS)	M ^{me} Bolliet, MM. Gatto, Girou, Spitz	M ^{me} Petersen , MM. Davidas, Ledron, Ho You Fat, Madeleine	M ^{mes} Lavisse, Tomba, MM. Bafau, Ho Tin Noe, Lazzarotto, Plenet	M ^{me} Chandely, M. Mangatelle	M. Labia	M. Fayol
Grand port maritime de La Martinique (CS)	MM. Blanchet, Mornet	M ^{me} Casanova, MM. Ampigny , Baudouin, Crestor, Eloi-Blezes, Jock	M ^{me} Colombet, MM. Thodiard, Villageois		M. Bourven	M. du Chevron d'Abzac
Grand port maritime de La Réunion (CS)	MM. Bolot, Fauvre, Lafitte, Marx	M ^{mes} Bagot, Germond Masson, MM. Gaudin , Patel, Rickmounie	M ^{me} Costes, MM. Hyppolyte, Largenier, Séraphine	MM. Lacouture, Lafosse, Smith	M. Buisson	M. Depecker
Grand port maritime de La Rochelle (CS)	M ^{mes} Abollivier, Ouvrard MM. Scemama, Sudret, Vincent	MM. Beulin , Hautier, Joussemet, Leonard, Pochon	M ^{me} Simoné, MM. Fontaine, Frot, Gautronneau	MM. Bellion, Courtheoux, Franques	M. Bourven	M. Depecker

* Ex-Audiovisuel extérieur de la France

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les noms des président(els), en bleu les mandataires de l'APE, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Grand port maritime de Marseille (CS)	M ^{me} Didier, MM. Cousquer, Ducrocq , Parant, Seillan	MM. Daher , Delion, Forneri, Pfister, Truau	MM. Blum, Morel, Raimondi	MM. Di Salvo, Giraud, Ressort	M. Bursaux	M ^{me} Carriot
Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire (CS)	M ^{me} Lombard , MM. Ferry-Wilczek, Galliard de Lavernée, Pineau, Scemama	MM. Bertolotti , Fedide, Gendron, Klein, Le Floch	MM. Auxiette, Batteux, Grosvallet, Rimbart	MM. Dollo, Herrero, Le Borgne	M. Bourven	M. Depecker
Grand port maritime de Rouen (CS)	MM. Berg, Le Clainche, Maccioni, Riedinger, Tuot	M ^{me} Dreyfus-Cloarec, MM. Dehays, Henry , Hérail, Papinutti,	M ^{me} Fourneyron, MM. Canu, Dugnot, Sanchez	MM. Hermier, Rivière, Tournier	M. Guimbaud	M. Fayol
Grand port maritime du Havre (CS)	M ^{me} Simmer , MM. Chabanel, Courcol, Maccioni, Seillan, Tuot	MM. De Chalus , Leroux	MM. Fidelin, Jegaden, Logiou, Philippe	MM. Bonnair, Hermier, Lebourgeois	M. Patey	M. Fayol
Imprimerie Nationale	M ^{mes} Campana, Milsan , MM. Bouyeure, Kaspi, Maire, Serres	MM. Burtin, Floquet, Gonnet, Thillaud, Trutt , Viau		MM. Bouvet, Delimèle, Locufier, Salvino		M. Metzger
La Française des Jeux	M ^{mes} Cheremetinski , Lajoumard, Mantel, MM. Bonnet, Dandelot, Lieb, Senhaji, Serres, Touvet		MM. Blanchard-Dignac , Gambert, Roussel	M ^{me} Calabrese, MM. Dormond, Durand, Jourdan, Paré, Pirani		M. Holz
La Monnaie de Paris	M ^{mes} Cesana, Féjoz, MM. Bolard, Boudy, Constans, Forget , Lang, Leroy	M ^{mes} Muniesa, de Polignac, MM. Beaux , de Forges Lemoigne, Hollard, Jullien, Lemasson		M ^{me} Moutel, MM. Crépin, Ludger, Pavasovic, Reby, Robieux, Sabouret		M. Metzger
La Poste	M ^{mes} Franceschini, Malrieu, Mantel, MM. Delzant, Hubert, Lemoine, Martin, Saintoyant		M ^{mes} Donnedieu de Vabres-Tranié, Zarine, MM. Jouyet, Pélissard, Silvent, Wahl	M ^{mes} Derouard, Féola, Liboutet, MM. Blanchot, Dupin, Lersy, Pesnel	M. Faure	M. Batail
LFB	M ^{mes} Favrot, Tharaud, MM. Angot, Auvinne, Gosset , Heard	M ^{me} Hubert, MM. Abate, Béchon , Mer, Stéphanne, Zacharie		MM. Denois, Dhainaut, Herman, Lascombes, Marcilly, Saint Picq		M. Belet
ODAS	MM. Bied Charreton, David, Reb		M ^{me} Dixneuf, MM. Baillet, Bouvier d'Yvoire, Dussauguey, Lamothe, Oudot de Dainville , Sauvageot, Talamoni			
Orange	MM. Saintoyant , Serres		M. Richard , Administrateurs indépendants : M ^{mes} Haigneré, Kristoffersen, Pénicaut, MM. Dufau, Durán, Filippi, Sévérino	M ^{mes} Angeli, Coinaud, MM. Burgain, Guillot		
Port autonome de Paris	MM. Fiscus, Papinutti, Ruysschaert, TARRIER, Tuot	MM. Dalaise , Doniol, Dourlent, Hanus, Jacquemard, Legaret, Orizet, Perrin, Poiret, Trorial	M ^{mes} Barthe, Le Strat, Valls, MM. Boulanger, Chouat, Douet, Feldzer, Guichard, Marion, Muzeau, Solignac, Valache	M ^{me} Dheilly, MM. Colicchio, Couton, Lemaire	M. Patey	M. Fayol
Radio France	M ^{me} Franceschini, MM. Grosse, Orier, Séners	M ^{me} Mayette, MM. Latarjet, Trampoglieri	M. Hees Administratrice indépendante : M ^{me} Fatou, Désignés par le Parlement : MM. Françaix, Vincent	M ^{me} Martin, M. Thompson		M ^{me} Cazala
RATP	M ^{mes} Bergeal, Lepage , MM. Canepa, Charissoux, Daubigny, Duret, de Fenoyl, Graff, Machureau, Mongin , Rol-Tanguy	M ^{mes} Debré, Deruy, MM. Bernardelli, Boutry, Bugat, Carrez, Emmerich, Girre, Raulin, Samuel-Lajeunesse		M ^{me} Gondard, MM. Gaudot, Gillard, Lejault, Marius, Richaud, Ringuedé, Rizzi, Ternois	M. Bursaux	M. de Saint-Pulgent
Renault	MM. Azema , Faure		MM. Ghosn , Isayama, Koike, Saikawa Administrateurs indépendants : M ^{mes} de la Garanderie, Sourisse, MM. Belda Fernandez, de Croisset, Delpit, Desmarest, Garnier, Ladreit de Lacharrière, Lagayette, Riboud	MM. Audvard, Biau, Champigneux, Gandil, Ostertag, Personne		
RFF	M ^{mes} Bacot, Lepage , MM. Berthier, Bourron, Charissoux, Maillard, Rapport	M ^{me} Lacoste, MM. Auxiette, Huchon, Lallemand, Lenoir		M ^{mes} Delaunay, Pierre, MM. Gangbès, Giordano, Kaczowka, Malgouyres	M. Saintillan	M. de Saint-Pulgent
RTE (CS)	M ^{mes} Cheremetinski , Pendaries, MM. Bellec, Fontaine		M ^{me} Verdier-Naves, MM. Espalieu, Merlin	MM. Aime, Larradet, Loret, Sébille		

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les noms des président(e)s, en bleu les mandataires de l'APE, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Safran (CS)	M ^{mes} Milsan , Reinhart, MM. Gandil, Pérard		M ^{me} Cohen, MM. Herteman , Lagarde, Strieff <i>Administrateurs indépendants :</i> M ^{mes} Desforges, Lulin, MM. Bisignani, Chameau, Forneri <i>Censeur :</i> M ^{me} Grégoire-Sainte Marie	MM. Aubry, Halary	M. Roche	
Semmaris	M ^{mes} Bonny, Prost-Lemierre, M. Giry, Gosset , Rubichon		M ^{me} Flam, MM. Boissonnet, Borrel, Dumas, Favre, Hervouet, Hery, Layani , Nicolet, Pépineau, Taravella, Theart <i>Censeurs :</i> M ^{me} Planet, MM. Billet, Solignac	M. Boudignon		
SFTRF	M ^{me} Meaux, MM. Ducrocq , Ourliac, Seillan, Vagogne	M. Rimattéi	M ^{mes} Bolliet, Laclais, MM. Bouvard, Drouin , de Lavernée, Louis, Perazio, Raffin, Roussillat, Vaylet <i>Censeurs :</i> MM. Coléon, Cottalorda, Julien-Laferrière, Métral		M. Saintillan	M. Deulin
SGGP	M ^{mes} d'Abouville, Lombard, MM. Baudouin, Brenner, Susset		MM. Floquet , Jeanjean, Luyten			M. Mérieux
SNCF	M ^{mes} Lepage , Meaux, MM. Bassères, Daubigny, Dubertret, Ourliac, Pépy	M ^{mes} Lassman-Trappier, Pénicaud MM. Chanteguet, Debrincat, Ries		M ^{me} Martin, MM. Cambi, Lanzillotti, Marty, Prouvenq, Zima	M. Bursaux	M. de Saint-Pulgent
SNCF Participations			M ^{me} Boissard , M. Trévisani			
SNCM (CS)	M ^{me} Bréhier, MM. Decharrière, Julienne		M ^{me} Oger, MM. Couturier , Fonlladosa, Grass, Janaillac, Marty, Vieu	MM. Alpozzo, Maupoint de Vandeuil, Perrin, Simmarano		
SNPE	M ^{me} Milsan , MM. Auvigne, Jourdan, Lefebvre, Pérard	MM. Buono, Gendry , de Longueville, Moreau, Pimboeuf	M. Douzou	M ^{me} Ayer, MM. Peyralade, Vigier	M. Roche	M. Averlant
Société de financement local (SFIL)	MM. Bavagnoli, Morvan, Saintoyant	M ^{mes} Cohen, Kopp, de Panafieu, MM. Balligand, Mills	MM. Laugier, Robert			
Société de prise de participation de l'État (SPPE)	MM. Baron , Pouezat		M. Cailleteau			
Sogepa	M ^{me} Milsan , MM. Burg, Gandil, Lepetit, Martre, Ourliac		MM. Dissaux , Durand, Pimboeuf		M. Chavasse-Frétaz	
Sovafim	M ^{mes} Joder, Le Mouël, Morin, MM. Gosset , d'Harcourt	MM. Debains , Dumortier, Yoncourt				M. Alexandre
STX France	M. Ducrocq		MM. Castaing, Chambon, Chun, Do, Kim , Oh, Yi			
Thales	M ^{me} Prost, MM. Azema , Collet-Billon, Lombard, Parent		MM. Edelstenne, d'Escatha, Lévy , Segalen, de Sèze, Trappier <i>Personnalités extérieures :</i> M ^{mes} Taittinger, Taylor, MM. Gentili	M ^{me} Saunier, MM. Floch, Lépinay	M. Gatin	
TSA	M ^{mes} d'Abouville, Carriot, MM. Colin, Forget , Le Meur, Sarrazin		M ^{me} Muniesa, MM. Demaille, Dissaux		M. Gatin	

CESSIONS PAR LES ENTREPRISES DE LEURS PARTICIPATIONS (opérations dites de respiration) - septembre 2012/août 2013

GRUPE VENDEUR	ACTIF CÉDÉ	ACQUÉREUR	CHIFFRE D'AFFAIRES	EFFECTIFS	DATE D'AUTORISATION	FORME D'AUTORISATION (Loi n° 86-912 du 6 août 1986)
EDF Energy	Centrale de Sutton Bridge	Consortium mené par Macquarie infrastructure and real assets	75 M€ (93,3 M€)	Pas d'employé direct	22 décembre 2012	Déclaration préalable
GGF	Actions de la société C26 (1 ^{er} et 2 ^e parc immobilier de GGF) et actions de la société C27 (3 ^e parc immobilier de GGF)	Eurosic	10 M€	0	- 1 ^{er} et 2 ^e parcs : courrier adressé le 29 novembre 2012 et réceptionné le 3 décembre 2012 (autorisation le 13 décembre 2012) - 3 ^e parc : courrier adressé le 6 juin 2013 et réceptionné le 7 juin 2013 (autorisation du 17 juin 2013)	Déclaration préalable
EDF ENR	ENR Solare	Andrea Sasso	1 170 K€	41	3 octobre 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
Enxco - EDF RE	Lakefield	Marubeni	\$10,49 M = 8 M€	0	6 novembre 2012	Déclaration préalable
Enxco - EDF RE	Lipa - Elisp	Capital Dyanics	0 K€	0	6 novembre 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF RE	Halls Warehouse, NJ (Jayne, LLC)	Sunlight General Capital	1 107 K€	0	31 décembre 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF RE	Belle Mead / Carrier, NJ (Carrier Belle Mead Soleil, LLC)	Sunlight General Capital	1 158 K€	0	31 décembre 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF RE	Bayshore Recycling, NJ (Bayshore Soleil, LLC)	Sunlight General Capital	381 K€	0	31 décembre 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF EN France	Toitures PV	Hamira SA	0	0	29 novembre 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF Énergies Nouvelles	Habscheid IV	Windpark Kesfeld-Heckhusheid GmbH&Co.KG	317 K€	0	15 novembre 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF Énergies Nouvelles	Eckolstadt	Allianz Renewable Energy Partners II	0	0	28 décembre 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF RE	Spearville 3, LLC	Eurus Energy America Corporation et Blackrock (BlackRock NTR Renewable Power Fund)	0	0	31 décembre 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF Énergies Nouvelles	S.A.S. Parc éolien de Frontfroide	Allianz Renewable Energy Partners IV Limited	0 k€	0	18 décembre 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF Énergies Nouvelles	S.A.S. Parc éolien de Bruyère Grande	Allianz Renewable Energy Partners IV Limited	0 k€	0	18 décembre 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF Énergies Nouvelles	S.A.S. Centrale photovoltaïque de Istre Saint Martin de Crau	Sonnedix France	0 k€	0	14 décembre 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF Énergies Nouvelles	S.A.S. Centrale photovoltaïque de Toul-Rosières 1	Diamond Solar Europe Limited	0 K€	0	18 décembre 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF Énergies Nouvelles	S.A.S. Centrale photovoltaïque de Massangis 2	Diamond Generating Europe Limited	681 K€	0	28 mars 2013	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF Énergies Nouvelles	S.A.S. Centrale photovoltaïque de Crucey 1	Diamond Generating Europe Limited	6 194 K€	0	28 mars 2013	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF Énergies Nouvelles	S.A.S. Centrale photovoltaïque de Belis 1	Tryba energy Invest	0	0	27 juin 2013	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF Énergies Nouvelles	S.A.S. Centrale photovoltaïque de Belis 2	Tryba energy Invest	0	0	27 juin 2013	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF Énergies Nouvelles	S.A.S. Centrale photovoltaïque de Cere 1	Tryba energy Invest	0	0	27 juin 2013	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF Énergies Nouvelles	S.A.S. Centrale photovoltaïque de Cere 2	Tryba energy Invest	0	0	27 juin 2013	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF Énergies Nouvelles	S.A.S. Centrale photovoltaïque de Cere 3	Tryba energy Invest	0	0	27 juin 2013	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF Énergies Nouvelles	S.A.S. Centrale photovoltaïque de Boissières	Third Step GmbH	0	0	10 juillet 2013	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF Énergies Nouvelles	Eoliatoc Del Istmo	Priceton Development Corporation	0	0	8 février 2013	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF EN Italia	Energia Alternativa	Terni Energia S.P.A	4 082 K€	0	18 avril 2013	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF EN Italia	Terni	Terni Energia S.P.A	1 838 K€	0	28 juin 2013	Déclaration <i>a posteriori</i>
CDC (SCI Rive Gauche)	Immeuble Austerlitz 2 sis à Paris (75013)	Deka Immobilien Europa	8,7 M€*	0	17 décembre 2012	Approbation tacite
CDC (CDC Climat)	CLIMPACT	Metnext	987 657 €*	12	21 janvier 2013	Déclaration <i>a posteriori</i>
CDC (ICADE)	Icade Suretis	Norisc	7 667 325 €	28	2 avril 2013	Approbation tacite
CDC (ICADE)	Arcoba Gestec Sethi	Artelia	27,9 M€	206	5 avril 2013	Approbation tacite
CDC	Ensemble immobilier sis à Paris (75007)	Les Dunes de Flandres SARL M. Edouard Denis Naticreditaibail SA	0	0	29 avril 2013	Déclaration <i>a posteriori</i>
CDC	Ensemble immobilier « Le Pré Catelan » sis à Toulouse (31000)	SCI Midi Mixt, Cileo Habitat Promologis SA D'HLM	893 759 €	0	29 avril 2013	Déclaration <i>a posteriori</i>
CDC	Biens immobiliers sis à Boulogne-Billancourt (92100)	Neximmo 89	670 843 €	0	10 juillet 2013	Déclaration <i>a posteriori</i>
CDC	Biens immobiliers sis à Toulouse (31000)	SARL Feber	83 475 €	0	10 juillet 2013	Déclaration <i>a posteriori</i>
TLP	Novatrans	GCA	77 M€ (en 2012)	246	10 mars 2013 (1)	Approbation tacite (1)

(1) Déclaration préalable envoyée le 1^{er} mars 2013 par EIH à l'APE, n'ayant pas fait l'objet d'opposition dans le délai de dix jours.

* Au 31 décembre 2011.

RÉMUNÉRATION 2012 DES PRÉSIDENTS ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ENTREPRISES COTÉES DU PÉRIMÈTRE DE L'APE

Le décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 plafonne la rémunération annuelle d'activité des dirigeants d'entreprises publiques à 450 000 €.

(Montants bruts en euros) (NA : non applicable)	Capital détenu par l'État et le secteur public au 31 décembre 2012	Rémunération fixe au titre de l'exercice 2012	Rémunération variable au titre de l'exercice 2012			Indemnités de départ Situation au 31 décembre 2012
			Montant maximal	Montant versé	Critères d'attribution	
AÉROPORTS DE PARIS (ADP) Augustin de Romanet , président directeur général depuis le 29 novembre 2012	60,1 %	32 083	NA	NA	NA	Pas d'indemnité de départ
Pierre Graff , président-directeur général jusqu'au 11 novembre 2012		319 639	223 747	150 511	Objectifs financiers (50%) et non financiers (50%)	Pas d'indemnité de départ
AIR FRANCE-KLM Jean-Cyril Spinetta , président-directeur général	15,9 %	200 000	NA	NA	NA	Pas d'indemnité de départ
AREVA Luc Oursel , président du directoire	88,8 %	540 000	427 500	427 500	Objectifs quantitatifs (65%) et qualitatifs (35%)	Oui, conforme TEPA
Jean-Cyril Spinetta , président du conseil de surveillance		225 000	NA	NA	NA	Pas d'indemnité de départ
CNP ASSURANCES Edmond Alphandery , président du conseil d'administration jusqu'au 29 juin 2012	78,2 %	190 000	NA	NA	NA	Pas d'indemnité de départ
Jean-Paul Faugère , président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012		126 602	NA	NA	NA	Pas d'indemnité de départ
Gilles Benoist , directeur général jusqu'au 29 juin 2012		290 000 dont 190 000 au titre du contrat de travail	232 000 dont 152 000 au titre du contrat de travail	101 500 (1)	Objectifs collectifs (70%) et individuels (30%)	Oui, conforme TEPA
Frédéric Lavenir , directeur général depuis le 26 septembre 2012		107 179	NA	13 000	Objectifs collectifs (70%) et individuels (30%)	Pas d'indemnité de départ
DEXIA (société de droit belge) Jean-Luc Dehaene , président du conseil d'administration jusqu'au 29 juin 2012	44,4 %	NA	NA	NA	NA	Pas d'indemnité de départ
Robert de Metz , président du conseil d'administration depuis le 3 août 2012		152 000	NA	NA	NA	Pas d'indemnité de départ
Pierre Mariani , administrateur délégué et président du comité de direction jusqu'au 2 août 2012		707 245	NA	0	NA	Oui, conforme aux recommandations belges
Karel de Boeck , directeur général depuis le 10 octobre 2012		245 652	NA	0 (2)	NA	Oui, conforme aux recommandations belges
EADS (Société de droit néerlandais) Louis Gallois , président exécutif jusqu'au 31 mai 2012	15,1 %	412 500	825 000	830 615	Objectifs collectifs (50%) et individuels (50%)	Pas d'indemnité de départ
Thomas Enders , président exécutif depuis le 1 ^{er} juin 2012		816 669	1 633 338	1 278 083	Objectifs collectifs (50%) et individuels (50%)	Oui, conforme aux recommandations AFEP/MEDEF
EDF Henri Proglio , président directeur général	84,4 %	862 500	450 000	423 750	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Pas d'indemnité de départ
GDF-SUEZ Gérard Mestrallet , président-directeur général	39,6 %	1 339 687 (3)	2 100 000	1 600 000	Objectifs quantitatifs (70%) et qualitatifs (30%)	Pas d'indemnité de départ
ORANGE Stéphane Richard , président-directeur général	27,0 %	900 000	900 000	615 915	Objectifs financiers (50 %) et non financiers (50 %)	Pas d'indemnité de départ
RENAULT Carlos Ghosn , président-directeur général	15,0 %	1 230 000	1 845 000	1 439 100 (5)	Objectifs quantitatifs (40 %) et qualitatifs (60 %)	Pas d'indemnité de départ
SAFRAN Jean-Paul Herteman , président-directeur général	30,2 %	730 000	949 000	706 000	Objectifs économiques (2/3) et personnels (1/3)	Indemnité de départ conforme TEPA, accordée par le conseil d'administration le 21 avril 2011, non ratifiée par l'AG du 31 mai 2012
THALES Luc Vigneron , président-directeur général jusqu'au 19 décembre 2012	27,1 %	678 800	930 943	704 628	Objectifs quantitatifs (75%) et qualitatifs (25%)	Oui, conforme TEPA
Jean-Bernard Lévy , président directeur général depuis le 20 décembre 2012		13 800	NA	0	NA	Oui, conforme TEPA

(1) Monsieur Benoist a perçu par ailleurs une somme de 395 316 € à titre d'indemnité de départ à la retraite et une indemnité de congés payés de 44 333 €.

(2) La rémunération variable 2010 de M. de Boeck, libérable en 2012, s'élève à 180 000 €.

(3) À la demande de Monsieur Mestrallet, sa rémunération fixe (1 400 000 € au titre de 2012) est diminuée depuis le 1^{er} mai 2012 de ses droits à retraite au titre des régimes CNAV, ARRCO et AGIRC soit 60 313 €.

Complément de retraite Situation au 31 décembre 2012	Conformité aux recommandations AFEP/MEDEF	Stock-options attribuées au cours de l'exercice 2012	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2012	Jetons de présence au titre de l'exercice 2012
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	NA
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	15 730
Oui pour tous les cadres dirigeants et plafonné	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui, applicable à 80 personnes environ et plafonné	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	45 200
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	3 115
Oui, applicable à 80 personnes environ et plafonné	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	131 360
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Pas de complément de retraite	NA	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Pas de complément de retraite	NA	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui, par capitalisation	NA	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui, par capitalisation	NA	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui, pour le comité exécutif et plafonné (liquidé le 1 ^{er} juin 2012)	NA	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui, pour le comité exécutif et plafonné	NA	Pas de stock-options	50 300 «Performance Units»	Non
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui, régime de retraite collectifs de l'ex-groupe Suez	Oui (4)	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui, pour les membres du comité exécutif et plafonné	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	48 000
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	40 657
Oui dans les conditions applicables aux cadres du groupe	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	36 800
Oui, dans les conditions applicables aux cadres du groupe	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	2 900

(4) Monsieur Mestrallet n'a plus de contrat de travail depuis le renouvellement de son mandat le 23 avril 2012.

(5) Le versement de 30% de cette somme est reporté et conditionné au respect par Renault de l'ensemble de ses engagements à durée déterminée pris dans le cadre de l'accord de compétitivité.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Décisions prises en application de l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953, modifié par décret n° 2012-615 du 26 juillet 2012

Rémunération au titre de l'année 2013 (en année pleine, en euros)				
Entreprise	Nom et fonction	Fixe	Variable maximal	Montant total maximal
AÉROPORT DE BORDEAUX MÉRIGNAC	Pascal Personne, président du directoire	147 810	51 734	199 544
	Bernard Scemama, président du conseil de surveillance	12 000		12 000
AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR	Dominique Thillaud, président du directoire	210 000	30 000	240 000
	Frédéric Gozlan, membre du directoire	133 307	46 657	179 964
	Didier Monges, membre du directoire	141 246	49 436	190 682
	Bernard Kleinhoff, président du conseil de surveillance	12 000		12 000
AÉROPORTS DE LYON	Philippe Bernand, président du directoire	191 034	66 862	257 896
	Didier Le Blan, membre du directoire	116 538	40 788	157 326
	Xavier Mary, membre du directoire	130 000	45 500	175 500
	Claire Dreyfus-Cloarec, présidente du conseil de surveillance	12 000		12 000
AÉROPORT MARTINIQUE AIMÉ CÉSAIRE	Frantz Thodiard, président du directoire	130 900	39 270	170 170
	Serge Cyrille, membre du directoire	95 708	11 964	107 672
AÉROPORT DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE	Cyril Reboul, président du directoire	130 000	45 500	175 500
	Emmanuel Brehmer, membre du directoire	93 660	32 781	126 441
	Philippe Colavitti, membre du directoire	64 137	22 448	86 585
	Joël Rault, président du conseil de surveillance	12 000		12 000
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)	Augustin de Romanet, président directeur général	350 000	100 000 (1)	450 000
	Jean-Paul Noël, président du directoire	137 000	47 950	184 950
	Guillaume Branlat, membre du directoire	73 008	25 553	98 561
	Fabrice Grondin, membre du directoire	77 571	27 150	104 721
AÉROPORT DE LA RÉUNION - ROLAND GARROS	Maryvonne Rivière, membre du directoire	86 190	30 167	116 357
	Ibrahim Patel, président du conseil de surveillance	12 000		12 000
	Thomas Dubus, président du directoire	123 000	43 050	166 050
	Sandrine Ostrowsky, membre du directoire	75 000	26 250	101 250
AÉROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM	Claude Liebermann, président du conseil de surveillance	12 000		12 000
	Jean-Michel Verhnes, président du directoire	182 776	63 972	246 748
	Alain de la Meslière, membre du directoire	136 951	47 933	184 884
	Thierry Bonneville, membre du directoire	118 709	41 548	160 257
AÉROPORT DE TOULOUSE BLAGNAC	Emmanuel Duret, président du conseil de surveillance	12 000		12 000
	Luc Oursel, président du directoire	450 000		450 000 (2)
	Philippe Knoche, membre du directoire	420 000		420 000 (2)
	Pierre Aubouin, membre du directoire	300 000	120 000	420 000 (2)
AREVA	Olivier Wantz, membre du directoire	360 000	60 000	420 000 (2)
	Pierre Blayau, président du conseil de surveillance	120 000		120 000
	Véronique Cayla, présidente du directoire		En cours d'approbation	
	Anne Durupt, directrice générale		En cours d'approbation	
BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT (BPI)	Nicolas Dufourcq, directeur général depuis le 7 février 2013			450 000 (3)
CGMF	Pierre Vieu, président	56 000		56 000
	Yves de Gaulle, président du directoire jusqu'au 2 juillet 2013	207 500	58 100	265 600
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE (CNR)	Élisabeth Ayrault, présidente du directoire depuis le 4 juillet 2013	207 500	62 250	269 750
	Mathieu Bonnet, membre du directoire	150 000	45 000	195 000
	Julien Français, membre du directoire depuis le 3 juillet 2013	150 000	45 000	195 000
	Charles-Henri Malécot, membre du directoire jusqu'au 2 juillet 2013	162 500	37 375	199 875
	Michel Margnes, président du conseil de surveillance	63 905		63 905
DCNS	Patrick Boissier, président directeur général	303 600	146 400	450 000
EDF	Henri Progllo, président directeur général	450 000		450 000 (2)
	Antoine Cahuzac, directeur général	400 000	20 000	420 000
EDF ÉNERGIES NOUVELLES (EDF EN)	Christophe Geffray, directeur général délégué	211 140	93 746	304 886
	Olivier Paquier, directeur général délégué	215 358	95 619	310 977
	Yvon André, directeur général délégué	306 000	114 000	420 000

Les décisions des ministres relatives aux sommes versées aux présidents de conseil d'administration, directeurs généraux, directeurs généraux délégués, présidents-directeurs généraux, présidents et membres de directoire, présidents de conseil de surveillance, présidents, gérants et, d'une manière générale, des personnes qui, quel que soit leur titre, exercent des fonctions équivalentes, sont rendues publiques.

Les présidents d'Areva Mines, Areva NP, Areva NC, EDF Énergies Nouvelles, EDF Développement Environnement SA, EDF International, les présidents des conseils de surveillance d'ERDF, La Banque postale, Groupe Keolis SAS, ainsi que les dirigeants de Sofipost, SNCF Participations, Keolis SA et Sogedate ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat.

(1) Pour la période du 29 novembre 2012 au 31 décembre 2013.

(3) Rémunération soumise aux conditions de l'article 3 du décret du 9 août 1953 depuis le 12 juillet 2013 (décret n°2013-635).

(2) Rémunération annuelle plafonnée depuis le 1^{er} octobre 2012.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Décisions prises en application de l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953, modifié par décret n° 2012-615 du 26 juillet 2012

Rémunération au titre de l'année 2013 (en année pleine, en euros)				
Entreprise	Nom et fonction	Fixe	Variable maximal	Montant total maximal
EDF DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT (EDEV)	Mathieu Poisson , directeur général	163 370	42 476	205 846
ERDF	Michèle Bellon , présidente du directoire	370 000	50 000	420 000
	Jean-Pierre Bel , membre du directoire	284 427	113 771	398 198
	Catherine Cros , membre du directoire	220 535	88 214	308 749
	Laurent Ferrari , membre du directoire	262 933	105 173	368 106
	Michel Derdevet , membre du directoire	164 868	65 947	230 815
RTE	Dominique Maillard , président du directoire	265 656	132 828	398 484
	Pierre Bornard , vice-président du directoire	234 777	93 911	328 688
	Philippe Dupuis , membre du directoire	187 200	74 880	262 080
LA FRANÇAISE DES JEUX	Hervé Laffaye , membre du directoire	174 791	69 916	244 707
	Christophe Blanchard-Dignac , président directeur général	198 264	49 566	247 830
FRANCE MÉDIAS MONDE (Audiovisuel extérieur de la France)	Charles Lantieri , directeur général délégué	186 960	41 131	228 091
	Marie-Christine Sarragosse , présidente directrice générale	228 000	32 000	260 000
FRANCE TÉLÉVISIONS	Victor Rocaries , directeur général délégué	172 000	28 000	200 000
FRANCE TÉLÉVISION PUBLICITÉ	Rémy Pflimlin , président directeur général	322 000	78 000	400 000
GIAT INDUSTRIES	Daniel Saada , directeur général	180 000	135 000	315 000
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX	Philippe Burtin , président directeur général	240 000	40 000	280 000 (2)
GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE	Christophe Masson , président du directoire	118 950	17 843	136 793
GRAND PORT MARITIME DE LA GUADELOUPE	Christine Cabau-Woehrel , présidente du directoire	134 266	19 240	153 506
GRAND PORT MARITIME DE LA GUYANE	Laurent Martens , président du directoire	124 000	18 600	142 600
GRAND PORT MARITIME DE LA MARTINIQUE	Philippe Lemoine , président du directoire	124 000	17 100	141 100
GRAND PORT MARITIME DE LA SEINE-SAINT-DENIS	Hervé Martel , président du directoire	151 937	22 791	174 728
GRAND PORT MARITIME DE LA MARTINIQUE	Jean-Rémy Villageois , président du directoire	136 000	18 600	154 600
GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE	Jean-Claude Terrier , président du directoire	151 937	22 791	174 728 (4)
GRAND PORT MARITIME DE NANTES-SAINT NAZAIRE	Jean-Pierre Chalus , président du directoire	124 010	18 602	142 612 (4)
PORT AUTONOME DE PARIS	Alexis Rouque , président du directoire	124 010	18 602	142 612
GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION	Stéphane Raison , président du directoire	124 000	18 600	142 600
GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE	Michel Puyrazat , président du directoire	118 950	17 843	136 793
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN	Philippe Deiss , président du directoire	124 010	18 602	142 612 (4)
IMPRIMERIE NATIONALE	Didier Trutt , président directeur général	263 120	156 820	419 940 (2)
LA MONNAIE DE PARIS	Christophe Beaux , président directeur général	167 000	90 180	257 180
LABORATOIRE FRANÇAIS DU FRACTIONNEMENT ET DES BIOTECHNOLOGIES (LFB)	Christian Béchon , président directeur général	196 321	88 344	284 665
LA POSTE	Jean-Paul Bailly , président directeur général	450 000		450 000 (5)
GEOPOST	Paul-Marie Chavanne , président directeur général	250 000	42 500	292 500 (2)
	Philippe Wahl , président du directoire	435 000		435 000 (2)
LA BANQUE POSTALE	Marc Batave , membre du directoire	265 000	79 500	344 500
	Yves Brassart , membre du directoire	245 000	73 500	318 500
RADIO FRANCE	Jean-Luc Hees , président directeur général		En cours d'approbation	
RATP	Pierre Mongin , président directeur général	300 000	100 000	400 000 (4)
RFF	Jacques Rapoport , président directeur général	300 000	60 000	360 000 (6)
SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT LOCAL (SFIL)	Philippe Mills , président directeur général depuis le 2 mai 2013	320 000		320 000
SNCF	Guillaume Pépy , président directeur général	450 000		450 000 (2)
	Pierre Blayau , président jusqu'au 23 juin 2013	50 000		50 000
	Alain Picard , président depuis le 24 juin 2013	50 000		50 000
GEODIS SA	Marie-Christine Lombard , directrice générale	450 000		450 000
GROUPE KEOLIS SAS	Jean-Pierre Farandou , président du directoire	350 004	99 996	450 000
SNPE	Antoine Gendry , président directeur général	308 154		308 154
SOFIRED	André Viau , président directeur général	131 560	39 468	171 028
SOGEPA	Thierry Dissaux , directeur général délégué	25 000		25 000
SOVAFIM	Olivier Debains , président directeur général	143 424	43 027	186 451
TSA	Thierry Dissaux , président directeur général	15 000		15 000

(4) Décision antérieure au décret du 26 juillet 2012

(6) Depuis sa nomination le 19 novembre 2012.

(5) Rémunération annuelle plafonnée depuis le 1^{er} janvier 2012.

PRINCIPALES OPÉRATIONS CONDUITES PAR L'APE DEPUIS 2004 ⁽¹⁾

	CESSIONS PAR L'ÉTAT	PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET PRISES DE PARTICIPATION	FUSIONS
2004	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégralité de la participation dans la SNI (74 %) en mars. ■ Ouverture du capital de Snecma et cession de 35 % en juin. ■ 10 % de France Télécom en septembre. ■ 17,7 % d'Air France-KLM en décembre. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ France Télécom en mars (intégration des minoritaires de Wanadoo). ■ Alstom en juillet. ■ APRR en novembre. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Échange de titres Air France-KLM en mai.
2005	<ul style="list-style-type: none"> ■ Solde de la participation dans Bull en mars. ■ 6 % de France Télécom en juin. ■ Ouverture du capital de Gaz de France en juillet. ■ Ouverture du capital d'EDF en novembre. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sanef en mars. ■ Gaz de France en juillet. ■ EDF en novembre. ■ France Télécom en septembre (refinancement de l'acquisition d'Amena). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fusion Snecma-Sagem en mai pour former Safran, après le succès de l'OPE-OPA de Sagem sur Snecma (janvier-février).
2006	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cession de l'intégralité de la participation dans Sanef, APRR et ASF en février et mars. ■ Cession de la participation dans Alstom en avril. ■ Ouverture du capital d'Aéroports de Paris en juin. ■ Cession de la majorité du capital de la SNCM en juin. ■ Cession de la participation dans Sofréavia en décembre. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aéroports de Paris en juin. 	
2007	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entrée de Thales au capital de DCN (25 %) dans le cadre d'un partenariat industriel et du regroupement des activités navales françaises des deux groupes. ■ 5 % de France Télécom en juin. ■ 2,5 % d'EDF en décembre. ■ 33,34 % du capital de la Semmaris (gestionnaire du Min de Rungis). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la participation d'Alcatel Lucent dans Thales par apport d'actifs (transport, sécurité), dans le cadre d'un nouveau partenariat industriel, en janvier. 	
2008	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cession de l'intégralité de la participation de l'État (64,7 %) dans Dagris : cession de 51 % à Geocoton (février) et du reliquat (13,7 %) à l'Agence française de développement (mai). ■ Cession de 8 % du capital d'Aéroports de Paris pour sceller l'alliance de ce dernier avec Schiphol Group, le gestionnaire de l'aéroport d'Amsterdam en décembre. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ France Télévisions en août. ■ Société de prise de participation de l'État (SPPE) en octobre. ■ Dexia en octobre, <i>via</i> la SPPE. ■ STX France en novembre. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fusion GDF Suez en juillet.
2009	<ul style="list-style-type: none"> ■ Apport de l'État au FSI, pour une valeur de 6,86 Md€, de : <ul style="list-style-type: none"> • 13,5 % de France Télécom ; • 8 % d'ADP ; • 33,34 % de STX France (ex-Chantiers de l'Atlantique). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation de capital de RFI pour 16,9 M€ en février. ■ Apport de l'État au FSI de 490 M€ dans le cadre d'une augmentation de capital de 1 Md€ en février. ■ Souscription par l'État « d'Océane » émises par Air France-KLM en juin. 	
2010		<ul style="list-style-type: none"> ■ Renault/Daimler : achat d'actions d'autocontrôle dans le cadre d'une alliance stratégique pour 60 M€ en avril. ■ Areva : augmentation de capital de 900 M€, dont 300 M€ pour l'État et 600 M€ pour KIA en décembre. 	
2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Adit : transfert de 66 % du capital au secteur privé pour 13 M€ en février. ■ TNAB : cession totale du capital pour 3 M€ en mars. ■ DCNS : cession de 13,59 % de la participation de l'État dans la société. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Poste : augmentation de capital de 1,05 Md€, dont 466 M€ pour l'État et 584 M€ pour la Caisse des dépôts et consignations en avril. 	
2012	<ul style="list-style-type: none"> ■ Semapa : cession totale du capital pour 0,3 M€. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dexia : augmentation de capital de 2,58 Md€ pour l'État français en décembre. ■ Areva : achat d'actions auprès du CEA. 	
2013	<ul style="list-style-type: none"> ■ Safran : transfert au secteur privé de 3,12 % du capital de la société. ■ ADP : transfert au secteur privé de 9,5 % du capital de la société : 3,9 % en provenance de l'État et 5,6 % du FSI. ■ EADS : transfert au secteur privé de 3,7 % du capital de la société via Sogepa. ■ Apport de l'État à Bpifrance (49 % du FSI et 100 % de la Sofired). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dassault Aviation : achat d'une action. ■ Astrium Holding France : achat d'une action. ■ Sfil : prise de participation de l'État à hauteur de 75 %. ■ Souscription par l'État d'Océane émises par Air France-KLM. ■ BPI-Groupe SA : augmentation de capital de 3,066 Md€ à parité par l'État et la CDC, et libérée pour le quart le 12 juillet, soit 767 M€ dont 383 M€ pour l'État. 	

1 - Le projet annuel de performance (PAP) du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » (CAS PFE) constitue le document de référence détaillant l'utilisation du « support budgétaire » de l'État actionnaire.

Le PAP du projet de loi de finances pour 2014 est consultable sur le site <http://www.performance-publique.gouv.fr> (les ressources documentaires/lois et documents budgétaires/Exercice 2014/ projet de loi de finances pour 2014/les missions du budget de l'État /les comptes d'affectation spéciale/Participations financières de l'État, puis télécharger le document au format .pdf ou .html). Le PAP explicite également le contenu des actions de chacun des programmes. Il est également consultable sur le site internet de l'APE à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/agence-participations-etat/letat-actionnaire-et-lolf>.

LES RECETTES DE CESSION DE TITRES ET LEUR UTILISATION DEPUIS 2004 (en milliards d'euros)

ANNÉES	PRODUITS DE CESSIONS	AUGMENTATIONS DE CAPITAL, DOTATIONS EN FONDS PROPRES	DÉSENDETTEMENT DE L'ÉTAT ET D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT
2004	4,4	2,9	2,5
2005	3,3	1,8	0,3
2006	12	0,9	16,8
2007	6,9	0,5	3,5
2008	0,6	1,6	0,1
2009	0	1,7	0
2010	0,1	6,2	0
2011	0,3	0,7	0
2012	0	3,5	0
2013*	1,6	2,3	0
TOTAL	28,40	22,10	23,20

* Situation au 2 septembre 2013, y compris le produit de cession des titres EADS qui a été remonté sur le CAS PFE via une réduction de capital de Sogepa (853 M€).

Ces données doivent être interprétées avec prudence car les montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation ni de conversion en euros constants ; ils n'intègrent pas la valeur ou le coût d'entretien des actifs dans le patrimoine public (coût historique du capital...).

Le tableau ci-dessus met l'accent sur les produits de cessions d'une part, et l'ensemble des dépenses du CAS PFE liées aux augmentations de capital, dotations en fonds propres ou désendettement de l'État et d'établissements publics d'autre part. Le delta entre dépenses et recettes s'explique pour l'essentiel par des versements du budget général. Il est également à noter que des recettes en année N peuvent être reportées sur l'exercice suivant et mobilisées en N + 1.

Pour mémoire, conformément à sa doctrine d'emploi détaillé à l'article 48 de la loi de finances pour 2006, le CAS PFE retrace :

1° En recettes :

- Tout produit des cessions par l'État de titres, parts ou droits de sociétés qu'il détient directement ;
- Les produits des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État qui lui sont reversés ;
- Les reversements de dotations en capital, produits de réduction de capital ou de liquidation ;
- Les remboursements des avances d'actionnaires et créances assimilées ;
- Les remboursements de créances résultant d'autres interventions financières de nature patrimoniale de l'État ;
- Des versements du budget général ;

2° En dépenses :

- Les dotations à la Caisse de la dette publique et celles contribuant au désendettement d'établissements publics de l'État ;
- Les dotations au Fonds de réserve pour les retraites ;
- Les augmentations de capital, les avances d'actionnaire et prêts assimilés, ainsi que les autres investissements financiers de nature patrimoniale de l'État ;
- Les achats et souscriptions de titres, parts ou droits de société ;
- Les commissions bancaires, frais juridiques et autres frais qui sont directement liés aux opérations mentionnées au a) du 1°, ainsi qu'aux c) et d) du présent 2°.

Contacts :

Agence des participations de l'État
Ministère de l'Économie et des Finances
Ministère du Redressement productif
Télédoc 228 – 139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

■ **David Azéma**

Commissaire aux participations de l'État
david.azema@ape.finances.gouv.fr

■ **Jérôme Baron**

Secrétaire général
Tél. : 01 44 87 71 73
jerome.baron@ape.finances.gouv.fr

■ **Christine Dobigny**

Responsable de la synthèse de l'information
sur l'État actionnaire
Tél. : 01 44 87 71 81
christine.dobigny@ape.finances.gouv.fr

■ **Suivre l'activité de l'Agence des participations de l'État :**

www.economie.gouv.fr/agence-participations-etat

■ **Nous contacter :**

secretariat-general.ape@ape.finances.gouv.fr

Ce rapport a été réalisé par les équipes
de l'Agence des participations de l'État.

Sa rédaction a été achevée en octobre 2013.

Conception graphique :

Studio graphique du Service de la communication
du ministère de l'Économie et des Finances
et du ministère du Redressement productif.

Impression :

Imprimerie Jouve

ISSN : 1776-128X